



2021

**RECUEIL DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

Mars

RAA 2021 - n° 3

SOMMAIRE

1 – Décisions du Président

2 – Délibérations du Conseil Communautaire

1 - Décisions du Président

DECISION DU PRÉSIDENT

N° DP- 2021-2

Objet : Commune de Condé en Normandie – Parc d'Activités Economiques Charles Tellier – Location au bénéfice de la société MPLS de l'atelier-relais Gautier de Lacy.

Le Président de la Communauté de Communes « Intercom de la Vire au Noireau »,

Vu l'article L5211-10 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délégation du Conseil Communautaire accordée au Président par délibération n°D2020-7-2-3 du 16 juillet 2020, relative notamment à la conclusion de baux à titre onéreux ou gratuit,

Vu l'article L5214-16 (2°) du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la compétence obligatoire des EPCI en matière de création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activités,

Vu l'article L1321 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à la mise à disposition de plein droit, au profit de l'EPCI des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de cette compétence,

Vu la demande de la société MPLS visant à pouvoir renouveler la location de l'atelier-relais Gautier de Lacy, sis rue Guillaume le Conquérant – Parc d'Activités Economiques Charles Tellier – CONDE SUR NOIREAU – 14110 CONDE EN NORMANDIE (parcelle cadastrée section BC n° 254),

Considérant qu'il y a lieu d'accompagner le développement de la société MPLS par un renouvellement de la location de l'atelier-relais sus-mentionné,

DÉCIDE

- De donner son accord pour l'établissement d'un bail précaire portant sur l'atelier-relais Gautier de Lacy implanté rue Guillaume le Conquérant – Parc d'Activités Economiques Charles Tellier – CONDE SUR NOIREAU – 14110 CONDE EN NORMANDIE, pour une durée de vingt-quatre (24) mois partant du 1^{er} février 2021 pour expirer le 31 janvier 2023.
- Le loyer mensuel est fixé à sept cents euros hors taxes (700 € HT) auquel s'ajoute le montant de la TVA en vigueur au jour de chaque règlement, payable selon les modalités déterminées au sein du bail précaire.
- Le loyer sera versé à la Trésorerie de Vire Normandie – Place Castel, entre les mains du Receveur de la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau.

La présente décision annule et remplace la décision n° DP-2021-1

La Directrice de la Communauté de Communes est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de Vire Normandie
- Monsieur le Trésorier Principal de Vire Normandie, Comptable public
- La société MPLS.

Conformément aux dispositions de l'article L5211-10 du CGCT, Monsieur le Président informera le Conseil Communautaire de cette décision, lors de la séance la plus proche.

Fait à Vire Normandie
Le 22 MAR. 2021

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

SOUS-PREFECTURE
DE VIRE

24 MARS 2021

Reçu le



2 – Délibérations du Conseil Communautaire

COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations



Conseil Communautaire

Séance du Jeudi 25 Mars 2021

Nombre de membres en exercice : 61
 Nombre de membres présents : 51
 Nombre de membres ayant donné pouvoir : 6
 Nombre de membres excusés : 3
 Nombre de membres absents : 1

Date de convocation :
 19 mars 2021

Acte rendu exécutoire après visa du
 contrôle de légalité le :

26 MAR. 2021

et affichage le :

26 MAR. 2021

L'an 2021, le 25 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 19 mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 19 mars 2021.

Mme Marie-Ange CORDIER a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

5 - Institutions et Vie Politique
 5.7 - Intercommunalité

Objet : Prise de compétence communautaire « Mobilités » / compétence « AOM » (Autorité Organisatrice de la Mobilité)

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			X : Mme Najat LEMERAY		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL			X : Mme Valérie DESQUESNE		
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT			X : Mme Emilie HERVY		
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT				x	
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE			X : Mme Martine TREMPU		
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				
M. Eric MARTIN				x	
Mme Natacha MASSIEU	x				
Mme Sandrine SAMSON					
Mme Cyndi THOMAS					
			X : M. Marc GUILLAUMIN		
			X : Mme Natacha MASSIEU		

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VALDALLIERE

M. Jean-Paul ANGENEAU	x				
Mme Isabelle BACHELOT	x				
M. Frédéric BROGNIART	x				
Mme Caroline CHANU	x				
M. Gilles FAUCON	x				
Mme Brigitte MENNIER	x				
Mme Sabrina SCOLA	x				

VIRE NORMANDIE

M. Marc ANDREU SABATER	x				
Mme Marie-Noëlle BALLE	x				
Mme Cindy BAUDRON				x	
M. Lucien BAZIN	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
M. Corentin GOETHALS					
Mme Catherine MADELAINE	x				
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Pascal MARTIN	x				
M. Gérard MARY	x				
Mme Marie-Odile MOREL	x				
Mme Valérie OLLIVIER	x				
M. Régis PICOT	x				
Mme Jane PIGAULT	x				
Mme Annie ROSSI	x				
M. Guy VELANY	x				

TOTAL	49	2	6	3	1
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			51		
Quorum En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)			21		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*) *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)			57		

M. Marc ANDREU SABATER, Président donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

La Loi d'Orientation des Mobilités, dite LOM programme d'ici le 1^{er} juillet 2021 la couverture intégrale du territoire national en **Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM)**.

Elle a notamment pour objectif l'exercice de la compétence **mobilité « à la bonne échelle »** territoriale en favorisant notamment les relations entre les intercommunalités et les régions.

L'article 9 de l'ordonnance du 1^{er} avril 2020 a modifié l'échéance avant laquelle les conseils communautaires doivent délibérer pour proposer la prise de compétence d'organisation de la mobilité à leurs communes membres (soit **jusqu'au 31 mars 2021**).

En prenant cette compétence, la communauté de communes décide des services qu'elle souhaite organiser et/ou soutenir.

Devenir AOM , personne publique, a pour mission principale de :

- construire des solutions de mobilités à l'échelle du territoire de l'EPCI ;
- définir une politique de mobilité adaptée aux besoins du territoire co-construite avec les acteurs locaux afin de trouver les solutions les plus pérennes et écologiques, notamment à travers le plan de mobilité (ex-plan de déplacement urbain).

La compétence AOM est précisément définie à l'article L. 1231-1-1 du Code des transports, dans ses diverses composantes.

Ainsi, en application de ces dispositions, l'AOM est compétente pour :

- organiser des services réguliers de transport public de personnes ;
- organiser des services à la demande de transport public de personnes ;
- organiser des services de transport scolaire définis aux articles L. 3111-7 à L. 3111-10, dans les cas prévus au quatrième alinéa de l'article L. 3111-7 et à l'article L. 3111-8 ;
- organiser des services relatifs aux mobilités actives définies à l'article L. 1271-1 ou contribuer au développement de ces mobilités ;
- organiser des services relatifs aux usages partagés des véhicules terrestres à moteur (covoiturage et autopartage) ou contribuer au développement de ces usages ;
- organiser des services de mobilité solidaire, contribuer au développement de tels services ou verser des aides individuelles à la mobilité, afin d'améliorer l'accès à la mobilité des personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale et des personnes en situation de handicap ou dont la mobilité est réduite.

En outre, les AOM peuvent, également exercer les missions suivantes :

- mettre en place un service de conseil en mobilité destiné aux employeurs et aux gestionnaires d'activités générant des flux de déplacements importants ;
- assurer la planification, le suivi et l'évaluation de leur politique de mobilité, en associant à l'organisation des mobilités l'ensemble des acteurs concernés ;

Il est à préciser que se doter de la compétence « mobilité » ne signifie pas prendre en charge les services organisés par la Région sur le territoire. Ce transfert ne pourrait avoir lieu qu'à la demande de la communauté de communes.

Si la communauté de communes devenue AOM demande à se voir transférer les services régionaux organisés sur son territoire (ce qui doit faire l'objet d'une délibération), elle ne peut pas choisir de reprendre seulement tel ou tel service : la reprise se fait pour « tous les types de services effectués par la région », c'est une reprise « en bloc ».

La compétence « mobilité n'est pas sécable (elle ne peut être partagée entre plusieurs collectivités) mais elle peut s'exercer « à la carte », c'est-à-dire en choisissant d'organiser les services apportant la réponse la plus adaptée aux besoins de mobilités du territoire, et en complément de ceux déjà exercés et pris en charge par la Région.

Sans cette prise de compétence, c'est la Région qui exercera de droit cette compétence sur notre territoire (sauf en ce qui concerne les services déjà organisés par les communes membres).

Au vu des éléments précités et des différents ateliers thématiques organisés depuis fin 2020 comme aide à la décision dans la perspective de prise de compétence, il est demandé au conseil communautaire de bien vouloir délibérer et modifier les statuts en y ajoutant la compétence « **mobilité** ».

Suivant les avis favorables de la Commission Générale réunie le 11 février 2021, et du Bureau communautaire, il est ainsi proposé au Conseil communautaire de :

- **modifier** les statuts de la communauté de communes afin d'y ajouter la compétence facultative en vertu de l'article 8 de la Loi d'Orientation des Mobilités, et suivant l'article L.1231-1 du code des transports,
- **solliciter les communes** membres de la communauté de communes sur le transfert de la compétence Mobilité, dans les conditions prévues aux deuxième et troisième alinéas de l'article L.5211-17 du CGCT.

Rappelons qu'en application des dispositions de l'article L.5211-5 du CGCT, cet accord doit être exprimé par deux tiers au moins des Conseils municipaux des Communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des Conseils municipaux des Communes représentant les deux tiers de la population.

En outre, cette majorité doit nécessairement comprendre, en l'espèce, l'accord du Conseil municipal de la Commune dont la population est la plus nombreuse, lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

- **préciser** que sans réponse dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du conseil communautaire, leur décision sera réputée favorable,
- **donner pouvoir** à Monsieur le président pour prendre toute mesure liée à la mise en œuvre de cette délibération et compétence.

VOTE

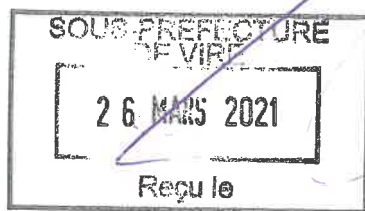
Vote ordinaire à main levée :

Pour : 55 Contre : 0 Abstentions : 2

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER





REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire



Séance du **Judi 25 Mars 2021**

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 50
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 7
Nombre de membres excusés : 3
Nombre de membres absents : 1

Date de convocation :
19 mars 2021

Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :

2 AVR. 2021

et affichage le :

2 AVR. 2021

3 - Domaine et Patrimoine
3.1 - Acquisitions
3.2 - Aliénations

Objet : Bilan des acquisitions et des cessions – Année 2020

L'an 2021, le 25 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 19 mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 19 mars 2021.

Mme Marie-Ange CORDIER a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			X : Mme Najat LEMERAY		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL			X : Mme Valérie DESQUESNE		
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT		X : Mme Emilie HERVY			
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT				x	
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE		X : Mme Martine TREMPU			
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				
M. Eric MARTIN				x	
Mme Natacha MASSIEU	x				
Mme Sandrine SAMSON			X : M. Marc GUILLAUMIN		
Mme Cyndi THOMAS			X : Mme Natacha MASSIEU		

Mme Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

L'article L5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose :

« Le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte administratif de l'établissement concerné [...] »

Le rapport présenté est établi à partir des actes notariés signés au cours de l'année 2020 et sera annexé aux comptes administratifs 2020.

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 15 mars 2021, il est proposé au Conseil communautaire de prendre acte de la présentation du bilan des acquisitions et cessions 2020 joint en annexe.



Vote ordinaire à main levée :

Pour : 57 Contre : 0 Abstentions : 0

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

**Bilan des cessions du 01.01 au 31.12.2020
(établi au 09-03-2021)**



■ Cessions en 2020

Intitulé du dossier	Identité de l'acquéreur	Description du bien			Motivation de la cession	Valeur de cession		Transfert de propriété		
		Localisation	Ref. Cadastre	Surface		Nature	Avis des domaines date de l'avis	Prix	Délibération	Notaire en charge du dossier date acte de vente
Ouverture dossiers en 2017										
Bâtiment modulable Les Neuvières	Gérard POULAIN SARL (acquéreur SCI DPV)	Commune de Juilly bâtiment modulable Les Neuvières avec partie de terrain bassin eaux	AS 630	2 131 m²	bâti	Pérennisation de l'activité et développement	10/01/2018	206 001 €	19/02/2018	Office Notarial Virois + Me HENNEGRAV E, notaire à Fiers 27/08/2020
Ouverture dossiers en 2019										
Soulevre en Bocage - PAE les Blanches Landes	SCI Georget-Hardy (SOCODN)	St-Martin des Besaces - PAE les Blanches Landes	ZH 142	2 869 m²	non bâti	Extension de l'activité de l'entreprise	01/07/2019	30 870 €	26/09/2019	Me NOEL 26/10/2020
St-Germain du Crioult - PAE Mont-Martin	SCI RCLM (Aubert Couverture)	St-Germain du Crioult - PAE du Mont-Martin	ZO 57	2 313 m²	non bâti	Stockage	09/09/2019	18 041 €	26/09/2019	Etude NOEL 28/12/2020
Ouverture dossiers en 2020										
PAE les Neuvières	NDA I4 (Nicolas DEBEAUFTE) - SCI NG Immo	PAE les Neuvières	AS 428	443 m²	non bâti	Création de l'activité garage automobile (avec 4 autres parcelles limitrophes)	05/03/2020	7 088 €	10/09/2020	Office notarial Virois 29/12/2020
Ouverture du dossier en 2018										

■ **Acquisitions en 2020**

Intitulé du dossier	Identité du vendeur	Description du bien			Motivation de l'acquisition	Valeur de cession		Transfert de propriété			
		Localisation	Réf Cadastre	Surface		Nature	Avis des domaniales date de l'avis	Prix	Délibération	Notaire en charge du dossier	date acte de vente
ouverture du dossier en 2018											
Parc commercial Le Maupas	Mme REVILL Johanna - M. GUILBERT Jean- Louis (Le Restaurant)	Rue Alphonse Savay	AW 110+111	66 m²	non bâti	Réalisation de la voirie dans le cadre des travaux de requalification de l'espace commercial	sans objet	1 €	20/09/2018	Office notarial virois (Mc Basnier)	08/01/2020

■ **Echafaudages en 2020**

Ouverture dossiers en 2018											
PIPA - tranche 2	Propriétaire initial : IVN vers Consorts Claude FOUCAULT	Route de St-Lô pour giratoire	A 848 + 855	6 149 m²	non bâti	Réalisation du giratoire route de St-Lô et gestion des eaux pluviales par noues	24/01/2018	Soutle versée par IVN : 6 511,80 €	19/02/2018	Office Notarial Virois (Mc Basnier)	23/10/2020
						Réalisation du giratoire route de St-Lô et gestion des eaux pluviales par noues					
PIPA - tranche 2	Propriétaire Consorts Claude FOUCAULT vers IVN	Route de St-Lô pour giratoire	A 844 + 846 + 852	3 266 m²	non bâti						

■ **Actes divers : non réalisé**

■ **Baux longue durée : non réalisé**



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeu**di 25 Mars 2021

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 50
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 7
Nombre de membres excusés : 3
Nombre de membres absents : 1

Date de convocation :
19 mars 2021

Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :

2 AVR. 2021

et affichage le :

2 AVR. 2021

7 - Finances Locales
7.10 - Divers

Objet : Les comptes de gestion du Trésorier – Année 2020

L'an 2021, le 25 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 19 mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 19 mars 2021.

Mme Marie-Ange CORDIER a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			X : Mme Najat LEMERAY		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL			X : Mme Valérie DESQUESNE		
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT		X : Mme Emilie HERVY			
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT				x	
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE		X : Mme Martine TREMPU			
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				
M. Eric MARTIN				x	
Mme Natacha MASSIEU	x				
Mme Sandrine SAMSON			X : M. Marc GUILLAUMIN		
Mme Cyndi THOMAS			X : Mme Natacha MASSIEU		

Mme Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Les comptes de gestion 2020 présentés par Monsieur Le Trésorier Principal pour les budgets de la Communauté de Commune « Intercom de la Vire au Noireau » :

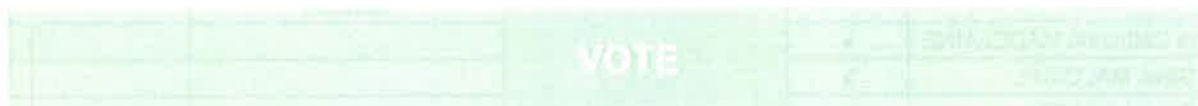
a. **Budget principal**

b. **Budgets annexes :**

- Autres ZAE
- La Douitée
- ZAM
- Vente de terrains
- ZI « La Papillonnière »
- « Les Neuvillières »
- « La Papillonnière II (PIPA II) »
- Ateliers relais
- Production Eau
- Ordures Ménagères « REOM »
- Ordures Ménagères « TEOM »

Retraçant les opérations comptables effectuées au cours de l'exercice 2020, présentent des résultats conformes à ceux des comptes administratifs 2020 dressés par l'Intercom de la Vire au Noireau, et n'appellent aucune observation ni réserve.

En conséquence et suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 15 mars 2021, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir ratifier ces comptes de gestion et autoriser Monsieur le Président à apposer sa signature sur les documents comptables présentés.



Vote ordinaire à main levée :

Pour : **57** Contre : **0** Abstentions : **0**

Adopté à la majorité

Adopté à l'unanimité

Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER





REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Judi 25 Mars 2021**

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 50
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 7
Nombre de membres excusés : 3
Nombre de membres absents : 1

Date de convocation :
19 mars 2021

Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :

2 AVR. 2021

et affichage le :

2 AVR. 2021

**7 - Finances Locales
7.10 - Divers**

Objet : Les comptes administratifs – Année 2020

L'an 2021, le 25 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 19 mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 19 mars 2021.

Mme Marie-Ange CORDIER a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			X : Mme Najat LEMERAY		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Pascal DALIGAUT		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAUT	x				
M. Sylvain DELANGE	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL			X : Mme Valérie DESQUESNE		
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT			X : Mme Emilie HERVY		
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT				x	
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE			X : Mme Martine TREMPU		
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				
M. Eric MARTIN				x	
Mme Natacha MASSIEU	x				
Mme Sandrine SAMSON				X : M. Marc GUILLAUMIN	
Mme Cyndi THOMAS				X : Mme Natacha MASSIEU	

Mme Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Les Comptes Administratifs 2020 étant en tous points conformes aux Comptes de Gestion 2020 présentés par le receveur, et suivant la présentation faite aux membres de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 22 mars 2020 et du Bureau communautaire réuni le 15 mars 2021, il est proposé au Conseil communautaire d'arrêter et d'approuver les Comptes Administratifs 2020 ci-après détaillés :

Conformément à l'article L1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le compte administratif est arrêté si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption.

En vertu de l'article L2121-14 du CGCT (applicable aux EPCI), M. Marc ANDREU SABATER, Président de l'Intercom de la Vire au Noireau, peut assister aux discussions mais il lui sera demandé de quitter la salle au moment du vote. Le Conseil communautaire est ainsi appelé à désigner un(e) Président(e) de séance en lieu et place de M. Marc ANDREU SABATER.

Madame Annie ROSSI, Vice-présidente en charge des Finances, procède à la présentation des comptes administratifs.

Puis, le Conseil Communautaire, après avoir :

- ***désigné à l'unanimité Mme Catherine GOURNEY-LECONTE, 1ère Vice-présidente, en qualité de Présidente de séance en lieu et place de M. Marc ANDREU SABATER qui quitte la salle,***
- ***vérifié que le quorum est atteint,***
- ***procède aux opérations de vote.***

a) Budget Principal

Le compte administratif pour l'année 2020 se présente comme suit

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	Exercice 2020	15 175 674,17 €
Recettes de fonctionnement	Exercice 2020	16 626 749,10 €
Résultat	Exercice 2020	1 451 074,93 €

Le compte administratif pour l'exercice 2020 présente un excédent de la section de fonctionnement :

Résultat antérieur reporté	Exercice 2019	5 401 782,59 €
Excédent de l'exercice	Exercice 2020	1 451 074,93 €
Résultat cumulé	Exercice 2020	6 852 857,52 €

Résultat de clôture	Exercice 2020	6 852 857,52 €	Excédent cumulé
----------------------------	----------------------	-----------------------	-----------------

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	Exercice 2020	4 976 759,58 €
Recettes d'investissement	Exercice 2020	5 502 318,05 €
Résultat	Exercice 2020	525 558,47 €

Le compte administratif pour l'exercice 2020 présente un excédent de la section d'investissement

Résultat antérieur reporté	Exercice 2019	59 506,07 €
Résultat de l'exercice	Exercice 2020	525 558,47 €
Résultat cumulé	Exercice 2020	585 064,54 €

Résultat de clôture	Exercice 2020	585 064,54 €	Excédent cumulé
----------------------------	----------------------	---------------------	-----------------

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : **56** Contre : **0** Abstentions : **0**

Adopté à la majorité

Adopté à l'unanimité

Non adopté

b) Budget annexe TEOM

Le compte administratif pour l'année 2020 se présente comme suit

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	Exercice 2020	3 564 871,24 €
Recettes de fonctionnement	Exercice 2020	3 884 174,95 €
Résultat	Exercice 2020	319 303,71 €

Le compte administratif pour l'exercice 2020 présente un excédent de la section de fonctionnement :

Résultat antérieur reporté	Exercice 2019	1 385 532,12 €
Résultat de l'exercice	Exercice 2020	319 303,71 €
Résultat cumulé	Exercice 2020	1 704 835,83 €

Résultat de clôture	Exercice 2020	1 704 835,83 €	Excédent cumulé
----------------------------	----------------------	-----------------------	-----------------

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	Exercice 2020	577 032,49 €
Recettes d'investissement	Exercice 2020	1 325 378,26 €
Résultat	Exercice 2020	748 345,77 €

Le compte administratif pour l'exercice 2020 présente un déficit de la section d'investissement

Résultat antérieur reporté	Exercice 2019	229 749,12 €
Résultat de l'exercice	Exercice 2020	748 345,77 €
Résultat cumulé	Exercice 2020	978 094,89 €

Résultat de clôture	Exercice 2020	978 094,89 €	Excédent cumulé
----------------------------	----------------------	---------------------	-----------------

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : **56** Contre : **0** Abstentions : **0**

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

c) Budget annexe REOM

Le compte administratif pour l'année 2020 se présente comme suit

1) SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation	Exercice 2020	569 961,21 €
Recettes d'exploitation	Exercice 2020	598 497,87 €
Résultat	Exercice 2020	28 536,66 €

Le compte administratif pour l'exercice 2020 présente un excédent de la section d'exploitation :

Résultat antérieur reporté	Exercice 2019	- 27 231,33 €
Résultat de l'exercice	Exercice 2020	28 536,66 €
Résultat cumulé	Exercice 2020	1 305,33 €

Résultat de clôture	Exercice 2020	1 305,33 €	Excédent cumulé
----------------------------	----------------------	-------------------	-----------------

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	Exercice 2020	266 745,13 €
Recettes d'investissement	Exercice 2020	170 243,02 €
Résultat	Exercice 2020	- 96 502,11 €

Le compte administratif pour l'exercice 2020 présente un excédent de la section d'investissement

Résultat antérieur reporté	Exercice 2019	114 294,14 €
Résultat de l'exercice	Exercice 2020	- 96 502,11 €
Résultat cumulé	Exercice 2020	17 792,03 €

Résultat de clôture	Exercice 2020	17 792,03 €	Excédent cumulé
----------------------------	----------------------	--------------------	-----------------

SUITE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : **56** Contre : **0** Abstentions : **0**

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

d) Budget annexe "Production Eau"

Le compte administratif pour l'année 2020 se présente comme suit

1) SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses d'exploitation	Exercice 2020	135 578,52 €
Recettes d'exploitation	Exercice 2020	152 156,04 €
Résultat	Exercice 2020	16 577,52 €

Le compte administratif pour l'exercice 2020 présente un excédent de la section d'exploitation :

Résultat antérieur reporté	Exercice 2019	34 920,86 €
Résultat de l'exercice	Exercice 2020	16 577,52 €
Résultat cumulé	Exercice 2020	51 498,38 €

Résultat de clôture	Exercice 2020	51 498,38 €	Excédent cumulé
----------------------------	----------------------	--------------------	-----------------

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	Exercice 2020	8 838,42 €
Recettes d'investissement	Exercice 2020	22 400,49 €
Résultat	Exercice 2020	13 562,07 €

Le compte administratif pour l'exercice 2020 présente un excédent de la section d'investissement

Résultat antérieur reporté	Exercice 2019	33 917,37 €
Résultat de l'exercice	Exercice 2020	13 562,07 €
Résultat cumulé	Exercice 2020	47 479,44 €

Résultat de clôture	Exercice 2020	47 479,44 €	Excédent cumulé
----------------------------	----------------------	--------------------	-----------------

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : **56** Contre : **0** Abstentions : **0**

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

e) Budget annexe "les ateliers relais"

Le compte administratif pour l'année 2020 se présente comme suit

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	Exercice 2020	325 601,86 €
Recettes de fonctionnement	Exercice 2020	559 776,69 €
Résultat	Exercice 2020	234 174,83 €

Le compte administratif pour l'exercice 2020 présente un excédent de la section de fonctionnement :

Résultat antérieur reporté	Exercice 2019	79 645,29 €
Résultat de l'exercice	Exercice 2020	234 174,83 €
Résultat cumulé	Exercice 2020	313 820,12 €

Résultat de clôture	Exercice 2020	313 820,12 €	Excédent cumulé
----------------------------	----------------------	---------------------	-----------------

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	Exercice 2020	4 571 561,95 €
Recettes d'investissement	Exercice 2020	4 438 218,48 €
Résultat	Exercice 2020	- 133 343,47 €

Le compte administratif pour l'exercice 2020 présente un déficit de la section d'investissement

Résultat antérieur reporté	Exercice 2019	143 277,83 €
Résultat de l'exercice	Exercice 2020	- 133 343,47 €
Résultat cumulé	Exercice 2020	9 934,36 €

Résultat de clôture	Exercice 2020	9 934,36 €	Excédent cumulé
----------------------------	----------------------	-------------------	-----------------

Vote ordinaire à main levée :

Pour : 56 Contre : 0 Abstentions : 0

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

f) Budget annexe "ZAM"

Le compte administratif pour l'année 2020 se présente comme suit

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	Exercice 2020	4 304 295,76 €
Recettes de fonctionnement	Exercice 2020	4 310 926,96 €
Résultat	Exercice 2020	6 631,20 €

Le compte administratif pour l'exercice 2020 présente un excédent de la section de fonctionnement :

Résultat antérieur reporté	Exercice 2019	1 040 386,27 €
Résultat de l'exercice	Exercice 2020	6 631,20 €
Résultat cumulé	Exercice 2020	1 047 017,47 €

Résultat de clôture	Exercice 2020	1 047 017,47 €	Excédent cumulé
----------------------------	----------------------	-----------------------	-----------------

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	Exercice 2020	6 869 525,38 €
Recettes d'investissement	Exercice 2020	6 731 015,33 €
Résultat	Exercice 2020	- 138 510,05 €

Le compte administratif pour l'exercice 2020 présente un déficit de la section d'investissement

Résultat antérieur reporté	Exercice 2019	- 2 695 155,23 €
Résultat de l'exercice	Exercice 2020	- 138 510,05 €
Résultat cumulé	Exercice 2020	- 2 833 665,28 €

Résultat de clôture	Exercice 2020	- 2 833 665,28 €	Déficit cumulé
----------------------------	----------------------	-------------------------	----------------

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : **56** Contre : **0** Abstentions : **0**

Adopté à la majorité

Adopté à l'unanimité

Non adopté

g) Budget annexe "ZI la Papillonnière"

Le compte administratif pour l'année 2020 se présente comme suit

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	Exercice 2020	319 517,97 €
Recettes de fonctionnement	Exercice 2020	322 321,10 €
Résultat	Exercice 2020	2 803,13 €

Le compte administratif pour l'exercice 2020 présente un excédent de la section de fonctionnement :

Résultat antérieur reporté	Exercice 2019	344 776,00 €
Résultat de l'exercice	Exercice 2020	2 803,13 €
Résultat cumulé	Exercice 2020	347 579,13 €

Résultat de clôture	Exercice 2020	347 579,13 €	Excédent cumulé
----------------------------	----------------------	---------------------	-----------------

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	Exercice 2020	322 321,10 €
Recettes d'investissement	Exercice 2020	5 039,44 €
Résultat	Exercice 2020	- 317 281,66 €

Le compte administratif pour l'exercice 2020 présente un déficit de la section d'investissement

Résultat antérieur reporté	Exercice 2019	- 5 014,31 €
Résultat de l'exercice	Exercice 2020	- 317 281,66 €
Résultat cumulé	Exercice 2020	- 322 295,97 €

Résultat de clôture	Exercice 2020	- 322 295,97 €	Déficit cumulé
----------------------------	----------------------	-----------------------	----------------

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : **56** Contre : **0** Abstentions : **0**

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

h) Budget annexe "PIPA II"

Le compte administratif pour l'année 2020 se présente comme suit

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	Exercice 2020	3 550 104,29 €
Recettes de fonctionnement	Exercice 2020	3 681 021,34 €
Résultat	Exercice 2020	130 917,05 €

Le compte administratif pour l'exercice 2020 présente un excédent de la section de fonctionnement :

Résultat antérieur reporté	Exercice 2019	673 409,99 €
Résultat de l'exercice	Exercice 2020	130 917,05 €
Résultat cumulé	Exercice 2020	804 327,04 €

Résultat de clôture	Exercice 2020	804 327,04 €	Excédent cumulé
----------------------------	----------------------	---------------------	-----------------

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	Exercice 2020	3 565 809,29 €
Recettes d'investissement	Exercice 2020	4 923 978,36 €
Résultat	Exercice 2020	1 358 169,07 €

Le compte administratif pour l'exercice 2020 présente un excédent de la section d'investissement

Résultat antérieur reporté	Exercice 2019	- 3 051 623,83 €
Résultat de l'exercice	Exercice 2020	1 358 169,07 €
Résultat cumulé	Exercice 2020	- 1 693 454,76 €

Résultat de clôture	Exercice 2020	- 1 693 454,76 €	Déficit cumulé
----------------------------	----------------------	-------------------------	----------------

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : 56 Contre : 0 Abstentions : 0

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

i) La Doughtée

Le compte administratif pour l'année 2020 se présente comme suit

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	Exercice 2020	154 124,73 €
Recettes de fonctionnement	Exercice 2020	150 993,84 €
Résultat	Exercice 2020	- 3 130,89 €

Le compte administratif pour l'exercice 2020 présente un déficit de la section de fonctionnement :

Résultat antérieur reporté	Exercice 2019	11 773,62 €
Résultat de l'exercice	Exercice 2020	- 3 130,89 €
Résultat cumulé	Exercice 2020	8 642,73 €

Résultat de clôture	Exercice 2020	8 642,73 €	Excédent cumulé
----------------------------	----------------------	-------------------	-----------------

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	Exercice 2020	100 436,61 €
Recettes d'investissement	Exercice 2020	150 359,63 €
Résultat	Exercice 2020	49 923,02 €

Le compte administratif pour l'exercice 2020 présente un excédent de la section d'investissement

Résultat antérieur reporté	Exercice 2019	- 98 739,81 €
Résultat de l'exercice	Exercice 2020	49 923,02 €
Résultat cumulé	Exercice 2020	- 48 816,79 €

Résultat de clôture	Exercice 2020	- 48 816,79 €	Déficit cumulé
----------------------------	----------------------	----------------------	----------------

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : **56** Contre : **0** Abstentions : **0**

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

j) Budget Annexe "Les Neuvillières"

Le compte administratif pour l'année 2020 se présente comme suit

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	Exercice 2020	578 274,71 €
Recettes de fonctionnement	Exercice 2020	580 911,89 €
Résultat	Exercice 2020	2 637,18 €

Le compte administratif pour l'exercice 2020 présente un excédent de la section de fonctionnement :

Résultat antérieur reporté	Exercice 2019	- 53 169,69 €
Résultat de l'exercice	Exercice 2020	2 637,18 €
Résultat cumulé	Exercice 2020	- 50 532,51 €

Résultat de clôture	Exercice 2020	- 50 532,51 €	Déficit cumulé
----------------------------	----------------------	----------------------	----------------

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	Exercice 2020	548 656,98 €
Recettes d'investissement	Exercice 2020	138 551,67 €
Résultat	Exercice 2020	- 410 105,31 €

Le compte administratif pour l'exercice 2020 présente un déficit de la section d'investissement

Résultat antérieur reporté	Exercice 2019	- 17 551,67 €
Résultat de l'exercice	Exercice 2020	- 410 105,31 €
Résultat cumulé	Exercice 2020	- 427 656,98 €

Résultat de clôture	Exercice 2020	- 427 656,98 €	Déficit cumulé
----------------------------	----------------------	-----------------------	----------------

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : **56** Contre : **0** Abstentions : **0**

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

k) Autres ZAE

Le compte administratif pour l'année 2020 se présente comme suit

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	Exercice 2020	316 380,09 €
Recettes de fonctionnement	Exercice 2020	371 106,76 €
Résultat	Exercice 2020	54 726,67 €

Le compte administratif pour l'exercice 2020 présente un excédent de la section de fonctionnement

Résultat antérieur reporté	Exercice 2019	- 2 851,91 €
Excédent de l'exercice	Exercice 2020	54 726,67 €
Résultat cumulé	Exercice 2020	51 874,76 €

Résultat de clôture	Exercice 2020	51 874,76 €	Excédent cumulé
----------------------------	----------------------	--------------------	-----------------

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	Exercice 2020	252 582,02 €
Recettes d'investissement	Exercice 2020	234 228,14 €
Résultat	Exercice 2020	- 18 353,88 €

Le compte administratif pour l'exercice 2020 présente un déficit de la section d'investissement

Résultat antérieur reporté	Exercice 2019	- 234 228,14 €
Résultat de l'exercice	Exercice 2020	- 18 353,88 €
Résultat cumulé	Exercice 2020	- 252 582,02 €

Résultat de clôture	Exercice 2020	- 252 582,02 €	Déficit cumulé
----------------------------	----------------------	-----------------------	----------------

Vote ordinaire à main levée :

Pour : **56** Contre : **0** Abstentions : **0**

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

l) Budget annexe "Vente de terrains"

Le compte administratif pour l'année 2020 se présente comme suit

1) SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement	Exercice 2020	23 361,97 €
Recettes de fonctionnement	Exercice 2020	18 473,97 €
Résultat	Exercice 2020	- 4 888,00 €

Le compte administratif pour l'exercice 2020 présente un déficit de la section de fonctionnement :

Résultat antérieur reporté	Exercice 2019	- 6 753,21 €
Résultat de l'exercice	Exercice 2020	- 4 888,00 €
Résultat cumulé	Exercice 2020	- 11 641,21 €

Résultat de clôture	Exercice 2020	- 11 641,21 €	Déficit cumulé
----------------------------	----------------------	----------------------	----------------

2) SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement	Exercice 2020	46 795,03 €
Recettes d'investissement	Exercice 2020	11 597,41 €
Résultat	Exercice 2020	- 35 197,62 €

Le compte administratif pour l'exercice 2020 présente un déficit de la section d'investissement

Résultat antérieur reporté	Exercice 2020	- 99 037,47 €
Résultat de l'exercice	Exercice 2020	- 35 197,62 €
Résultat cumulé	Exercice 2020	- 134 235,09 €

Résultat de clôture	Exercice 2020	- 134 235,09 €	Déficit cumulé
----------------------------	----------------------	-----------------------	----------------

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : **56** Contre : **0** Abstentions : **0**

Adopté à la majorité

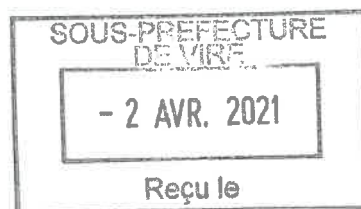
Adopté à l'unanimité

Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER







REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Judi 25 Mars 2021**

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 49
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 7
Nombre de membres excusés : 4
Nombre de membres absents : 1

Date de convocation :
19 mars 2021

Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :

2 AVR. 2021

et affichage le :

2 AVR. 2021

**7 - Finances Locales
7.1 - Décisions budgétaires**

Objet : Affectation des résultats

L'an 2021, le 25 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 19 mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 19 mars 2021.

Mme Marie-Ange CORDIER a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			X : Mme Najat LEMERAY		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL			X : Mme Valérie DESQUESNE		
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUALT		X : Mme Emilie HERVY			
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT				x	
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE		X : Mme Martine TREMPU			
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				
M. Eric MARTIN				x	
Mme Natacha MASSIEU	x				
Mme Sandrine SAMSON			X : M. Marc GUILLAUMIN		
Mme Cyndi THOMAS			X : Mme Natacha MASSIEU		

Mme Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux, Personnel » réunie le 22 mars 2021 et du Bureau communautaire réuni le 15 mars 2021, il est demandé au Conseil communautaire de bien vouloir en délibérer et d'adopter l'affectation des résultats tel que présenté ci-après.

a) **Budget Principal**

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice	1 451 074,93 €
Résultats antérieurs reportés (Ligne 002 du CA)	5 401 782,59 €
Résultat à affecter (hors restes à réaliser)	6 852 857,52 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

Solde d'exécution cumulé d'investissement	585 064,54 €
Solde des restes à réaliser	- 357 273,82 €
Besoin de financement	- €

AFFECTATION DE RESULTAT

Affectation en réserves (R 1068) en investissement	- €
Report en fonctionnement (R 002)	6 852 857,52 €



Vote ordinaire à main levée :

Pour : **56** Contre : **0** Abstentions : **0**

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

b) **Budget annexe « Ordures Ménagères (TEOM) »**

Résultat de fonctionnement

Résultat de l'exercice	319 303,71 €
Résultats antérieurs reportés (Ligne 002 du CA)	1 385 532,12 €
Résultat à affecter (hors restes à réaliser)	1 704 835,83 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

Solde d'exécution cumulé d'investissement	978 094,89 €
Solde des restes à réaliser	- 574,44 €
Besoin de financement	- €

AFFECTATION DE RESULTAT

Affectation en réserves (R 1068) en investissement	- €
Report en fonctionnement (R 002)	1 704 835,83 €

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : 56 Contre : 0 Abstentions : 0
 Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

c) Budget annexe « Ordures Ménagères (REOM) »**Résultat d'exploitation**

Résultat de l'exercice	28 536,66 €
Résultats antérieurs reportés (Ligne 002 du CA)	- 27 231,33 €
Résultat à affecter (hors restes à réaliser)	1 305,33 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

Solde d'exécution cumulé d'investissement	17 792,03 €
Solde des restes à réaliser	- €
Besoin de financement	- €

AFFECTATION DE RESULTAT

Affectation en réserves (R 1068) en investissement	- €
Report en fonctionnement (R 002)	1 305,33 €
Report en fonctionnement (D 002)	- €

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : 56 Contre : 0 Abstentions : 0
 Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

d) Budget annexe « Production d'Eau »**Résultat d'exploitation**

Résultat de l'exercice	16 577,52 €
Résultats antérieurs reportés (Ligne 002 du CA)	34 920,86 €
Résultat à affecter (hors restes à réaliser)	51 498,38 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

Solde d'exécution cumulé d'investissement	47 479,44 €
Solde des restes à réaliser	- 3 806,00 €
Besoin de financement	- €

AFFECTATION DE RESULTAT

Affectation en réserves (R 1068) en investissement	- €
Report en fonctionnement (R 002)	51 498,38 €

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : **56** Contre : **0** Abstentions : **0**

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

e) Budget annexe « Ateliers relais »**Résultat de fonctionnement**

Résultat de l'exercice	234 174,83 €
Résultats antérieurs reportés (Ligne 002 du CA)	<u>79 645,29 €</u>
Résultat à affecter (hors restes à réaliser)	313 820,12 €

Solde d'exécution de la section d'investissement

Solde d'exécution cumulé d'investissement (RI 001)	9 934,36 €
Solde des restes à réaliser	- €
Besoin de financement	- €

AFFECTATION DE RESULTAT

Affectation en réserves (R 1068) en investissement	- €
Report en fonctionnement (R 002)	313 820,12 €

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : **56** Contre : **0** Abstentions : **0**

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

f) Autres budgets annexes

- Vente de terrains
- ZAM
- ZI « La Papillonnière »
- ZA « Les Neuvillières »
- Parc d'Activités « La Douitée »
- Parc d'Activités « La Papillonnière II (PIPA) »
- Autres ZAE

Considérant que ces budgets annexes sont réalisés sur la section de fonctionnement et font l'objet d'une gestion de stock, il sera proposé au Conseil Communautaire de décider de ne pas utiliser la procédure d'affectation sur ces budgets.



Vote ordinaire à main levée :

Pour : **56** Contre : **0** Abstentions : **0**
 Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER

SOUS-PRÉFECTURE
DE MIREPOIX
- 2 AVR. 2021
Reçu le

COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations



Conseil Communautaire

Séance du Jeudi 25 Mars 2021

Nombre de membres en exercice : 61
 Nombre de membres présents : 49
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : 7
 Nombre de membres excusés : 4
 Nombre de membres absents : 1

Date de convocation :
 19 mars 2021

Acte rendu exécutoire après visa du
 contrôle de légalité le :

2 AVR. 2021

et affichage le :

2 AVR. 2021

7 - Finances Locales
 7.2 - Fiscalité

Objet : Fiscalité – Taux 2021 – Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

L'an 2021, le 25 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 19 mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 19 mars 2021.

Mme Marie-Ange CORDIER a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			X : Mme Najat LEMERAY		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL			X : Mme Valérie DESQUESNE		
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT		X : Mme Emilie HERVY			
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT				x	
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE		X : Mme Martine TREMPU			
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				
M. Eric MARTIN				x	
Mme Natacha MASSIEU	x				
Mme Sandrine SAMSON			X : M. Marc GUILLAUMIN		
Mme Cyndi THOMAS			X : Mme Natacha MASSIEU		

Mme Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Suivant le pacte fiscal et financier établi entre l'EPCI et ses communes membres en 2017, et suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux, Personnel » réunie le 22 mars 2021 et du Bureau communautaire réuni le 15 mars 2021, il convient que le Conseil communautaire valide les taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) 2021 tels que présentés ci-après.

Compte tenu de la fusion des territoires au 1^{er} janvier 2017, une période de 7 ans est donnée afin d'harmoniser la fiscalité du territoire, par conséquent dans l'attente d'une décision, les taux restent inchangés depuis 2017.

	Taux 2021
ZONE 1 - Communes du territoire ex. CC Pays de Condé	12,25%
ZONE 2 - Valdallière	14,87%
ZONE 3 - Vire Normandie (taux réduit)	10,08%
Zone 4 - Vire Normandie (taux plein)	10,30%
Zone 5 - Communes du territoire ex. CC Intercom Séverine	12,95%

VOTE

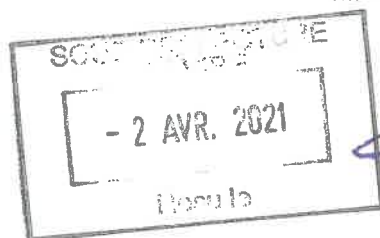
Vote ordinaire à main levée :

Pour : 56 Contre : 0 Abstentions : 0

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations



Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 25 Mars 2021

Nombre de membres en exercice : 61
 Nombre de membres présents : 49
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : 7
 Nombre de membres excusés : 4
 Nombre de membres absents : 1

Date de convocation :
 19 mars 2021

Acte rendu exécutoire après visa du
 contrôle de légalité le :

1 2 AVR. 2021

et affichage le :

1 2 AVR. 2021

7 - Finances Locales
 7.2 - Fiscalité

Objet : Fiscalité – Taux 2021 – Contribution Foncière des Entreprises (CFE)

L'an 2021, le 25 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 19 mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 19 mars 2021.

Mme Marie-Ange CORDIER a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			X : Mme Najat LEMERAY		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL			X : Mme Valérie DESQUESNE		
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT		X : Mme Emilie HERVY			
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT				x	
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE		X : Mme Martine TREMPU			
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				
M. Eric MARTIN				x	
Mme Natacha MASSIEU	x				
Mme Sandrine SAMSON			X : M. Marc GUILLAUMIN		
Mme Cyndi THOMAS			X : Mme Natacha MASSIEU		

Mme Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

L'Intercom de la Vire au Noireau a voté en 2020, le taux de Contribution Foncière des Entreprises (CFE) de son territoire à hauteur de 21,83 % correspondant au taux moyen pondéré du territoire intercommunal.

L'EPCI a décidé par délibération n°7 du 13 avril 2017, que la durée d'intégration fiscale retenue pour le taux de CFE était de 8 ans.

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux, Personnel » réunie le 22 mars 2021 et du Bureau communautaire réuni le 15 mars 2021, il convient que le Conseil communautaire valide les taux suivants :

- Le taux de CFE voté à hauteur de 21,83 % (5^{ème} année de lissage du taux)
- La mise en réserve du taux de 0,13 %

VOTE

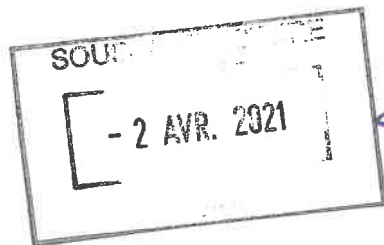
Vote ordinaire à main levée :

Pour : 56 Contre : 0 Abstentions : 0

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations



Conseil Communautaire

Séance du Jeudi 25 Mars 2021

Nombre de membres en exercice : 61
 Nombre de membres présents : 49
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : 7
 Nombre de membres excusés : 4
 Nombre de membres absents : 1

Date de convocation :
 19 mars 2021

Acte rendu exécutoire après visa du
 contrôle de légalité le :

2 AVR. 2021

et affichage le :

2 AVR. 2021

L'an 2021, le 25 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 19 mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 19 mars 2021.

Mme Marie-Ange CORDIER a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

7 - Finances Locales

7.1 - Décisions budgétaires

Objet : Approbation du Budget Général et des Budgets Annexes – Exercice 2021

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			X : Mme Najat LEMERAY		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL			X : Mme Valérie DESQUESNE		
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT		X : Mme Emilie HERVY			
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT				x	
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE		X : Mme Martine TREMPU			
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				
M. Eric MARTIN				x	
Mme Natacha MASSIEU	x				
Mme Sandrine SAMSON			X : M. Marc GUILLAUMIN		
Mme Cyndi THOMAS			X : Mme Natacha MASSIEU		

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU				x	
Mme Isabelle BACHELOT	x				
M. Frédéric BROGNIART	x				
Mme Caroline CHANU	x				
M. Gilles FAUCON	x				
Mme Brigitte MENNIER	x				
Mme Sabrina SCOLA	x				
VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	x				
Mme Marie-Noëlle BALLE	x				
Mme Cindy BAUDRON				x	
M. Lucien BAZIN	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
M. Corentin GOETHALS			X : Mme Marie-Ange CORDIER		
Mme Catherine MADELAINE	x				
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Pascal MARTIN	x				
M. Gérard MARY	x				
Mme Marie-Odile MOREL	x				
Mme Valérie OLLIVIER	x				
M. Régis PICOT			X : M. Lucien BAZIN		
Mme Jane PIGAULT	x				
Mme Annie ROSSI	x				
M. Guy VELANY	x				
TOTAL	47	2	7	4	1
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			49		
Quorum En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (IV de l'article 6 de la Loi n°2020- 1379 du 14 novembre 2020)			21		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*) *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (IV de l'article 6 de la Loi n°2020- 1379 du 14 novembre 2020)			56		

Mme Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux, Personnel » réunie le 22 mars 2021 et du Bureau communautaire réuni le 15 mars 2021, le Conseil communautaire est appelé à voter les Budgets pour l'exercice 2021.

a) Budget Principal

Le projet de budget principal de l'exercice 2021 s'établit comme suit :

Pour la section de fonctionnement :

Dépenses	17 184 598,43 €	
Recettes	24 444 785,51 €	
	<u>7 260 187,08 €</u>	Excédent de la section de fonctionnement

Pour la section d'investissement :

Dépenses	5 529 047,36 €	
Recettes	5 529 047,36 €	
	<u>0,00 €</u>	Equilibre de la section d'investissement

Le budget étant voté par nature et par chapitre en investissement comme en fonctionnement, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le Budget Principal 2021.



Vote ordinaire à main levée :

Pour : **56** Contre : **0** Abstentions : **0**
 Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

b) Budget annexe de la "TEOM"

Le projet de budget annexe de la "TEOM" de l'exercice 2021 s'établit comme suit :

Pour la section de fonctionnement :

Dépenses	4 064 600,51 €	
Recettes	5 644 010,67 €	
	<u>1 579 410,16 €</u>	Excédent de la section de fonctionnement

Pour la section d'investissement :

Dépenses	881 208,49 €	
Recettes	1 215 183,61 €	
	<u>333 975,12 €</u>	Excédent de la section d'investissement

Le budget étant voté par nature et par chapitre en investissement comme en fonctionnement, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le Budget Annexe "TEOM" 2021.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : 56 Contre : 0 Abstentions : 0

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

c) Budget annexe de la "REOM" - SPIC M4

Le projet de budget annexe de la "REOM" de l'exercice 2021 s'établit comme suit :

Pour la section d'exploitation :

Dépenses	630 129,64 €	
Recettes	630 129,64 €	
	<u>0,00 €</u>	Equilibre de la section d'exploitation

Pour la section d'investissement :

Dépenses	64 834,89 €	
Recettes	64 834,89 €	
	<u>0,00 €</u>	Equilibre de la section d'investissement

Le budget étant voté par nature et par chapitre en investissement comme en exploitation, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le Budget Annexe "REOM" 2021.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : 56 Contre : 0 Abstentions : 0

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

d) Budget annexe "PRODUCTION EAU" - SPIC - M 49

Le projet de budget annexe "Production Eau" de l'exercice 2021 (assujetti à TVA - présenté HT) s'établit comme suit :

Pour la section d'exploitation :

Dépenses	210 335,88 €	
Recettes	210 335,88 €	
	<u>0,00 €</u>	Equilibre de la section d'exploitation

Pour la section d'investissement :

Dépenses	463 606,00 €	
Recettes	463 606,00 €	
	<u>0,00 €</u>	Equilibre de la section d'investissement

Le budget étant voté par nature et par chapitre en investissement comme en exploitation, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le Budget Annexe "Production Eau" 2021.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : **56** Contre : **0** Abstentions : **0**
 Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

e) Budget annexe "ATELIERS RELAIS"

Le projet de budget annexe "Ateliers Relais" de l'exercice 2021 (assujetti à TVA - présenté HT) s'établit comme suit :

Pour la section de fonctionnement :

Dépenses	515 613,33 €	
Recettes	<u>531 898,08 €</u>	
	16 284,75 €	Excédent de la section de fonctionnement

Pour la section d'investissement :

Dépenses	678 955,02 €	
Recettes	<u>678 955,02 €</u>	
	0,00 €	Equilibre de la section d'investissement

Le budget étant voté par nature et par chapitre en investissement comme en fonctionnement, il est proposé au Conseil communautaire, d'approuver le Budget Annexe "Ateliers Relais" 2021.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : **56** Contre : **0** Abstentions : **0**
 Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

f) Budget annexe "ZI LA PAPILLONNIERE"

Le projet de budget annexe "ZI La Papillonnière" de l'exercice 2021 (assujetti à TVA - présenté HT) s'établit comme suit :

Pour la section de fonctionnement :

Dépenses	844 575,30 €	
Recettes	<u>844 575,30 €</u>	
	0,00 €	Equilibre de la section de fonctionnement

Pour la section d'investissement :

Dépenses	737 434,86 €	
Recettes	<u>737 434,86 €</u>	
	0,00 €	Equilibre de la section d'investissement

Le budget étant voté par nature et par chapitre en investissement comme en fonctionnement, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le Budget Annexe "ZI La Papillonnière" 2021.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : 56 Contre : 0 Abstentions : 0

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

g) Budget annexe "LA PAPILLONNIERE II"

Le projet de budget annexe "La Papillonnière II" de l'exercice 2021 (assujetti à TVA - présenté HT) s'établit comme suit :

Pour la section de fonctionnement :

Dépenses 6 141 506,51 €

Recettes 6 141 506,51 €

0,00 € Equilibre de la section de fonctionnement

Pour la section d'investissement :

Dépenses 5 963 587,71 €

Recettes 5 963 587,71 €

0,00 € Equilibre de la section d'investissement

Le budget étant voté par nature et par chapitre en investissement comme en fonctionnement, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le Budget Annexe "La Papillonnière II" 2021.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : 56 Contre : 0 Abstentions : 0

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

h) Budget annexe "LA DOUITEE"

Le projet de budget annexe "La Douitée" de l'exercice 2021 (assujetti à TVA - présenté HT) s'établit comme suit :

Pour la section de fonctionnement :

Dépenses 108 362,25 €

Recettes 109 221,25 €

859,00 € Excédent de la section de fonctionnement

Pour la section d'investissement :

Dépenses 74 934,96 €

Recettes 85 687,79 €

10 752,83 € Excédent de la section d'investissement

Le budget étant voté par nature et par chapitre en investissement comme en fonctionnement, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le Budget Annexe "La Douitée" 2021.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : **56** Contre : **0** Abstentions : **0**
 Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

i) Budget annexe "LES NEUVILLIERES"

Le projet de budget annexe "Les Neuvillières" de l'exercice 2021 (assujetti à TVA - présenté HT) s'établit comme suit :

Pour la section de fonctionnement :

Dépenses	215 143,93 €	
Recettes	<u>215 143,93 €</u>	
	0,00 €	Equilibre de la section de fonctionnement

Pour la section d'investissement :

Dépenses	568 293,55 €	
Recettes	<u>568 293,55 €</u>	
	0,00 €	Equilibre de la section d'investissement

Le budget étant voté par nature et par chapitre en investissement comme en fonctionnement, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le Budget Annexe "Les Neuvillières" 2021.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : **56** Contre : **0** Abstentions : **0**
 Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

j) Budget annexe "ZAM"

Le projet de budget annexe "ZAM" de l'exercice 2021 (assujetti à TVA - présenté HT) s'établit comme suit :

Pour la section de fonctionnement :

Dépenses	5 951 808,40 €	
Recettes	<u>5 951 808,40 €</u>	
	0,00 €	Equilibre de la section de fonctionnement

Pour la section d'investissement :

Dépenses	7 987 586,54 €	
Recettes	<u>7 987 586,54 €</u>	
	0,00 €	Equilibre de la section d'investissement

Le budget étant voté par nature et par chapitre en investissement comme en fonctionnement, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le Budget Annexe "ZAM" 2021

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : 56 Contre : 0 Abstentions : 0

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

k) Budget annexe "AUTRES ZAE"

Le projet de budget annexe "Autres ZAE" de l'exercice 2021 (assujetti à TVA - présenté HT) s'établit comme suit :

Pour la section de fonctionnement :

Dépenses	663 577,49 €
Recettes	<u>663 577,49 €</u>
	0,00 € Equilibre de la section de fonctionnement

Pour la section d'investissement :

Dépenses	717 059,75 €
Recettes	<u>717 059,75 €</u>
	0,00 € Equilibre de la section d'investissement

Le budget étant voté par nature et par chapitre en investissement comme en fonctionnement, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le Budget Annexe "Autres ZAE" 2021.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : 56 Contre : 0 Abstentions : 0

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

l) Budget annexe "VENTE DE TERRAINS"

Le projet de budget annexe "Vente de Terrains" de l'exercice 2021 (assujetti à TVA - présenté HT) s'établit comme suit :

Pour la section de fonctionnement :

Dépenses	230 920,53 €
Recettes	<u>230 920,53 €</u>
	0,00 € Equilibre de la section de fonctionnement

Pour la section d'investissement :

Dépenses	378 850,42 €
Recettes	<u>378 850,42 €</u>
	0,00 € Equilibre de la section d'investissement

Le budget étant voté par nature et par chapitre en investissement comme en fonctionnement, il est proposé au Conseil communautaire d'approuver le Budget Annexe "Vente de Terrains" 2021.

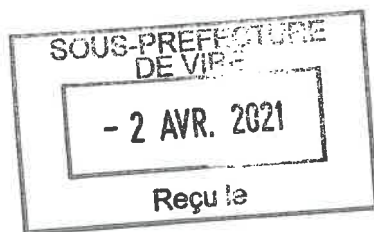
VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : 56 Contre : 0 Abstentions : 0
 Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER





REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 25 Mars 2021

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 49
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 7
Nombre de membres excusés : 4
Nombre de membres absents : 1

Date de convocation :
19 mars 2021

**Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :**

2 AVR. 2021
et affichage le :

2 AVR. 2021

7 - Finances Locales
7.5 - Subventions

Objet : Office de Tourisme du Pays de Vire et des Collines de Normandie – Subvention 2021

L'an 2021, le 25 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 19 mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 19 mars 2021.

Mme Marie-Ange CORDIER a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			X : Mme Najat LEMERAY		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL			X : Mme Valérie DESQUESNE		
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT		X : Mme Emilie HERVY			
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT				x	
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE		X : Mme Martine TREMPU			
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				
M. Eric MARTIN				x	
Mme Natacha MASSIEU	x				
Mme Sandrine SAMSON			X : M. Marc GUILLAUMIN		
Mme Cyndi THOMAS			X : Mme Natacha MASSIEU		

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU				x	
Mme Isabelle BACHELOT	x				
M. Frédéric BROGNIART	x				
Mme Caroline CHANU	x				
M. Gilles FAUCON	x				
Mme Brigitte MENNIER	x				
Mme Sabrina SCOLA	x				
VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	x				
Mme Marie-Noëlle BALLE	x				
Mme Cindy BAUDRON				x	
M. Lucien BAZIN	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
M. Corentin GOETHALS					
Mme Catherine MADELAINE	x				
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Pascal MARTIN	x				
M. Gérard MARY	x				
Mme Marie-Odile MOREL	x				
Mme Valérie OLLIVIER	x				
M. Régis PICOT					
Mme Jane PIGAULT	x				
Mme Annie ROSSI	x				
M. Guy VELANY	x				
TOTAL	47	2	7	4	1
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	49				
Quorum En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)	21				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*) *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)	56				

Mme Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Par délibération n°15 du 26 septembre 2019, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau a autorisé la signature de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2019-2021 à intervenir avec l'EPIC Office de Tourisme du Pays de Vire et des Collines de Normandie, la Communauté de Communes Pré Bocage Intercom, et l'Intercom de la Vire au Noireau.

L'EPIC Office de tourisme s'est vu déléguer par les deux EPCI :

- L'accueil et l'information des touristes sur son territoire de compétence ;
- La promotion touristique de ce territoire en cohérence avec l'action du Comité Départemental du tourisme (Calvados Attractivité) et du Comité Régional du tourisme (Normandie Tourisme) ;
- La conception, l'animation et la coordination du développement touristique du territoire, depuis la définition de la stratégie jusqu'à la mise en œuvre d'un plan d'action annuel ;
- La coordination des entreprises et organismes intéressés au développement touristique du territoire ;
- Le concours technique à la conception et à la réalisation de projets d'opérations touristiques ;
- Le montage et la commercialisation de prestations de produits touristiques dans les conditions prévues par les articles L221-1 à L211-18 du code du tourisme ;
- La vente de prestations de services (billetterie) et de produits, type produits boutique et produits du terroir.

Au terme de l'article II-3-2 de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens, chacune des communautés de communes, Intercom de la Vire au Noireau et Pré-Bocage Intercom s'engage à verser une subvention annuelle à l'EPCI Office de Tourisme du Pays de Vire et des Collines de Normandie.

Par mail en date du 8 février 2021, l'EPIC a ainsi sollicité l'Intercom de la Vire au Noireau pour l'obtention de la subvention à hauteur de **220 500 €** pour l'année 2021 (soit 4.50 € x 49 000 habitants).

Il convient également d'indiquer que la subvention 2020 n'a pas été versée dans son intégralité, l'EPCI sollicite donc également l'Intercom de la Vire au Noireau pour la régularisation des 20 000 € restants.

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 22 mars 2021 et du Bureau communautaire réuni le 15 mars 2021, il est ainsi proposé au Conseil communautaire d'autoriser :

- le versement de la subvention 2021 à hauteur de **220 500 €** conformément aux modalités prévues dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2019-2021, étant précisé que le crédit correspondant est inscrit au Budget Principal 2021 ;
- le versement des 20 000 € au titre du solde de subvention non perçu.



Vote ordinaire à main levée :

Pour : **56** Contre : **0** Abstentions : **0**

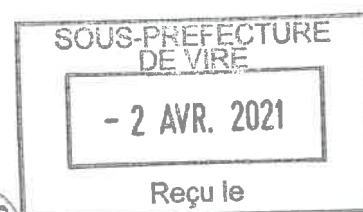
Adopté à la majorité

Adopté à l'unanimité

Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER





REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 25 Mars 2021

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 49
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 7
Nombre de membres excusés : 4
Nombre de membres absents : 1

Date de convocation :
19 mars 2021

Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :

2 AVR. 2021

et affichage le :

2 AVR. 2021

7 - Finances Locales
7.5 - Subventions

Objet : Initiative Calvados – Adhésion et cotisation 2021

L'an 2021, le 25 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 19 mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 19 mars 2021.

Mme Marie-Ange CORDIER a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			X : Mme Najat LEMERAY		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL			X : Mme Valérie DESQUESNE		
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT		X : Mme Emilie HERVY			
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT				x	
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE		X : Mme Martine TREMPU			
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				
M. Eric MARTIN				x	
Mme Natacha MASSIEU	x				
Mme Sandrine SAMSON			X : M. Marc GUILLAUMIN		
Mme Cyndi THOMAS			X : Mme Natacha MASSIEU		

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VALDALLIERE

M. Jean-Paul ANGENEAU				x	
Mme Isabelle BACHELOT	x				
M. Frédéric BROGNIART	x				
Mme Caroline CHANU	x				
M. Gilles FAUCON	x				
Mme Brigitte MENNIER	x				
Mme Sabrina SCOLA	x				

VIRE NORMANDIE

M. Marc ANDREU SABATER	x				
Mme Marie-Noëlle BALLE	x				
Mme Cindy BAUDRON				x	
M. Lucien BAZIN	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
M. Corentin GOETHALS			X : Mme Marie-Ange CORDIER		
Mme Catherine MADELAINE	x				
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Pascal MARTIN	x				
M. Gérard MARY	x				
Mme Marie-Odile MOREL	x				
Mme Valérie OLLIVIER	x				
M. Régis PICOT			X : M. Lucien BAZIN		
Mme Jane PIGAULT	x				
Mme Annie ROSSI	x				
M. Guy VELANY	x				

TOTAL	47	2	7	4	1
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			49		
Quorum En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)			21		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*) *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)			56		

Mme Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

La mission d'Initiative Calvados est d'aider les créateurs et les repreneurs d'entreprise dans le financement de leur projet, via notamment un prêt d'honneur à taux 0%, les appuyer dans le montage de leur projet et les accompagner ensuite jusqu'à la réussite économique de leur entreprise.

Depuis 2000, Initiative Calvados a accordé 23 329 200 € de prêts d'honneur permettant ainsi la création ou la consolidation de près de 7 740 emplois. Cet accompagnement assure aux entreprises aidées par Initiative Calvados un taux de pérennité à 3 ans de 93 %.

Par courrier en date du 3 novembre 2020, Initiative Calvados a sollicité l'Intercom de la Vire au Noireau sur son adhésion pour l'année 2021 dont la cotisation s'élève à **14 441 €** (*montant identique à celui versé pour l'année 2020*).

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 22 mars 2021 et du Bureau Communautaire réuni le 15 mars 2021, il est proposé au Conseil communautaire d'autoriser :

- l'adhésion à Initiative Calvados pour l'année 2021 ;
- le versement de la cotisation correspondante à l'adhésion d'un montant de **14 441 €**.

Etant précisé que le crédit correspondant est inscrit au Budget Principal 2021.



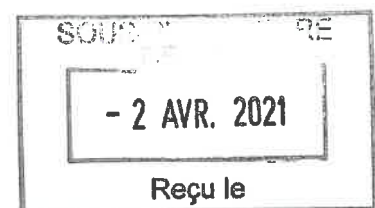
Vote ordinaire à main levée :

Pour : **56** Contre : **0** Abstentions : **0**

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Déliberations



Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 25 Mars 2021

Nombre de membres en exercice : 61
 Nombre de membres présents : 49
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : 7
 Nombre de membres excusés : 4
 Nombre de membres absents : 1

Date de convocation :
 19 mars 2021

Acte rendu exécutoire après visa du
 contrôle de légalité le :

2 AVR. 2021

et affichage le :

2 AVR. 2021

L'an 2021, le 25 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 19 mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 19 mars 2021.

Mme Marie-Ange CORDIER a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

7 - Finances Locales
 7.5 - Subventions

Objet : Mission Locale du Bocage au Bessin – Subvention 2021

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			X : Mme Najat LEMERAY		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL			X : Mme Valérie DESQUESNE		
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT		X : Mme Emilie HERVY			
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT				x	
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE		X : Mme Martine TREMPU			
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				
M. Eric MARTIN				x	
Mme Natacha MASSIEU	x				
Mme Sandrine SAMSON			X : M. Marc GUILLAUMIN		
Mme Cyndi THOMAS			X : Mme Natacha MASSIEU		

Mme Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

L'Intercom de la Vire au Noireau est compétente depuis le 1^{er} janvier 2018, en matière d'actions sociales d'intérêt communautaire.

Par courrier en date du 3 février 2021, la Mission Locale du Bocage au Bessin a ainsi sollicité l'Intercom de la Vire au Noireau pour l'obtention d'une subvention à hauteur de 72 000 € pour l'année 2021 (*montant identique à celui versé pour l'année 2020*) versée en fonction du nombre de jeunes de moins de 26 ans suivis par la Mission Locale sur le territoire.

Le montant de la subvention étant supérieur à 23 000 €, la conclusion d'une convention entre l'Intercom de la Vire au Noireau et la Mission Locale du Bocage au Bessin est obligatoire. Celle-ci doit définir l'objet, le montant ainsi que les conditions d'utilisation de la subvention attribuée.

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 22 mars 2021 et du Bureau communautaire réuni le 15 mars 2021, il est proposé au Conseil communautaire :

- **d'autoriser** le versement, pour l'exercice 2021, d'une subvention à hauteur de 72 000 € à la Mission Locale du Bocage au Bessin, étant précisé que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal 2021.
- **d'autoriser** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention à intervenir avec la Mission Locale du Bocage au Bessin et tout document s'y rapportant.

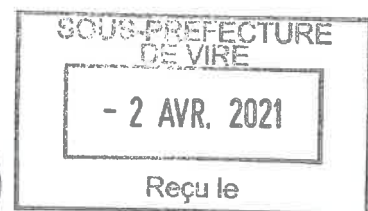
VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : 56 Contre : 0 Abstentions : 0
 Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER





REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 25 Mars 2021

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 49
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 7
Nombre de membres excusés : 4
Nombre de membres absents : 1

Date de convocation :
19 mars 2021

Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :

2 AVR. 2021

et affichage le :
2 AVR. 2021

L'an 2021, le 25 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 19 mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 19 mars 2021.

Mme Marie-Ange CORDIER a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

7 - Finances Locales
7.5 - Subventions

Objet : Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD) du Calvados – Point d'Accès au Droit – Subvention 2021

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			X : Mme Najat LEMERAY		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL			X : Mme Valérie DESQUESNE		
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT		X : Mme Emilie HERVY			
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT				x	
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE		X : Mme Martine TREMPU			
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				
M. Eric MARTIN				x	
Mme Natacha MASSIEU	x				
Mme Sandrine SAMSON			X : M. Marc GUILLAUMIN		
Mme Cyndi THOMAS			X : Mme Natacha MASSIEU		

Mme Annie ROSSI donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

L'Intercom de la Vire au Noireau est compétente depuis le 1^{er} janvier 2018, en matière d'actions sociales d'intérêt communautaire. A ce titre, elle apporte son soutien au point d'accès au droit (PAD).

Le point d'accès au droit est un service accessible à chaque personne, quels que soient ses revenus, pour connaître ses droits et obligations et être aidé dans ses démarches.

Les permanences sont assurées par le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD 14) dans un point d'accès au droit (PAD), dans un relais d'accès au droit (RAD), dans une maison de justice et du droit (MJD), espaces neutres, confidentiels et de proximité.

Par courrier en date du 12 novembre 2020, le Conseil Départemental d'Accès au Droit (CDAD 14) a sollicité une subvention à hauteur de 5 039 € pour l'exercice 2021 (*montant identique à celui versé pour l'année 2020*).

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 15 mars 2021, il est demandé au Conseil communautaire d'autoriser le versement de la subvention 2021 à hauteur de 5 039 € ; étant précisé que le crédit correspondant est inscrit au Budget Principal 2021.

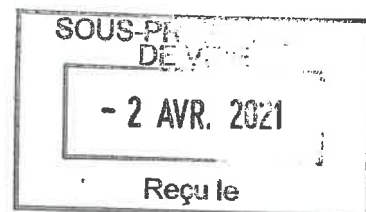
VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : 56 Contre : 0 Abstentions : 0
 Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL			X : Mme Valérie DESQUESNE		
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT		X : Mme Emilie HERVY			
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT				x	
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE		X : Mme Martine TREMPU			
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				
M. Eric MARTIN				x	
Mme Natacha MASSIEU	x				
Mme Sandrine SAMSON			X : M. Marc GUILLAUMIN		
Mme Cyndi THOMAS			X : Mme Natacha MASSIEU		

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU				x	
Mme Isabelle BACHELOT	x				
M. Frédéric BROGNIART	x				
Mme Caroline CHANU	x				
M. Gilles FAUCON	x				
Mme Brigitte MENNIER	x				
Mme Sabrina SCOLA	x				

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	x				
Mme Marie-Noëlle BALLE	x				
Mme Cindy BAUDRON				x	
M. Lucien BAZIN	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
M. Corentin GOETHALS					
Mme Catherine MADELAINE	x				
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Pascal MARTIN	x				
M. Gérard MARY	x				
Mme Marie-Odile MOREL	x				
Mme Valérie OLLIVIER	x				
M. Régis PICOT					
Mme Jane PIGAULT	x				
Mme Annie ROSSI	x				
M. Guy VELANY	x				

TOTAL	47	2	7	4	1
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	49				
Quorum En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)	21				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*) *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)	56				

M. Gilles FAUCON donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

L'article 3.II de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 autorise désormais le recrutement d'agent contractuel pour un contrat à durée déterminée afin de mener à bien un projet ou une opération identifié.

Ce contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et une durée maximale de six ans, et est renouvelable par décision expresse sous réserve de ne pas excéder une durée totale de six ans. Le contrat a vocation à prendre fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu mais il peut également être rompu par décision de l'employeur, après l'expiration d'un délai d'un an, lorsque le projet ou l'opération pour lequel il a été conclu ne peut pas se réaliser.

- a) Pour assurer l'adhésion et l'animation du dispositif "Petites villes de demain", il est proposé de créer un emploi d'attaché pour assurer la coordination et l'évaluation du projet sur ce motif.
Ce poste permettra de coordonner l'ensemble du projet sur les communes lauréates : Condé en Normandie, Souleuvre en Bocage, Noues de Siennes et Valdallière.
Le suivi des actions sera à mener en partenariat et en transversalité avec l'ensemble des directeurs généraux de ces communes.
Les principales orientations seront l'habitat et la revitalisation des centres bourgs.
Les crédits budgétaires sont intégrés au budget et ce poste est cofinancé le temps de la durée du projet à hauteur de 75%
- b) le dispositif Petites villes de demain prévoit également le financement (à 75%) d'un deuxième poste de chargé de mission pour toute candidature lauréate regroupant plus de trois communes.

Dans notre cas, 4 communes sont concernées par le dispositif et nous pourrions par conséquent y prétendre. Le bureau réuni en date du 15 mars dernier a donné un avis favorable afin de solliciter également l'aide de l'Etat pour un deuxième poste. Ce poste sera principalement axé sur le volet Habitat et la démarche de transition et rénovation énergétique de l'habitat de nos communes.

Ce deuxième poste serait ouvert et pourvu uniquement sous condition d'obtention des 75 % de cofinancement.

Il est donc proposé au conseil communautaire la création de deux emplois d'attaché à temps complet.

Suivant les avis favorables de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 22 mars 2021 et du Bureau communautaire réuni le 15 mars 2021, il est proposé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré, de décider :

Article 1 :

De créer deux emplois (dont un sous conditions) non permanent d'attaché à temps complet pour mener à bien le projet petites villes de demain.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté pour une durée déterminée de 6 ans maximum.

Le candidat retenu pourra bénéficier du régime indemnitaire instauré sur la communauté de communes.

Article 2 :

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget principal.

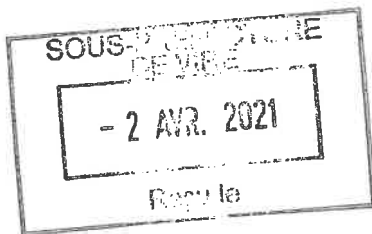
VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : 56 Contre : 0 Abstentions : 0
 Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER





REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 25 Mars 2021

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 49
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 7
Nombre de membres excusés : 4
Nombre de membres absents : 1

Date de convocation :
19 mars 2021

Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :
2 AVR. 2021

et affichage le :
2 AVR. 2021

4 - Fonction Publique

Objet : Petites Villes de Demain / plan de relance pour le commerce de proximité pour les petites villes de demain - Création d'un poste de manager de commerce communautaire

L'an 2021, le 25 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 19 mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 19 mars 2021.

Mme Marie-Ange CORDIER a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			X : Mme Najat LEMERAY		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL			X : Mme Valérie DESQUESNE		
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT		X : Mme Emilie HERVY			
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT				x	
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE		X : Mme Martine TREMPU			
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				
M. Eric MARTIN				x	
Mme Natacha MASSIEU	x				
Mme Sandrine SAMSON			X : M. Marc GUILLAUMIN		
Mme Cyndi THOMAS			X : Mme Natacha MASSIEU		

M. Gilles FAUCON donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Embauche d'un poste de manager de commerce conditionnée à l'obtention du co-financement proposé par la Banque des territoires.

On constate une fragilisation de l'économie locale du territoire des centres-bourgs de l'Intercom de la Vire au Noireau, en partie due au développement croissant du numérique qui induit une évacuation du chiffre d'affaires et des emplois mais également aux périodes récentes de confinement.

Cette fragilisation, malgré un retour constaté des consommateurs vers le commerce de proximité, se caractérise en une perte de dynamisme commercial et d'attractivité. C'est pourquoi le territoire souhaite conforter les actions de renforcement du commerce.

Parmi les 4 mesures de court terme proposées par la Banque des Territoires dans le cadre du plan de relance pour les petites villes de demain, l'une concerne le co-financement d'un poste de manager de commerce.

Les conditions de ce co-financement sont :

- La saisine de la Banque des Territoires en mars 2021, dernier délai
- La délibération au conseil communautaire sur la création d'un poste avant le 31 mars 2021
- Un co-financement forfaitaire de 20 000 euros par an pendant 2 ans dans la limite de 80% du coût du poste, soit 40 000 euros

Dans ce cadre et afin de soutenir les capacités de reprise de nos bourgs, la création d'un poste de manager de commerce cofinancé représenterait une opportunité pour notre territoire pour principalement :

- coordonner au mieux les actions dédiées au commerce sur le territoire de l'Intercom en fonction des programmes d'action des dispositifs « Action cœur de ville », ORT multisites, et « Petites Villes de Demain » dont les 2 axes principaux sont l'habitat et le commerce. Tout cela en lien avec le/la chargée/e de mission « Petites Villes de Demain ».
- ⇒ => *notamment assurer un conseil aux commerçants et artisans sur les aides existantes et suivre les problématiques de la vacance commerciale et de la transmission*
- suivre le partenariat avec la Région sur le projet de foncière de commerces normande
- organiser et animer des temps de concertation en interne
- mettre en réseau et mobiliser des acteurs du territoire et les partenaires pour atteindre les objectifs fixés
- accompagner et animer des réflexions portées par les acteurs du territoire
- conseiller et accompagner dans le montage des projets
- mettre en place ou suivre des conventions, des subventions et du budget ; créer et tenir des tableaux de bord
- suivre et de continuer à faire évoluer le projet de la place de marché locale www.mavillemonshopping.fr au plus près des commerçants et artisans
- faire le lien avec les partenaires : Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, etc...
- suivre l'observatoire du commerce mis en place à l'échelle communautaire

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Suivant l'avis favorable de la commission « Attractivité du Territoire » réunie le 9 mars 2021 et du Bureau communautaire réuni le 15 mars, il est proposé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré, de décider :

Article 1 :

- De créer un emploi permanent, ouvert au grade de rédacteur et attaché, à temps complet, sous réserve de l'obtention du co-financement de la Banque des Territoires subventionné sur deux ans.

Article 2 :

- Que les dépenses correspondantes sont imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget principal 2021/2023.

VOTE

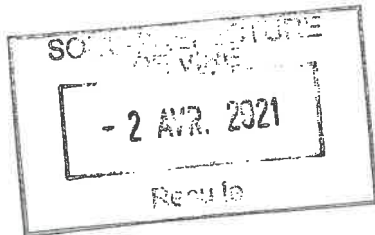
Vote ordinaire à main levée :

Pour : **56** Contre : **0** Abstentions : **0**

Adopté à la majorité **Adopté à l'unanimité** **Non adopté**

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER





REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 25 Mars 2021

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 49
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 7
Nombre de membres excusés : 4
Nombre de membres absents : 1

Date de convocation :
19 mars 2021

Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :

2 AVR. 2021
et affichage le :
2 AVR. 2021

4 - Fonction Publique
4.2 - Personnel contractuel

Objet : Service déchets/déchèteries - Délibération modifiant la situation administrative d'agents en leur proposant des contrats de trois ans

L'an 2021, le 25 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 19 mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 19 mars 2021.

Mme Marie-Ange CORDIER a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			X : Mme Najat LEMERAY		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL			X : Mme Valérie DESQUESNE		
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT		X : Mme Emilie HERVY			
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT				x	
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE		X : Mme Martine TREMPU			
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				
M. Eric MARTIN				x	
Mme Natacha MASSIEU	x				
Mme Sandrine SAMSON			X : M. Marc GUILLAUMIN		
Mme Cyndi THOMAS			X : Mme Natacha MASSIEU		

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU				x	
Mme Isabelle BACHELOT	x				
M. Frédéric BROGNIART	x				
Mme Caroline CHANU	x				
M. Gilles FAUCON	x				
Mme Brigitte MENNIER	x				
Mme Sabrina SCOLA	x				

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	x				
Mme Marie-Noëlle BALLE	x				
Mme Cindy BAUDRON				x	
M. Lucien BAZIN	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
M. Corentin GOETHALS					X : Mme Marie-Ange CORDIER
Mme Catherine MADELAINE	x				
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Pascal MARTIN	x				
M. Gérard MARY	x				
Mme Marie-Odile MOREL	x				
Mme Valérie OLLIVIER	x				
M. Régis PICOT					X : M. Lucien BAZIN
Mme Jane PIGAULT	x				
Mme Annie ROSSI	x				
M. Guy VELANY	x				

TOTAL	47	2	7	4	1
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			49		
Quorum En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)			21		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*) *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)			56		

M. Gilles FAUCON donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Le conseil communautaire a créé, le 14 novembre 2019 et le 15 octobre 2020, des emplois permanents sur les grades :

- Agent de maîtrise,
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe,
- Adjoint technique principal de 2^{ème} classe.

Il s'agit par cette délibération de permettre le recrutement sur ces emplois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, à des contractuels sur la base de l'article 3-3-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984.

Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.

Ces emplois consistent à effectuer des tâches de chauffeur et de ripeur au sein du service de collecte des ordures ménagères.

Il est donc proposé au conseil communautaire de permettre le recrutement, en cas de recherche infructueuse de candidatures statutaires, à des contractuels qui à l'issue d'une période maximale de 6 ans seront reconduits pour une durée indéterminée.

Suivant l'avis favorable de la commission « Finances, Moyens Généraux et Personnel » réunie le 22 mars 2021, il est proposé au Conseil communautaire, après en avoir délibéré, de décider :

Article 1 :

De permettre le recrutement en application de l'article 3-3-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 aux emplois d'agent de maîtrise et d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, qui ont été créés par délibération du Conseil communautaire les 14 novembre 2019 et 15 octobre 2020.

Article 2 :

Dit que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à un indice brut de la grille indiciaire du grade de recrutement, en tenant compte des fonctions occupées par l'agent.

Les agents pourront bénéficier du régime indemnitaire instauré.



Vote ordinaire à main levée :

Pour : 56 Contre : 0 Abstentions : 0

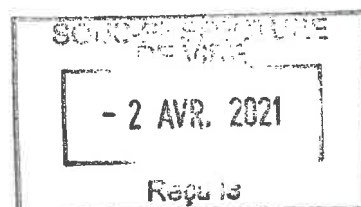
Adopté à la majorité

Adopté à l'unanimité

Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER





REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire



Séance du Jeudi 25 Mars 2021

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 49
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 7
Nombre de membres excusés : 4
Nombre de membres absents : 1

Date de convocation :
19 mars 2021

**Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :**

2 AVR. 2021

et affichage le :

2 AVR. 2021

L'an 2021, le 25 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 19 mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 19 mars 2021.

Mme Marie-Ange CORDIER a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

8 - Domaines de compétences par thèmes

8.4 - Aménagement du territoire

Objet : Contrat de territoire Région – Clause de revoyure

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			X : Mme Najat LEMERAY		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL			X : Mme Valérie DESQUESNE		
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT		X : Mme Emilie HERVY			
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT				x	
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE		X : Mme Martine TREMPU			
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				
M. Eric MARTIN				x	
Mme Natacha MASSIEU	x				
Mme Sandrine SAMSON			X : M. Marc GUILLAUMIN		
Mme Cyndi THOMAS			X : Mme Natacha MASSIEU		

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU				x	
Mme Isabelle BACHELOT	x				
M. Frédéric BROGNIART	x				
Mme Caroline CHANU	x				
M. Gilles FAUCON	x				
Mme Brigitte MENNIER	x				
Mme Sabrina SCOLA	x				

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	x				
Mme Marie-Noëlle BALLE	x				
Mme Cindy BAUDRON				x	
M. Lucien BAZIN	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
M. Corentin GOETHALS					
Mme Catherine MADELAINE	x				
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Pascal MARTIN	x				
M. Gérard MARY	x				
Mme Marie-Odile MOREL	x				
Mme Valérie OLLIVIER	x				
M. Régis PICOT					
Mme Jane PIGAULT	x				
Mme Annie ROSSI	x				
M. Guy VELANY	x				

TOTAL	47	2	7	4	1
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	49				
Quorum En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)	21				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*) *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)	56				

M. Marc ANDREU SABATER, Président donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

L'Intercom de la Vire au Noireau a signé un contrat de territoire avec la Région Normandie le 20 juillet 2018. Elle a établi un plan d'actions autour de 5 axes :

- Développement économique
- Revitalisation des centres-bourgs
- Tourisme
- Sport – Loisirs
- Santé

Treize projets ont été retenus dans le cadre de ce contrat, pour un montant total de subvention régionale de 2 806 910 €. Le taux de consommation des crédits est de 84,90%.

Le Comité de Pilotage de la contractualisation, réuni le 28 janvier 2021, a travaillé sur une liste de projets à inscrire pour la révision du contrat. La priorisation de ces projets a été soumise aux membres du Bureau Communautaire et devra être validée par le Conseil Communautaire, avant transmission à la Région.

Vous trouverez ci-dessous la liste des projets pour la revoyure, par niveau de priorité, validée par le Bureau Communautaire du 4 février 2021.

Maître d'ouvrage	Projet	Coût HT	Niveau de priorité
Condé-en-Normandie	Gymnase Gossart	995 000 €	1
Soulevre en Bocage	Amélioration énergétique du gymnase de Le Bénay-Bocage	660 200 €	2
Noues de Sienne	Réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes en salle de spectacles	664 819 €	3
Noues de Sienne	Revitalisation du bourg de Saint-Sever (phase 1)	900 000 €	4
Condé-en-Normandie	Construction de vestiaires et club house à Condé-en-Normandie	1 000 000 €	5
Soulevre en Bocage	Mise en valeur du site de la Soulevre et de ses accès (phase 1)	1 000 000 €	6
Noues de Sienne	Réhabilitation de la piscine de Saint-Sever (coût travaux hors études: MOE et AMO)	2 835 000 €	7
TOTAL		8 055 019 €	

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 4 février 2021, il est proposé au Conseil communautaire :

- **d'approuver** la liste des projets à soumettre à la Région Normandie, dans le cadre de la révision du contrat de territoire,
- **d'autoriser** M. le Président ou son représentant à engager les démarches nécessaires à cette révision, auprès de la Région Normandie,
- **d'habiliter** M. le Président ou son représentant à signer l'avenant au contrat de territoire avec la Région Normandie, ainsi que tous les documents afférents à cette délibération.

Vote ordinaire à main levée :

Pour : **55** Contre : **0** Abstentions : **1**

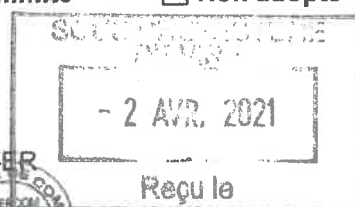
Adopté à la majorité

Adopté à l'unanimité

Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER





REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 25 Mars 2021

Nombre de membres en exercice : 61
 Nombre de membres présents : 49
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : 7
 Nombre de membres excusés : 4
 Nombre de membres absents : 1

Date de convocation :
 19 mars 2021

Acte rendu exécutoire après visa du
 contrôle de légalité le :

2 AVR. 2021

et affichage le :

2 AVR. 2021

L'an 2021, le 25 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 19 mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 19 mars 2021.

Mme Marie-Ange CORDIER a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

**7 - Finances Locales
 7.5 - Subventions**

Objet : Demande de subvention au Conseil départemental du Calvados pour l'entretien des circuits de qualité, année 2021

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			X : Mme Najat LEMERAY		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				

LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				

PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL			X : Mme Valérie DESQUESNE		
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT		X : Mme Emilie HERVY			
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT				x	
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE		X : Mme Martine TREMPU			
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				
M. Eric MARTIN				x	
Mme Natacha MASSIEU	x				
Mme Sandrine SAMSON			X : M. Marc GUILLAUMIN		
Mme Cyndi THOMAS			X : Mme Natacha MASSIEU		

Mme Catherine GOURNEY LECONTE donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Dans le cadre de sa politique en faveur de la randonnée, le Département du Calvados accompagne financièrement l'entretien des circuits qualité à hauteur de 40% de la dépense éligible, plafonnée à 400 €/km.

Une convention triennale a été signée, le 31/12/2019, entre l'Intercom et le Département pour le financement des travaux d'entretien des chemins de qualité. Une subvention annuelle de 32 480 € a été accordée à l'Intercom. Certains disfonctionnements ont été constatés sur ces chemins et la convention n'a pas été reconduite pour l'année 2021.

Le marché public d'entretien des chemins court jusqu'à la fin de l'année 2021. L'Intercom souhaite solliciter le Département du Calvados pour bénéficier d'une nouvelle subvention à ce titre, pour l'année 2021, en prenant en compte le marché en cours.

En effet, 2021 est une année de transition qui nous permettra de retravailler le maillage territorial des circuits de randonnée et de préparer le nouvel appel d'offres pour la période 2022-2024.

Une demande de démarrage anticipé des travaux sera transmise au Département afin que les travaux puissent démarrer en avril, comme prévu dans le marché.

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 15 mars 2021, il est proposé au Conseil communautaire :

- **d'approuver** la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Calvados,
- **d'autoriser** M. le Président ou son représentant à solliciter la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Calvados,
- **d'habiliter** M. le Président ou son représentant à signer la convention avec le Conseil départemental du Calvados, ainsi que tous les documents afférents à cette délibération.



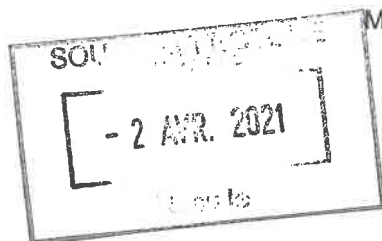
Vote ordinaire à main levée :

Pour : 56 Contre : 0 Abstentions : 0

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER





REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 25 Mars 2021

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 49
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 7
Nombre de membres excusés : 4
Nombre de membres absents : 1

Date de convocation :
19 mars 2021

Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :

2 AVR. 2021

et affichage le :

2 AVR. 2021

8- Domaines de compétences par thèmes
8.4 - Aménagement du territoire

Objet : Commune de Vire Normandie – Parc commercial Le Maupas – Constitution de servitude au profit d'ENEDIS dans le cadre du redéploiement de l'enseigne Roady

L'an 2021, le 25 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 19 mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 19 mars 2021.

Mme Marie-Ange CORDIER a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			X : Mme Najat LEMERAY		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Pascal DALIGAUT		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAUT	x				
M. Sylvain DELANGE	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL			X : Mme Valérie DESQUESNE		
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUALT		X : Mme Emilie HERVY			
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT				x	
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE		X : Mme Martine TREMPU			
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				
M. Eric MARTIN				x	
Mme Natacha MASSIEU	x				
Mme Sandrine SAMSON			X : M. Marc GUILLAUMIN		
Mme Cyndi THOMAS			X : Mme Natacha MASSIEU		

M. Lucien BAZIN donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Dans le cadre de du redéploiement du centre automobile de l'enseigne Rody, sur le Parc commercial Le Maupas à Vire Normandie – commune déléguée de Vire, il y a lieu de prévoir la mise en place d'une servitude au profit d'ENEDIS. Cette servitude, destinée à pérenniser le droit à accéder aux terrains traversés en vue d'assurer la gestion de ses équipements, porterait sur :

NATURE DES TRAVAUX	EMPRISES CONCERNEES PAR LE PROJET DE SERVITUDE
Canalisation souterraine électrique sur une longueur de 3 m	Parcelle section AW n° 16 rue Alphonse Savey

La constitution de cette servitude s'opèrerait sans droit à indemnité, au travers d'une convention pouvant être régularisée par acte authentique aux frais exclusifs de la société ENEDIS.

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du territoire » réunie le 9 mars 2021 et du Bureau communautaire réuni le 15 mars 2021, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition et de servitude dont le projet est annexé à la présente, dans le cadre des travaux ci-avant référencés puis, le cas échéant, à la régulariser auprès de l'étude retenue par ENEDIS, à ses frais, ainsi que tout document relatif à ce dossier.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : 56 Contre : 0 Abstentions : 0

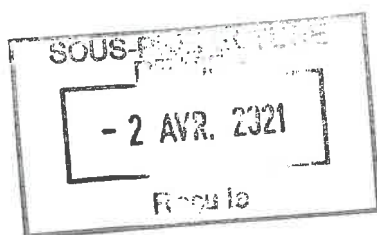
Adopté à la majorité

Adopté à l'unanimité

Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER





CONVENTION DE SERVITUDES

Commune de : Vire Normandie
 Département : CALVADOS

Une ligne électrique souterraine : 400 Volts

N° d'affaire Enedis : DB22059456 14 recordement C5 IMMO MOUSQUETAIRES

Entre les soussignés :

Enedis, SA à directeur et à conseil de surveillance au capital de 270 037 000 € euros, dont le siège social est Tour Enedis 34 place des Corolles, 92079 PARIS LA DEFENSE Cedex, immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro 444 608 442 - TVA intracommunautaire FR 654460842, représentée par M. Guillaume Meunier, agissant en qualité d'Adjoint au directeur délégué recordement et ingénierie, dûment habilité à cet effet, désigné ci-après par " Enedis "

d'une part,

Et

Nom ^{Vice-Président} ^{de la Vire au Normand} : **représenté(e) par son (sa) , ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil** en date du
 Demeurant à : **20 rue d'Aigaux -- VIRE, 14500 VIRE NORMANDE**
 Téléphone :

Né(e) à :

Agissant en qualité **Propriétaire des bâtiments et terrains** ci-après indiqués

(*) Si le propriétaire est une société, une association, un GFA, indiquer la société, l'association, représentée par M ou Mme suivi de l'adresse de la société ou association.

(*) Si le propriétaire est une commune ou un département, indiquer « représenté(e) par son Maire ou son président ayant reçu tous pouvoirs à l'effet des présentes par décision du Conseil Municipal ou du Conseil Général en date du,....»

désigné ci-après par « le propriétaire »
 d'autre part.

Il a été exposé ce qui suit :

Le propriétaire déclare que la parcelle ci-après lui appartient :

Commune	Préfixe	Section	Numéro de parcelle	Lieu-dit	Nature Avenant des sols et cultures (Cultures légumières, prairies, pacage, bois, forêt...)
Vire Normandie	AV	AV	0016	ALPHONSE SAVEY - VIRE...	

Le propriétaire déclare en outre, conformément au décret n° 70-492 du 11 juin 1970, que la parcelle, ci-dessus désignée est actuellement (*) :

- non exploitée(s)
- exploitée(s) par- lui même
- exploitée(s) par

qui sera indemnité directement par Enedis en vertu dudit décret s'il exploite lors de la construction de la(s) ligne(s) électrique(s) souterrain(s). Si à cette date ce dernier a abandonné l'exploitation, l'indemnité sera payée à son successeur.

(* ne concerne que les parcelles boisées ou forestières et les terrains agricoles)

Les parties, vu les droits conférés aux concessionnaires des ouvrages de distribution d'électricité tant par l'article L.323-4 du Code de l'Énergie que par le décret n° 70-492 du 11 juin 1970, vu le décret n° 67-386 du 5 octobre 1967, vu les protocoles d'accord conclus entre la profession agricole et Enedis et à titre de reconnaissance de ces droits, sont convenues de ce qui suit :

ARTICLE 1 - Droits de servitudes consentis à Enedis

Après avoir pris connaissance du tracé des ouvrages, mentionnés ci-dessous, sur la parcelle, ci-dessus désignée, le propriétaire reconnaît à Enedis, que cette propriété soit close ou non, bâtie ou non, les droits suivants :

- 1.1/ Etablir à demeure dans une bande de 3 mètres de large, 1 canalisation(s) souterrain(e) sur une longueur totale d'environ 3 mètres ainsi que ses accessoires.
- 1.2/ Etablir si besoin des bornes de repérage.
- 1.3/ Sans coffret.

1.4/ Effectuer l'élagage, l'enlèvement, l'abattage ou le dessouchage de toutes plantations, branches ou arbres, qui se trouvant à proximité de l'emplacement des ouvrages, gênent leur pose ou pourraient par leur mouvement, chute ou croissance occasionner des dommages aux ouvrages, étant précisé que Enedis pourra confier ces travaux au propriétaire, si ce dernier le demande et s'engage à respecter le règlementation en vigueur.

1.5/ Utiliser les ouvrages désignés ci-dessus et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins du service public de la distribution d'électricité (renforcement, raccordement, etc).

Par voie de conséquence, Enedis pourra faire pénétrer sur la propriété ses agents ou ceux des entrepreneurs dûment accrédités par lui en vue de la construction, la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages ainsi établis.

Enedis veille à laisser la (les) parcelles concernée(s) dans un état similaire à celui qui existait avant son (ses) intervention(s) au titre des présentes.

Le propriétaire sera préalablement averti des interventions, sauf en cas d'urgence.

ARTICLE 2 - Droits et obligations du propriétaire

2.1/ Le propriétaire conserve la propriété et la jouissance des parcelles.

Le propriétaire s'interdit toutefois, dans l'emprise des ouvrages définie à l'article 1er, de faire aucune modification du profil des terrains, aucune plantation d'arbres ou d'arbustes, aucune culture et plus généralement aucun travail ou construction qui soit préjudiciable à l'établissement, l'entretien, l'exploitation et la solidité des ouvrages.
 Le propriétaire s'interdit également de porter atteinte à la sécurité des installations.

2.2) Si le propriétaire se propose soit de clore, soit de bâliir, soit de démolir, réparer ou surélever une construction existante, il devra faire connaître à Enedis par lettre recommandée, avec demande d'avis de réception adressée au domicile du ci-dessus mentionné, deux mois avant le début des travaux, la nature et la consistance des travaux qu'il envisage d'entreprendre en fournissant tous les éléments d'appréciation : Enedis sera tenu de lui répondre dans le délai d'un mois à compter de la date de l'avis de réception.

Si la distance réglementaire entre les ouvrages établis sur la parcelle et la construction projetée n'est pas respectée, Enedis sera tenu de modifier ou de déplacer les ouvrages électriques. Cette modification ou ce déplacement sera réalisé selon le choix technique arrêté par Enedis et à ses frais. Cependant, le propriétaire pourra consentir au maintien des ouvrages moyennant le versement d'une indemnité en raison de l'obstacle apporté à la réalisation de ses projets.

Si Enedis est amené à modifier ou à déplacer ses ouvrages, il pourra demander au propriétaire ou l'exploitant du terrain, comme tenu de la durée pendant laquelle les ouvrages auront été implantés, la restitution de tout ou partie de l'indemnité versée uniquement dans l'hypothèse d'un terrain agricole, boisé ou forestier, en application de l'article 3 ci-dessus.

Si le propriétaire n'a pas, dans le délai de deux ans à partir de la modification ou du déplacement, exécuté les travaux projetés, Enedis sera en droit de lui réclamer le remboursement des frais de modification ou du déplacement des ouvrages, sans préjudice de tous autres dommages et intérêts s'il y a lieu.

ARTICLE 3 – Indemnisation éventuelle

3.1/ La présente convention est conclue à titre gratuit, sauf lorsque la parcelle objet de la présente convention fait l'objet d'une exploitation boîlée, forestière ou agricole au sens des protocoles d'accord¹, conclus entre la profession agricole et Enedis, en vigueur à la date de signature de la présente convention.

Dans ces seules hypothèses, Enedis verse à titre de compensation forfaitaire des préjudices de toute nature résultant pour celui-ci de l'exercice de droits reconnus à l'article 1er :

- au propriétaire qui accepte, une indemnité unique et forfaitaire de zéro euro (€).
- Le cas échéant, à l'exploitant qui accepte, une indemnité unique et forfaitaire de zéro euro (€).

3.2/ Par ailleurs, les dégâts qui pourraient être causés aux cultures, bois, forêts et aux biens à l'occasion de la construction, de la surveillance, l'entretien, la réparation, le remplacement et la rénovation des ouvrages (à l'exception des abaisages et abaisages d'antennes indémontés au titre du paragraphe 3.1) feront l'objet, d'une indemnité versée suivant la nature du dommage, soit au propriétaire, soit à l'exploitant et fixée à l'amiable ou à défaut d'accord, par le tribunal compétent.

¹ Protocoles "dommages permanents" et "dommages instantanés" relatifs à l'implantation et aux travaux des lignes électriques aériennes et souterraines situées en terrains agricoles

ARTICLE 4 – Responsabilité

Enedis prendra à sa charge tous les dommages accidentels directs et indirects qui résulteraient de son occupation et/ou de ses interventions, causés par son fait ou par ses installations.

Les dégâts seront évalués à l'amiable. Au cas où les parties ne s'entendraient pas sur le quantum de l'indemnité, celle-ci sera fixée par le tribunal compétent du lieu de situation de l'immeuble.

ARTICLE 5 – Effets de la présente convention

En vertu du décret n° 87-986 du 6 octobre 1987, la présente convention produit, tant à l'égard du propriétaire et de ses ayants droit que des tiers, les effets de l'arrêté préfectoral prévu à l'article L.323-4 du Code de l'énergie.

Par voie de conséquence, le propriétaire s'engage dès maintenant à porter la présente convention à la connaissance des personnes qui ont ou qui acquerront des droits sur les parcelles traversées par les ouvrages, notamment en cas de transfert de propriété ou de changement de locataire.

Il s'engage en outre à faire porter dans tout acte relatif aux parcelles concernées par les ouvrages électriques définis à l'article 1er, les termes de la présente convention.

ARTICLE 6- Litiges

Dans le cas de litiges survenant entre les parties pour l'interprétation ou l'exécution de la présente convention, les parties conviennent de rechercher un règlement amiable. A défaut d'accord, les litiges seront soumis au tribunal compétent du lieu de situation des parcelles.

ARTICLE 7 – Entrée en vigueur

La présente convention prend effet à compter de la date de signature par les parties. Elle est conclue pour la durée des ouvrages dont il est question à l'article 1er ou de tous autres ouvrages qui pourraient leur être substitués sur l'emprise des ouvrages existants ou le cas échéant, avec une emprise moindre.

En égard aux impératifs de la distribution publique, le propriétaire autorise Enedis à commencer les travaux dès sa signature si nécessaire.

Un exemplaire de la convention sera remis au propriétaire après accomplissement par Enedis des formalités éventuelles nécessaires.

La présente convention pourra faire l'objet d'un acte authentique par-devant notaire à la demande de l'une des parties, les frais dudit acte restant à la charge d'Enedis.

Fait en QUATRE ORIGINAUX et passé à

Le

Nom Prénom (marquer de la Vx ou le régime matrimonial) par son (ses), ayant fait tout pouvoir à l'effet des présentes par décision du Conseil en date du	Signature
---	-----------

(1) Faire précéder la signature de la mention manuscrite "LU et APPROUVE"

(2) Parapher les pages de la convention et signer les plans

Cadre réservé à Enedis

A..... le

Département :
CALVADOS

Commune :
VIRE NORMANDIE

Section : AW
Feuille : 000 AW 01

Échelle d'origine : 1/1000
Échelle d'édition : 1/650

Date d'édition : 08/01/2021
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49
©2017 Ministère de l'Action et des
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

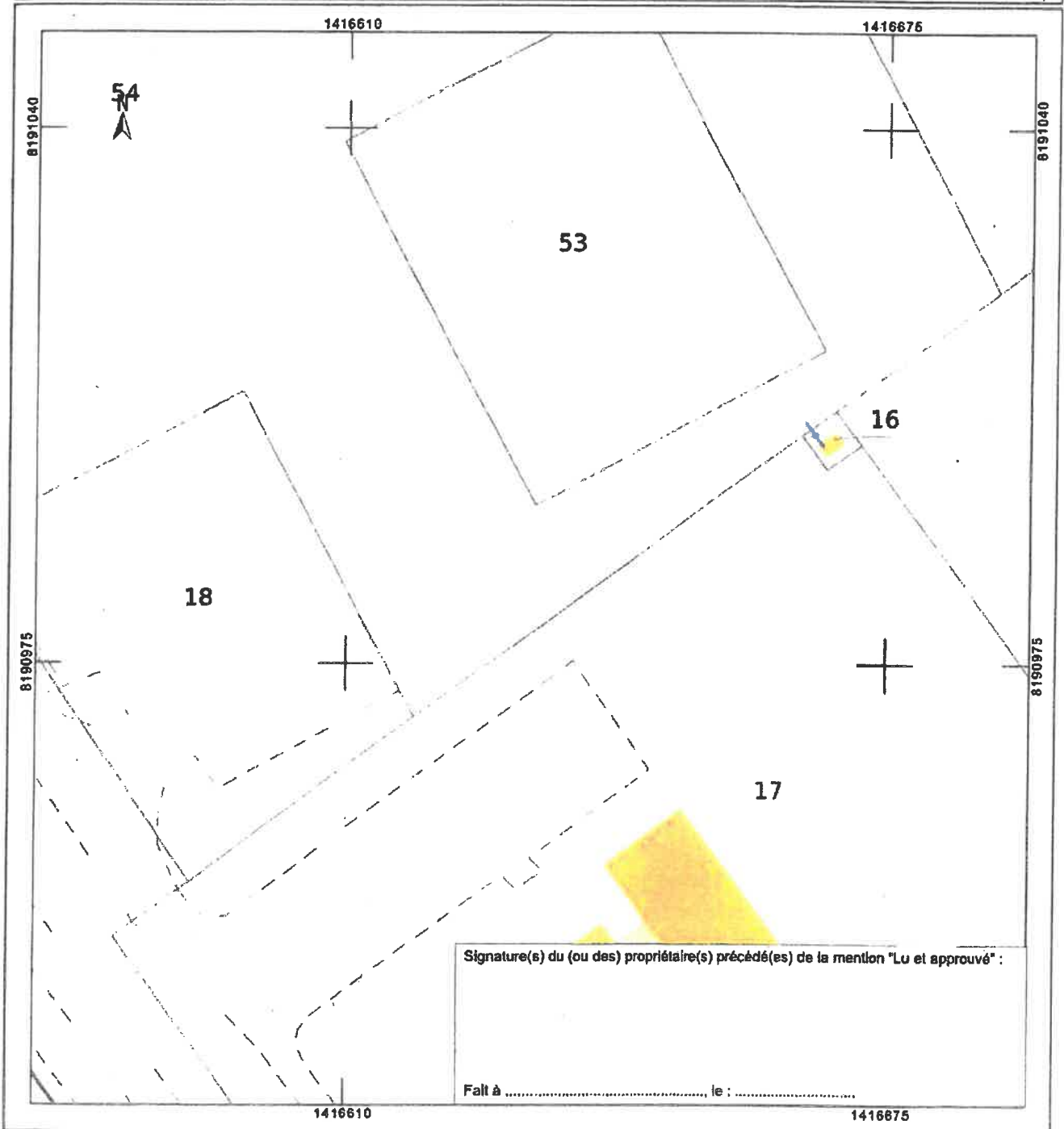
Le plan visualisé sur cet extrait est géré
par le centre des Impôts foncier suivant :
Caen Pôle de Topographie et de Gestion
Cadastrale
6, Place Gambetta 14048
14048 Caen Cedex 1
tél. 02.31.39.74.00 - fax
ptgc.caen@dgfip.finances.gouv.fr

Etat des propriétaires :

Section / Parcelles	Propriétaires
AW 16	COMMUNE DE VIRE 4 RUE DESLONGRAIS - VIRE 14500 VIRE NORMANDIE

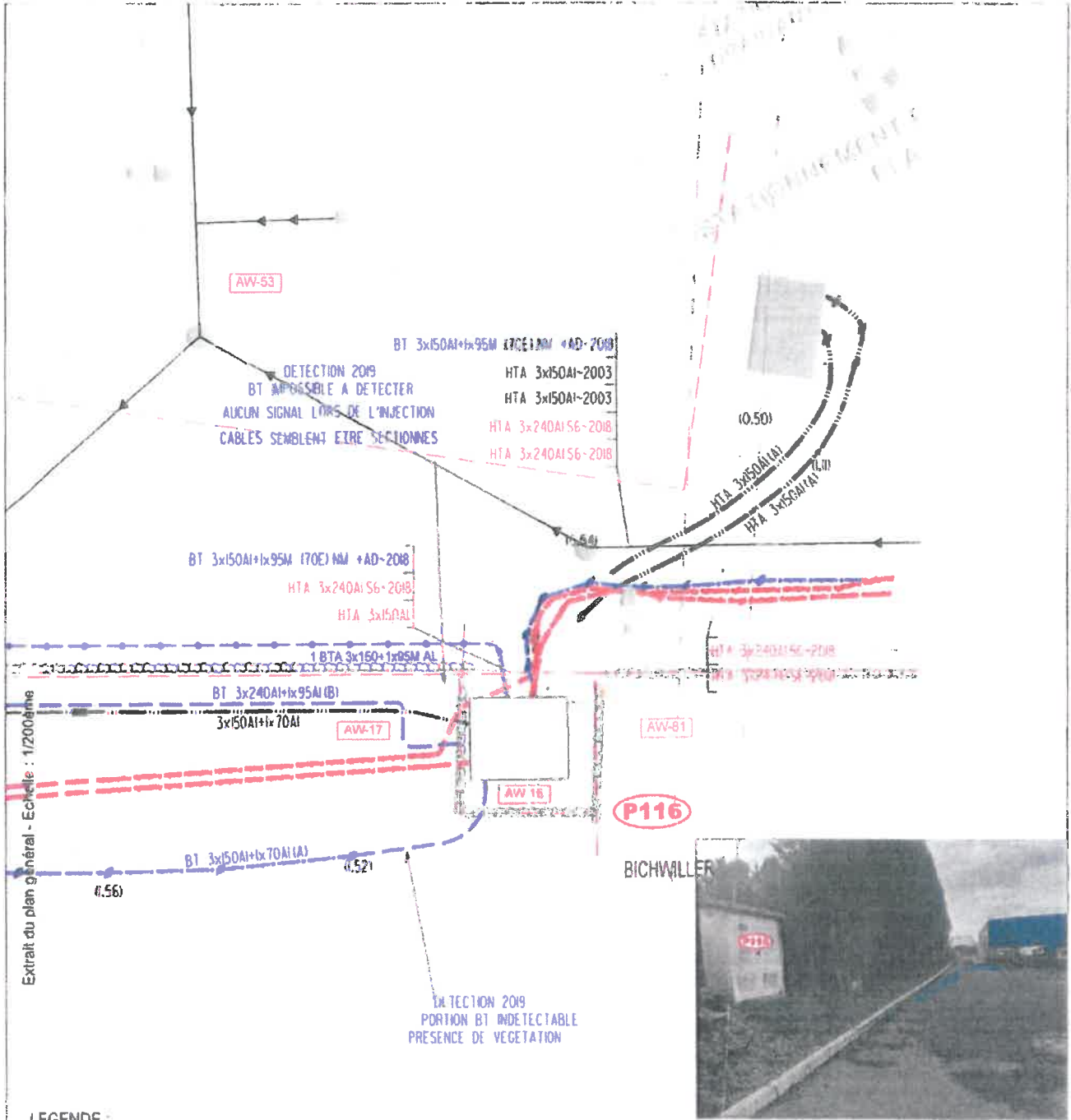
Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Signature(s) du (ou des) propriétaire(s) précédé(es) de la mention "Lu et approuvé" :

Fait à le :



LEGENDE :

- Branchement électricité à construire en souterrain
- Réseau basse tension à construire en souterrain
- Coffret électrique à poser
- Poste de transformation

- RAS = Remontée Aéro Souterraine du câble de branchement
- GPC = Goulotte de Protection
- Câble HTA existant
- Câble BT existant

Commune de : Vire
Propriété de :
COMMUNE DE VIRE
4 RUE DESLONGRAIS - VIRE
14500 VIRE NORMANDIE

Parcelle N° : AW-16

Signature(s) du (ou des) propriétaire(s)
précédé(es) de la mention "Lu et approuvé" :

Fait à le :

COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations



Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 25 Mars 2021

Nombre de membres en exercice : 61
 Nombre de membres présents : 49
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : 7
 Nombre de membres excusés : 4
 Nombre de membres absents : 1

Date de convocation :
 19 mars 2021

Acte rendu exécutoire après visa du
 contrôle de légalité le :

1 2 AVR. 2021

et affichage le :

1 2 AVR. 2021

8 - Domaines de compétences par thèmes

8.4 - Aménagement du territoire

Objet : Pôle rural de Noues de Sienne : sollicitation de l'EPFN pour l'acquisition de la friche Granimarbre à titre de réserve foncière et intervention avec la Région Normandie au titre du fonds friche

L'an 2021, le 25 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 19 mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 19 mars 2021.

Mme Marie-Ange CORDIER a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			X : Mme Najat LEMERAY		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL			X : Mme Valérie DESQUESNE		
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT		X : Mme Emilie HERVY			
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT				x	
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE		X : Mme Martine TREMPU			
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				
M. Eric MARTIN				x	
Mme Natacha MASSIEU	x				
Mme Sandrine SAMSON			X : M. Marc GUILLAUMIN		
Mme Cyndi THOMAS			X : Mme Natacha MASSIEU		

M. Frédéric BROGNIART donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Si l'artisanat et le commerce constituent des services de proximité essentiels à la cohésion et à l'attractivité de nos bourgs-centres, ces activités pâtissent fréquemment d'un déficit en immobilier d'entreprise adapté aux besoins et moyens des acteurs économiques en présence.

Attachés au maintien de pôles de proximité ruraux forts, maillant le territoire et capables de répondre aux besoins de leur population, communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau et commune nouvelle de Noues de Sienne travaillent ensemble en vue de rendre possible l'installation, le développement et la transmission d'activités économiques de proximité sur le bourg de la commune déléguée de Saint-Sever Calvados.

Dans ce contexte, la liquidation judiciaire en 2019 de l'entreprise Granimarbre, spécialisée dans la taille et le façonnage du granit et du marbre, a marqué la disparition d'un savoir-faire vieux de plus d'un siècle et a fait apparaître une friche économique de près d'un hectare.

Aussi, afin d'éviter que se prolonge dans le temps l'inemploi de ce foncier dédié au développement économique, l'Intercom de la Vire au Noireau et la commune de Noues de Sienne ont étudié, en partenariat avec l'Etablissement Public Foncier de Normandie (EPFN), les capacités d'une reconversion du site, en particulier de certains de ses bâtiments.

Cette étude de pré-faisabilité urbaine, financée par l'EPFN, a confirmé que la requalification de certains locaux permettrait d'envisager :

- sur l'îlot est, desservi par la rue de Sept-Frères (RD 81) : l'accueil d'une activité commerciale sous maîtrise d'ouvrage communale, détentrice de la compétence « *soutien au commerce de proximité* »,
- sur l'îlot ouest, desservi par le boulevard du Nord : l'accueil d'activités artisanales sous maîtrise d'ouvrage intercommunale, détentrice de la compétence *économique* générale.

Après négociation avec la société Granitière PESCHET-FORTIN, propriétaire du site, cette dernière a accepté une cession de la totalité de la friche au prix fixé par le service des Domaines dans un avis du 13 décembre 2019 de **225 000 €**.

Aussi, au vu des projets de reconversion respectivement portés par la commune de Noues de Sienne et l'Intercom de la Vire au Noireau, les deux collectivités pourraient acquérir ensemble cette friche selon les modalités suivantes :

- la commune de Noues de Sienne pour l'îlot est d'une contenance de 2 383 m², (parcelles AD n° 191 à 194), au prix de **61 982 €**,
- la communauté de communes Intercom de la Vire au Noireau pour l'îlot ouest, d'une contenance de 6 269 m² (parcelles AB 272 et 273), au prix de **163 018 €**,
- les frais d'acquisition seraient réparties à parts égales entre les deux collectivités.

Toutefois, la mise en œuvre de ce projet va nécessiter un certain délai rendant nécessaire une période de réserve foncière pouvant être assurée par l'EPFN, sous réserve du rachat ultérieur du site par les collectivités dans un délai maximum de 5 ans. Par ailleurs, dans le cadre du Fonds Friche, ce site est susceptible de bénéficier d'une aide à la reconversion co-financée par la Région Normandie et l'EPFN sous réserve que la friche soit préalablement acquise par l'EPFN.

Suivant les avis favorables de la commission « Attractivité du territoire » réunie le 9 mars 2021 et du Bureau communautaire réuni le 15 mars 2021, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir, après en avoir délibéré :

- Décider l'acquisition de l'îlot ouest de la friche Granimarbre, de 6 269 m² (parcelles AB n° 272 – 273), au prix de **163 018 €**, à l'issue du portage par l'EPFN,
- Solliciter l'intervention de l'EPFN pour procéder à cette acquisition en vue, d'une part, de constituer une réserve foncière et, d'autre part, de voir les études et les travaux de recyclage de ce foncier bénéficier d'un possible co-financement de l'EPFN et de la Région Normandie dans le cadre du Fonds friches,
- S'engager à racheter à l'EPFN le terrain sus-visé dans un délai maximum de cinq ans,
- Autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute convention à intervenir avec l'EPFN,

- Habilitier Monsieur le Président, ou son représentant, à faire toutes les diligences pour solliciter l'obtention de toutes subventions, notamment auprès de l'Etat, dans le cadre de l'Appel à Projets Recyclage foncier 2020-2021, et d'autres partenaires à identifier, permettant de réduire la charge financière du portage de ce projet d'étude et, le cas échéant, à signer les conventions ou tout document s'y rapportant.

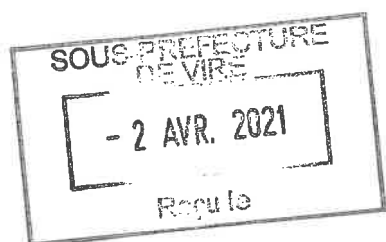
VOTE

Vote ordinaire à main levée :

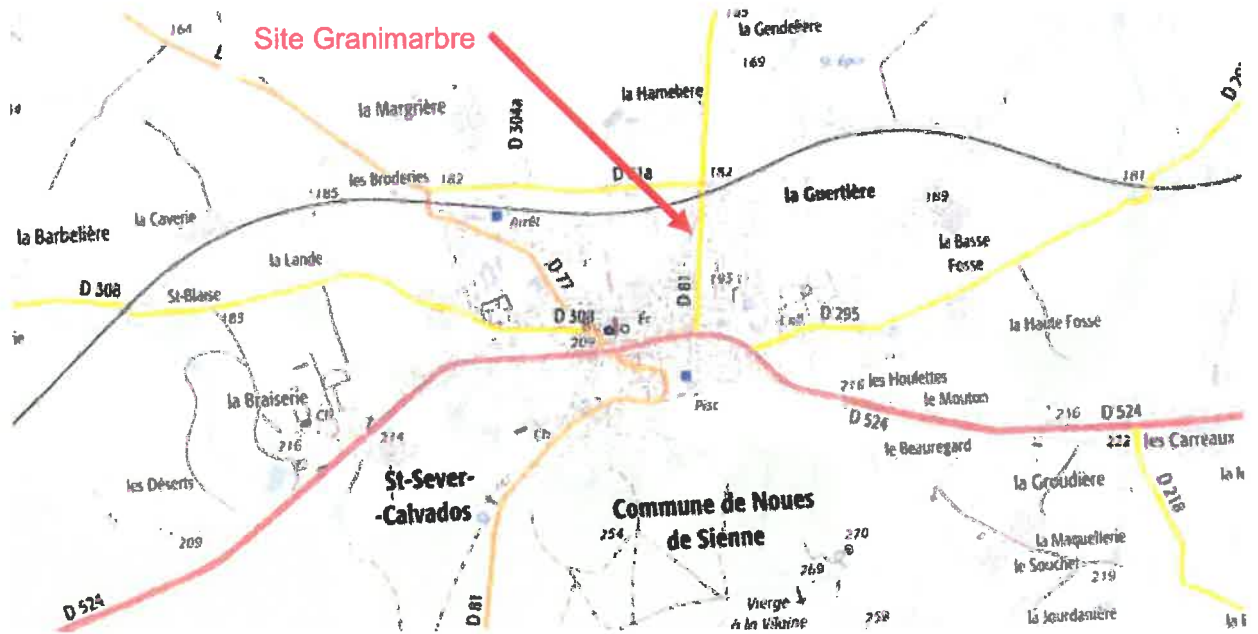
Pour : **56** Contre : **0** Abstentions : **0**
 Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

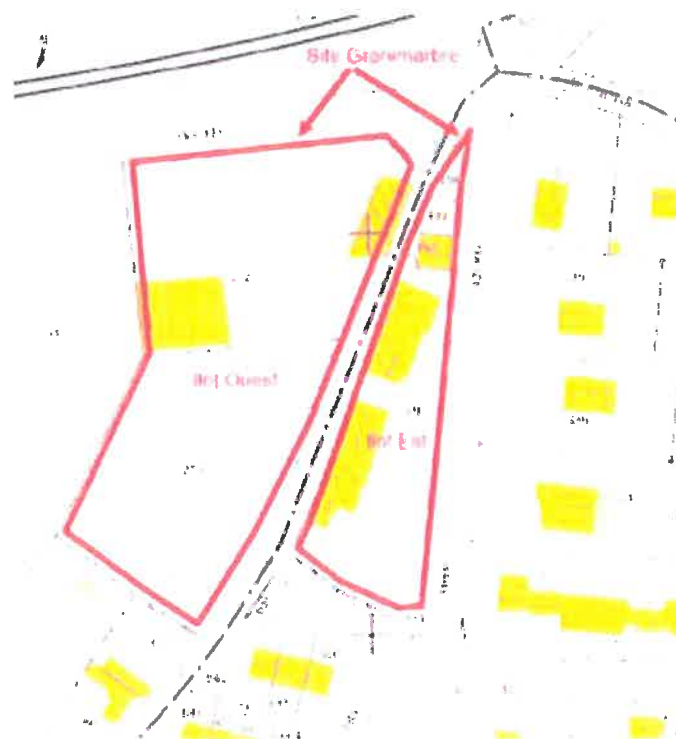
Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



PLAN DE LOCALISATION



PLAN CADASTRAL



ORTHOPHOTOPLAN



ANNEXE A LA DELIBERATION



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 25 Mars 2021

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 49
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 7
Nombre de membres excusés : 4
Nombre de membres absents : 1

Date de convocation :
19 mars 2021

Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :
29 MAR. 2021

et affichage le :
29 MAR. 2021

8 - Domaines de compétences par thèmes
8.8 - Environnement

Objet : Convention de collecte séparée des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ménagers (DEEE)

L'an 2021, le 25 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 19 mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 19 mars 2021.

Mme Marie-Ange CORDIER a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			X : Mme Najat LEMERAY		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL			X : Mme Valérie DESQUESNE		
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT			X : Mme Emilie HERVY		
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT				x	
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE			X : Mme Martine TREMPU		
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				
M. Eric MARTIN				x	
Mme Natacha MASSIEU	x				
Mme Sandrine SAMSON					
Mme Cyndi THOMAS					
			X : M. Marc GUILLAUMIN		
			X : Mme Natacha MASSIEU		

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU				x	
Mme Isabelle BACHELOT	x				
M. Frédéric BROGNIART	x				
Mme Caroline CHANU	x				
M. Gilles FAUCON	x				
Mme Brigitte MENNIER	x				
Mme Sabrina SCOLA	x				

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	x				
Mme Marie-Noëlle BALLE	x				
Mme Cindy BAUDRON				x	
M. Lucien BAZIN	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
M. Corentin GOETHALS					X : Mme Marie-Ange CORDIER
Mme Catherine MADELAINE	x				
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Pascal MARTIN	x				
M. Gérard MARY	x				
Mme Marie-Odile MOREL	x				
Mme Valérie OLLIVIER	x				
M. Régis PICOT					X : M. Lucien BAZIN
Mme Jane PIGAULT	x				
Mme Annie ROSSI	x				
M. Guy VELANY	x				

TOTAL	47	2	7	4	1
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			49		
Quorum En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)			21		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*) *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)			56		

M. Alain DECLOMESNIL donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

L'éco-organisme OCAD3E a obtenu le renouvellement de son agrément en qualité d'éco-organisme coordonnateur pour les DEEE ménagers, pour la période 2021-2026

Les déchèteries concernées par cette convention sont les 3 déchèteries gérées en direct par les services de l'Intercom de la Vire au Noireau : déchèterie de Le Tourneur, territoire de Souleuvre-en-Bocage, déchèterie de Mesnil Clinchamps, territoire de l'ex Intercom Séverine et la déchèterie de Canvie, territoire de Vire Normandie.

Les autres déchèteries de l'Intercom de la Vire au Noireau sont gérées par le SIRTOM.

Cette nouvelle convention a pour objet de régir les relations juridiques, techniques et financières entre OCAD3E et l'Intercom de la Vire au Noireau.

OCAD3E assure :

- La fourniture des contenants pour les Petits Appareils en Mélange (PAM) et les Ecrans (écrans d'ordinateurs, de télévision...)
- L'enlèvement des DEEE (le marquage des Froids et Hors Froids devient obligatoire)
- Le traitement

Ces prestations sont assurées à un coût nul pour la Collectivité.

OCAD3E versera trimestriellement des soutiens financiers à la Collectivité :

- Forfait fixe : 460 € par trimestre et par point de collecte
- Part variable : Scénario S1 donnant droit à une contribution financière de 44 €/tonne (enlèvement à partir de 24 unités)
- Part sécurité : un soutien est accordé au titre de la protection du gisement par type de DEEE par point de collecte
- Soutien à la communication : plafond de 1 200 € en fonction des communications faites dans l'année

Suivant l'avis favorable du Bureau communautaire réuni le 15 mars 2021, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser M. le Président, ou son représentant, signer la convention avec l'éco-organisme OCAD3E pour la collecte séparée des DEEE.



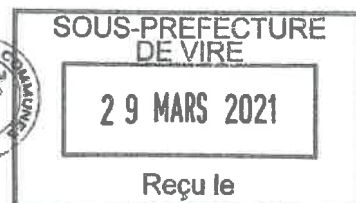
Vote ordinaire à main levée :

Pour : 56 Contre : 0 Abstentions : 0

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER





REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 25 Mars 2021

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 49
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 7
Nombre de membres excusés : 4
Nombre de membres absents : 1

Date de convocation :
19 mars 2021

Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :

2 AVR. 2021
et affichage le :

2 AVR. 2021

L'an 2021, le 25 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 19 mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 19 mars 2021.

Mme Marie-Ange CORDIER a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

8 - Domaines de compétences par thèmes

8.5 - Politique de la Ville-Habitat-Logement

Objet : Adaptation du Schéma Départemental des gens du Voyage

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			X : Mme Najat LEMERAY		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL			X : Mme Valérie DESQUESNE		
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT		X : Mme Emilie HERVY			
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT				x	
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE		X : Mme Martine TREMPU			
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				
M. Eric MARTIN				x	
Mme Natacha MASSIEU	x				
Mme Sandrine SAMSON			X : M. Marc GUILLAUMIN		
Mme Cyndi THOMAS			X : Mme Natacha MASSIEU		

Mme Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

La commission consultative départementale pour l'accueil des gens du voyage a eu lieu le jeudi 17 février 2021. Le schéma départemental pour l'accueil des gens du voyage a un caractère évolutif et arrivera à mi-parcours en mai 2021. **Les partenaires responsables de ce schéma ont proposé de l'adapter sur certains points bien identifiés.**

En vue de cette commission annuelle, **l'Intercommunalité de la Vire au Noireau a sollicité par courrier (20/11/2020) l'Etat afin d'ajuster le Schéma** départemental des gens du voyage par une révision partielle du document.

La **procédure de révision** est identique à celle menée en 2018 :

- avis des collectivités concernées (une délibération nous est demandée ainsi qu'à la commune de Vire) ,
- avis de la commission consultative,
- arrêté modificatif conjoint entre M. le préfet et le Président du Conseil Départemental publié au RAA (Recueil des Actes Administratifs)

L'actuel schéma précise que l'Intercom de la Vire au Noireau :

- a l'obligation de réalisation d'une Aire de Grand Passage de 4ha
- est encouragée à réaliser une étude de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale (MOUS) en vue d'un projet de sédentarisation.

A ce titre, l'Intercom de la Vire au Noireau a sollicité une modification du Schéma départemental d'accueil des gens du voyage concernant :

- **la Réduction de l'obligation de création d'une aire de grand passage (4 ha)** pour les raisons suivantes:
 - Un territoire au final peu fréquenté par les missions, le besoin d'aire de grand passage est donc non confirmé à ce stade
 - Des difficultés à trouver du foncier répondant aux critères.
 - Souhait de l'Intercom de la Vire au Noireau de prioriser le projet d'habitat social adapté, et de bénéficier d'un aménagement de l'obligation d'aire de grand passage.

L'état, lors de la commission du 17 février 2021 fait la proposition suivante :

- **Retirer l'aire de grand passage du schéma d'obligation (situation à réévaluer le cas échéant en 2024 pour le schéma suivant)**
- **Inscrire en préconisation la réalisation d'habitat social adapté, suite aux conclusions de la MOUS.**

Selon l'exposé de ces motifs, et suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 3 mars 2021 et du Bureau Communautaire réuni le 15 mars 2021, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- Délibérer en faveur de la modification du Schéma Départemental des gens du voyage modifié en ce sens
- Autoriser M le Président à signer les documents afférents à cette modification du schéma

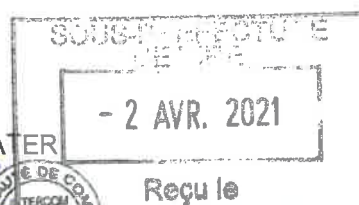
Vote ordinaire à main levée :

Pour : 56 Contre : 0 Abstentions : 0

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATIER



COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations



Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 25 Mars 2021

Nombre de membres en exercice : 61
 Nombre de membres présents : 49
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : 7
 Nombre de membres excusés : 4
 Nombre de membres absents : 1

Date de convocation :
 19 mars 2021

Acte rendu exécutoire après visa du
 contrôle de légalité le :

2 AVR. 2021

et affichage le :

2 AVR. 2021

L'an 2021, le 25 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 19 mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 19 mars 2021.

Mme Marie-Ange CORDIER a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

8 - Domaines de compétences par thèmes
 8.5 - Politique de la Ville-Habitat-Logement

Objet : Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) du pôle de proximité de Condé – Versement de subventions

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

CONDE-EN-NORMANDIE

M. Xavier ANCKAERT			X : Mme Najat LEMERAY		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				

LA VILLETTE

M. Daniel BREARD	x				
------------------	---	--	--	--	--

PERIGNY

Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				
-----------------------------	---	--	--	--	--

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL			X : Mme Valérie DESQUESNE		
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT		X : Mme Emilie HERVY			
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT				x	
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE		X : Mme Martine TREMPU			
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				
M. Eric MARTIN				x	
Mme Natacha MASSIEU	x				
Mme Sandrine SAMSON			X : M. Marc GUILLAUMIN		
Mme Cyndi THOMAS			X : Mme Natacha MASSIEU		

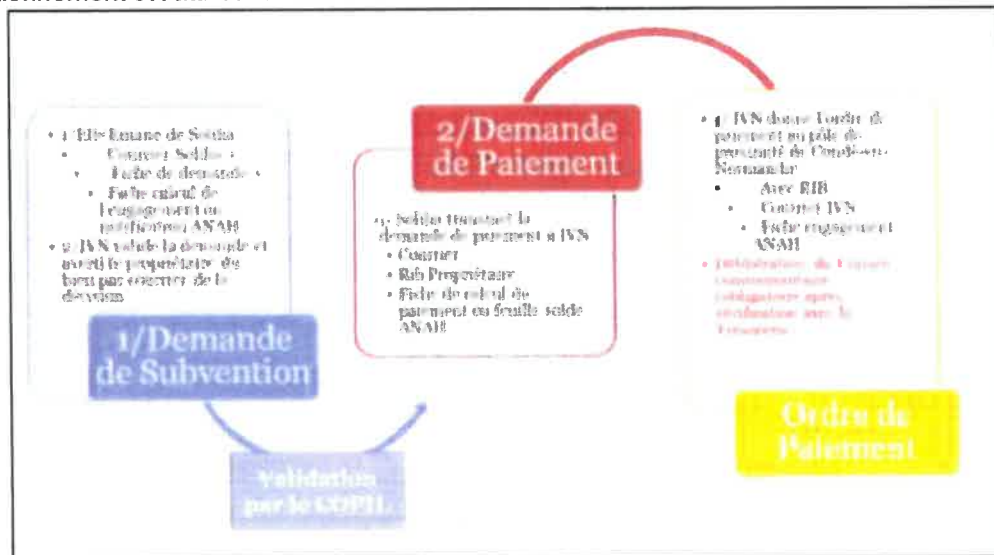
Mme Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Les élus de l'Intercom de la Vire au Noireau ont voulu encourager la rénovation de l'habitat ancien par la mise en place une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - O.P.A.H de 2015 à 2018. Au vu de la dynamique engagée, ils ont souhaité prolonger ce dispositif de 2 années supplémentaires de décembre 2018 à fin novembre 2020.

En 2018, a travers cette opération, il était fixé un objectif de réhabilitation de 163 logements sur 13 communes, dont 143 logements de propriétaires occupants. Au 31 mai 2018, le bilan global était plutôt satisfaisant, tant pour les propriétaires bailleurs, que occupants. 78 logements ont été améliorés à 6 mois de la fin des trois premières années de l'opération, soit 64 logements de propriétaires occupants, et 14 logements locatifs. Au total, 64 653 € seront dépensés sur les 116 200 € budgétés par l'Intercommunalité pour l'opération, et près de 800 000 € par l'Anah et l'Etat.

Le fonctionnement et l'attribution des subventions de la Communauté de communes se déroulent ainsi :



Dans ce cadre, la collectivité prévoit d'accorder des subventions complémentaires à celles de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat selon le barème indiqué ci-contre

Abondement « Intercom Vire au Noireau »*	
Travaux d'amélioration de la performance énergétique	
Propriétaires occupants	Prime de 250 € à 500 € (selon les niveaux de revenus)
Propriétaires bailleurs	10 % du montant des travaux, dans une limite de 2 500 €
Primes « sortie de vacance »* - Propriétaires bailleurs	
Loyer « social » et « très social »	Prime de 1 500 € (logement vacant de plus de 2 ans)
Travaux liés à l'autonomie de la personne	
Propriétaires occupants « très modestes »	10 % du montant des travaux, dans une limite de 900 €
Propriétaires bailleurs	5 % du montant des travaux, dans une limite de 1 300 €
Travaux de lutte contre l'habitat indigne ou très dégradé	
Propriétaires occupants « très modestes »	10 % du montant des travaux, dans une limite de 3 000 €
Propriétaires bailleurs	10 % du montant des travaux, dans une limite de 3 000 €
Travaux en faveur de logements moyennement dégradés	
Propriétaires bailleurs	5 % du montant des travaux, dans une limite de 1 300 €

* soumis à conditions de revenus et/ou niveau de conventionnement de loyers pour les propriétaires bailleurs

Les dossiers dont le numéro figure dans le tableau annexé au présent rapport projettent de réaliser des travaux conformes aux objectifs de l'OPAH communautaire et peuvent prétendre à des subventions Intercom de la Vire au Noireau d'un montant global de **17 300 €** pour un montant total de travaux de 512 555 € TTC, concernant 16 dossiers (dont 1 dossier de propriétaire bailleur).

Sur ces 16 dossiers, il faut recenser 15 demandes d'aides (pour environ 16 300 € de subvention Intercom de la Vire au Noireau sollicitées) et 1 demande de paiement de l'aide (pour un montant de 1 000 €). Cette dernière étant conforme, elle ne sera versée qu'après accord du Conseil Communautaire.

Suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 3 mars 2021 et du Bureau communautaire réuni le 15 mars 2021, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- autoriser le versement des primes visées en annexe, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH,
- dire que la dépense d'un montant total de 1 000 € sera imputée au compte n°20422.

VOTE

Vote ordinaire à main levée :

Pour : 56 Contre : 0 Abstentions : 0

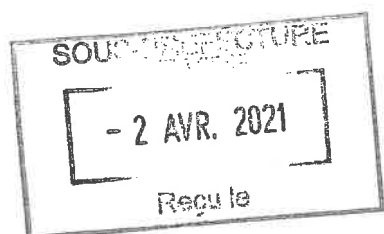
Adopté à la majorité

Adopté à l'unanimité

Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



Dossier ANAH n°	N°dossier / IVN	Ville	Nature de la Demande	somme	notifié le
014013514	84	St Denis de Méré	Aide	1 000 €	4-mars-21
014013334	85	Condé en Normandie	Aide	1 000 €	4-mars-21
014013389	86	Condé en Normandie	Aide	500 €	4-mars-21
014013519	87	St Denis de Méré	Aide	1 000 €	4-mars-21
014013520	88	Condé en Normandie	Aide	1 000 €	4-mars-21
014013543	89	Condé en Normandie	Aide	1 000 €	4-mars-21
014013513	90	Proussy	Aide	1 000 €	4-mars-21
014013332	91	Condé en Normandie	Aide	500 €	4-mars-21
014013544	92	St Vigor des Mézerets	Aide	1 000 €	4-mars-21
014013545	93	St Denis de Méré	Aide	500 €	4-mars-21
014013542	94	Condé en Normandie	Aide	1 000 €	4-mars-21
014013524	95	Condé en Normandie	Aide	1 000 €	4-mars-21
014013546	96	St Denis de Méré	Aide	1 000 €	4-mars-21
014013355	97	Condé en Normandie	Aide	1 000 €	4-mars-21
014013536	98	Lassy	Aide	1 000 €	4-mars-21
014013150	99	Caen	Aide	2 800 €	4-mars-21
014013416	100	Condé en Normandie	Aide	1 000 €	4-mars-21
14013250	82	Condé en Normandie	Paiement	1 000 €	7-oct-20

COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations



Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du Jeudi 25 Mars 2021

Nombre de membres en exercice : 61
 Nombre de membres présents : 49
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : 7
 Nombre de membres excusés : 4
 Nombre de membres absents : 1

Date de convocation :
 19 mars 2021

Acte rendu exécutoire après visa du
 contrôle de légalité le :

2 AVR. 2021

et affichage le :

2 AVR. 2021

L'an 2021, le 25 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 19 mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 19 mars 2021.

Mme Marie-Ange CORDIER a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

8 - Domaines de compétences par thèmes

8.5 - Politique de la Ville-Habitat-Logement

Objet : Protocole « Habiter Mieux » (pôle de proximité de Saint-Sever) – Versement de subventions

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			X : Mme Najat LEMERAY		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL			X : Mme Valérie DESQUESNE		
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUAULT		X : Mme Emilie HERVY			
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT				x	
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE		X : Mme Martine TREMPU			
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				
M. Eric MARTIN				x	
Mme Natacha MASSIEU	x				
Mme Sandrine SAMSON			X : M. Marc GUILLAUMIN		
Mme Cyndi THOMAS			X : Mme Natacha MASSIEU		

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU				x	
Mme Isabelle BACHELOT	x				
M. Frédéric BROGNIART	x				
Mme Caroline CHANU	x				
M. Gilles FAUCON	x				
Mme Brigitte MENNIER	x				
Mme Sabrina SCOLA	x				
VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	x				
Mme Marie-Noëlle BALLE	x				
Mme Cindy BAUDRON				x	
M. Lucien BAZIN	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
M. Corentin GOETHALS			X : Mme Marie-Ange CORDIER		
Mme Catherine MADELAINE	x				
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Pascal MARTIN	x				
M. Gérard MARY	x				
Mme Marie-Odile MOREL	x				
Mme Valérie OLLIVIER	x				
M. Régis PICOT			X : M. Lucien BAZIN		
Mme Jane PIGAULT	x				
Mme Annie ROSSI	x				
M. Guy VELANY	x				
TOTAL	47	2	7	4	1
Nombre de Membres en exercice			61		
Nombre de conseillers présents			49		
Quorum En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (IV de l'article 6 de la Loi n°2020- 1379 du 14 novembre 2020)			21		
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*) *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (IV de l'article 6 de la Loi n°2020- 1379 du 14 novembre 2020)			56		

Mme Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Par délibération du Conseil Communautaire du 10 décembre 2020, l'Intercom de la Vire au Noireau s'est engagée avec l'État et l'ANAH dans la poursuite de l'animation du protocole territorial d'aide à la rénovation thermique des logements privés sur le pôle de proximité de Saint-Sever (dit « Habiter Mieux »). La convention annuelle a donc été prolongée pour 1 an.

Dans le cadre de ce protocole, des demandes de paiement nous ont été adressées, suite à la réalisation des travaux, par l'animateur du protocole : le CDHAT. Il s'agit de 5 dossiers de :

- Rénovation d'un logement d'un Propriétaire occupant, au titre de l'aide à la solidarité écologique :
 - 2 de ces dossiers concernent une demande de subvention de 250 € (Foyers Modestes)
 - 3 de ces dossiers concernent une demande de subvention de 500 € (Foyers Très Modestes)
 - Ces 5 dossiers ont été étudiés par l'ANAH qui a donné son accord aux dates indiquées dans le tableau en annexe.

Les crédits pour un montant total de 2000 € sont ouverts à l'article 20422 du budget principal de l'Intercom de la Vire au Noireau.

Selon l'exposé de ces motifs, et suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 3 mars 2021 et du Bureau communautaire réuni le 15 mars 2021, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- Autoriser le versement de 3 subventions de 500 € et de 2 subventions de 250 €.



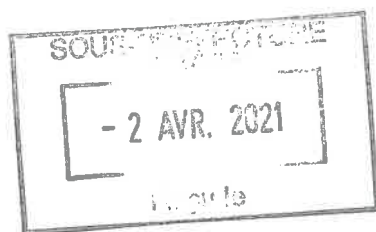
Vote ordinaire à main levée :

Pour : 56 Contre : 0 Abstentions : 0

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



N° dossier IVN	Adresse	Montants des travaux	N° ANAH	Date accord Anah	Montant Sub
5	Landelles et Coupigny	6859 €	14011537	08/11/19	250,00 €
13	Noues de Sienne	44912.93 €	14012953	11/12/19	500,00 €
14	Saint Manvieux Bocage - Noues de Sienne		14013380	08/08/20	500,00 €
20	- Sept Frères - 14380 Noues de Sienne	19 282,52 €	14013634	05/01/20	250,00 €
21	- Saint-Sever - 14380 Noues de Sienne	33 230,00 €	14013646	08/02/21	500,00 €

COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU

Délibérations



Conseil Communautaire



Séance du Jeudi 25 Mars 2021

Nombre de membres en exercice : 61
 Nombre de membres présents : 49
 Nombre de membres ayant
 donné pouvoir : 7
 Nombre de membres excusés : 4
 Nombre de membres absents : 1

Date de convocation :
 19 mars 2021

Acte rendu exécutoire après visa du
 contrôle de légalité le :

2 AVR. 2021

et affichage le :

2 AVR. 2021

L'an 2021, le 25 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 19 mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 19 mars 2021.

Mme Marie-Ange CORDIER a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

8 - Domaines de compétences par thèmes

8.5 - Politique de la Ville-Habitat-Logement

Objet : Petites Villes de demain (PVD)- Signature de la convention

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			X : Mme Najat LEMERAY		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL			X : Mme Valérie DESQUESNE		
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUULT		X : Mme Emilie HERVY			
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT				x	
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE		X : Mme Martine TREMPU			
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				
M. Eric MARTIN				x	
Mme Natacha MASSIEU	x				
Mme Sandrine SAMSON			X : M. Marc GUILLAUMIN		
Mme Cyndi THOMAS			X : Mme Natacha MASSIEU		

Mme Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

Le programme « Petites villes de demain » vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'État de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme « Petites villes de demain » appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, « Petites villes de demain » est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'État et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Les Collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme le 19 Novembre 2020 sur « Démarches simplifiées ». Elles ont exprimé leurs motivations :

L'Intercom de la Vire au Noireau, créée au 1er janvier 2017, regroupe aujourd'hui 17 communes structurées en cinq pôles de proximité :

- Pôle de Proximité de Condé-en-Normandie
- Pôle de Proximité de Noues-de-Sienne
- Pôle de Proximité de Souleuvre-en-bocage
- Pôle de Proximité de Valdallière
- Pôle de proximité de Vire Normandie

Cette organisation permet à chacun d'eux de pouvoir affirmer son identité en fonction de son degré d'urbanité.

Chacun de ces pôles s'organise autour d'une ville « centre » formant la base de l'armature urbaine du Schéma de COhérence Territoriale (Scot).

Une centralité qui est défendue au travers des actions menées conjointement par l'intercom et les communes elles-mêmes.

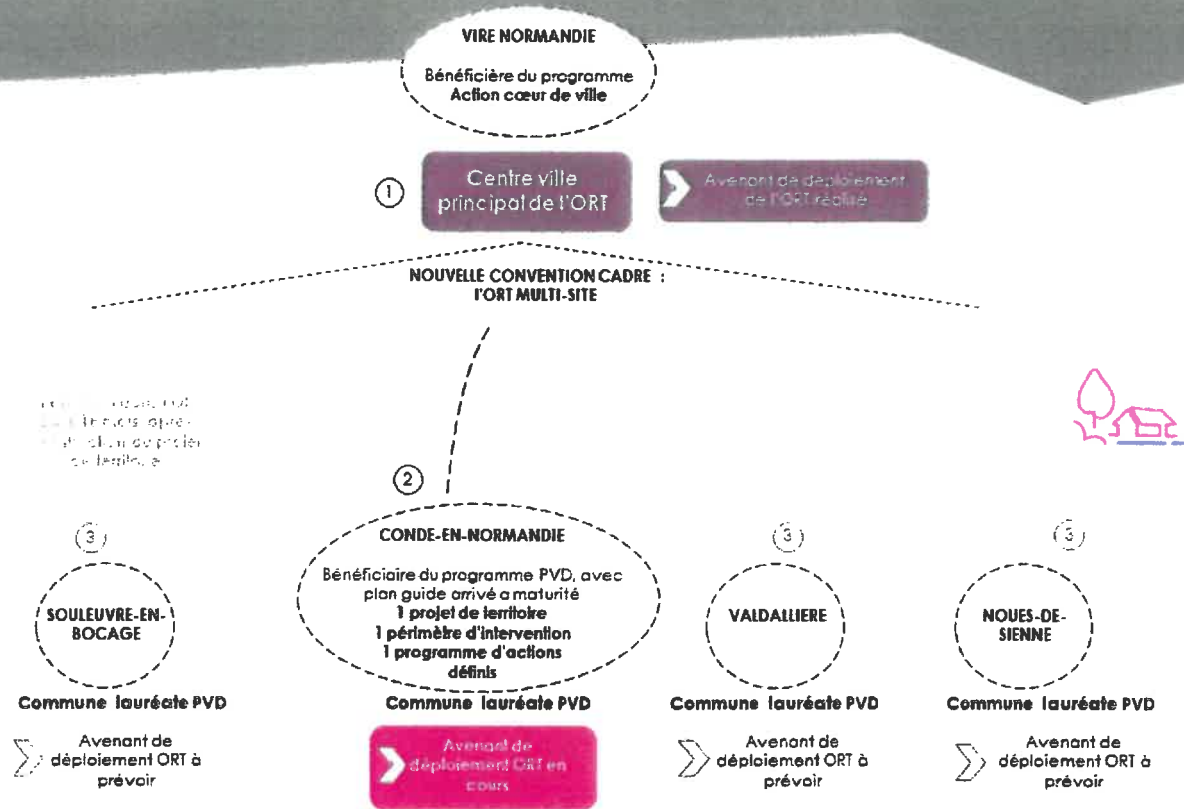
Cette notion de centralité est indispensable à la dynamique de chacun de ces pôles de proximité, afin d'assurer un cadre de vie de qualité aux citoyens et leur permettre d'envisager un parcours résidentiel durable dans leur commune.

Un des objectifs de cet AML (Appel à Manifestation d'Intérêt) est de redonner vitalité et attractivité à ces territoires ruraux afin qu'ils proposent une qualité et offre de services à la hauteur des attentes des habitants.

Il s'agit donc pour le territoire d'une candidature commune « Petites Villes de demain » portée par l'intercom afin de continuer à affirmer ce travail commun et de mailler harmonieusement le territoire.

Ce sont 160 communes qui ont été lauréates en Normandie et 37 sur le Calvados. Au sein de l'intercommunalité de la Vire au Noireau, l'ensemble des communes postulantes ont été retenues, soit Condé-en-Normandie, Noues-de-Sienne, Valdallière et Souleuvre-en-Bocage.

Sur notre territoire, ce soutien se concrétise principalement par une aide financière pour l'ouverture d'un ou deux postes de chargé de mission « Petites Villes de Demain » et sur l'ouverture d'un poste de Manager de commerce.



Selon l'exposé de ces motifs, et suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 3 mars 2021 et du Bureau communautaire réuni le 15 mars 2021, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- Autoriser M le Président, ou son représentant, à signer la convention « Petites Villes de demain », dont le projet est joint en annexe, et tous les documents y afférents

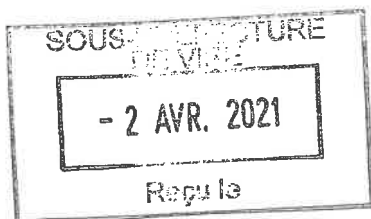
Vote ordinaire à main levée :

Pour : 56 Contre : 0 Abstentions : 0

Adopté à la majorité Adopté à l'unanimité Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
 Au registre suivent les signatures.

Le Président,
 M. Marc ANDREU SABATER





DE LA
VIRE
AU
NOIREAU
"TERRE D'EXCELLENCE"



Table des matières

<<<<<

Contexte.....	4
Article 1. Objet de la convention.....	7
Article 2. Engagement général des parties.....	8
Article 3. Organisation des Collectivités bénéficiaires.....	9
Article 4. Gouvernance.....	13
Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention.....	15
Article 6. Etat des lieux.....	16
6.1 Évolution et situation du territoire.....	16
6.2 Stratégies, projets et opérations en cours concourant à la revitalisation.....	20
6.2.1 Documents d'urbanisme, de planification applicables et de valorisation du patrimoine.....	20
6.2.2 Programmes et contrats territoriaux.....	26
6.2.3 Projets et opérations d'urbanisme.....	26
6.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation 2021-2027.....	27
6.3.1 Concernant Condé en Normandie.....	29
6.4 Besoins en ingénierie estimés.....	33
ANNEXE 1 : RÔLE ET MISSIONS DU CHEF DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN	34
Rôle du chef de projet Petites villes de demain.....	34
Missions du chef de projet Petites villes de demain.....	34
Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et en définir sa programmation.....	34
Mettre en oeuvre le programme d'actions opérationnel :.....	34
Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :.....	34
Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :.....	35

CONVENTION D'ADHÉSION

« PETITES VILLES DE DEMAIN »

DE l'Intercom de la Vire au Noireau

Cette convention d'engagement dans le dispositif « Petites Villes de Demain » est conclue entre :

- L'EPCI de l'intercom de la Vire au Noireau représentée par son président M Marc Andreu Sabater,
- La Commune de Condé en Normandie représentée par son maire, Mme Valérie Desquesnes,
- La Commune de Noues de Sienne représentée par son maire, M Georges Raveneil,
- La Commune de Valdallières représentée par son maire, M Frederic Brognart,
- La Commune de Souleuvre en Bocage représentée par son maire, M Alain Declomessnil,

ci-après, les « Collectivités bénéficiaires » ; d'une part,

Et

- L'Etat représenté par le préfet du Calvados,

ci-après, « l'Etat » ;

Ainsi que :

- le Conseil régional de Normandie, représenté par son président M Hervé MORIN, agissant en vertu d'une délibération de la Commission permanente en date du 22 mars 2021,
- le Conseil départemental du Calvados, représenté par son président M Jean-Léonce DUPONT, agissant en vertu d'une délibération de la Commission permanente en date du 19 mars 2021,
- Le groupe Banque des Territoires représentée par Mme Céline SENMARTIN,
- INOLYA, bailleur social sur le territoire, représenté par son Président, M Jean-Léonce DUPONT ci-après, les « Partenaires ».

Il est convenu ce qui suit.

Contexte

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Ce programme constitue un outil de la relance au service des territoires. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques sociales et économiques, et de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement. Le programme doit ainsi permettre d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Il traduit la volonté de l'Etat de donner à ces territoires la capacité de définir et de mettre en œuvre leur projet de territoire, de simplifier l'accès aux aides de toute nature, et de favoriser l'échange d'expérience et le partage de bonnes pratiques entre les parties prenantes du programme et de contribuer au mouvement de changement et de transformation, renforcé par le plan de relance.

La nécessité de conforter efficacement et durablement le développement des territoires couverts par le programme Petites villes de demain appelle à une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués. Pour répondre à ces ambitions, Petites villes de demain est un cadre d'action conçu pour accueillir toutes formes de contributions, au-delà de celles de l'Etat et des partenaires financiers du programme (les ministères, l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), la Banque des Territoires, l'Agence nationale de l'habitat (ANAH), CEREMA, l'Agence de la transition écologique (ADEME)). Le programme, piloté par l'ANCT, est déployé sur l'ensemble du territoire national et il est décliné et adapté localement.

Dans le Calvados, la Région Normandie, au titre de sa politique d'aménagement du territoire, et le Département du Calvados, en tant que chef de file des solidarités territoriales, sont présents aux côtés de l'Etat et de ses opérateurs dans la mise en œuvre de ce programme Petites villes de demain.

Les Collectivités signataires ont dûment et conjointement exprimé leur candidature au programme le 19 Novembre 2020 sur Démarches simplifiées. Elles ont exprimé leurs motivations :

L'intercom de la Vire au Noireau, créée au 1er janvier 2017, regroupe aujourd'hui 17 communes structurées en cinq pôles de proximité :

- Pole de Proximité de Condé en Normandie
- Pole de Proximité de Noues de Sienne
- Pôle de Proximité de Souleuvre en bocage
- Pôle de Proximité de Valdallière
- Pole de proximité de Vire Normandie

Cette organisation permet à chacun d'eux de pouvoir affirmer son identité en fonction de son degré d'urbanité.

Chacun de ces pôles s'organise autour d'une ville « centre » formant la base de l'armature urbaine du schéma de Cohérence Territoriale (Scot).

Une centralité qui est défendue au travers des actions menées conjointement par l'intercom et les communes elles-mêmes.

Il va de soi que cette notion de centralité est indispensable à la dynamique de chacun de ces pôles de proximité, afin d'assurer un cadre de vie de qualité aux citoyens et leur permettre d'envisager un parcours résidentiel durable dans leur commune.

Un des objectifs de cet AMI est de redonner vitalité et attractivité à ces territoires ruraux afin qu'ils proposent une qualité et offre de services à la hauteur des attentes des habitants.

Il s'agit donc pour le territoire d'une candidature commune « Petites Villes de demain » portée par la communauté de communes afin de continuer à affirmer ce travail commun et de mailler harmonieusement le territoire.

L'EPCI sera en charge de la cohérence du projet de territoire, via le portage du ou des postes de chargé de mission « Petites Villes de Demain » et s'est, le cas échéant, engagé à travailler sur les enjeux suivants :

<p>HABITAT</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Répondre aux traditions architecturales endémiques (art. 317 D), le cas de la reconstruction et la restauration des villages ➢ Attribuer un label patrimonial énergétique ➢ Réduire la consommation énergétique ➢ Revitaliser les centres-villes et centres-bourgs ➢ Réhabiliter les places HLM 	<p>TERTIAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Réduire la facture énergétique des collectivités ➢ Faire des collectivités ➢ Mutualiser les services de proximité ➢ Mettre en place des services de proximité de qualité ➢ Sensibiliser les habitants et en particulier le public scolaire
<p>INDUSTRIE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Développer l'écologie industrielle ➢ Augmenter le nombre d'entreprises de la construction et leur qualification 	<p>MORLUTE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Accroître la production agricole ➢ Augmenter le part-produit des établissements dour (marque à pied et vélo, en particulier sur les petites communes) ➢ Accroître les liens entre bourg ruraux et pôles d'activités par des moyens alternatifs à la voiture individuelle ➢ Accompagner et inciter les habitants à utiliser des modes de transports en communs ou collaboratifs (aider le développement des complémentarités)
<p>AGRICULTURE</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Maintenir les surfaces agricoles et notamment des surfaces en prairies ➢ Accroître la production de produits fermiers à forte valeur ajoutée (filière qualité, bio, vente directe...) ➢ Augmenter l'autonomie des fermes (en énergie, en intrants et pour l'alimentation animale) ➢ Diversifier les activités (de revenus) agricoles (vente d'énergie, valorisation des huiles en bio-énergie, diversification des productions...) ➢ Réaliser la multi-bougie : aller préservation paysagère et valorisation économique (bio-énergie, plan de gestion...) 	<p>ENVIRONNEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> ➢ Préserver et inciter en valeur de la terre verte et bleu ➢ Préserver les espèces naturelles remarquables du territoire, vecteurs de biodiversité ➢ Concilier préservation de l'environnement et développement des énergies renouvelables

DECHETS :

- Réduire l'envoieusement et développer des solutions de valorisation énergétique
- Améliorer le tri (recyclables et verre)
- Prévenir la production des déchets ménagers et assimilés (développement de l'économie circulaire)
- Homogénéiser les services à l'échelle du territoire

RESEAUX

- Réduire la vulnérabilité du réseau électrique
- Développer les réseaux gaz et réseau de chaleur en lien avec les projets d'urbanisme et les bâtiments les plus consommateurs
- Densifier les réseaux actuels
- Faciliter l'injection de biométhane

Les Collectivités bénéficiaires ont été labellisées par l'État au titre du programme Petites villes de demain. Elles en ont été informées par la lettre de la Ministre de la Cohésion des Territoires en date du 21 décembre 2020.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention d'adhésion Petites villes de demain (« la Convention ») a pour objet d'acter l'engagement des Collectivités bénéficiaires et de l'État dans le programme Petites Villes de Demain.

La Convention engage les Collectivités bénéficiaires à élaborer et/ou à mettre en œuvre d'un projet de territoire explicitant une stratégie de revitalisation. Dans un délai de 18 mois maximum à compter de la date de signature de la présente Convention, le projet de territoire devra être formalisé notamment par une convention d'ORT.

La présente Convention a pour objet :

- de préciser les engagements réciproques des parties et d'exposer les intentions des parties dans l'exécution du programme ;
- d'indiquer les principes d'organisation des Collectivités bénéficiaires, du Comité de projet et les moyens dédiés par les Collectivités bénéficiaires ;
- de définir le fonctionnement général de la Convention ;
- de présenter un succinct état des lieux des enjeux du territoire, des stratégies, études, projets, dispositifs et opérations en cours et à engager concourant à la revitalisation
- d'identifier les aides du programme nécessaires à l'élaboration, la consolidation ou la mise en œuvre du projet de territoire.

Le programme s'engage dès la signature de la présente Convention.

Cette convention a, par ailleurs, vocation à s'articuler avec le futur Contrat territorial de relance et de transition écologique qui sera conclu entre l'État, les Collectivités bénéficiaires et les Partenaires.

Article 2 : Engagement général des parties

Les parties s'engagent à fournir leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre du programme et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

L'État s'engage :

- à animer le réseau des Partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre;

- à désigner au sein de ses services un référent départemental (DDTM 14, service construction aménagement et habitat), et un référent régional (préfecture de région, secrétariat général pour les affaires régionales) chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets et d'assurer l'accessibilité de l'offre de services ;
- à désigner au sein de ses services des référents territoriaux (sous-préfets - délégués territoriaux) pour participer à la déclinaison opérationnelle du programme ;
- à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le plan d'action de la Convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles ;
- à mobiliser les experts techniques des services déconcentrés ;
- à mobiliser ses crédits au Travers du volet territorial du CPER ;
- à articuler la signature des CRTE, dont le département sera également signataire, avec le programme «petites villes de demain ».

Les collectivités bénéficiaires s'engagent :

- à mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace du programme sur leur territoire ;
- à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet ;
- à signer une convention d'ORT dans un délai de 18 mois à compter de la signature de la présente convention.

La région s'engage :

La revitalisation des centres-bourgs et des centres-villes normands est un axe majeur de la politique régionale d'aménagement des territoires. Les centralités de moins de 20 000 habitants concentrent 61% de la population normande et exercent des fonctions essentielles.

Aussi, afin de renforcer l'action publique en leur faveur, la Région Normande s'est associée au programme Petites Villes de Demain et a traduit ce partenariat par une enveloppe dédiée dans le volet Attractivité et Cohésion des territoires du CPER 2021-2027.

Cette enveloppe permettra, au Travers des contrats de territoires, le soutien des projets éligibles. En tant qu'autorité de gestion, la Région veillera également à optimiser la mobilisation des Fonds européens (FEDER et FEADER).

Un référent chargé du suivi des projets sera désigné au sein des services de la Région.

Le département s'engage :

Le Département du Calvados s'engage à participer au dispositif Petites Villes de demain dans le cadre de ses différentes politiques d'aides aux territoires : un appui technique pourra être apporté en priorité aux collectivités retenues dans le cadre de Petites Villes de Demain par la mobilisation de Calvados Ingénierie, réseau des acteurs départementaux apportant du conseil de qualité aux collectivités en amont de leurs projets. Par ailleurs, le financement des opérations d'investissement, dès lors qu'elles sont éligibles, pourra se faire dans le cadre des modalités d'aides aux territoires en vigueur au moment du dépôt des dossiers de demande de subvention et après approbation de la Commission permanente du Conseil départemental (APCR ou contrat de territoire). Pour renforcer son soutien aux Petites Villes de Demain, le Département s'engage à prendre en compte de manière ambitieuse les problématiques d'attractivité des centralités dans sa future politique territoriale 2022-2027.

En outre, les Partenaires financiers (les différents ministères, l'ANCT, la Banque des Territoires, l'ANAH, le CREMA et l'ADEME) se sont engagés au niveau national à

- Instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les Collectivités bénéficiaires ;
- Mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances décisionnaires.

Article 3. Organisation des Collectivités Bénéficiaires

Pour assurer l'ordonnancement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, la définition de la stratégie et l'élaboration du projet de territoire ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, conduisant notamment à l'élaboration de l'ORT, les Collectivités bénéficiaires s'engagent à mettre en œuvre :

- des relations partenariales renforcées entre les Collectivités bénéficiaires et leurs services au sein de l'ERCI :
 - Le Président de l'IVN, M Marc Andreu Sabater présidera le comité de projet
 - Les Maires des communes laurentes seront désignés comme Vice-président de ce comité de projet :
 - X Mme Desquenes pour la commune de Condé en Normandie
 - X M Ravenel pour la commune de Noues de Siemie
 - X M Declomresnil pour la commune de Souleuvre en Bocage
 - X M Brognart, pour la commune de Valdallière
 - les Directeurs généraux des services de chaque collectivité seront intégrés au comité de projet et désigneront les techniciens référents en fonction des sujets traités :
 - X Mme Espallargas, pour l'intercom Vire au Noirreau
 - X Mme Thomasse, pour la commune de Condé en Normandie
 - X M Favrais pour la commune de Noues de Siemie
 - X M Lecharpentier pour la commune de Souleuvre en Bocage
 - X M Pavie, pour la commune de Valdallière
 - les chefs de projet « Petites Villes de Demain » animent et coordonnent le comité de projet, sous la responsabilité du DGS de l'IVN , les deux chefs de projet peuvent se partager la coordination par territoire géographique :
 - X 1 chef de projet Condé en Normandie / Valdallière
 - X 1 chef de projet Noues de Siemie / Souleuvre en Bocage
- Un Comité de pilotage dont la composition et les missions sont précisées à l'article 4 de la présente convention et en annexe 1.
- Le suivi du projet par deux chefs de projet dédiés à 100 % au programme Petites villes de demain. L'attribution d'un cofinancement des postes engage au respect de certaines conditions notamment de mise en œuvre de certaines missions (voir annexe 2 « rôle et missions de référence des chefs de projet Petites villes de demain ») Les chefs de projet rendent notamment compte de leurs travaux par la production de rapports transmis aux membres du comité de pilotage et de l'équipe projet. [voir annexe 3 « annuaire »] ;

- la répartition du plan de charge des chefs de projet entre les communes lauréates de l'EPCI sera effectuée en fonction des priorités définies par le comité de pilotage ;
- La mise en place d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de définir la stratégie de revitalisation globale du territoire et d'élaborer l'ORT, organisant les instances de gouvernance, animant les comités techniques ;
- La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs ;
- L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre : (outils et indicateurs de suivi, tableaux de bord)
- En renseignant les indicateurs de la consommation d'espace dans les évaluations du SCOT
- En créant un tableau de bord propre au projet de requalification de chaque commune afin d'évaluer :
 - X Les performances du projet en matière d'habitat
 - X Les performances du projet en matière de commerces
- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet
 - X En intégrant à chaque projet les objectifs du PCAET
 - X En suivant le tableau de bord de mise en œuvre du PCAET
 - X une grille de lecture transversale des projets Petites villes de demain sera élaborée afin de s'assurer de l'intégration de ces enjeux et objectifs
- L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet :

Concernant le projet de revitalisation de la commune de Condé en Normandie, dont la phase d'initialisation est déjà réalisée :

Le projet de revitalisation du centre-ville nécessite l'implication des habitants d'autant que certaines actions vont impacter des lieux emblématiques de la ville (restructuration du bâtiment « Marché couvert », place du Marché...).

Aussi la municipalité souhaite proposer une méthode collaborative qui permette non seulement de travailler le détail de la programmation de ce type de lieux, mais aussi de proposer un espace de communication et de diffusion des actions à venir pour le centre-ville tout entier.

Ainsi l'intervention d'un cabinet aura lieu en deux phases :

- 1) Immersion et définition des concepts programmatiques
- L'objectif est d'approfondir les éléments d'analyse ressortis de l'étude sur le centre-bourg.
- Le cabinet sera présent sur site durant deux jours afin de réaliser des ateliers collaboratifs faisant se rencontrer les acteurs de la vie locale : habitants, commerçants, passants, associations...
- Il reste à affiner la forme que pourront prendre ces ateliers : world café, soirée thématique, visite de site...
- De même la forme et la durée des installations seront précisées au fur et à mesure.

Le cabinet présente ensuite une note d'analyse :

- Une analyse fine des enjeux et besoins
- Une synthèse des invariants et des arbitrages nécessaires pour la suite de l'étude et une liste de mission et études complémentaires à lancer (sol, réseaux, structure...)
- Des éléments de faisabilité sous deux formes :

- des fiches programmes avec concept et test de faisabilité pour apprécier la capacité du site à répondre aux besoins et le coût associé,
- des fiches prototypes présentant les questions à approfondir et les installations possibles

Un livrable sera remis pour être diffusable aux élus et aux habitants.

- 1) Prototypage et rédaction du pré-programme

Un temps de préparation et de création de prototypes avec la municipalité sera organisé : imaginer les supports de réaction, les matériaux nécessaires, penser la mise en place des installations (chantier participatif, soirée avec projection, création de lieu éphémère...).

Avec ces installations imaginées, une nouvelle résidence de deux jours sera organisée avec l'ensemble de la population (habitants, commerçants, passants...).

Au retour, sera produit un pré-programme pour la maîtrise d'œuvre.

Pour les communes de Noyes de Siennes, Soulevre en Bocage et Valdallière dont la phase d'initialisation n'est pas achevée :

En phase d'initialisation, et afin de concevoir un projet urbain partagé par la population (population, bailleurs, investisseurs...), une démarche participative (questionnaires, présence sur le marché hebdomadaire, questionnaires en ligne...) a été ou sera mise en place pendant toute la durée de l'étude.

Ainsi, pour Noyes de Siennes, le bureau d'étude a été présent lors des réunions publiques, a réalisé des enquêtes lors de marchés estivaux ...

Pour la mise en œuvre des actions, toutes les modalités de concertation du public pourront être utilisées (expositions, enquêtes, vidéos explicatives sur le site internet, réunion publiques...) en fonction du contexte sanitaire.

L'équipe de maîtrise d'œuvre retenue pour réaliser chacune des 3 études devra mettre en œuvre un volet important de consultation des usagers (commerçants ; habitants) tout au long des étapes de définition du projet (cette capacité à organiser une telle consultation figurera ou a été précisée dans les critères de sélection).

Il s'agira d'intégrer dans la démarche de projet, les collectifs citoyens des territoires concernés et qui le souhaitent, à la réflexion (enjeux, pistes d'action, mise en œuvre) ...

- La communication des actions à chaque étape du projet :

L'Intercom de la Vire au Noireau sera en charge d'une communication et d'une concertation des acteurs à l'échelle de son périmètre territorial. De plus, elle mettra à disposition sur son site internet un espace dédié à la communication de chacun des 4 projets de revitalisation des 4 territoires concernés. Des publications réservées se feront sur les réseaux sociaux de l'IVN. Elle s'assurera de la cohérence de la communication sur l'ensemble des projets, mais aussi que cette communication soit faite à chaque étape du projet.

Chaque collectivité, sur son site internet, publiera les actualités du projet de revitalisation, afin d'en informer sa population. Des articles dans les bulletins municipaux pourront être publiés afin de maximiser cette information.

Article 4 : Gouvernance

Une gouvernance du programme « Petites villes de demain » dans le Calvados est proposée à 2 niveaux comme suit.

Le comité stratégique (départemental)

Animé par le préfet du Calvados, pilote de l'ANCT et du programme « petites villes de demain », il regroupera l'ensemble des présidents des intercommunalités et des communes lauréates. Il se réunira à minima annuellement.

En présence de l'ensemble des partenaires et en particulier des représentants du département du Calvados et de la région Normandie, le comité stratégique veillera à fédérer les financements, mobiliser les moyens d'ingénierie, identifier les bonnes pratiques, etc.

Comité de pilotage (local)

L'EPCI, en lien avec les maires des communes lauréates institue un comité de pilotage pour suivre le projet « Petites villes de demain ».

Il est composé :

- du président de l'intercom de la Vire au Noireau,
- du maire de Condé en Normandie,
- du maire de Valdallière,
- du maire de Souleuvre en Bocage,
- du maire de Noues de Siemie,
- du Sous-préfet de Vire ou de son représentant,
- du président du Département du Calvados ou son représentant,
- du président de la Région Normandie ou son représentant,
- des représentants des partenaires.

Il est présidé par le Président de l'intercom et chaque maire de chaque commune lauréate PVD en sera un des quatre vice-président.

Il valide le projet de territoire, suit l'avancement et la mise en œuvre du dispositif et veille à l'aboutissement d'une convention ORT sur les villes lauréates. Il rend compte au comité stratégique.

Il est le garant de la cohérence globale du projet et des mutualisations nécessaires entre EPCI et communes lauréates. Il se réunit à minima semestriellement mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet.

Le comité de pilotage aura le soutien de comités techniques prévus à l'échelle de chaque commune lauréate. Leur fonctionnement est détaillé en annexe 1.

La Communauté de communes copilote les dispositifs Action Cœur de Ville à Vire Normandie et l'ORT de Condé en Normandie. Ces conventions vont être promulguées en convention d'ORT multilatérales Vire-Condé Normandie, l'objectif est d'y intégrer les communes lauréates de l'appel à projets « petites villes de demain » au fur et à mesure de leur labellisation en opération de revitalisation territoriale.

Le rôle de chargé de mission PVD est détaillé en annexe 2.

Article 5. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente convention est valable pour une durée de dix-huit (18) mois maximum, à compter de la date de sa signature, à savoir jusqu'au 30 septembre 2022. En cas de difficulté avérée et justifiée, sur demande explicite et circonstanciée des collectivités bénéficiaires, validée par le comité de pilotage, cette durée pourra être prolongée par avenant à l'appréciation de l'Etat représenté par le préfet de département.

Dans ce délai, un projet de territoire intégrant une stratégie urbaine et économique de revitalisation (diagnostic, objectifs, actions, phasage et financement) devra être adopté. Durant ce même calendrier, les collectivités bénéficiaires peuvent mobiliser les offres des partenaires financiers et des partenaires techniques, nationaux et locaux, pertinentes à la réalisation des actions.

À tout moment, sur la base du projet de territoire, les collectivités bénéficiaires peuvent faire arrêter en comité de projet et après validation du comité régional des financeurs, la convention d'ORT. La présente convention prendra fin automatiquement à la signature de l'ensemble des conventions ORT des communes lauréates de l'EPCI.

Dans le cas présent, il existe déjà une convention d'ORT à l'échelle de l'EPCI au moment de la signature de la présente convention : La convention ORT « *Action Cœur de Ville* » entre l'intercom Vire au Noireau, Vire Normandie et l'Etat, les collectivités PVD devront alors s'engager dans l'ORT par avenant à la convention existante ou par l'adoption d'une convention chapeau reprenant la convention d'ORT existante et incluant les éléments déterminés dans le cadre du programme « Petites villes de demain ».

Cette convention d'ORT devra respecter les dispositions de l'article L303-2 du code de la construction et de l'habitation et notamment indiquer le(s) secteur(s) d'intervention, le contenu et le calendrier des actions prévues, le plan de financement des actions et la gouvernance. Conformément à l'article précité, cette convention sera signée par les collectivités, l'Etat et ses établissements publics et toute personne publique ou privée intéressée.

Article 6 : Etat des lieux

6.1 Evolution et situation du territoire

6.1.1 Condé sur Noireau

Condé-sur-Noireau s'est développée d'une manière similaire à beaucoup de communes françaises, d'abord avec un centre tourné vers la Druance et le Noireau, qui s'est constitué avant la révolution industrielle. La révolution industrielle consacrant le rail la ville se développe vers le sud où sont situés les industries, en lien avec la gare pour les marchandises et le fret. Le développement et l'étalement urbain s'est poursuivi durant les trente glorieuses au nord-ouest avec la zone industrielle mais aussi des lotissements et plus récemment la zone commerciale sur la route de Caen, au nord-est de la ville avec le déplacement d'Intermarché.

Aujourd'hui, le centre-bourg de Condé-sur-Noireau est composé en majorité d'immeubles d'habitations mais aussi de nombreux commerces. Les équipements publics se situent pour leur part plutôt en périphérie du centre-bourg ou sont plus éloignés.

Pour autant, la taille réduite de la commune permet au centre-bourg de côtoyer une mixité de fonctions : logements, équipements, industrie, commerces et parc. Cette mixité couplée à une réelle proximité constitue un véritable atout pour la commune.

Les enjeux par thématique sont donc :

- Logement
- Offre de services

- Végétal et espaces publics
- Image, comme sujet transversal.

6.1.2 Noues de Siennne :

Noues de Siennne est une commune nouvelle située à l'extrême sud-ouest du Calvados, de 4 465 habitants, composée de 10 des 18 communes de l'ancienne Intercom Séverine autour de la commune « centre » : Saint-Sever-Calvados (1 225 habitants).

A ce titre, c'est cette commune « centre » qui est repérée comme pôle d'équilibre au regard du SCOT du Bocage, approuvé en 2013. Ce dernier a pour objectif de renforcer la vitalité démographique et urbaine. Elle fait partie de la Communauté de Communes Intercom de la Vire au Noireau créée le 1er janvier 2017, qui rassemble 17 communes pour 48 674 habitants.

Noues de Siennne se situe à 13 km à l'ouest de Vire et à 14 km à l'est de Villiedieu-les-Poêles. Son territoire est en grande partie occupée par la forêt de Saint-Sever, paysage du Bocage Virois, d'une superficie de 11 758 ha.

Elle se caractérise par :

- Une baisse et un vieillissement de la population
La part des personnes de 60 à 74 ans résidant sur la commune est supérieure à celle de la France (17% contre 15%). De plus, le pourcentage des personnes âgées de 75 ans et plus est nettement supérieur à la moyenne nationale (14% contre 9%).
- Une commune nouvelle dont la perte démographique s'explique par un solde naturel négatif :
A l'échelle de la nouvelle commune, la baisse démographique s'explique principalement par un solde migratoire négatif. En revanche, pour Saint-Sever-Calvados le solde migratoire était positif sur la même période 2009-2014 et la perte de population était due à une mortalité plus importante que les naissances.
- Des ménages à revenus modestes :
Malgré un bon taux d'activité, supérieur de 3 points à la moyenne régionale, la population de Noues de Siennne et de sa zone de chalandise reste plus modeste qu'en moyenne en Normandie.
- Le logement individuel fortement représenté :
98% du parc mobilier de la commune de Noues de Siennne est composée de maisons composées de 4,4 pièces en moyenne. La vacance des logements est présente sur la commune, puisqu'elle représente 11% du parc mobilier.
- Une activité économique à conforter :
Le tissu commercial de Saint-Sever-Calvados reste assez dynamique mais présente plusieurs points de fragilité avec notamment un certain nombre de cellules commerciales vides. (10 cellules commerciales sur 33)
- L'aspect commercial :
La hausse de la vacance des logements engendre une perte d'attractivité commerciale. L'offre commerciale, bien que réduite, est diversifiée et bien répartie avec une offre en commerce de bouche bien développée (1 boulangerie, 1 boulangerie, 1 restaurant ...). De plus le bourg de Saint Sever est doté d'une locomotive alimentaire (Carrefour Contact de 670 m2).
- Des équipements publics de qualité :
La commune dispose d'équipements publics dont un collège de 10 classes, une salle multi-activités et un pôle socio-culturel (Médiathèque, école de musique, France Services labellisé) récemment construits, un nouveau groupe scolaire en cours de construction, une piscine et un atelier relais qui appartient à l'intercom et doit faire l'objet d'une extension.

Le centre-bourg de Saint-Sever-Calvados :

Pour renforcer l'attractivité de son bourg et asseoir sa centralité, la commune qui vient d'être labellisé « Village de caractère du Calvados » va insister sur l'aspect environnemental et préservé de son cadre de vie. Elle va travailler à la dynamisation de son bourg, à rendre l'habitat du centre-bourg attractif et créer du lien social tout en garantissant une cohérence et un paysage (visuel et sonore) adapté pour les espaces résidentiels.

6.1.3 Souleuvre en Bocage :

La commune nouvelle de Souleuvre en Bocage a été constituée par arrêté préfectoral en date du 1er décembre 2015 suite à la décision des 20 conseils municipaux des communes qui adhéraient à l'ancienne communauté de communes de Bény-Bocage de se fédérer pour porter ensemble un développement cohérent du territoire à l'échelle des 8 800 habitants.

Fortes d'habitudes de travail en commun construites sur ce périmètre au travers de la Communauté de communes et plus antérieurement de syndicats préexistants, les communes historiques de Beaulieu, Bény-Bocage, Bures-les-Monts, Campeaux, Carville, Etouvy, La Ferrière-Harang, La Graverie, Malloué, Mont-Bertrand, Montamy, Montchauvet, Le Reculéy, Saint-Denis-Maisoncelles, Sainte-Marie-Laumont, Saint-Martin des Besacés, Saint-Martin-Don, Saint-Ouen des Besacés, Saint-Pierre-Tarentaine et Le Tourneur ont fait le choix de se fédérer pour créer une seule collectivité à l'échelle d'un territoire communal d'une superficie de 187,28 km².

Ceinturé par des axes routiers importants (A84 (et avant elle la RD675) sur la partie nord, RD577 sur la partie sud et RD674 sur la partie ouest), le territoire se situe à la confluence de plusieurs bassins d'emploi : Vire, Saint-Lô, Villers-Bocage et Caen. Pour autant, le bassin d'emploi de Vire reste le pôle d'attractivité principal puisque 70% des déplacements domicile-travail se font vers Vire.

Si Bény-Bocage assure un rôle de centralité s'agissant notamment des équipements et services principaux, la commune dispose aussi de plusieurs autres pôles d'attractivité notamment La Graverie et Saint-Martin des Besacés.

Dans cette organisation du territoire, la commune déléguée de Bény-Bocage perd petit à petit de son attractivité. Mal desservi par les transports en commun et sans offre visant à favoriser la mobilité, le secteur n'est plus le plus recherché par les jeunes ménages. L'habitat du centre bourg est d'ailleurs de plus en plus occupé par des personnes vieillissantes qui cherchent à se rapprocher des commerces et de services sans que cet habitat soit toujours adapté pour les accueillir. Aucune offre alternative ne leur est actuellement proposée.

Le vieillissement de la population sur Bény-Bocage

Si sur le temps long, la commune déléguée de Bény-Bocage affiche une bonne progression de population (-12% entre 1999 et 2017), celle-ci est très ralentie depuis 2010. Le solde naturel sur la période 2010-2017 est systématiquement négatif et la proportion de personnes de plus de 60 ans ne cesse de progresser (30% en 1999, 31% en 2007, 33% en 2011).

En conséquence, les effectifs des enfants scolarisés sur le site scolaire de Bény-Bocage diminuent de façon continue depuis 2014 entraînant la fermeture d'une classe et laissant planer régulièrement le doute de la fermeture d'une classe supplémentaire. Dans cette configuration, le site scolaire fonctionnerait donc pour accueillir les enfants de la petite section au CM2 sur 4 classes entraînant un accueil en triple niveau sur certaines classes ce qui aurait des incidences négatives sur la qualité d'enseignement.

Par ricochet, conjuguée au faible dynamisme de la construction sur l'ensemble du territoire sur la dernière décennie, le Collège de secteur, localisé sur Bény-Bocage, qui accueille les enfants de l'ensemble du territoire communal exception faite du pôle La Graverie - Etouvy, s'en trouvera également impacté et verra ses effectifs diminuer dans les années à venir si la tendance se poursuit.

Cette tendance est en réalité la résultante de la progression de population observée dans les années 1980-1990. Ainsi, les nouvelles populations arrivées à cette période avec de jeunes enfants sont toujours présents sur le territoire mais leurs enfants ne sont plus en âge d'être scolarisés. On constate d'ailleurs que

que davantage de ménages quittent le territoire au regard des ménages venant s'y installer. Plusieurs incidences sont corrélées en matière d'attractivité :

Une perte d'actifs occupés induisant une tension sur le marché de l'emploi local et des difficultés de recrutement et de développement pour les entreprises. Dans le même temps, l'emploi s'est érodé au même rythme que la population: -0,6% par an en moyenne entre 2012 et 2017.

Une déprise du parc de logements (11,7% des logements sont vacants en 2017 sur l'IVN contre 6,9% à l'échelle du Calvados et 8,2% à l'échelle régionale). Au-delà de la masse de ces logements (environ 3000 en 2017), c'est le rythme de progression de la vacance qui est préoccupant : + 41% en 10 ans (entre 2007 et 2017).

Cette décroissance démographique peut donc aller de pair avec une perte de vitalité, d'autant qu'elle touche encore davantage le pôle principal de Vire ainsi que la commune historique de Condé-sur-Noireau. Le Plan « Action Cœur de Ville » sur Vire-Normandie comme l'étude de requalification du centre-ville sur Condé-en-Normandie constituent des stratégies pour revitaliser ces territoires.

Dans le même temps, le territoire vit des dynamiques paradoxales. Alors que la population est stable entre 2007 et 2012, et décroît entre 2012 et 2017, la transformation de terres agricoles, naturelles et forestières en espaces urbanisés est importante sur cette période (989 hectares entre 2009 et 2018). Si ces espaces ne sont pas nécessairement imperméabilisés, leur vocation agricole ou naturelle initiale ne peut plus être restituée. C'est essentiellement pour les besoins de l'habitat que de nouvelles parcelles ont été urbanisées (85% de la consommation d'espace). Il est donc indispensable de retrouver des centralités attractives, par leur offre de logement de qualité, mais aussi par une offre de commerces et de services diversifiée.

Face aux enjeux de revitalisation du territoire, les communes s'organisent et changent d'échelle de gouvernance en adoptant la possibilité introduite par la Loi Noire de créer des communes nouvelles. Entre 2016 et 2017, six communes nouvelles et l'intercommunalité de la Vire au Noireau sont créées. Le territoire intercommunal passe ainsi de 72 à 17 Communes, tout en intégrant 6 communes sur le secteur de Condé-en-Normandie, qui ne faisaient pas partie du SCoT du Bocage : Terres de Druance, Condé-en-Normandie, Périgny, La Vilette, Pontécoulant et Saint-Denis-du-Mété.

Si à l'échelle de l'ancienne intercommunalité, le SCoT du bocage approuvé en 2013, inscrivait un projet commun et des ambitions en matière de développement et d'économie foncière, la jeune intercommunalité créée en 2017 consolide petit à petit son projet sur un nouveau territoire.

C'est à ce titre que l'intercom de la Vire au Noireau coordonne les candidatures afin de mettre en œuvre une politique d'aménagement harmonieuse et cohérente en lien avec son SCoT.

Le PCAET

De même, Le Plan Climat, autrement appelé Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de l'intercom de la Vire au Noireau a été approuvé le 30 janvier 2020 par le Conseil Communautaire.

Adopté pour une durée de 6 ans, le Plan Climat est un plan d'actions regroupant 36 actions, 136 sous actions en fonction de 9 axes stratégiques.

Il définit une stratégie pour atteindre des objectifs d'efficacité énergétique. Il s'applique au périmètre de l'IVN et définit des enjeux thématiques :

Les différentes thématiques abordées dans le diagnostic sont classées par le comité technique par ordre de priorité de 1 à 3. Ce classement tient compte, d'une part, de l'importance de l'enjeu au regard du diagnostic et des objectifs chiffrés qui ont été fixés, et d'autre part, de la complexité de l'intercor à agir dans ce domaine, que soit directement (en matière d'énergie), ou en mobilisant des partenaires.

Les thématiques considérées comme prioritaires sont classées au rang 1. Les thématiques les moins prioritaires sont classées au rang 3.



9 axes stratégiques sont formulés, en lien avec les objectifs chiffrés du PCAET et le classement des enjeux par thématique. Ils intègrent ainsi les thématiques des rangs de priorité 1 et 2. Ces axes sont guidés par une idée maîtresse.

Les actions interviennent sur diverses thématiques : la planification, l'aménagement, les déchets, l'habitat, les bâtiments publics, les réseaux publics, la mobilité, les entreprises, l'agriculture et l'environnement.

La concrétisation de ces actions a pour ambition de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 17% d'ici à 2050.

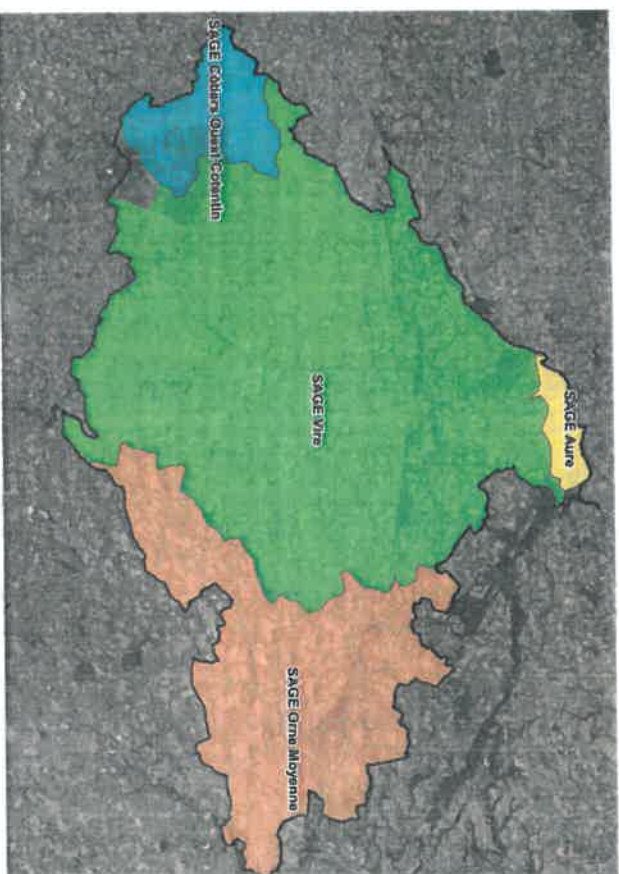
Ainsi ce dernier précise dans son programme l'action suivante :

R3.2			Réaliser les centres-bourgs et pôles urbains	
matière d'ouvrages	partenaires	dépense prévisionnelle en TTC	calendrier	
communes	Etat, Région, Maison de l'Architecture, DRAC, EPFN, CAUE, Conseil départemental, ADEME, Intercom, Caisse des Dépôts, groupe action logement, ANAH		2019/2020	
	Indicateurs		Objectifs	
<p>Décali de l'action, précisions : Cette mesure consiste à rendre plus attractifs les bourgs et pôles urbains. Celle passe par l'amélioration du bâti. La construction de nouveaux logements au cœur de la ville, ou la réhabilitation des logements vacants ou vieillissants contribue à sa densification et évite l'étalement urbain sur les terres agricoles, en périphérie. Les logements sont à proximité des services, ce qui permet d'acquiescir de nouvelles populations tout en limitant l'accroissement des besoins de mobilité. Mais cela consiste aussi à repenser le fonctionnement du bourg dans sa globalité (services, commerces, modes de déplacements et circulation...) Des actions sont menées (et doivent se poursuivre) par exemple sur Condé-en-Normandie, Vire Normandie avec le programme cadre « Action cœur de ville », Valdefflèche, Noyés de Siempis...</p>				

Le PCAET conforte aussi des actions déjà mise en place en matière de réhabilitation de l'habitat et notamment celles inscrites à la Convention ORT

Les SAGE sur le territoire de l'IVN :

4 SAGE couvrent une grande partie du territoire intercommunal.



Le SAGE de la Vire a été approuvé en 2019. Une grande partie des communes de l'ouest du territoire est concernée par le SAGE de la Vire, et notamment les communes de Souleuvre en Bocage et Noyés de Siempis. Ce document est plus large que le périmètre de l'IVN.

Ainsi ces territoires sont concernés par des projets de restauration de cours d'eau mise en œuvre sur des programmes pluriannuels.

b/ Les documents d'urbanisme communaux ou intercommunaux :

La synthèse des documents d'urbanisme laissent voir les perspectives de chaque territoire en matière de création de logement et d'extension de zone d'activité économiques :

Commune Nouvelle	Document d'urbanisme concerné	Date du PLU	Objectifs de création de logement d'ici à 2020	Objectifs de création de logement d'ici à 2030	Surfaces des zones IAU à vocation d'habitat	Surfaces des zones ZAU à vocation d'habitat	Surfaces des zones d'acti-vité en ex-tensions

Noues de Sienne	PLU approuvé Saint Sever	Approuvé le 9/10/2010	90 à 100 logements dont 55 logements dans le bourg	5,7 ha	5,5 ha	3,2 ha
	PLU du Pôle de proximité de Saint Sever en cours d'élaboration	En cours de réalisation / PADD débattu	262 logements	9,8 ha		
Valdallière	PLU de Vassy	Approuvé en 2013	109 logements	5 ha	5,4 ha	/
Condé en Normandie	PLU de Condé sur Noireau	Approuvé en 2011	250 à 300 logements	39,4 ha	17 ha	43,1 ha
Soulevre en Bocage			759 logements	29,27 ha	3,45 ha	11,68 ha

Chaque territoire a un historique en matière d'urbanisme :

- Condé en Normandie** est couverte pour partie par des documents à l'échelle de plusieurs de ses communes historiques :
- Condé sur Noireau, centre historique de Condé en Normandie est couverte par un PLU depuis 2006, révisé en 2011, modifié en 2014 et 2020.
 - Saint Germain du Crout, s'est dotée d'un PLU le 14/11/2019
 - Les communes de Lenault et de Proussy, deux communes historiques rurales de Condé en Normandie sont en cours de modification de leur PLU respectif

Noues de Sienne participe activement à l'élaboration du PLU du pôle de proximité de Saint Sever.
Les axes du PADD du PLU du Pôle de Proximité de Saint Sever

AXE 1 : Développer un territoire durable et respectueux de l'environnement

- 1) Maintenir les pratiques agricoles de diversité sur le territoire.
- 2) Favoriser une plus grande diversité de pratiques pour générer des produits variés et de qualité.
- 3) Mettre en culture les infrastructures existantes pour développer le territoire.
- 4) Organiser le territoire agricole et favoriser l'écologie agricole.

AXE 2 : Développer une première territoriale pour le centre de vie de proximité

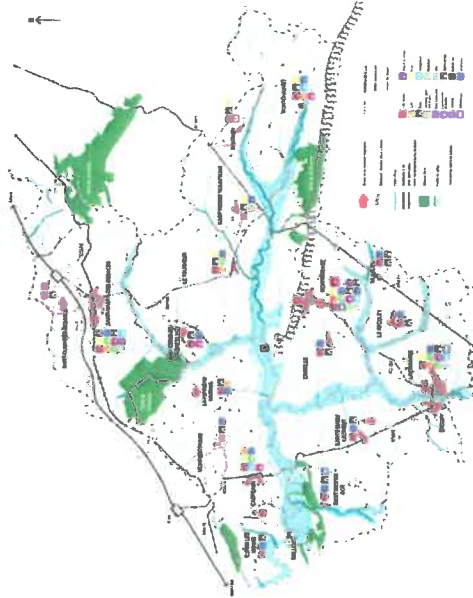
- 1) Mettre en cohérence les différents acteurs du territoire (agriculteurs, artisans, commerçants, associations, etc.)
- 2) Favoriser le développement de services de proximité (commerce, santé, culture, etc.)
- 3) Mettre en cohérence les différents acteurs du territoire (agriculteurs, artisans, commerçants, associations, etc.)
- 4) Favoriser le développement de services de proximité (commerce, santé, culture, etc.)
- 5) Mettre en cohérence les différents acteurs du territoire (agriculteurs, artisans, commerçants, associations, etc.)

AXE 3 : Maintenir et renforcer l'activité économique en s'appuyant sur les points forts

- 1) Appuyer les entreprises existantes et favoriser le développement de nouvelles entreprises.
- 2) Favoriser le développement de services de proximité (commerce, santé, culture, etc.)
- 3) Mettre en cohérence les différents acteurs du territoire (agriculteurs, artisans, commerçants, associations, etc.)
- 4) Favoriser le développement de services de proximité (commerce, santé, culture, etc.)
- 5) Mettre en cohérence les différents acteurs du territoire (agriculteurs, artisans, commerçants, associations, etc.)

Ce PLU devrait aboutir pour la fin 2021

Soulevre en Bocage sera doté d'un PLU à l'échelle de son périmètre de commune nouvelle courant 2021.



- Enfin Valdallière gère son développement territorial sur la base des documents suivants :
- La commune historique de Vassy est dotée d'un PLU depuis 2013
 - La commune historique de Vieussoix est dotée d'un PLU depuis 2017
 - Les communes de Burcy, Montchamps, Saint Charles de Percy sont dotées de Cartes communales

La volonté des élus serait de pouvoir réaliser dans le cadre de Condé en Normandie et Valdallière des PLU ou PLUI dits « de secteur ».

6.2.2 Programmes et contrats territoriaux
 [Préciser, pour chaque commune, les dispositifs contractuels territoriaux en cours (contrat de ruralité, contrat de transition écologique, charte PNR, contrat de bassin, agenda 21 local, dispositifs liés au plan de relance...)]

- A partir de 2017, une nouvelle politique de contractualisation a été mise en place par les différents partenaires financiers : Etat, Région et Département. Afin de s'inscrire dans cette démarche, l'Intercom de la Vire au Noireau a travaillé sur la construction de son projet de territoire. Par la suite, plusieurs contrats ont été signés :
- Contrat de ruralité avec l'Etat, signé le 20 décembre 2017 et achevé le 31 décembre 2020. L'Intercom de la Vire au Noireau travaille actuellement, avec ses communes membres et les services de l'Etat, à l'élaboration d'un Contrat de Relance et de Transition Ecologique.
 - Contrat de territoire avec la Région Normandie, signé le 20 juillet 2018.
 - Contrat de territoire avec le Département de Calvados, signé le 27 mars 2018.
- Les trois contrats regroupent des projets intercommunaux et communaux.

6.2.3 Projets et opérations d'urbanisme

[Préciser, pour chaque commune, les projets urbains, les dispositifs contractuels (NPNRU, OPAH, AMI...), les études en cours notamment en vue de la mise en œuvre d'une OPAH RU ou de la valorisation du patrimoine, la programmation d'opérations mûres, la réalisation d'opérations en cours, la livraison d'opérations récentes etc.]

• Le Projet Alimentaire Territorial de l'intercom de la Vire au Noireau « Allons au plus court !

Mangerons local ! » :

L'intercom de la Vire au Noireau a lancé, début 2020, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Normandie et l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable, un Projet Alimentaire Territorial. Ce projet est financé par la Région Normandie et le FEADER (Fonds Européen de Développement de l'Économie Rurale). Il est également lauréat de l'édition 2018 de l'Appel à Manifestation d'intérêt « Économie circulaire en Normandie », lancé par le Comité Régional de l'Économie Circulaire.

• Les différents dispositifs Habitat menés par l'IVN :

- Une OPAH sur le territoire de l'ex intercom de Condé - S'est terminée le 20/11/2020 (Animateur Soliha) - Continuité avec des journées d'animation du territoire sur l'année 2021
- Un dispositif Habiter Mieux sur l'ex intercom Severine (Animateur : CDHAT) prolongée jusqu'au 31/12/2021
- Des permanences « Rénovation Énergétique » sur tout le territoire (Animateur : Biomasse Energie) / 3 journées de permanences par mois (Service d'Aide à la Rénovation Énergétique)

L'intercom a pour objectif de monter son propre service d'Aide à la Rénovation Énergétique dès 2022, et doit étudier cette possibilité dans cet optique.

Le Bilan des dispositifs « Habitat » de l'IVN sont les suivants :

OPAH 2018-2020 sur le Pole de Condé :

Pour les Propriétaires Occupants (170kmts)

- 857 449 € de travaux générés sur le pôle de condé sur la période
- 617 258€ d'aides accordés (dont 514 880€ de subvention soit 60% des travaux générés)

(dont 21 840€ par l'IVN)

Pour les Propriétaires Bailleurs (17kmts) :

- 303 106 € de travaux générés
- 146 574 € d'aides accordées et sollicitées (dont 16 500€ par l'IVN)
- 48 % des travaux financés

Habiter Mieux 2020 (1 an) sur le Pôle de proximité de Saint Sever

- Environ 350 000€ Travaux sur 12 dossiers
- Environ 111 000€ Aide (ANAH - État et 3 000€ Aide UVIN)
- Accompagnement Aide Action logement pour environ 88 000€ Aide accordé sur 6 dossiers.

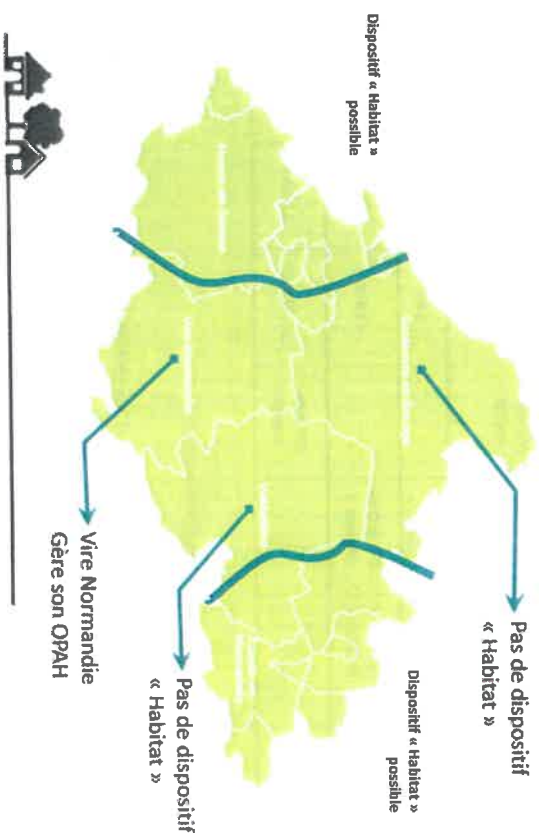
Une étude d'élargissement de la compétence « Habitat » sur l'ensemble du périmètre de l'IVN est en cours d'étude. Et c'est de cette prise de compétence que l'intercom de la Vire au Noireau pourra lancer une étude de préfiguration d'une OPAH / OPAH RU . Plusieurs scénarios sont envisagés selon la prise de compétence :

- Réaliser une étude de préfiguration sur les territoires sur lesquels l'IVN a la compétence, puis en fonction de ce diagnostic, lancer une OPAH-RU sur les cœurs de ville/bourg et une OPAH simple sur le reste des territoires concernés.

- Réaliser une étude de préfiguration à l'échelle de l'ensemble de l'IVN (en dehors de Vire Normande) puis mettre en place un dispositif d'habitat cohérent sur ce territoire concerné.

En effet, la ville de Vire Normandie gère actuellement son OPAH RU, un POPAC ainsi qu'une étude parti-culière sur les copropriétés Fragiles.

La Compétence actuelle au sein des communes



En Matière de Patrimoine et de proximité des citoyens, il existe sur les territoires des actions déjà opérationnelles (dites mures)

- **Village de Caractère : Nouses de Siemie**

Concernant Nouse de Siemie, afin de renforcer l'attractivité de son bourg et asseoir sa centralité, la commune qui vient d'être labellisé « **Village de caractère du Calvados** » va insister sur l'aspect environnemental et préservé de son cadre de vie.

Elle va travailler à la dynamisation de son bourg, à rendre l'habitat du centre-bourg attractif et créer du lien social tout en garantissant une cohérence et un paysage (visuel et sonore) adapté pour les espaces résidentiels.

Ce projet est en cours de réflexion pour intégrer la démarche « Petites Villes de Demain ».

- **La Labellisation « France Service »**

Chaque territoire a mis en place un guichet unique de renseignement aux habitants en « Maison des Services ». La labellisation est réalisée pour 3 des 4 communes lauréates :

- Condé en Normandie, Nouses de Siemie et Valdallière sont déjà labellisés
- Souleuvre en bocage est en cours de labellisation

6.3 Projet de territoire : stratégies et actions à engager concourant à la revitalisation 2021-2027

Comme vu dans le portrait de territoire, 3 des 4 communes candidates forment les pôles d'équilibre du SCoT du Bocage et Condé en Normandie et intégrer le SCoT en tant que pôle urbain. A ce titre, la revitalisation de ces 4 communes est indispensable au maintien de l'équilibre du territoire.

La Convention « ORT »

L'intercom de la Vire au Noireau et la commune de Vire Normandie sont cosignataires d'une convention d'opération revitalisation territoriale. Par délibération du 28 juin 2018, le conseil communautaire a autorisé M le Président à signer la convention dite 'Action Cœur de ville'.

Cette convention socle va évoluer vers une ORT Multi-site. L'avenant pour inclure certaines communes (Condé-en-Normandie et Nouses de Siennes) est d'ores et déjà en cours de rédaction.

L'intercom en partenariat avec ses communes-membres travaille sur de nombreuses thématiques déclinées en plan d'actions pour favoriser les transitions du territoire communautaire comme :

Thématiques	Objectifs	Pistes d'action
Mobilité au quotidien	Faciliter l'accès matériel à l'emploi	- Accompagner les étudiants, demandeurs d'emplois, actifs et les entreprises dans la recherche et la mise en œuvre de solutions de mobilité durable pour les trajets domicile /travail - Élargir l'expérimentation du service de covoiturage régional au territoire de l'intercom de la Vire au Noireau
Formation	Favoriser la formation initiale et continue en proximité	- Aide à la mise en place d'une antenne CNAAM - Aide à la mise en place d'un plan de programmation des emplois et des compétences l'échelle de l'IVN
Environnement	Renforcer la sobriété foncière Réduire la dépendance énergétique des entreprises Réduire la production de déchets	- Renforcer l'aide à la reconversion des friches y compris commerciales. - Accompagner la transition énergétique des entreprises - Favoriser le développement de solutions collectives de valorisation dans le cadre d'une démarche d'écologie Industrielle et territoriale
Proximité	Fixer l'activité au plus des territoires	- Création de tiers lieux d'activités (espaces de télétravail ruraux) - Renforcer la consommation en local via le développement du numérique (création d'une marketplace) - Création d'un projet alimentaire territorial PAT avec valorisation des circuits courts

Ces pistes de réflexion et de travail vont amener la communauté de communes à revoir ses compétences

-La prise de compétence communautaire « Mobilité » est à l'étude en partenariat avec la Région Normandie et permettra de mieux comprendre et maîtriser les déplacements sur le territoire. Une réflexion est menée à différents niveaux, d'une part au niveau économique avec des actions menées par notre intercom labellisée « Territoire d'industries ». Nous sommes lauréats de l'appel à projet, baptisé « **Mobi Pro** », visant à accompagner un groupe d'une quinzaine d'entreprises volontaires dans la recherche de solutions individuelles et/ou collectives destinées à faciliter les déplacements domicile-travail de leurs salariés.

L'élargissement de la compétence Habitat : après un exercice de la compétence de manière territorialisée (ex pays de Condé /et ex intercom de st Sever) en matière d'OPAH, la réflexion se porte sur l'élargissement de la compétence à l'ensemble du territoire ainsi que sur la création d'un service commun HABITAT. Projets également d'OPAH RU sur le territoire de Condé en Normandie...

La formation est au cœur des réflexions également afin de répondre aux besoins économiques (via le campus connecté / antenne CNAAM).

Un travail conjoint avec les communes est mené en matière de compétence partagée « commerce » (foncière commerciale, market place ...) - l'observatoire du commerce communautaire permet de situer et mesurer la vacance commerciale sur chacune des communes. A titre d'illustrations, nous pouvons apporter à notre candidature les chiffres suivants sur la vacance commerciale 2019, les taux de vacance de chaque centre-ville/centre bourg des 5 pôles de proximité de l'IVN :

- 1-Condé en Normandie : 1.4% (16 cellules vacantes)
- 2-Vassy : 1.9% (5 cellules vacantes)
- 3-Saint Sever Calvados : 16% (5 cellules vacantes)

4-Soulevre en Bocage : 6% (2 cellules vacantes) dont Saint Martin des Besaces : 17% (2 cellules vacantes).

Le projet de Relais d'Entreprise au sein de l'IVN, une réflexion en cours :

Après avoir fait l'objet de fortes réticences de la part des employeurs, le télétravail s'est considérablement développé depuis mars 2020.

Or, si 25 % des salariés français télé-travaillent et que le « gisement » des fonctions télé-travaillables s'élève à 40 % des emplois, seulement 1/4 des télé-travailleurs dispose d'un espace approprié pour travailler.

Pour répondre aux attentes des télétravailleurs, les grandes agglomérations ont développé, depuis plusieurs années déjà, des espaces de co-working. Il s'agit d'une offre de bureaux individuels meublés, connectés à Internet haut débit dédiés au télétravail.

En secteur rural, la crise sanitaire a profondément remanié la perception du public vis-à-vis des petites villes et des bourgs. Dans ce contexte nouveau, l'installation d'espaces de co-working peut constituer un levier participant au dynamisme des communes de notre intercommunalité, en particulier de celles labellisées, en décembre dernier, « Petites Villes de Demain » :

- Condé en Normandie,
- Noues de Sienné,
- Soulevre en Bocage,
- Valdallière.

Ce type de tiers-lieu dédié au télétravail :

- Propose une alternative aux déplacements pendulaires domicile-travail et aux coûts de transport qui y sont liés ainsi qu'au travail à domicile,
- Participe au maintien d'une population active en centre-bourg, voire attire de nouveaux habitants en capacité de télé-travailler,
- Génère davantage de consommation de proximité et soutient ainsi l'économie résidentielle.
- Constitue un outil d'attractivité pour les entreprises de notre territoire-confrontées à une mobilité croissante de leur personnel,
- Contribue à la diminution des émissions de gaz à effet de serre, axe majeur du Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET).

Afin d'apprécier si la création d'une telle offre de services au sein de tout ou partie de nos Petites Villes de Demain est envisageable, il est nécessaire de réaliser une étude d'opportunité permettant, à l'échelle de chaque commune nouvelle potentiellement concernée, d'appréhender :

- L'importance du « gisement » d'actifs intéressés,
- les lieux qui, en cœur de bourg ou de ville, pourraient accueillir ce service,
- les coûts d'aménagement, de fonctionnement de ces espaces de co-working ainsi que leurs modalités de gestion.

La mise en Place d'un Service d'Aide à la Rénovation Énergétique :

L'intercom envisage la mise en place en interne d'une service d'aide à la rénovation énergétique en interne, afin de porter l'espace conseil « Faire » comme un service aux habitants de son territoire et ce afin de mobiliser les aides de rénovation d'habitat et améliorer l'attractivité de son parc de logement privé.

6.3.1 Concernant Condé en Normandie
Faisant état d'une déperdition commerciale, la commune de Condé-en-Normandie a décidé de mener une action interventionniste sur son Centre-bourg. Le commerce n'étant pas un sujet isolé mais bien en lien avec l'attractivité résidentielle, la qualité du cadre de vie, le dynamisme économique du secteur, la réflexion s'est portée sur tous les éléments qui composent la ville et plus précisément le centre-bourg.

En matière d'habitat :

Les principaux enjeux : Redonner de l'attractivité aux logements de la reconstruction en centre-bourg et aux logements d'avant-guerre, en les rénovant mais aussi en les adaptant aux modes de vie actuels. Proposer une offre de logements neufs pour ne pas accroître la baisse de population.

Les mesures et actions /études déjà conduites : Mise en place d'une OPAH sur l'ensemble de la commune nouvelle non ciblée sur le Centre-bourg.

Ce qu'il reste à faire en priorité : Concentrer les moyens dédiés à l'amélioration de l'habitat sur un ou plusieurs secteurs clés. Assurer une veille sur les copropriétés et le logement privé en général pour éviter que cela ne devienne un problème public à l'avenir. La question des cours d'îlots privés dégradés devra également être traitée.

En matière de commerces :

Les principaux enjeux : Maintenir et dynamiser l'activité commerciale sédentaire et non sédentaire. Freiner l'évasion commerciale vers les Centre-bourgs proches. Les mesures et actions/études déjà conduites : embauche d'un manager du commerce et ouverture d'une Office du Commerce et de l'Artisanat (sous le même toit que l'OT) sont les premières actions fortes réalisées.

Ce qu'il reste à faire en priorité : Renforcer le dynamisme commercial, en offrant davantage des services et de diversité afin de consolider les habitudes d'achat des habitants et des clients de passage sur le Centre-bourg. Renforcer l'attractivité des points de vente et préparer les transmissions pour éviter la vacance et la paupérisation de l'offre.

En matière d'offre de services et d'équipements : La ville de Condé en Normandie est dotée de nombreux équipements, un parc à proximité immédiate du Centre-bourg, un pôle sportif avec un centre-aquatique également à proximité. La ville possède deux équipements culturels majeurs : le cinéma le Royal et l'Avelier (médiathèque et musée). Elle possède plusieurs salles associatives ou des fêtes dont le marché couvert qu'il convient aujourd'hui de rénover dans le cadre du projet de centre-bourg. Une école répartie sur deux sites, un collège et un lycée constituent l'offre d'équipements éducatifs.

Les principaux enjeux : L'offre de de services de santé est adéquate mais fragile, il convient donc de la maintenir en place en stabilisant les praticiens. L'offre d'équipement de Condé est très importante, elle peut même être perçue comme surabondante au vu de la taille de la commune et de ses moyens. Seul la crèche et le centre de loisirs sont aujourd'hui trop petits. La question de la conservation d'une offre aussi importante se pose au regard du coût du maintien en fonctionnement.

Les mesures et actions/études déjà conduites : Une rénovation du gymnase Cossart, la constitution d'une maison des services publics.

Ce qu'il reste à faire en priorité : Rénover ses équipements et les mettre aux normes. Avoir une approche prospective pour planifier l'entretien des équipements, leur rationalisation, et évaluer la capacité de la ville d'assurer un bon niveau de service public tout en optimisant son patrimoine immobilier.

En matière d'espaces publics, formes urbaines et patrimoine :

Les principaux enjeux : Structurer une nouvelle identité urbaine autour de la frame verte et bleue de la Druance et du Notreau, avec des parcours doux et une végétalisation des espaces publics et du stationnement. Créer un marqueur

« paysage de Condé », en travaillant sur plusieurs aspects (mise en valeur entrées de ville, végétalisation et perméabilisation des espaces publics, création de jardins partagés, mise en place d'un plan de signalétique unitaire)

Les mesures et actions/études déjà conduites Un parc municipal qualitatif mais peu connecté avec le Centre-bourg et peu visible (entrée cachée). Un projet de renaturation de la Druance en partenariat avec l'Agence de l'eau.

Ce qu'il reste à faire en priorité travailler le grand potentiel écologique inexploité de la ville à l'échelle communale mais aussi intra-communale et départementale. Mettre en valeur les espaces publics de la ville avec un travail sur le végétal et la qualité urbaine et paysagère. Mettre en réseau les multiples atouts du territoire pour favoriser les liens et l'impact dans la dynamique urbaine (commerce, tourisme, marché immobilier, attractivité générale de la ville)

En matière de mobilités

Les principaux enjeux : Le territoire est aujourd'hui essentiellement tourné vers la voiture individuelle. Il ne possède aucune desserte ferroviaire, seule une ligne de bus dessert la commune permettant de se rendre à Caen et Fiers avec 6 allers-retours par jour. Le développement de mobilités durables et douces est aujourd'hui le principal enjeu.

Les mesures et actions/études déjà conduites : Un bus offrant une ligne avec arrêt à la demande avait été mise en place mais son coût et le service fourni n'a pas donné satisfaction.

Ce qu'il reste à faire en priorité : Les espaces publics doivent permettre d'apaiser la circulation pour donner plus de place aux mobilités douces. L'usage du vélo et de la marche à pied doit être privilégié. L'aménagement qualitatif des parcours est un élément central pour « rapprocher » les espaces de destination.

Le plan d'actions détaillé a été joint au dossier de candidature de Condé en Normandie.

6.3.2 Concernant Noyes de Sienne

Le projet consiste à la dynamisation et revitalisation du bourg de Saint Sever.

Ainsi, pour renforcer l'attractivité de son bourg et assoir sa centralité, la commune qui vient d'être labellisé « Village de caractère du Calvados » va insister sur l'aspect environnemental et préservé de son cadre de vie.

Afin de rendre l'habitat, les commerces du centre-bourg attractifs, elle va travailler à la mise à niveau de son parc immobilier par la reconquête des commerces et logements vacants notamment ainsi qu'à l'implantation d'équipements structurants, via des opérations de curetage d'îlots.

Elle attachera une attention particulière à créer du lien social tout en garantissant une cohérence et un paysage (visuel et sonore) adapté pour les espaces résidentiels.

Parallèlement, la commune va également attacher une importance forte à :

- la sécurisation et l'amélioration de l'accessibilité du bourg, en redonnant la place aux piétons et aux vélos, en favorisant les liaisons douces et en améliorant les cheminements entre les différents espaces (habitat, commerces, équipements, services, naturels, touristiques, patrimoniaux...) et vers la forêt ;
- l'embellissement du bourg via des aménagements paysagers et l'amélioration de la signalétique et des enseignes et vitrines commerciales,
- la réaffectation cohérente de certains locaux (école, anciens commerces...),

6.3.3 Concernant Souleuvre en Bocage :

La commune déléguée de Bény-Bocage possède de nombreux atouts qui mériteraient d'être valorisés s'agissant notamment du patrimoine naturel et architectural. Quelques réflexions doivent notamment être menées sur la vocation du plan d'eau situé à l'extérieur du bourg et son rattachement au bourg

29

(aménagement ou valorisation de voies douces raccordant le bourg au site) ainsi que sur le devenir de plusieurs bâtiments (fermeture de la maison de retraite privée en 2022, devenir du presbytère...). Le patrimoine du centre bourg constitué de constructions anciennes mais de bonne qualité architecturale, représente pour la plupart ce qu'il est désormais coutume d'appeler des « passoires thermiques ». Aucun programme collectif du type « amélioration programmée de l'habitat » n'a été engagée sur le territoire communal depuis 2001. La mise en place d'un tel programme d'animations pourrait permettre d'enclencher une dynamique sur cette problématique.

L'aménagement des espaces publics extérieurs du bourg doit également être étudiée et travaillée afin de mieux définir les usages de chacun de ces espaces (stationnement, circulation routière, piétonne, lieux de rencontres et d'échanges pour la population voire lieux d'animation...) de façon à sécuriser, redynamiser et agréments les cheminements vers l'hyper centre bourg pour améliorer l'attractivité du bourg.

Des objectifs ambitieux en terme d'accueil de nouvelles populations ont d'ailleurs été fixés dans le cadre des travaux sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. D'importants espaces en extension urbaine y sont notamment inscrits pour renforcer et étoffer le bourg ce qui renforce d'autant plus le besoin d'une réflexion d'ensemble sur l'aménagement global du bourg, l'articulation des différents secteurs entre eux et la définition des usages des espaces publics.

Il s'agit là des grandes orientations de l'équipe municipale qui vient d'être installée ; orientations qui devront être précisées et se décliner tout au long du mandat.

6.3.4 Concernant Valdallière

Le projet de revitalisation de la commune de VALDALLIERE se décline selon 2 axes complémentaires :

- La réhabilitation du bourg de VASSY afin d'en renforcer l'attractivité.
 - o Une opération d'aménagement des espaces publics avec une prise en compte des utilisateurs et des usages.
 - o L'acquisition d'une friche commerciale en plein centre bourg de VASSY

La valorisation et la dynamisation du patrimoine communal par la densification des usages : mise en place d'une programmation active des locaux communaux.

Ces 2 axes correspondent à deux échelles d'actions complémentaires et indissociables sur cette nouvelle échelle de territoire qu'est la commune nouvelle (158 km² l) :

- la centralité que représente le bourg de VASSY avec sa dynamique de services et de commerces qu'il est urgent de conforter.
- Le territoire diffus représenté par les 13 autres bourgs des communes déléguées dont la vacance des locaux communaux est une opportunité à la co-construction de projets favorisant une implication accrue des habitants.

LA REHABILITATION DU BOURG DE VASSY : (Voir ANNEXE E-1 : Valdallière- plan périmètre études et travaux)

- L'opération d'aménagement des espaces publics :

L'objet de cet aménagement est de réinterpréter les espaces publics afin qu'ils soient facteur d'attractivité notamment en ce qui concerne la dynamique commerciale.

- Favoriser le flux piétonnier et l'accès aux commerces et services tout en le sécurisant

- Favoriser la circulation douce
- Favoriser le ralentissement du flux automobile
- Favoriser la végétalisation des espaces tant pour le caractère paysager du projet que pour une gestion intelligente des eaux de ruissellement.

Le CAUE du Calvados nous accompagne dans cette réflexion engagée en 2018. L'objectif est de réaliser la phase étude en 2021 pour un lancement des travaux en 2022

L'acquisition et la requalification d'une friche commerciale (ex Shopi)

Depuis plus de dix ans cette friche de 400 m² trône dans le centre du bourg de VASSY. De par sa position centrale dans le bourg et de par sa surface exceptionnelle, cet espace doit faire l'objet d'une attention particulière. Il s'agit d'une opportunité qui peut répondre au besoin croissant d'espace de co-working dans le bourg de VASSY mais également de mise à disposition de cellules commerciales afin de redynamiser le bourg.

LA VALORISATION ET LA DYNAMISATION DU PATRIMOINE COMMUNAL PAR LA DENSIFICATION

DES USAGES :

(Voir ANNEXE E-2 : Validalère étude action sur le devenir des maisons communes de VALIDALLIERE)
La naissance de la commune nouvelle en janvier 2016 (la fusion d'une communauté de communes et de 14 communes historiques) a posé la nécessité de formuler un projet commun afin de faire « commune ensemble » sur le très large territoire qu'est la commune nouvelle de VALIDALLIERE.

La définition d'un projet commun pose une première question : « le comment faire ? »
Cette question renvoie évidemment au problème de la gouvernance. Sur un total de 140 élus que comptait notre territoire sur le précédent mandat, la commune n'en compte plus que 57 actuellement et 29 au prochain mandat. Il nous faut donc définir une nouvelle gouvernance attentive à l'hyper local et affirmant la nécessité du dialogue.

La seconde question auquel répondre le projet commun, c'est le « quoi faire ? » :
Les 14 communes associées disposent toutes de lieux communaux (dont les 14 bâtiments des mairies historiques) dont la question du devenir au sein de la commune nouvelle est une véritable opportunité concrète pour expérimenter de nouveaux usages dans le cadre d'une programmation active.

Au cours de l'étude action réalisée entre 2019 et 2020, un état des lieux des locaux, des acteurs et des situations a été réalisé, des lieux ont été testés par de nouveaux usages, des expérimentations et des préfigurations ont été réalisées. Il nous faut maintenant élaborer un modèle de fonctionnement « gouvernance et économie » susceptible de densifier les usages de ce patrimoine communal tout en dynamisant la vie citoyenne locale.

6.4 Besoins en ingénierie estimés

Préciser les besoins (financement, études, animation, formation...) pour les actions en cours et pour les actions à engager

6.4.1 – A l'échelle Intercommunale

1. Les postes de Chef de projet Petites Villes de Demain :

L'Anah va être saisi pour apporter un financement sur ces postes. Au vu des 4 communes lauréates, ces postes sont incontournables pour coordonner les actions de requalifications sur le territoire.

2. Le poste de Manager de Commerce :

L'Embauche d'un poste de manager de commerce conditionnée à l'obtention du co-financement proposé par la Banque des territoires.

On constate une fragilisation de l'économie locale du territoire des centres-bourgs de l'intercom de la Vire au Noireau, en partie due au développement croissant du numérique qui induit une évasion du chiffre d'affaires et des emplois mais également aux périodes récentes de confinement.

Cette fragilisation, malgré un retour constaté des consommateurs vers le commerce de proximité, se caractérise en une perte de dynamisme commercial et d'attractivité. C'est pourquoi le territoire souhaite conforter les actions de renforcement du commerce.

Parmi les 4 mesures de court terme proposées par la Banque des Territoires dans le cadre du plan de relance pour les petites villes de demain, l'une concerne le co-financement d'un poste de manager de commerce.

Les conditions de ce co-financement sont :

- La saisine de la Banque des Territoires en mars 2021, dernier délai
- La délibération au conseil communautaire sur la création d'un poste avant le 31 mars 2021
- Un co-financement forfaitaire de 20 000 euros par an pendant 2 ans dans la limite de 80% du coût du poste, soit 40 000 euros

Dans ce cadre et afin de soutenir les capacités de reprise de nos bourgs, la création d'un poste de manager de commerce cofinancé représenterait une opportunité pour notre territoire pour principalement :

- coordonner au mieux les actions dédiées au commerce sur le territoire de l'intercom en fonction des programmes d'action des dispositifs « Action cœur de ville », ORT multisites, et « Petites Villes de Demain » dont les 2 axes principaux sont l'habitat et le commerce. Tout cela en lien avec le/la chargé(e) de mission « Petites Villes de Demain ».

=> notamment assurer un conseil aux commerçants et artisans sur les aides existantes et suivre les problématiques de la vacance commerciale et de la transmission

- suivre le partenariat avec la Région sur le projet de foncier de commerces normande
- organiser et animer des temps de concertation en interne
- mettre en réseau et mobiliser des acteurs du territoire et les partenaires pour atteindre les objectifs fixés
- accompagner et animer des réflexions portées par les acteurs du territoire
- conseiller et accompagner dans le montage des projets
- mettre en place ou suivre des conventions, des subventions et du budget ; créer et tenir des tableaux de bord
- suivre et de continuer à faire évoluer le projet de la place de marché locale www.mavillemonshop.fr
- Diriger au plus près des commerçants et artisans
- faire le lien avec les partenaires : Chambre de Commerce et d'Industrie, Chambre de Métiers et de l'Artisanat, etc. ...
- suivre l'observatoire du commerce mis en place à l'échelle communautaire

Ce poste crée sera complémentaire de celui existant au niveau de Condé en Normandie et permettra une action sur les territoires « petites villes de demain » non dotés.

6.4.2 – A l'échelle communale

1. le besoin en ingénierie sur les études opérationnelles , sur chaque commune :

Au regard du plan d'actions décliné dans l'étude de redynamisation, les besoins d'accompagnement et/ou d'études dans les 18 prochains mois pourraient être les suivants :

A. Condé en Normandie

N° action	Actions	Partenariat	Accompagnement concertation publique	Programmation
1.1	Identifier des habitations à risques, structurer des syndicats de copropriétés et inciter aux actions privées et publiques	x		
1.2	Accompagner la restructuration du cœur d'îlot par une opération pilotée		x	x
1.3	Créer des jardins collectifs à destinations des habitants des immeubles collectifs du centre-bourg	x	x	
2.1	Former les commerçants à l'amélioration de leur offre et des services offerts	x		
2.3	Garantir la commercialité des linéaires et traiter la vacance	x		
2.5	Aider à la rénovation et à la modernisation des commerces	x		
2.6	Réaliser un Plan enseignes et vitrines commerciales	x		
2.7	Animer le marché	x		
2.8	Proposer une offre alternative au marché du jeudi		x	
2.9	Plan de traitement de la vacance commerciale	x		
3.1	Créer un parcours paysager qualitatif en Centre-bourg et mettre en place un parcours de balade et reconstruction	x	x	x
3.4	Mettre en place un plan de signalétique	x		
4.3	Structurer un parc linéaire au cœur de la ville.		x	x
4.4	Aménager un chemin de balade piétonne et/ou vélo vers Pontécoulant		x	x
4.7	Travailler avec Invoia sur les formes urbaines, les espaces publics et paysagés, les cheminements et les typologies de logements		x	x
5.1	Rénover le marché couvert et ses espaces publics pour en faire une vitrine du Centre-bourg et du patrimoine de la reconstruction		x	
5.2	Rénover la place du marché (en lien avec l'opération du marché couvert)		x	x

Par ailleurs, comme indiqué dans le projet de convention ORT, la ville de Condé en Normandie a recruté un manager de commerce pour lequel elle a sollicité une subvention auprès de la Banque des Territoires au titre de sa politique de soutien.

AXE de l'O.R.T.	Enjeux	Actions ou pistes d'actions	Actions ou Etudes réalisées ou en cours
AXE 1 : Da la réhabilitation à la reconstruction offre attractive : vers une offre attractive de l'habitat en centre-bourg	Améliorer la mixité de l'habitat Mettre en place une action forte et différenciée sur le parc résidentiel aux abords de la place Albert Lebrun, qui soit complémentaire aux dispositifs généraux existants (type OPAH...) Vérifier l'accessibilité, l'autonomie et la perte d'autonomie.	Idéi 1 : partie sud – restructuration de l'en-semble de logements, curatage et réaménagement pour développer une offre d'habitat accessible en cœur de ville et à proximité de la maison de santé, commerces, etc. Améliorer la qualité de l'habitat par l'IVN d'une OPAH, prévue en 2021 par l'IVN Idéi 1 : implanter la maison de santé en renouvellement de la partie nord de l'îlot Opérations d'aménagement et de restructuration de certains îlots stratégiques PLU en cours d'élaboration Etude EFNN en cours Etudes MOC Etudes complémentaires	Etude pré opérationnelle à faire Etude flash EFNN pour valider le cadrage et le budget travaux PLU en cours d'élaboration Etude EFNN en cours d'élaboration
AXE 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Faciliter la création d'espaces extérieurs pour les logements Mettre le rythme de production de logements et la synchronisation de la production avec la revalorisation du bourg, de l'habitat existant, l'aménagement des espaces publics, l'amélioration des cheminements et la reconquête du parc ancien Accroître les liaisons entre l'offre commerciale et les nouveaux logements et équipements développés au nord du bourg.	Accompagner les commerçants en vue de la (Pré-)financer les diagnostics en vue de la démolition des fonds de parcelles pour créer des jardins ? Préfinancer également la démolition ? notamment sur l'îlot B PLU en cours d'élaboration	Accompagner les commerçants pour la digitalisation - En cours avec l'IVN / Market Place) Accompagner les commerçants lors des réfections de façades pour gagner en cohésion (couleurs, hauteurs, enseignes, etc.) Accompagner les commerçants pour la modernisation ou rénovation des locaux par une aide directe et/ou la création d'une charte des logements Albert Lebrun : si commerces en dehors du circuit marchand ou isolés, envisager la reconversion en logement

B. Noues de Siègne

		devantures et vitrines intégrées à un RLP et annexé au PLUi	
		Extension de l'Atelier relais	En cours par l'IVN
	Gommer l'impact visuel de la vacance commerciale pour valoriser le dynamisme du bourg plutôt que sa perte de vitesse	Vitrophanie qualitative présentant les communes déléguées de Noues de Siemie, expositions...	
	Remembrement commercial pour offrir des locaux adaptés (en partenariat avec l'EPFN)	Création d'une cellule commerciale adaptée avec 2 cellules inadaptées, notamment sur la pointe de l'îlot 8.	Etude EPFN en cours Etude complémentaire type flash Etudes MOE
		Transformation des RDC commerçants en logements ou autres sur le trottoir sud, notamment en levant la protection des linéaires commerciaux sur ce trottoir	Etude EPFN en cours PLUi en cours
	Accompagner l'implantation de la caviste	Friche Granimarbre	
	Conforter la pharmacie dans le bourg	Îlot 2 : remembrer 3 cases commerciales et logements pour y implanter la pharmacie dans un local adapté, central et visibles depuis la place de la mairie	
	Requalifier les friches artisanales	Poursuite du travail engagé avec l'Intercom de la Vire au Noireau et l'EPF Normandie sur la friche artisanale « Granimarbre » (située à l'entrée nord du bourg)	Etude flash réalisée En cours avec IVN et EPFN
AXE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Poursuivre les efforts faits pour le label « Village de Caractère du Calvados » obtenu en 2019	Aménagement, sécurisation et mise en valeur de la place A Lebrun et Ouverture des jardins de l'Abbatiale avec mise en valeur et matérialisation de l'ancien cloître	Etudes MOE en cours, en attente du rapport suite au diagnostic archéologique prescrit par la DRAC
	Poursuivre le développement de l'offre d'animation urbaine	Déplacement du marché hebdomadaire	réalisé
	Améliorer le partage de l'espace public mais aussi favoriser les mobilités alternatives Optimiser l'accessibilité et les déplacements ENTRE les équipements pour limiter l'usage de la voiture (et donc sécuriser et abaisser les nuisances sonores), améliorer la lisibilité du bourg et donc augmenter l'efficacité de son offre et son attractivité/dynamisme Tirer parti de la topographie pour mettre en scène les principales vues dégagées depuis le bourg et au fil des cheminements Valoriser la trame rurale historique comme élément de caractère différenciant du paysage habité, complémentaire à l'abbatiale et à la future ouverture de	Aménagement apaisé de la rue des forges/place royales pour rejoindre la piscine et l'étape de forêt, priorité vélos/piétons -Création cheminement piétons notamment entre collège et pôle socio Compléter l'offre de location de vélo de l'étape en forêt par un point relié dans le bourg Avec un atelier de réparation. Ilot 8 ou maison 1 rue de l'Abbaye Label territoire vélo ?	PLUi en cours d'élaboration Etude EPFN en cours Etudes de MOE PLUi en cours d'élaboration Etude EPFN en cours

35

Convention Adhésion « Petites Villes de Demain » - Avril 2021

	ses jardins, et qui étoffe les espaces d'intérêt pour se balader dans la ville		
	Mettre en place une stratégie de communication cohérente, homogène et régulière	Signalétique aux endroits stratégiques, en lien avec la charte graphique et l'identité touristique de la ville	Travail de l'OT en cours sur les parcours d'interprétation/signaletique Etude complémentaire pour compléter/reprendre la stratégie mise en place précédemment
	Améliorer la connexion du bourg à la forêt pour les piétons et les vélos	matérialiser un cheminement dégagé des voitures (sauf riverains) la place royale	
	Rendre l'habitat du centre-bourg attractif et créer du lien social tout en garantissant une cohérence et un paysage (visuel et sonore) adapté pour les espaces résidentiels (cadre de vie)	Maltriser et organiser la mixité des fonctions (habitat/commerces/artisanat) pour garantir un environnement agréable et attractif, tant pour les habitants que les touristes, et qui soit fonctionnel pour les entreprises (cohabitation).	PLUi en cours d'élaboration Etude EPFN en cours
	Compenser l'orientation nord de certains logements, ou encore l'absence de jardins ou de trottoirs via des espaces publics appropriables et végétalisés + Mise en scène des voiries et cheminements	Îlot 1 : curetage et ouverture sur la rue du docteur fontaine pour « assécher » l'îlot.	OPAH avec volet pré-opérationnel sur cet îlot étude EPFN en cours
		Aménagement, sécurisation et mise en valeur de la place A Lebrun et Ouverture des jardins de l'Abbatiale avec mise en valeur et matérialisation de l'ancien cloître	(en cours, en attente du rapport suite au diagnostic archéologique prescrit par la DRAC)
AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics	Poursuivre le développement d'offres de services et d'équipements auprès de la population	Création d'un PSLA	Définition du programme en cours + étude flash pour vérifier la possibilité et le coût de l'implanter dans l'îlot 1
		Création d'un pôle enfance jeunesse regroupant un multi-accueil, un relais Assistantes Maternelles et la PMI / Phase recrutement MOE	Recrutement MOE courant 2021
		Réhabilitation de l'ancienne salle des fêtes en salle de spectacle	démarrage des travaux début 2021
		Réhabilitation de la piscine	Etude de faisabilité et programme fait Recrutement MOE en cours
		Réhabilitation de la Mairie (et regroupement des services) Réhabilitation de l'ancienne école maternelle en centre de loisirs (la construction de la nouvelle a démarré en octobre 2020)	Etude MOE à prévoir Etude MOE à prévoir

36

E.			Créer des cheminements piétons depuis les entrées de bourg				X	
F.		Encourager les modes de déplacement alternatifs	Aménager des pistes cyclables				X	
G. AXE 3 ;			Proposer un parc de vélos électriques à la location		X			
H.			Proposer des véhicules en autopartage		X			
Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions			Relier le plan d'eau au centre bourg	Aménager un cheminement piéton sécurisé entre le bourg et le plan d'eau				X
AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine		Mettre en valeur la Halle	Proposer des événements sur ce lieu Déplacer le marché dans cet espace			X	X	
		Mettre en valeur les entrées de bourg	Créer des aménagements matérialisant les entrées de bourg et favorisant la multimodalité sous toutes ses formes			X	X	
		Préserver les zones humides & naturelles	Créer des espaces paysagers qui favorisent les rencontres intergénérationnelles			X		
		Renforcer l'attractivité du plan d'eau	Aménager de nouveaux équipements			X		
			Créer un abri randonneurs, abri pique-nique					
		Restaurer les bâtiments publics en mutation	Créer des logements adaptés aux familles et aux personnes en situation d'urgence		X		X	
			Créer un pôle « petite enfance – enfance » avec des espaces pouvant être mis à disposition d'associations			X		X
AXE 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics		Renforcer les synergies entre mairie et mairie déléguée	Mutualiser les locaux					
		Ouvrir la bibliothèque sur l'extérieur	Aménager l'espace public situé devant Proposer des résidences d'artistes Proposer des spectacles en plein air				X	

A noter que la commune envisage de renforcer ses moyens humains afin de pouvoir mener en interne un certain nombre de ces études en étendant la réflexion aux autres pôles d'attractivité du territoire (Saint-Martin des Besaces et La Graverie).

39

Convention Adhésion « Petites Villes de Demain » - Avril 2021

Article 7 : Bilan et suivi

Le suivi et l'évaluation des engagements prévus par la présente convention d'adhésion seront présentés devant les instances de gouvernance prévues à l'article 4.

Article 8 - Signataires

Fait à, le

Le Préfet du Calvados	
Philippe COURT	
Le Président de la Région Normandie	Le Président du Département du Calvados
Hervé MORIN	Jean-Léonce DUPONT
Le Maire de Condé en Normandie	Le Maire de Valdallière
Valérie DESQUESNE	Frédéric BROGNART
Le Maire de Noues de Siammes	Le Maire de Souleuvre en Bocage
Georges RAVENEL	Alain DECLOMESNIL
Le Président de l'intercom Vire au Noireau	
Marc ANDREU SABATER	

ANNEXE 1 : organisation de la gouvernance locale (comité de pilotage et comités techniques)

Dès lors que les communes ne disposent pas d'ORT, les instances locales de gouvernance s'organisent de la manière suivante :

Une équipe projet sera chargée d'organiser les instances de pilotage, d'animer le programme Petites villes de demain avec l'ensemble des partenaires, de préparer et d'animer les ORT qui en découleront. Elle sera composée :

- du chargé de mission « Petites Villes de Demain »,
- du directeur général des services de chaque commune Candidate. Cette équipe projet coordonne les 4 Cotech communaux (gestion des plannings, interactions avec les autres acteurs ...)

Comité de pilotage

Pour assurer la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (Villes et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre et animer un comité de pilotage avec en appui des comités techniques communaux (un par commune).

Ce Comité de pilotage :

- Décide et valide les orientations proposées par les Comités techniques (Cotech),
- Partage les expériences des communes les unes par rapport aux autres au sein de l'Intercom Vire au Noireau,
- Transmet les compte-rendu des instances liées aux études à l'ensemble des délégués communaux et municipaux
- Présente les actions communautaires aux différentes instances partenaires et fait le lien entre les projets intercommunaux et communaux.
- Invite d'autres acteurs si nécessaire
- Est l'instance de dialogue avec les partenaires institutionnels

La gouvernance de ce comité de pilotage est définie entre l'Intercom Vire au Noireau et la commune de Condé en Normandie comme suit, en s'inscrivant dans la démarche commune avec les 3 autres communes Lauréates de l'appel à Manifestation d'intérêt « Petites Villes de Demain ».

Le Comité de pilotage sera composé du président de l'Intercom Vire au Noireau, des 4 maires des communes lauréates « Petites Villes de demain » ; des représentants des partenaires institutionnels identifiés par le programme « Petites Villes de Demain » (la délégation territoriale de la DDTM, la Sous-préfecture, le Département, la Région, la banque des territoires, les chambres consulaires ...). L'organisation de ce comité de projet sera réalisée par le chef de projet « Petites Villes de Demain ».

Comité technique (Cotech)

Pour chaque commune, le Cotech communal sera composé des élus communaux et communautaires et le chargé de missions et selon les thématiques traitées :

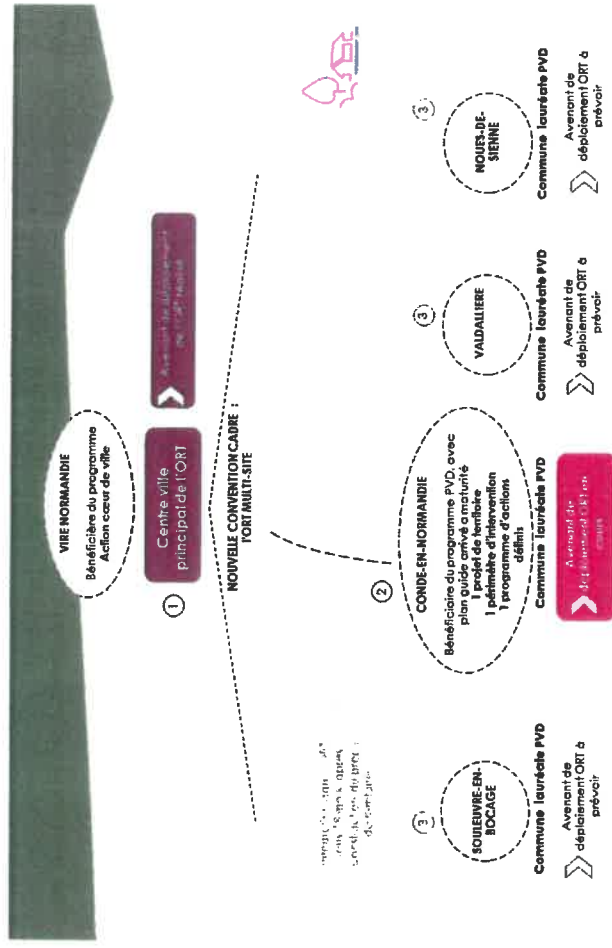
- de la DGS,
- du chargé de mission « Petites Villes de Demain »,
- des techniciens communaux et IVN
- les partenaires institutionnels (Chambre des métiers, CCI ; ANAH, correspondant territorial de la DDTM, ...),
- autres acteurs techniques

Le Cotech communal :

- Travail technique sur les dossiers
- Fait le relais auprès du comité de projet et du comité de pilotage de l'état d'avancement des actions communales.

Les chargés de mission « Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain » seront en relation afin de coordonner les deux dynamiques sur chacun des territoires communaux concernés.

A cet effet, un ou plusieurs chargés de missions « Petites Villes de Demain » seront recrutés afin de mener à bien ces missions de coordination. Ils seront en charge de suivre les projets d'Habitat sur le territoire de l'IVN, en coordination avec la chargée de mission « Habitat » de Vire-Normandie.



ANNEXE 2 : RÔLE ET MISSIONS DES CHEFS DE PROJET PETITES VILLES DE DEMAIN

Cette annexe présente le rôle des chefs de projet Petites villes de demain et en détaille ses missions. Elle vise à accompagner les collectivités dans la construction de la fiche de poste. Le profil doit être défini en fonction des besoins existants locaux, spécifiques à chacun, et apporter une plus-value au regard des compétences présentes localement.

Rôle des chefs de projet Petites villes de demain

Tout au long du programme Petites villes de demain, les chefs de projet sont les chefs d'orchestre du projet de revitalisation par le pilotage et l'animation du projet territorial. Ils coordonnent la conception ou l'actualisation du projet de territoire, définissent la programmation et coordonnent les actions et opérations de revitalisation dans les Petites villes de demain dont ils sont les chefs de projet. Ils appuient et conseillent les instances décisionnelles communales ou/et intercommunales engagées dans le projet. Ils entretiennent des liens étroits avec les partenaires locaux (dont les représentants des partenaires nationaux), qu'ils soient publics, associatifs ou privés. Ils bénéficient d'un réseau du Club Petites villes de demain pour s'inspirer, se former, s'exercer et partager ses expériences.

Il est recommandé que les chefs de projet soient positionnés à un niveau hiérarchique lui permettant d'orchestrer l'action de manière transversale au sein des services de la collectivité. Il est préconisé que les chefs de projet soient rattachés à la Direction générale de l'administration et des services de l'intercommunalité ou de la commune ou à la Direction générale au sein de la collectivité maîtresse d'ouvrage de l'OPAH-RU*. Il est également souhaité des liens étroits entre les chefs de projet et l'élu référent du projet de revitalisation (que celui-ci soit le maire ou non).

Missions des chefs de projet Petites villes de demain

Participer à la conception ou à l'actualisation du projet de territoire et en définir sa programmation :

- Recenser les documents stratégiques territoriaux, les études et les(s) projet(s) en cours pour analyser les dynamiques territoriales et opérationnelles et en dégager des enjeux ;
- En lien étroit avec le maire ou l'élu référent, stabiliser les intentions politiques et partenariales en faisant valider le projet global de revitalisation, en cohérence avec les documents stratégiques territoriaux ;
- Définir les besoins d'ingénieries (études, expertises, ...) nécessaires dans les thématiques suivantes : rénovation de l'habitat, commerces, services et activités, mobilité, aménagement des espaces publics, patrimoine, culture, tourisme, transition écologique et environnement, numérique, participation ;
- Identifier, mobiliser et coordonner les expertises nécessaires en s'appuyant sur les partenaires nationaux et locaux du programme PVD ;
- Concevoir et rédiger l'ensemble des documents destinés à être contractualisés ou avenantés (projet de territoire, programmation, convention-cadre, convention OPAH-RU* ...).

Mettre en œuvre le programme d'actions opérationnel :

- Impulser et suivre l'avancement opérationnel, technique et financier des opérations en lien avec les référents des partenaires de la Ville.
- Coordonner les opérations et veiller à leur faisabilité et articulation au sein du plan d'actions globale ;
- Mettre en œuvre et animer une OPAH-RU* (suivi et animation des partenariats financiers et opérationnel, élaboration d'une stratégie de concertation et de communication) ou tout autre dispositif ;
- Gérer des marchés publics pour le choix des prestataires ;
- Gérer le budget global du programme (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions ;
- Assurer le suivi, et l'évaluation du projet de territoire et des opérations*.

Organiser le pilotage et l'animation du programme avec les partenaires :

- Coordonner et, le cas échéant, encadrer l'équipe-projet ;
- Concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet ;

- Identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées ;
- Fédérer, associer et informer régulièrement les acteurs privés et publics autour du projet ; Intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication, de concertation et de co-construction auprès des habitants/ usagers et partenaires locaux.
- Animer les comités techniques qui s'assurent de la déclinaison opérationnelle du programme (maîtrise d'ouvrage de certaines actions, coordination des autres) et rendent compte au comité de pilotage.
- Réunir le comité local de l'ORT de Normandie, le comité de pilotage des communes Petites Villes de demain sans ORT encore, de fixer l'ordre du jour et de s'assurer du suivi des actions menées et de leur cohérence avec la stratégie globale de redynamisation de ~~certains~~ ville de ~~Normandie~~ des centres-villes du territoire de l'intercom Vire au Noireau.

Contribuer à la mise en réseau nationale et locale :

- Participer aux rencontres et échanges
- Contribuer à la capitalisation des expériences et à l'échange de bonnes pratiques

ANNEXE 3 : ANNUAIRE

Nom Prénom	Collectivité	Poste et service	E-mail	téléphone
Pierre-Emmanuel SIMON	Sous-Préfecture de Vire	Sous-Préfet	sp-vire@calvados.gouv.fr	02.14.47.6081
Stéphanie STASIAZYK	Sous-préfecture de Vire	Pôle Ingénierie et développement local	stephanie.stasiacyk@calvados.gouv.fr	02.14.47.60.84
Martin Géraldine	DDTM 14	Référente départementale	geraldine.martin@calvados.gouv.fr	02.31.43.15.09
Sophie LARDILLEUX	Délégation territoriale du Bocage	Déléguée territoriale	sophie.lardilleux@calvados.gouv.fr	02.31.66.20.52

Nom Prénom	Collectivité	Poste et service	E-mail	téléphone
Espallargas Valérie	IVN	DGS	vespallargas@vireauvoireau.fr	02.31.66.66.55
Houdan Dorothee	IVN	Directrice - Service Aménagement	Dieboursier-houdan@vireauvoireau.fr	02.31.66.66.65
Thomasse Isabelle	Condé en Normandie	DGS	lithomasse@condenormandie.fr	02.31.59.15.53
Favrais Lenack	Noues de Sienne	DGS	dgs@nouesdesienne.fr	
Lecharpentier Jerome	Souleuvre en bocage	DGS	j.lecharpentier@souleuvreimbocage.fr	02.31.09.04.54
Paris Jean	Valdallière	DGS	jean.paris@valdalliere.fr	02.31.66.23.90

Nom Prénom	Collectivité	Poste et service	E-mail	téléphone
ELUS				
Marc Andreu Sabater	IVN	Président	mandreusabater@virenormandie.fr	
Valérie Desquene	Condé en Normandie	Maire	volesquene@condenormandie.fr	
Georges Ravenel	Noues de Sienne	Maire	maire@nouesdesienne.fr	
Alain Desclomesnil	Souleuvre en Bocage	Maire	alaindesclomesnil@orange.fr	
Frederic Brognart	Valdallière	Maire	contact@valdalliere.fr	

Nom Prénom	Organisme	Poste et service	E-mail	téléphone
Partenaires				
Christophe Bureau	INOLYA	Directeur Général		
Monsieur Gal	EPFN	Directeur General		02.32.81.66.05
Madame Semmartin	Caisse des Dépôts	Directrice Générale		02.31.39.43.07



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
INTERCOM DE LA VIRE AU NOIREAU**

Délibérations

Conseil Communautaire

XXXXXXXXXX

Séance du **Jeu**di 25 Mars 2021

Nombre de membres en exercice : 61
Nombre de membres présents : 49
Nombre de membres ayant
donné pouvoir : 7
Nombre de membres excusés : 4
Nombre de membres absents : 1

Date de convocation :
19 mars 2021

Acte rendu exécutoire après visa du
contrôle de légalité le :

2 AVR. 2021

et affichage le :

2 AVR. 2021

L'an 2021, le 25 mars à 20h30, le conseil communautaire de l'Intercom de la Vire au Noireau s'est réuni en salle municipale du Vaudeville à Vire, lieu choisi afin de pouvoir respecter les préconisations sanitaires liées à la pandémie de la Covid-19, sous la présidence de M. Marc ANDREU SABATER, Président.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers communautaires le 19 mars 2021.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de l'Intercom de la Vire au Noireau le 19 mars 2021.

Mme Marie-Ange CORDIER a été nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du CGCT applicable à l'EPCI en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT.

8 - Domaines de compétences par thèmes
8.5 - Politique de la Ville-Habitat-Logement

Objet : Opération de Revitalisation Territoriale (ORT) - Signature des conventions

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
CONDE-EN-NORMANDIE					
M. Xavier ANCKAERT			X : Mme Najat LEMERAY		
Mme Nathalie BOUILLARD			X : M. Pascal DALIGAULT		
Mme Catherine CAILLY	x				
M. Pascal DALIGAULT	x				
M. Sylvain DELANGE	x				
Mme Valérie DESQUESNE	x				
M. Jean ELISABETH	x				
Mme Najat LEMERAY	x				
LA VILLETTE					
M. Daniel BREARD	x				
PERIGNY					
Mme Jean-Christophe MEUNIER	x				

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	
PONTECOULANT					
M. Jean-Pierre MOURICE	x				
SAINT-DENIS-DE-MERE					
M. Manuel MACHADO	x				
TERRES-DE-DRUANCE					
M. Jean TURMEL			X : Mme Valérie DESQUESNE		
BEAUMESNIL					
M. Gilles PORQUET					x
CAMPAGNOLLES					
Mme Catherine GOURNEY LECONTE	x				
LANDELLES-ET-COUPIGNY					
M. Denis JOUAULT	x				
LE MESNIL-ROBERT					
M. Jean-Claude RUALT		X : Mme Emilie HERVY			
NOUES-DE-SIENNE					
Mme Coraline BRISON- VALOGNES	x				
M. Olivier JEANNEAU	x				
Mme Colette JOUAULT				x	
Mme Bernadette LEROY	x				
M. Georges RAVENEL	x				
PONT-BELLANGER					
M. Christian MARIETTE		X : Mme Martine TREMPU			
SAINT-AUBIN-DES-BOIS					
M. Maurice ANNE	x				
SAINTE-MARIE-OUTRE-L'EAU					
Mme Catherine GARNIER	x				
SOULEUVRE-EN-BOCAGE					
Mme Annick ALLAIN	x				
M. Alain DECLOMESNIL	x				
M. Régis DELIQUAIRE	x				
M. Didier DUCHEMIN	x				
M. Marc GUILLAUMIN	x				
M. Francis HERMON	x				
Mme Marie-Line LEVALLOIS	x				
M. Eric MARTIN				x	
Mme Natacha MASSIEU	x				
Mme Sandrine SAMSON			X : M. Marc GUILLAUMIN		
Mme Cyndi THOMAS			X : Mme Natacha MASSIEU		

Noms des Conseillers	Présents	Excusés			Absents
		* Représenté(e) par : (en vertu de l'article L5211-6)	*A donné pouvoir à : (article L. 2121-20, applicable en vertu de l'article L. 5211-1 du CGCT)	N'étant ni représenté par un suppléant et/ou n'ayant pas donné pouvoir	

VALDALLIERE					
M. Jean-Paul ANGENEAU				x	
Mme Isabelle BACHELOT	x				
M. Frédéric BROGNIART	x				
Mme Caroline CHANU	x				
M. Gilles FAUCON	x				
Mme Brigitte MENNIER	x				
Mme Sabrina SCOLA	x				

VIRE NORMANDIE					
M. Marc ANDREU SABATER	x				
Mme Marie-Noëlle BALLE	x				
Mme Cindy BAUDRON				x	
M. Lucien BAZIN	x				
Mme Marie-Ange CORDIER	x				
M. Serge COUASNON	x				
Mme Nicole DESMOTTES	x				
M. Corentin GOETHALS					
Mme Catherine MADELAINE	x				
M. Gilles MALOISEL	x				
M. Pascal MARTIN	x				
M. Gérard MARY	x				
Mme Marie-Odile MOREL	x				
Mme Valérie OLLIVIER	x				
M. Régis PICOT					
Mme Jane PIGAULT	x				
Mme Annie ROSSI	x				
M. Guy VELANY	x				

TOTAL	47	2	7	4	1
Nombre de Membres en exercice	61				
Nombre de conseillers présents	49				
Quorum En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, le quorum est fixé à un tiers des membres en exercice présents (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)	21				
Nombre de votants (conseillers présents + pouvoirs*) *En raison de la période de crise sanitaire liée à la pandémie de la COVID-19, et jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire, un conseiller peut-être porteur de deux pouvoirs (IV de l'article 6 de la Loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020)	56				

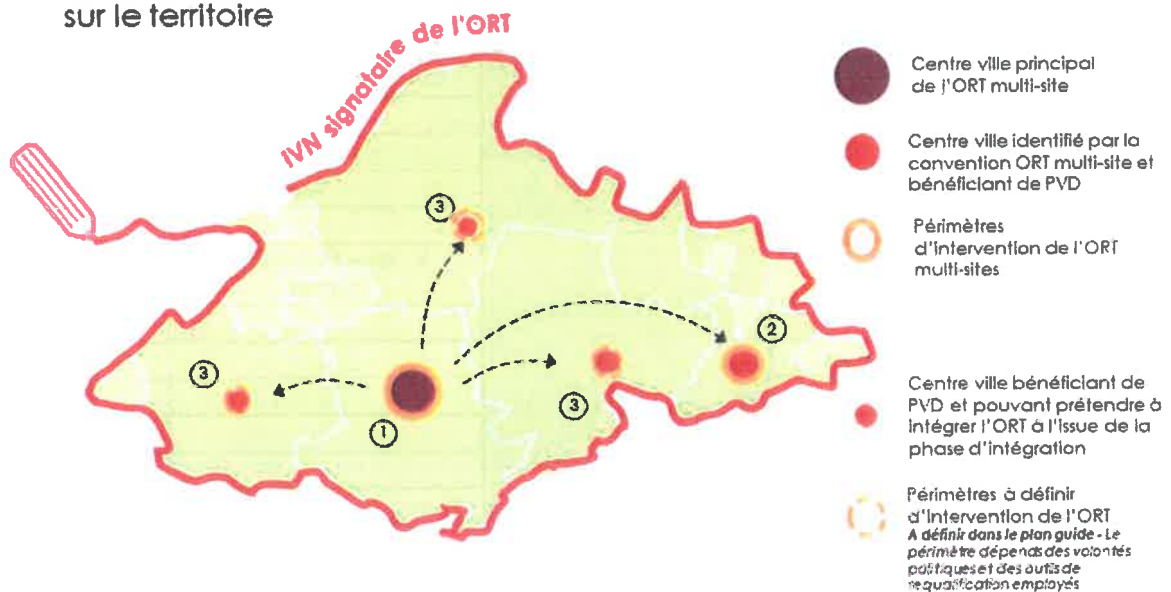
Mme Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Chers collègues,

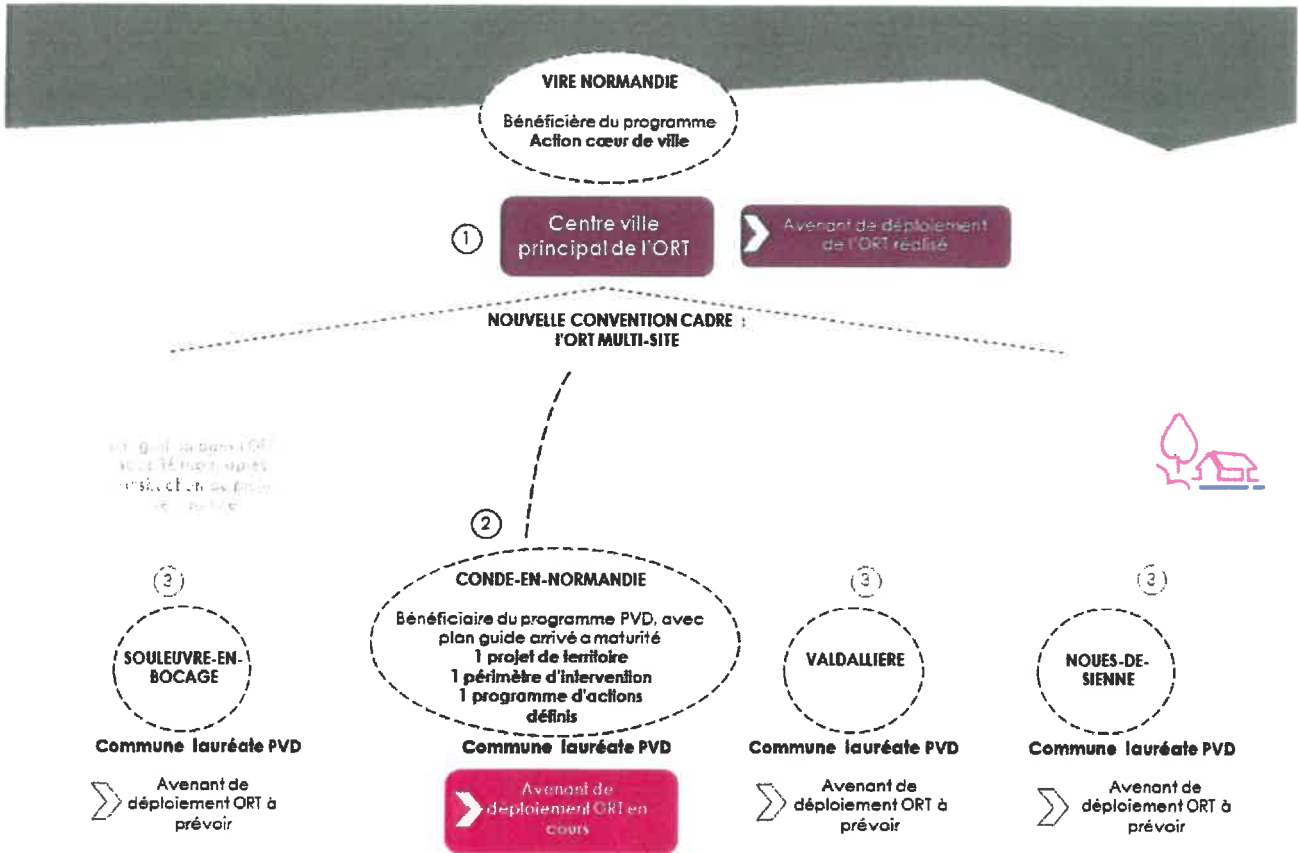
Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018, l'**Opération Revitalisation Territoriale (ORT)** est un outil à disposition des collectivités locales pour coordonner et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

Cet outil a pour objectifs de moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux ou artisanaux, ainsi que le tissu urbain des centres villes et centres bourgs des territoires signataires. Il doit permettre de lutter contre la vacance et l'habitat indigne, de réhabiliter l'immobilier et les friches mais également de valoriser les espaces publics et le patrimoine bâti et maintenir et développer le commerce de proximité.

Application de l'ORT sur le territoire

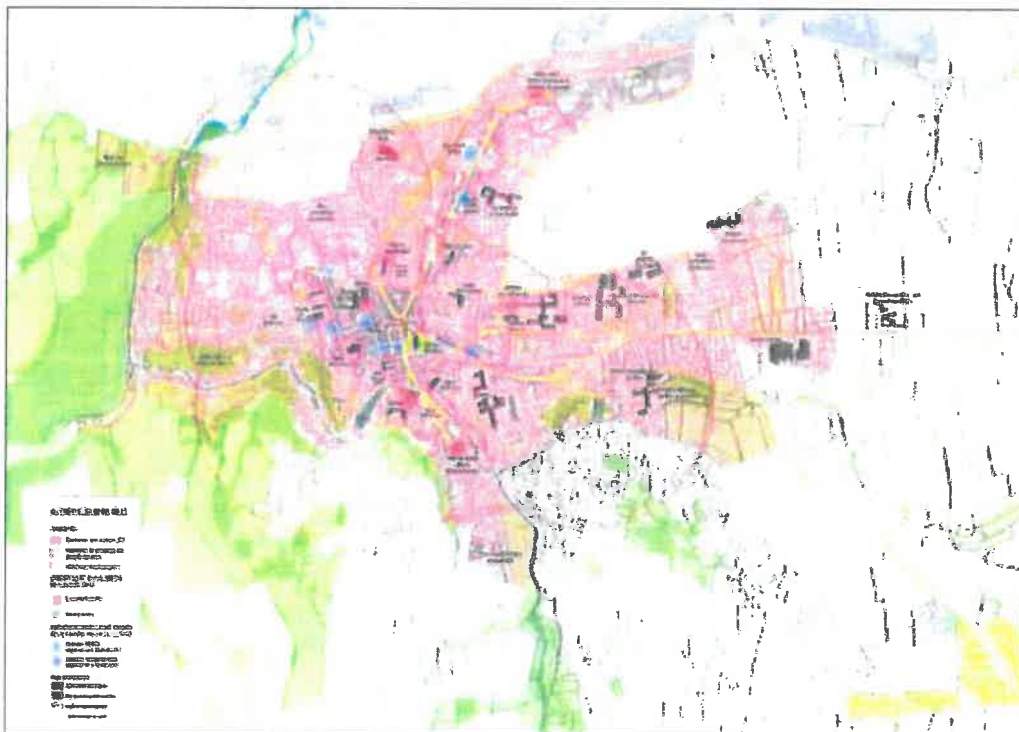


Le principe de la Convention ORT « cadre » :



Ainsi l'Intercom de la Vire au Noireau et Vire Normandie ont été signataires d'une ORT, par délibération du 28 juin 2018, dont le premier périmètre d'action est établi sur la ville centre de Vire Normandie, au travers du programme d'action « ACTION CŒUR DE VILLE » :

Périmètre d'Action Cœur de Ville / Vire-Normandie :



Afin d'assurer la mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation du Territoire et de la stratégie de notre EPCI sur l'ensemble de son périmètre, la présente convention d'Opération de Revitalisation du Territoire propose une convention Cadre afin d'élargir l'ORT de la ville centre conclue en 2018 à l'ensemble du territoire de l'Intercom de la Vire au Noireau.

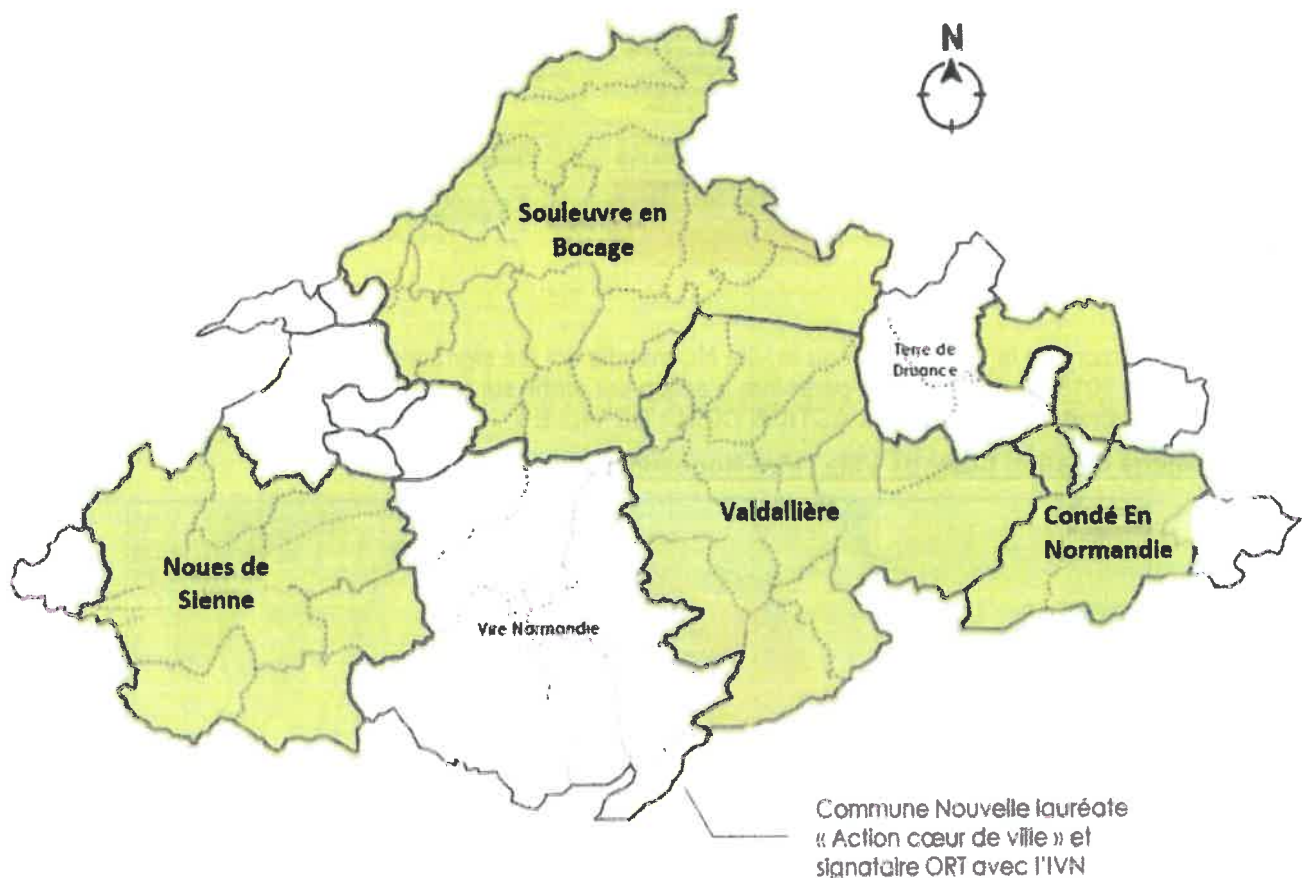
Ainsi, en parallèle du programme « **Action Cœur de Ville** » dont est Lauréate la ville centre, l'Intercom de la Vire au Noireau a coordonné pour 4 de ses communes « pôles » la réponse à l'appel à projet « **Petites Villes de demain** ». En effet, La loi ELAN précise que le périmètre peut également inclure un ou plusieurs centres villes d'autres communes membres de l'EPCI signataires.

Ainsi les communes de Condé-en-Normandie, Noues-de-Sienne, Valdallière et Souleuvre-en-Bocage sont lauréates de « Petites Villes de Demain » et chacune d'entre elles va travailler sur un projet de revitalisation de son territoire sur les axes cadrés par l'appel à projet.

Ce délai intègre une phase **d'initialisation de 18 mois** maximum visant à réaliser ou compléter un diagnostic de la situation et à détailler un projet de redynamisation de chaque commune intéressée par la mise en place d'un projet de redynamisation de leur cœur de bourg.

Les communes de Condé-en-Normandie et de Saint-Sever ont déjà travaillé leur diagnostic et sont à des stades différents de maturation. Condé-en-Normandie, ayant déjà terminé sa phase d'initialisation.

Le Territoire de l'IVN, les 4 communes lauréates « Petites Villes de Demain » et la Commune Signataire d'Action Cœur de Ville : Vire Normandie



Objet des Conventions :

L'Intercom de la Vire au Noireau est actuellement compétente en matière d'Habitat (PLH sur l'ensemble de son territoire et pour partie sur les OPAH et le protocole « Habiter Mieux »), en matière d'Urbanisme et de Développement économique. Elle se doit d'assurer la complémentarité entre les projets de revitalisation des communes, et la cohérence avec son projet de territoire.

Les secteurs d'interventions, dans lesquels les effets de l'ORT seront mobilisables, sont définis pour chacune des communes et s'appuieront notamment sur les périmètres d'intervention thématiques « habitat » et « commerce » définis conjointement par les communes et l'IVN, dans les avenants de déploiement.

Ainsi, la définition des secteurs d'interventions repose sur une cohérence d'action et de stratégie à l'échelle intercommunale, tout en prenant en considération les problématiques et enjeux identifiés dans les projets de territoire.

Les parties s'entendent pour signer une convention ORT cadre, permettant ainsi d'individualiser les conventions « Action Cœur de Ville » de Vire Normandie et « Petites Villes de Demain » de Condé-en-Normandie, Noues-de-Sienne, Valdallière, et Souleuvre-en-Bocage.

Etant la plus avancée des communes Lauréates de « Petites Villes de Demain », la commune de Condé-en-Normandie a mis en œuvre en 2019 une étude de revitalisation de son centre-bourg. A la date de signature de la présente convention cadre d'ORT, la commune de Condé-en-Normandie a finalisé son plan-guide, document de programmation et de planification urbaine détaillant sa stratégie de revitalisation de centre-bourg.

Ce plan-guide sera complété par une étude pré-opérationnelle sur l'habitat pour fixer les objectifs quantitatifs et qualitatifs ainsi que les secteurs concernés par une action sur l'habitat. Cette étude, menée par l'Intercom, doit plus particulièrement permettre de fixer les modalités d'une intervention visant à lutter contre la vacance, l'insalubrité, la précarité énergétique et la perte d'autonomie dans l'habitat du centre-bourg, avec une action ciblée sur les copropriétés. Elle a pour but de proposer, à la suite d'un diagnostic, des objectifs quantitatifs et qualitatifs adaptés, des montages financiers et des actions qui constitueront les engagements contractuels entre la commune de Condé-en-Normandie, l'Intercom de la Vire au Noireau, l'Etat, l'ANAH, et tous les autres partenaires publics concernés, au titre d'une OPAH RU. Cette étude de préfiguration sera réalisée dans un délai de 12 mois. Ainsi, en parallèle de la convention cadre, la convention de déploiement de l'ORT sur la commune de Condé-en-Normandie est proposée à la signature, afin de permettre à la commune de bénéficier dès à présent de l'Éligibilité au dispositif Denormandie dans l'ancien.

D'autres communes pourront être intégrées à la présente convention dans les mêmes conditions, par voie d'avenant

Selon l'exposé de ces motifs, et suivant les avis favorables de la commission « Urbanisme/Habitat » réunie le 3 mars 2021 et du Bureau communautaire réuni le 15 mars 2021, il est proposé au Conseil communautaire de bien vouloir :

- Autoriser M. le Président, ou son représentant, à signer la convention « cadre » de l'ORT dont le projet est joint en annexe, et tous les documents afférents,
- Autoriser M le Président, ou son représentant, à signer la convention « ORT de Condé » dont le projet est joint en annexe, et tous les documents afférents.

Vote ordinaire à main levée :

Pour : 55 Contre : 0 Abstentions : 1

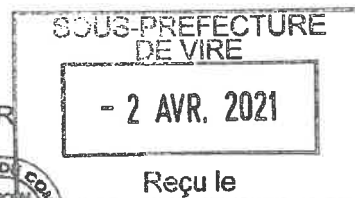
Adopté à la majorité

Adopté à l'unanimité

Non adopté

Arrêté en séance les jour, mois et an susdits
Au registre suivent les signatures.

Le Président,
M. Marc ANDREU SABATER



Convention Cadre d'Opération de Revitalisation du Territoire

Valant :

- Avenant n° 2 à l'ORT Vire Normandie /VN en vue de la Mise en place d'une ORT Multi-site



Table des matières

I. Préambule	3
II. Le Contexte : l'ORT comme Outil de Rassemblement du Territoire.....	4
III. Objet de la Convention	8
IV. Gouvernance sur l'ensemble du Territoire	9
V. Stratégie de Redynamisation d'IVN.....	10
VI. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention.....	13
VII. Signataires	14

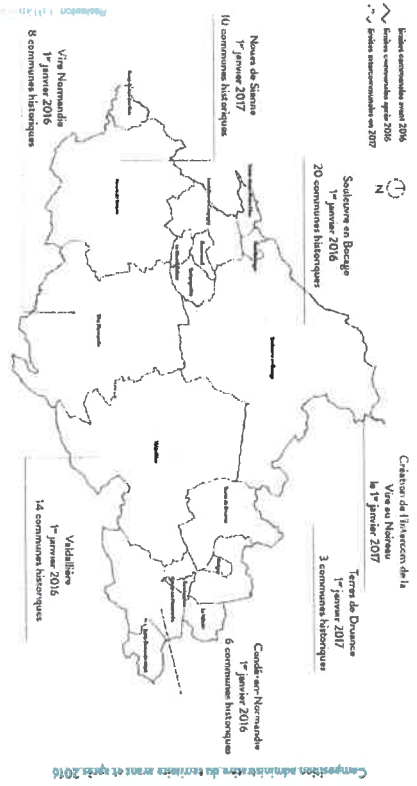
I. Préambule



L'intercom de la Vire au Noireau (IVN), née le 1er janvier 2017, s'est construite autour de Vire Normandie et de Condé-en-Normandie. Elle est composée de 17 communes et regroupe près de 50 000 habitants et 20 000 emplois.

Au carrefour des départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, ce territoire est idéalement situé sur l'axe routier Caen-Rennes (A 84) et l'axe ferroviaire Paris-Granville, à moins d'une heure des plages du Débarquement et du Mont-Saint-Michel.

L'IVN est née d'une fusion des intercommunalités autour de Saint-Sever à l'Ouest, et autour de Condé-sur-Noireau, à l'Est, étendue aux communes nouvelles de Valdallière, Souleuvre-en-Bocage et Vire Normandie, son siège administratif.

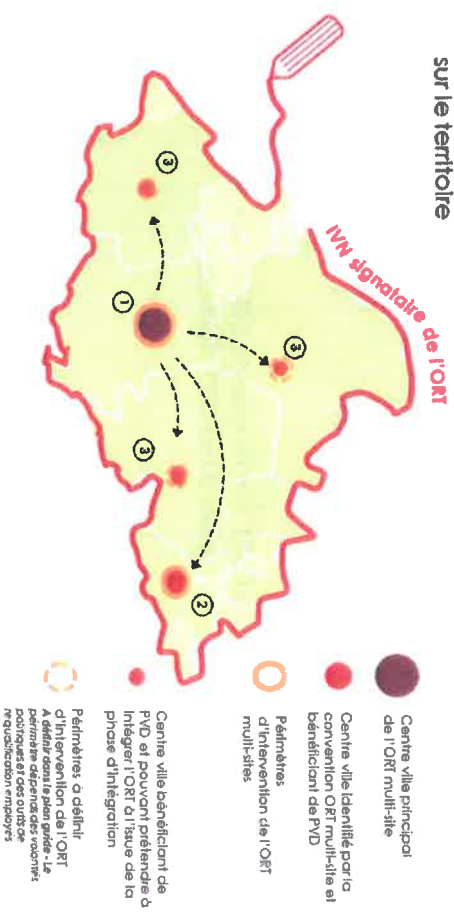


La politique d'aménagement du territoire s'est élaborée historiquement sur la coopération de 4 des anciennes intercommunalités au travers du SCoT du Bocage. Ce nouvel EPCI a donné lieu à de grands projets rassembleurs, tels que la démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale depuis 2019, le PCAET (approuvé en 2020), le Projet Alimentaire Territoriale (PAT) en cours, ou bien la révision/extension du SCoT en cours sur l'ensemble du périmètre de l'IVN. L'établissement de cette convention Chapeau « ORT » marque la mise en œuvre de cette politique en coopération étroite avec les communes du territoire.

II. Le Contexte : l'ORT comme Outil de Rassemblement du Territoire

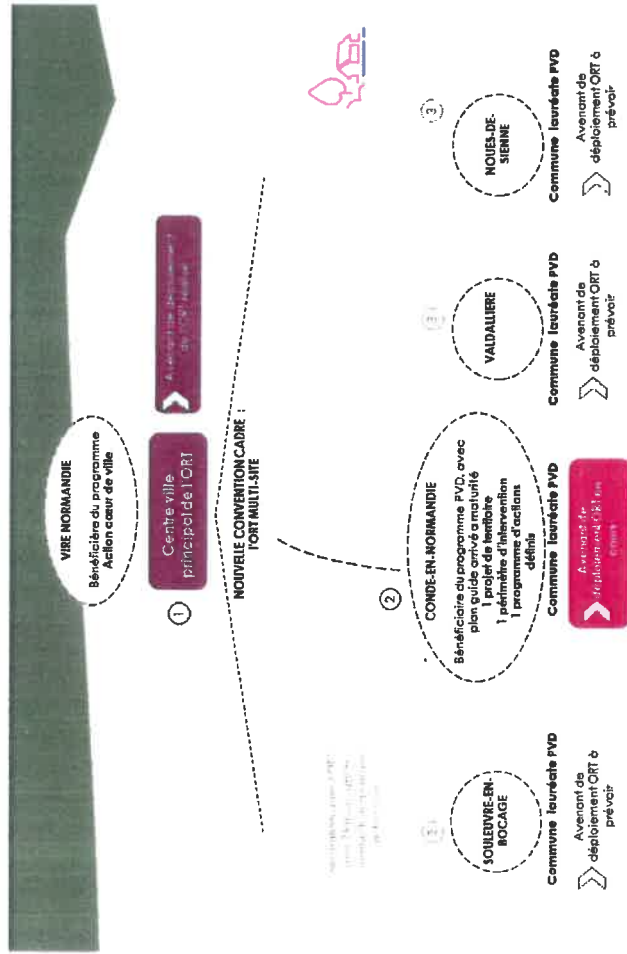
Créée par la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (ELAN) du 23 novembre 2018, l'ORT est un outil à disposition des collectivités locales pour coordonner et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, pour lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes.

Application de l'ORT sur le territoire



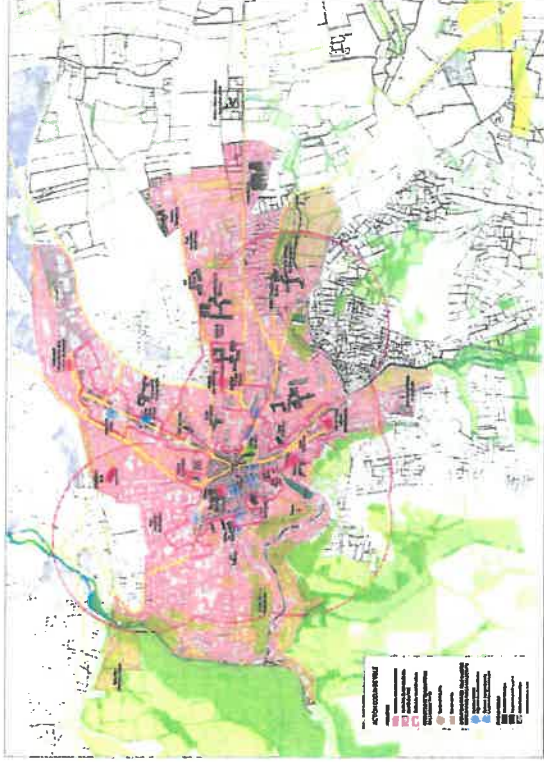
Cet outil a pour objectifs de moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux ou artisanaux, ainsi que le tissu urbain des centres villes et centres bourgs des territoires signataires. Il doit permettre de lutter contre la vacance et l'habitat indigne, de réhabiliter l'immobilier et les friches mais également de valoriser les espaces publics et le patrimoine bâti.

Le principe de la Convention Cadre de l'ORT :



Ainsi l'intercom de la Vire au Noireau et Vire Normandie ont été signataires d'une ORT, par délibération du 28 juin 2018, dont le premier périmètre d'action est établi sur la ville centre de Vire Normandie, au travers du programme d'action « ACTION CŒUR DE VILLE » :

Périmètre d'Action Cœur de Ville / Vire-Normandie :

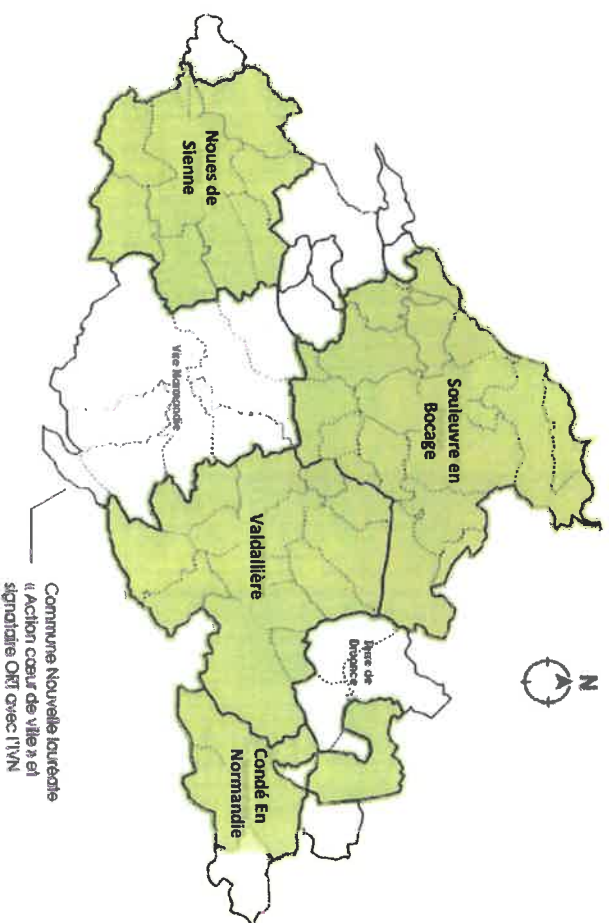


Afin d'assurer la mise en œuvre de l'Opération de Revitalisation du Territoire et de la stratégie de notre EPCI sur l'ensemble de son périmètre, la présente convention d'Opération de Revitalisation du Territoire propose une convention Cadre afin d'élargir l'ORT de la ville centre conclue en 2018 à l'ensemble du territoire de l'intercom de la Vire au Noireau.

Ainsi, en parallèle du programme « Action Cœur de Ville » dont est Lauréate la ville centre, l'intercom de la Vire au Noireau a coordonné pour 4 de ses communes « pôles » la réponse à l'appel à projet « Petites Villes de demain ». En effet, la loi ELAN précise que le périmètre peut également inclure un ou plusieurs centres villes d'autres communes membres de l'EPCI signataire.

Ainsi les communes de Condé en Normandie, Noues de Sienne, Valdallière et Souleuvre en Bocage sont lauréates de Petites Villes de Demain et chacune d'entre elles va travailler sur un projet de revitalisation de son territoire sur les axes cadrés par l'appel à projet.

Ce délai intègre une phase d'**initialisation de 18 mois** maximum visant à réaliser ou compléter un diagnostic de la situation et à détailler un projet de redynamisation de chaque commune intéressée par la mise en place d'un projet de redynamisation de leur cœur de bourg. Les communes de Condé en Normandie et de Saint-Sever ont déjà travaillé leur diagnostic et sont à des stades différents de maturation. Condé en Normandie, ayant déjà terminé sa phase d'initialisation.



III. Objet de la Convention

L'intercom de la Vire au Noireau est actuellement compétente en matière d'Habitat (PLH sur l'ensemble de son territoire et pour partie sur les OPAH et le protocole « Habiter Mieux »), en matière d'Urbanisme et de Développement économique. Elle se doit d'assurer la complémentarité entre les projets de revitalisation des communes, et la cohérence avec son projet de territoire.

Les secteurs d'interventions, dans lesquels les effets de l'ORT seront mobilisables, sont définis pour chacune des communes et s'appuieront notamment sur les périmètres d'intervention thématiques « habitat » et « commerce » définis conjointement par les communes et l'IVN, dans les avenants de déploiement.

Ainsi, la définition des secteurs d'interventions repose sur une cohérence d'action et de stratégie à l'échelle intercommunale, tout en prenant en considération les problématiques et enjeux identifiés dans les projets de territoire.

Les parties s'entendent pour signer une convention ORT chapeau, permettant ainsi d'individualiser les conventions « Action Cœur de Ville » de Vire Normandie et « Petites Villes de Demain » de Condé en Normandie, Noues de Sienne, Valdallière, et Souleuvre en Bocage.

Etant la plus avancée des communes Lauréates de « Petites Villes de Demain », la commune de Condé en Normandie a mis en œuvre en 2019 une étude de de revitalisation de son centre-bourg. A la date de signature de la présente convention chapeau d'ORT, la commune de Condé en Normandie a finalisé son plan-guide, document de programmation et de planification urbaine détaillant sa stratégie de revitalisation de centre-bourg.

Ce plan-guide sera complété par une étude pré-opérationnelle sur l'habitat pour fixer les objectifs quantitatifs et qualitatifs ainsi que les secteurs concernés par une action sur l'habitat. Cette étude, menée par l'intercom, doit plus particulièrement permettre de fixer les modalités d'une intervention visant à lutter contre la vacance, l'insalubrité, la précarité énergétique et la perte d'autonomie dans l'habitat du centre-bourg, avec une action ciblée sur les co-propriétés. Elle a pour but de proposer, à la suite d'un diagnostic, des objectifs quantitatifs et qualitatifs adaptés, des montages financiers et des actions qui constitueront les engagements contractuels entre la commune de Condé en Normandie, l'IVN, l'Etat, l'ANAH, et tous les autres partenaires publics concernés, au titre d'une OPAH RU. Cette étude de préfiguration sera réalisée dans un délai de 12 mois. Ainsi, en parallèle de la convention chapeau, la convention de déploiement de l'ORT sur la commune de Condé en Normandie est proposée à la signature, afin de permettre à la commune de bénéficier dès à présent de l'Éligibilité au dispositif Denormandie dans l'ancien.

D'autres communes pourront être intégrées à la présente convention dans les mêmes conditions, par voie d'avenant.

IV. Gouvernance sur l'ensemble du Territoire

Cette convention « Cadre » ORT doit permettre, via l'appel à projet « Petites Villes de Demain » et « Action Cœur de Ville » de coordonner les projets de requalification des communes à l'échelle de l'intercommunalité de la Vire au Noireau.

La gouvernance à l'échelle de l'EPCI va s'appuyer sur un comité de projet

Le Comité de projet est présidé par le Président de l'intercom de la Vire au Noireau, et le Maire de Vire Normandie, **les Maires des communes lauréates de l'Appel à projet Petites Villes de demain**

Le Préfet de département et/ou le « référent départemental de l'Etat » désigné par le Préfet y participent nécessairement.

- De plus, chaque territoire sera représenté par un élu communautaire afin de s'assurer du lien avec les projet communaux.
- Les Partenaires Financeurs (Etat, Caisse des Dépôts et Consignations, ANAH, ADEME)
- les Partenaires Locaux (INOLVA) y sont représentés.
- Les partenaires associés (Chambre de Commerce et d'Industrie Caen Normandie/Chambre des Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale Calvados-Orne)

Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet.

Il est prévu que le comité se réunisse a minima de façon trimestrielle mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet.

Les chargés de mission « Action Cœur de Ville » et « Petites Villes de Demain » seront en relation afin de coordonner les deux dynamiques sur chacun des territoires communaux concernés.

A cet effet, un ou plusieurs chargés de missions « Petites Villes de Demain » seront recrutés afin de mener à bien ces missions de coordination. Ils seront en charge de suivre les projets d'Habitat sur le territoire de l'IVN, en coordination avec la chargée de mission « Habitat » de Vire-Normandie.

V. Stratégie de Redynamisation d'IVN

C'est à ce titre que l'intercom de la Vire au Noireau a coordonné les candidatures afin de mettre en œuvre une politique d'aménagement harmonieuse et cohérente en lien avec son SCoT.

De même, Le Plan Climat, autrement appelé **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** de l'intercom de la Vire au Noireau a été approuvé le 30 janvier 2020 par le Conseil Communautaire.

Adopté pour une durée de 6 ans, le Plan Climat est un plan d'actions regroupant 36 actions, 136 sous actions en fonction de 9 axes stratégiques.

Les actions interviennent sur diverses thématiques : la planification, l'aménagement, les déchets, l'habitat, les bâtiments publics, les réseaux publics, la mobilité, les entreprises, l'agriculture et l'environnement.

La concrétisation de ces actions a pour ambition de réduire les émissions de gaz à effet de serre de **17% d'ici à 2050**.

Ainsi ce dernier précise dans son programme l'action suivante :

Fa.2 Favoriser les centres-bourgs et pôles urbains			
maître d'ouvrage	partenaires	dépenses prévisionnelle en TTC	calendrier
communes	Etat, Région, Maison de l'Architecture, DRAC, EPFN, CAUE, Conseil départemental ADEME, Intercom, Caisse des Dépôts, groupe action logement, ANAH		2019/2020
	indicateurs		Objectifs
<p>Défini de l'action, précisions : Cette mesure consiste à rendre plus attractifs les bourgs et pôles urbains. Cette passe par l'amélioration du bâti. La construction de nouveaux logements au cœur de la ville, ou la réhabilitation des logements vacants ou vieillissants contribue à sa densification et évite l'étalement urbain sur les terres agricoles, en périphérie. Les logements sont à proximité des services, ce qui permet d'accueillir de nouvelles populations tout en limitant l'accroissement des besoins de mobilité. Mais cette consiste aussi à repenser le fonctionnement du bourg dans sa globalité (services, commerces, modes de déplacements et circulation...) Des actions sont menées (et doivent se poursuivre) par exemple sur Condé-en-Normandie, Vire Normandie avec le programme cadre « Action cœur de ville », Valognes, Noges de Siemie...</p>			

Le PCAET conforte aussi des actions déjà mise en place en matière de réhabilitation de l'habitat et notamment celles inscrites à la Convention ORT

L'intercom en partenariat avec ses communes-membres travaille sur de nombreuses thématiques définies en plan d'actions pour favoriser les transitions du territoire communautaire comme :

Thématiques	Objectifs	Pistes d'action
Mobilité au quotidien	Faciliter l'accès matériel à l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> - Accompagner les étudiants, demandeurs d'emplois, actifs et les entreprises dans la recherche et la mise en œuvre de solutions de mobilité durable pour les trajets domicile /travail - Élargir l'expérimentation du service de covoiturage régional au territoire de l'intercom de la Vire au Noireau
Formation	Favoriser la formation initiale et continue en proximité	<ul style="list-style-type: none"> - Aide à la mise en place d'une antenne CNAM - Aide à la mise en place d'un plan de programmation des emplois et des compétences l'échelle de l'IVN
Environnement	Renforcer la sobriété foncière Réduire la dépendance énergétique des entreprises Réduire la production de déchets	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcer l'aide à la reconversion des friches Y compris commerciales. - Accompagner la transition énergétique des entreprises - Favoriser le développement de solutions collectives de valorisation dans le cadre d'une démarche d'Ecologie Industrielle et territoriale
Proximité	Fixer l'activité au plus des territoires	<ul style="list-style-type: none"> - Création de tiers lieux d'activités (espaces de télétravail ruraux) - Renforcer la consommation en local via le développement du numérique (création d'une market-place) - Création d'un projet alimentaire territorial PAT avec valorisation des circuits courts

D'autres projets sont déjà en cours sur le territoire de l'IVN :

Le Projet Alimentaire Territorial de l'intercom de la Vire au Noireau « Allons au plus court ! Mangeons local ! » :

L'intercom de la Vire au Noireau a lancé, début 2020, en partenariat avec la Chambre d'Agriculture de Normandie et l'Agence Normande de la Biodiversité et du Développement Durable, un Projet Alimentaire Territorial. Ce projet est financé par la Région Normandie et le FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural). Il est également lauréat de l'édition 2018 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Economie circulaire en Normandie », lancé par le Comité Régional de l'Economie Circulaire.

Ces pistes de réflexion et de travail vont amener la communauté de communes à revoir ses compétences en termes statutaires :

-La prise de compétence communautaire « Mobilité » est à l'étude en partenariat avec la

Région Normandie et permettra de mieux comprendre et maîtriser les déplacements sur le territoire. Une réflexion est menée à différents niveaux, d'une part au niveau économique avec des actions menées par notre Intercom labellisée « Territoire d'industries ». Nous sommes lauréats de l'appel à projet, baptisé « *Mobi Pro* », visant à accompagner un groupe d'une quinzaine d'entreprises volontaires dans la recherche de solutions individuelles et/ou collectives destinées à faciliter les déplacements domicile-travail de leurs salariés.

L'élargissement de la compétence Habitat : après un exercice de la compétence de manière territorialisée (ex pays de Condé /et ex intercom de St Sever) en matière d'OPAH, la réflexion se porte sur l'élargissement de la compétence à l'ensemble du territoire ainsi que sur la création d'un service commun HABITAT. Projets également d'OPAH RU sur le territoire de Condé en Normandie...

La formation est au cœur des réflexions également afin de répondre aux besoins économiques (via le campus connecté / antenne CNAM).

Un travail conjoint avec les communes est mené en matière de compétence partagée « commerce » (foncière commerciale, market place ...) - l'observatoire du commerce communautaire permet de situer et mesurer la vacance commerciale sur chacune des communes. A titre d'illustrations, nous pouvons apporter à notre candidature les chiffres suivants sur la vacance commerciale 2019, les taux de vacance de chaque centre-ville/centre bourg des 5 pôles de proximité de l'IVN :

- 1-Condé en Normandie : 14% (16 cellules vacantes)
- 2-Vassy : 19% (5 cellules vacantes)
- 3-Saint Sever Calvados : 16% (5 cellules vacantes)
- 4-Souleuvre en Bocage : 6% (2 cellules vacantes) dont Saint Martin des Besaces : 17% (2 cellules vacantes).

La réflexion sur la prise de compétence « Commerce » a été présentée aux membres du bureau de l'intercommunalité en Février 2021. Il s'agit :

- **De définir le périmètre d'intervention « Commerce » de l'intercom**
- **Mettre en place un Poste « Manager du Commerce »**

En lien avec les communes, les ambitions de l'IVN sont, en matière de Commerces :

- Préserver le commerce existant en CV ou centre bourg
- Attirer de nouveaux commerces en cœur de bourg/ville
- Conserver la fonction commerciale comme pilier de l'attractivité résidentielle des cœurs de ville, au même titre que toute l'offre de services : services publics, enseignement, lieux culturels etc...

VI. Durée, évolution et fonctionnement général de la convention

La présente convention-cadre est signée pour une **durée de 6 ans et demi, à savoir** jusqu'au 31.Septembre 2027.

Les parties se réuniront alors pour inscrire, par voie d'avenant à la présente, le diagnostic et le projet détaillé comportant un plan d'actions, ce qui engagera la seconde phase dite de déploiement.

La phase de déploiement ne pourra excéder **cinq (5) ans**, et les engagements financiers des partenaires du programme cesseront **au 31 décembre 2024**, les délais de paiements pouvant courir jusqu'au terme de la convention.

Toute évolution de l'économie générale de la convention ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires de la convention.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de la signature d'un avenant précisant les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une gestion évolutive du plan d'actions, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial.

Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître d'ouvrage et les éventuels partenaires financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions. Elles seront soumises au préalable à l'analyse du comité de projet, et si nécessaire du comité régional d'engagement puis présentées aux conseils communaux et communautaires.

A tout moment, **d'ici au 31 décembre 2024**, les collectivités peuvent proposer au Comité de projet installé l'ajout d'une action supplémentaire au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenaires financeurs concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.

La modification d'une action est proposée et validée pareillement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

VII. Signataires

La présente Convention est signée en 7 exemplaires, le 29 mars 2021

Intercommunalité de la Vire au Noireau	Commune de Vire-Normandie	Etat
Date	Date	Date
Représentée par son Président Marc ANDREU SABATER	Représentée par son Maire Marc ANDREU SABATER	Représenté par le Sous-Préfet Pierre-Emmanuel SIMON
Caisse des dépôts	ANAH	
Date :	Date :	Date :
Représenté par Céline SENMARTIN	Représenté par le Sous-Préfet Pierre-Emmanuel SIMON	
INOLYA	EPF Normandie	
Date :	Date :	Date :
Représentée par Christophe BUREAU	Représenté par Monsieur GAL	

Table des matières

Préambule.....	4
A/ Les enjeux de l'ORT pour l'intercom de la vire au Noireau.....	5
B/ Les enjeux de l'ORT pour la commune Condé en Normandie.....	9
1) Constats généraux.....	10
En matière d'habitat :.....	10
En matière de commerces :.....	12
En matière d'attractivité et d'offre de services.....	16
En matière de mobilités.....	19
Article 1 : Objet de la convention.....	25
Article 2 : Engagement général des parties :.....	25
Article 3 : Organisation des collectivités.....	28
Article 4 : Comité local de l'ORT.....	29
Article 5 : Durée, évolution, fonctionnement général de la convention.....	30
Article 6 : Le diagnostic territorial et les orientations du projet de revitalisation de Condé en Normandie.....	31
1) Diagnostic – Condé en Normandie.....	31
2) Les orientations du projet de redynamisation de Condé sur Noireau.....	33
Article 7 : Programme d'actions de Condé en Normandie.....	36
Article 8 : Suivi et évaluation.....	38
Article 9 : Traitement des litiges.....	38
Article 10 : Signataires de la présente Convention.....	39



Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de CONDE-EN-NORMANDIE

Valant :
Avenant n° 1 à la Convention Cadre « ORT Multi-sites »
sur le territoire de l'IVN

Déploiement de l'ORT à la Commune de CONDE-en-NORMANDIE

CONVENTION
« OPERATION DE REVITALISATION DE TERRITOIRE (ORT) »
DE CONDE EN NORMANDIE

Avenant n°1 à l'ORT Multi-site de l'IVN

ENTRE

- L'Intercomm de La Vire au Noireau (IVN) représentée par son président, Marc ANDREU-SABATER;
- La Commune de Condé en Normandie représentée par son maire, Valérie DESQUESNE.

Ci-après, les « Collectivités » ;

ET

L'Etat représenté par le Préfet du département du Calvados,

ANSI QUE

- Le **Conseil Régional de Normandie**, représenté par son Président, Hervé MORIN,
- Le **Conseil Départemental**, représenté par son Président, Jean Léonoe DUPONT
- Le **groupe Caisse des Dépôts** (Banque des Territoires) représentée par Céline SEMMARTIN,
- L'**Agence Nationale de l'Habitat** représentée par le Préfet du département du Calvados,
- **INOLYA**, bailleur social sur le territoire, représenté par son Président, Jean Léonoe DUPONT
- L'**EPF Normand**, établissement foncier, représenté par son Directeur général, Monsieur GAL

Les partenaires financeurs

- La **Chambre de Commerce et d'Industrie Caen-Normandie** représentée par son Président, Michel COLLIN,
- La **chambre des Métiers et de l'Artisanat Interdépartementale** Calvados-Orne représentée par son Président, Jean-Marie BERNARD.

Il est convenu ce qui suit :

Preamble

L'opération de revitalisation de territoire (ORT) créée par l'article 157 de la loi ELAN est un outil au service de la mise en œuvre d'un projet global de revitalisation de centre-ville.
L'objectif est de mettre en œuvre un projet territorial intégré et durable, pour moderniser le parc de logements et de locaux commerciaux et artisanaux ainsi que le tissu urbain de ce territoire, afin d'améliorer son attractivité.
L'ORT prévoit notamment de lutter contre la vacance des logements et des locaux commerciaux et artisanaux ainsi que contre l'habitat indigne, de réhabiliter l'immobilier de loisir, de valoriser les espaces publics et le patrimoine bâti et de réhabiliter les friches urbaines, dans une perspective de mixité sociale, d'innovation et de développement durable.

Elaboré en concertation et en partenariat avec les élus du territoire, les acteurs économiques, techniques et financiers, ce programme est au service des territoires. Il vise à leur donner les moyens d'inventer leur avenir, en s'appuyant sur leurs atouts, à travers la prise en compte de leurs dimensions économique, patrimoniale, culturelle et sociale, et en adaptant la nature et l'intensité des appuis en fonction des besoins.

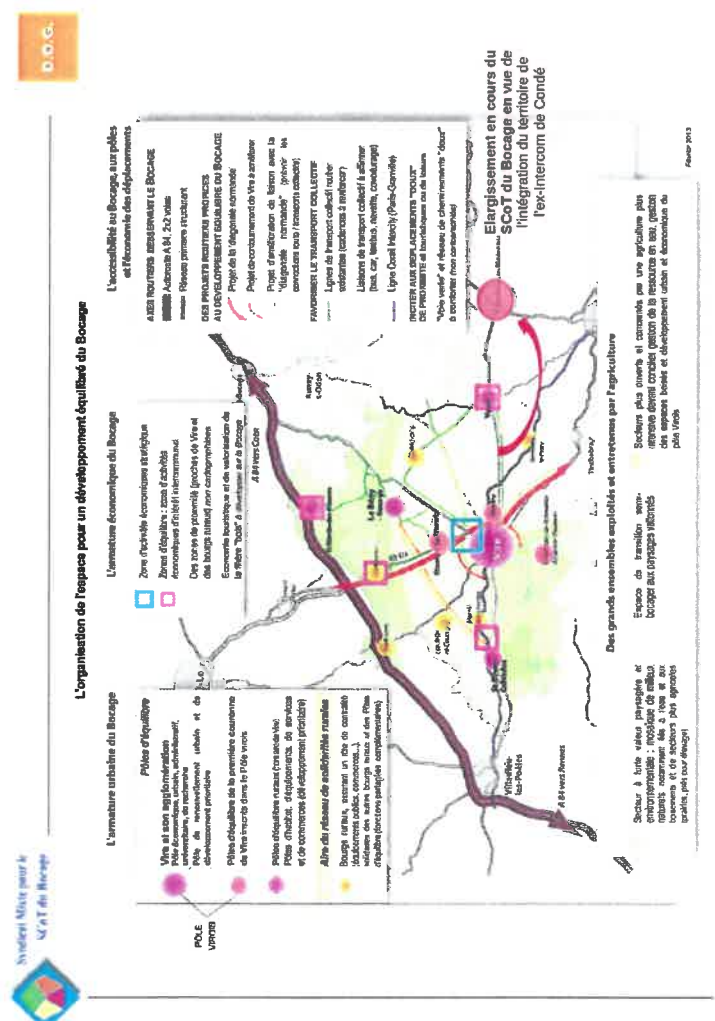
Contexte local :

L'intercomm de la Vire au Noireau et la commune de Vire Normandie sont cosignataires d'une convention d'opération revitalisation territoriale. Par délibération du 28 juin 2018, le conseil communautaire a autorisé M le Président à signer la convention dite 'Action Coeur de ville'.

Cette convention socle évolue dorénavant vers une ORT Multi-site, dont la convention ORT Condé-IVN-Etat en est le **premier avenant de déploiement**.

A/ Les enjeux de l'ORT pour l'intercom de la vire au Noireau

Pour consolider son armature urbaine, l'intercom de la Vire au Noireau a décidé en 2018, de réviser son SCoT (le SCoT du Bocage) afin de fédérer sur l'ensemble du territoire en intégrant l'ex-intercom du Pays de Condé et de la Druance qui appartenait au SCoT de la Suisse Normande.



Cette décroissance démographique peut donc aller de pair avec une perte de vitalité, d'autant qu'elle touche encore davantage le pôle principal de Vire ainsi que la commune historique de Condé-sur-Noireau. Le Plan « Action Cœur de Ville » sur Vire-Normandie comme l'étude de requalification du centre-ville sur Condé-en-Normandie constituent des stratégies pour revitaliser ces territoires.

Dans le même temps, le territoire vit des dynamiques paradoxales. Alors que la population est stable entre 2007 et 2012, et décroît entre 2012 et 2017, la transformation de terres agricoles, naturelles et forestières en espaces urbanisés est importante sur cette période (989 hectares entre 2009 et 2018). Si ces espaces ne sont pas nécessairement impénétrables, leur vocation agricole ou naturelle initiale ne peut plus être restituée. C'est essentiellement pour les besoins de l'habitat que de nouvelles parcelles ont été urbanisées (85% de la consommation d'espace).

Il est donc indispensable de retrouver des centralités attractives, par leur offre de logement de qualité, mais aussi par une offre de commerces et de services diversifiée.

Face aux enjeux de revitalisation du territoire, les communes s'organisent et changent d'échelle de gouvernance en adoptant la possibilité introduite par la Loi Notre de créer des communes nouvelles. Entre 2016 et 2017, six communes nouvelles et l'intercommunalité de la Vire au Noireau sont créées. Le territoire intercommunal passe ainsi de 72 à 17 Communes, tout en intégrant 6 communes sur le secteur de Condé-en-Normandie, qui ne faisaient pas partie du SCoT du Bocage : Terres de Druance, Condé-en-Normandie, Périgny, La Vilette, Pontécault et Saint-Denis-du-Méré.

Si à l'échelle de l'ancienne intercommunalité, le SCoT du bocage approuvé en 2013, inscrivait un projet commun et des ambitions en matière de développement et d'économie foncière, la jeune intercommunalité créée en 2017 consolide petit à petit son projet sur un nouveau territoire.

Cette mise en commun des moyens d'action au travers de communes de taille plus importante et / ou au travers de l'action intercommunale doit permettre une meilleure efficacité de l'action collective face aux nouveaux enjeux émanant de la crise sanitaire de 2020, des transitions environnementales et écologiques et des évolutions législatives et réglementaires qui marquent cette décennie : la résilience du territoire, sa capacité d'adaptation, la sécurité des populations, la modification des aspirations et des modes de vie, la résistance de l'économie locale, la sobriété foncière, la gouvernance territoriale ...

Condé en Normandie va intégrer le SCoT en tant que pôle urbain. La revitalisation de 4 communes pôles (Condé en Normandie, Noues de Siennne, Souleuvre en Bocage et Valdallière) est indispensable au maintien de l'équilibre du territoire.

C'est à ce titre que l'intercom de la Vire au Noireau a pour rôle d'accompagner la politique de revitalisation des communes, au titre de ses compétences propres (Urbanisme, Habitat, Développement économique ...), afin de mettre en œuvre une politique d'aménagement harmonieuse et cohérente en lien avec son SCoT.

B/ Les enjeux de l'ORTI pour la commune Condé en Normandie

Commune nouvelle issue en 2016 de la fusion des communes de Condé-sur-Noireau, La Chapelle-Engerbold, Lénault, Proussy, Saint-Germain-du-Crioult et Saint-Pierre-la-Vieille.

Condé-en-Normandie est située à la limite sud du Calvados, limitrophe avec l'Orne. Elle est historiquement plutôt tournée vers Fiers éloignée de seulement 13 km même si elle s'est récemment regroupée avec Vire (éloignée de 25 km) au sein d'une nouvelle intercommunalité. L'éloignement relatif de Caen (57 km) ne permet pas à la commune de bénéficier de sa métropolisation pour ses 6 912 habitants.

La commune est connectée par deux axes routiers importants. La départementale 562 (nommée 962 dans l'Orne) relie le centre-bourg par un axe Nord-Sud, à Fiers et à Caen. La départementale 512 relie le centre-bourg à Vire sur un axe Est-Ouest. Ces deux routes sont en bon état et à large gabarit permettant l'accès à la commune aux semi-remorques. La commune n'est cependant connectée à aucune autoroute limitant son accessibilité. La ligne ferroviaire desservant Condé-sur-Noireau est aujourd'hui désaffectée n'offrant aucune liaison fret ou voyageur à la commune. La gare la plus proche est située à Fiers à 13 km.

Au XIXe siècle la ville Condé-sur-Noireau est le centre d'un bassin industriel prospère notamment du fait des filatures et imprimerie. Au tournant du XXe siècle ses industries se modernisent mais commencent à décliner. La ville subit la seconde guerre mondiale de plein fouet, avec une destruction à 80%. La période de reconstruction débute en 1955 pour s'achever en 1963 avec l'inauguration de l'hôtel de ville. Après une période de relative prospérité industrielle, la ville est rendue tristement célèbre par les scandales liés à l'amiante notamment du fait de contraction par des ouvriers de maladies liées à cette matière première. L'entreprise Honeywell, plus importante industrie liée à ce passif ferme, définitivement en 2013. Si l'activité d'imprimerie perdure aujourd'hui la ville s'est largement désindustrialisée.

Le vieillissement de la population est assez marqué avec une baisse notable (entre 2011 et 2016) de la part des moins de 29 ans dans la population au profit des plus de 60 ans.

Condé-en-Normandie possède une forte proportion de ménage avec enfants de moins de 25 ans (environ 50 % des ménages), seuls 29 % des ménages possèdent deux enfants ou plus.

La commune conserve un profil assez ouvrier, issu de son passé industriel, les catégories professionnelles supérieures et intermédiaires sont en deçà de la moyenne départementale. Les retraités constituent de loin la catégorie socio-professionnelle (CSP) la plus représentée.

La commune est considérée par l'INSEE comme aire urbaine à part entière, composée d'elle-même et de Saint-Pierre-du-regard. Regroupant un certain nombre de fonctions urbaines, telle que des établissements d'enseignement secondaire, des industries ou encore un pôle médical. Son aire d'influence est cependant très limitée et a tendance à se contracter même si elle constitue le lieu au sein de la commune nouvelle où l'on peut trouver une offre de services complète et de l'animation.

L'étude de revitalisation du centre-bourg a été lancée en 2019 et réalisée par le cabinet Filigrane.
De larges extraits de cette étude sont ici reproduits.

La ville prend conscience que son centre est confronté à de nombreux facteurs de dévitalisation. Les signes sont notamment : une baisse de la population depuis 30 ans, un tissu commercial toujours présent mais déclinant, une attractivité résidentielle qui diminue, des espaces publics et naturels non en phase avec les volontés écologiques de la ville avec notamment un manque de végétalisation et une place accordée aux mobilités douces trop faible.

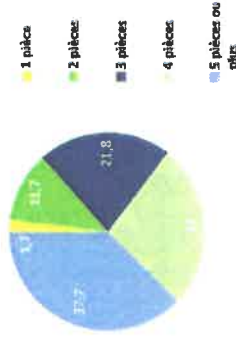
1) Constats généraux

En matière d'habitat :

a. Un parc de logements diversifié mais en déclin

La commune de Condé-en-Normandie possède un parc de logements (3 847) relativement diversifié avec une offre locative privée développée (23%), une offre de logements sociaux importante (19%) ainsi que des tailles de logements diversifiées. La taille et le statut d'occupation des logements, sont très proches de ceux observés à l'échelle du département. A noter cependant un moindre nombre de studios mais qui peut s'expliquer par le faible coût des logements (à l'achat comme à la location). La répartition appartement (35%) et maisons (65%) est également proche de la moyenne départementale. Le nombre de résidences secondaires est en légère augmentation et s'élève en 2016 à 4% du parc de logement.

Un parc de logement diversifié



Le point mort est un calcul qui permet d'obtenir le nombre de logements neufs qu'il nécessite de construire annuellement pour assurer le maintien de la population dans la commune. Il est en effet nécessaire de construire des logements neufs même si la population ne croît pas pour assurer le renouvellement du parc, réduire à l'augmentation de la vacance et du nombre de résidences secondaires et surtout répondre au besoin lié au desserrement des ménages (du fait des décohabitation). In fine il faut donc un plus grand nombre de logements pour loger le même nombre de personnes.

Il est de 79 logements/an. A l'heure actuelle ce nombre n'est pas atteint compte-tenu du manque d'attractivité de la commune et de la perte d'habitants. En prenant l'hypothèse du taux de décroissance actuel (-1,8%), la capacité d'absorption du marché n'est que de 24 logements/an. C'est-à-dire que le nombre de logements qu'il est possible de construire dans les conditions du marché actuel est 32 par an.

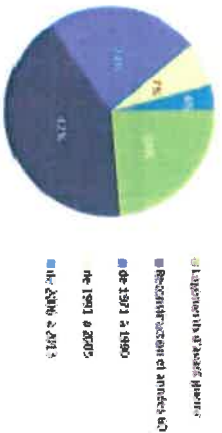
Si moins de 24 nouveaux logements par an entrent sur le marché, la perte de population va s'accroître.

b. Une diversité de typologie de logements dans la commune, avec un centre-bourg présentant une certaine diversité

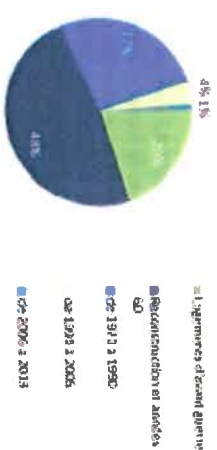
Le parc de logements de Condé-sur-Noireau est dominé en grande partie par les logements collectifs de la reconstruction la ville ayant été détruite en grande partie durant la Seconde Guerre Mondiale. Celui-ci est composé principalement de petites copropriétés (bien que 3 grandes de plus de 25 lots existent) comportant 4 à 6 logements beaucoup n'ont pas de syndic gestionnaire, ce qui explique les difficultés que peuvent rencontrer certaines.

L'état des logements de la reconstruction est assez variable, certains ont été renouvelés et adaptés aux modes de vie actuels (avec par exemple, la transformation de certains en meubles pour des locations de courte durée) mais d'autres restent « dans leur jus » et sont donc difficiles à revendre d'autant plus qu'ils ne sont pas accessibles à une population vieillissante. Ce parc bénéficiant d'une certaine qualité architecturale doit à présent être valorisé que ce soit à l'extérieur via les façades (avec potentiellement une intervention de type colorisation comme à Saint-Lô) ou l'intérieur avec une rénovation des logements. Ceci afin d'entre autre redonner une attractivité résidentielle au centre-ville.

Un parc de logements majoritairement composé de logements relevant des zones d'habitat dispersés (2016)



Un parc de la reconstruction plus touché par la vacance (2016)



Une autre part importante du parc de logements de la commune est composée de **logements collectifs sociaux** (environ 20%) construits dans les années 60 et 70 après la période de reconstruction pour faire face à la crise du logement et au besoin de main d'œuvre des entreprises. Ce parc, plus éloigné des services et proposant un niveau de prestation similaire (avec une absence d'extérieur notamment) est aujourd'hui mal aimé et assez vacant (33%). Les tarifs ne sont en effet pas réellement plus attractifs que dans le marché privé de la location. Le bailleur social présent dans la commune, Inolya, a donc entrepris une rationalisation de son parc avec des destructions de certaines barres de logements sociaux, les moins attractives et les plus touchées par la vacance. Plusieurs barres ont été détruites au quartier du Mesnil et près de l'école Albert Camus, une opération de destruction est d'ores et déjà prévue à Saint-Jacques pour au moins 3 barres le long de l'avenue de Verdun.

Environ un quart du parc est composé de **logements ayant survécus aux bombardements**. Il est composé principalement de maisons mitoyennes de type maison de ville ou de bourg. Ce sont des logements remarquables d'un point de vue architectural, ils sont plutôt correctement entretenus. Pour autant dans le parc potentiellement indigne, la moitié des logements identifiés (une centaine) correspondent à ce type de logements.

Le reste du parc est principalement composé de **pavillons** construits depuis les trente-glorieuses et jusqu'à aujourd'hui. Ce sont les seuls logements neufs que la commune produit depuis de nombreuses années compte-tenu de la faible demande. Ces derniers sont commercialisés sous forme de terrains à bâtir dans des lotissements. Ces logements bien qu'ils soient relativement de bonne qualité ne peuvent répondre à l'ensemble des besoins de la population. En effet compte tenu de leur taille ils correspondent à un type de logements propices aux familles. Ils demandent de l'entretien notamment des espaces extérieurs. Principalement occupés par des propriétaires occupants, ils ne sont pas accessibles à plus bas revenus. Cette typologie n'est pas favorable aux objectifs de réductions de consommation de l'espace agricole ni à l'urbanisme compact permettant d'accéder aux services sans utiliser la voiture individuelle. Les zones pavillonnaires produisent en effet des quartiers très peu denses. A noter que les maisons sudaises datant de la reconstruction sont relativement prisées aujourd'hui du fait de leur localisation proche du centre, de leur fonctionnalité et de leur cachet.

Le marché immobilier est très tendu, les prix à la vente sont très bas si on les compare aux moyennes régionales ou départementales, les logements de type pavillon avec jardin restent les plus attractifs, les prix bas permettent d'attirer des personnes sur le territoire qui n'auraient pas pu obtenir (à la location comme à l'achat) de logements de ce type dans les environs. La construction neuve annuelle (12 logements/an) est inférieure au point mort.

La vacance du parc de logements est assez importante avec 15% du parc vacant comparée à la moyenne départementale (7%) et nationale (8%) et en augmentation, de 4 points entre 2011 et 2016, dû en grande partie à la perte de population. Cette vacance s'explique en partie du fait de l'état de certains logements et de l'inadéquation de l'offre et de la demande. Les logements vacants sont principalement localisés dans le centre-ville (cf annexe 2), ils pâtissent d'une mauvaise image que ce soit du fait de leur façade ou du manque d'entretien. Une opportunité existe néanmoins pour créer quelques logements pour les CSP+ dans la commune car ces derniers sont de plus en plus nombreux à y travailler mais n'y habitent pas.

De nombreux logements sont dégradés et une vigilance pourrait être menée par SOLIHA. Les 4 OPAH depuis 1992 et particulièrement l'actuelle n'ont pas permis de traiter en particulier cette question car le périmètre d'intervention est large (l'ensemble du territoire de l'ancienne communauté de commune de Condé). Les typologies sont malgré tout relativement diversifiées et l'offre sociale plutôt importante (env. 20 %), ce qui permet aux ménages d'effectuer l'ensemble de leur parcours résidentiel à Condé. Les mêmes prix bas permettent également d'attirer des ménages venant de l'extérieur du territoire, mais ce levier n'est pas suffisamment activé aujourd'hui du fait de l'image peu positive de la commune.

Les enjeux pour l'habitat :

- Développer du logement neuf adapté au marché et à proximité du centre-ville tout en limitant l'étalement urbain
- Mener une veille préventive sur le logement de centre-ville (copropriétés)
- Améliorer le logement « à l'intérieur » : parties privées et communes et mise en adéquation avec les attentes contemporaines
- Développer du logement neuf adapté au marché et à proximité du centre-ville tout en limitant l'étalement urbain

En matière de commerces :

- Le paysage commercial de Condé-en-Normandie s'articule autour de :
 - Deux zones commerciales de périphérie : la zone commerciale Saint-Jacques et la zone commerciale autour de Netto,
 - Une zone de commerces de proximité sur le quartier Saint Martin,
 - Le commerce de la centralité.

a. Quantification du commerce de la ville

Le recensement du commerce et des activités de services avec vitrine de la commune de Condé-sur-Noireau permet de comptabiliser les activités suivantes :

Nombre	En %	Dont enseignes automobiles	En %
4	13	4	13%
8	26	0	0%
7	23	2	7%
4	13	0	0%
1	3	1	3%
37	117	7	19%
22	69	4	10%
26	81	14	35%
23	71	0	0%
12	37	8	20%
130	398	33	8%
26	77	-	-
144	425	-	-

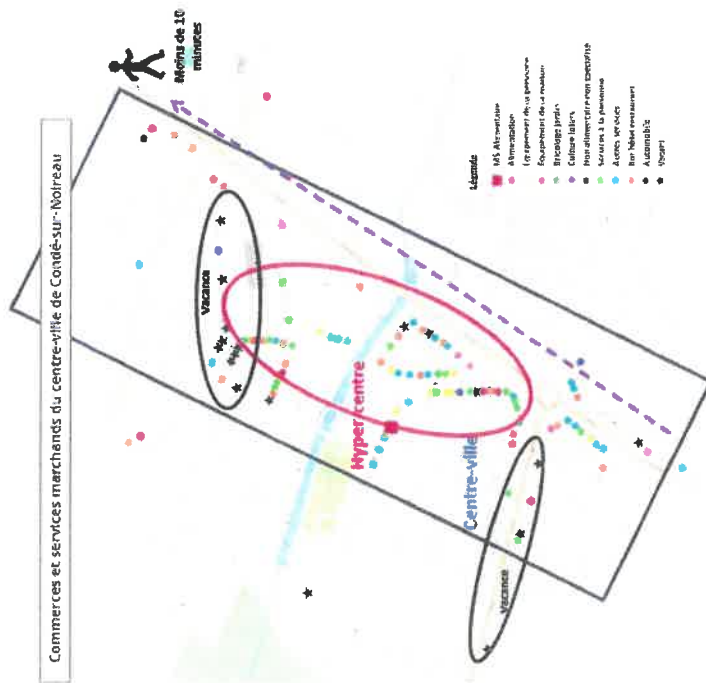
- ✓ Un tissu commercial et de services marchands encore important : 144 cellules dont 108 en centre-ville.
- ✓ Un taux de vacance relativement important : 17%, mais une vacance quasi-absente de l'hyper-centre qui reste circonscrite au Nord du centre-ville (rues Dumont d'Urville et rue du 6 Juin) et au quartier Saint Martin.
- ✓ Un manque de commercialité des cellules : seules 31% des cellules sont occupées par des commerces au sens strict, le reste des cellules est occupé par des services, des bars-restaurants ou de l'automobile. En centre-ville, 27 commerces font face à 65 services, bars ou restaurants. Ce manque de cellules « commerces » vient essentiellement de la faiblesse de l'offre en équipement de la personne et en culture-loisirs
- ✓ Des commerçants qui vieillissent et des difficultés à trouver des repreneurs pour les locaux en vente.

b. Le commerce du centre-ville

On note que ce périmètre défini comme le « centre-ville » concentre 108 cellules sur les 144 recensées sur la commune de Condé sur Noireau, ce qui traduit la forte concentration du commerce et des services marchands sur ce périmètre, facilement accessible à pied, la traversée du centre du Nord au Sud se faisant en environ 10 minutes.

Un centre-ville qui bénéficie d'une offre assez diversifiée et d'une vacance quasi-absente de l'hyper-centre. Cependant, comme dans de nombreux centre-villes ou centre-bourgs, l'hyper-centre se resserre et la vacance grignole la périphérie du centre, en particulier sur les rues Dumont d'Urville et du 6 Juin. La vacance sur ce périmètre reste donc à un niveau relativement élevé, à 15%, du fait de cette concentration de cellules inoccupées sur ce secteur Nord (et dans une moindre mesure sur la rue de Vire).

Le taux de commercialité sur le centre-ville reste équivalent à celui de la ville de Condé : 29% seulement des cellules sont occupées par des commerces au sens strict, le reste par des services et des « bars – restaurants ».



En centre-ville, l'offre en **commerces alimentaires** (hors supermarché) est uniquement centrée sur l'offre en boulangeries-pâtisseries et en boucheries-charcuteries. Une cave à vins est également implantée dans le périmètre du centre-ville tel que nous l'avons cartographié, mais elle est implantée en bordure de ce centre-ville, et non dans l'hyper-centre, sur l'axe de circulation central que constitue l'avenue de Verdun. La cave à vins ne participe donc pas à l'animation de l'hyper-centre. Il n'y a pas d'autre offre alimentaire, de type poissonnerie, chocolaterie, primeurs... Le marché et son offre alimentaire importante, compense en partie ces manques, mais l'offre du marché reste cependant difficilement accessible à une grande partie des habitants du fait de sa tenue un jour de semaine. Parmi ces commerces alimentaires, au moins trois gérants ont plus de 57 ans (dont le caviste).

c. Equipement de la personne :

Ce secteur d'activité est important car il permet de conserver une diversité de l'activité commerciale du centre-ville, et donc de maintenir de l'attractivité au-delà des activités alimentaires et des services.

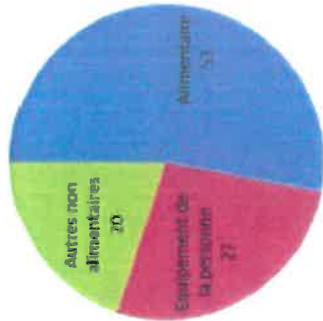
Si ce secteur demeure peu étoffé par rapport aux centres villes proches de Fiers ou de Vire, il est cependant intéressant car répondant à des attentes de clients ne consommant pas ou ne souhaitant pas consommer via internet.

Il regroupe 8 activités (2 magasins de chaussures, 5 magasins de vêtements, plus accessoires et maroquinerie, et 1 bijouterie).

3 magasins sont dirigés par des personnes de plus de 57 ans.

d. Le marché, composante majeure de l'attractivité commerciale de la commune

Le marché de Condé-en-Normandie est un marché hebdomadaire, qui a lieu le jeudi matin. Il est de taille importante : 100 commerçants répartis entre 53 commerces alimentaires et 47 commerces non alimentaires.



Points forts	Points faibles
<ul style="list-style-type: none"> ■ Une offre qualitative, y compris sur l'équipement de la personne, l'offre ne se situant pas sur un segment de « premiers prix » ■ Une offre équilibrée entre l'alimentaire et le non alimentaire (le non alimentaire n'a pas pris le dessus, comme sur de nombreux marchés qui, de ce fait, se paupérisent). ■ Une offre importante de producteurs locaux. ■ Une grande place dédiée et une grande partie du centre-ville piétonnisé. ■ Des facilités de stationnement. ■ Des commerçants satisfaits du marché, de l'organisation, et, dans une moindre mesure, de leur activité sur le marché de Condé, qui reste un « bon marché » par rapport à d'autres marchés locaux. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Certains espaces pourraient être réorganisés : sur la place, des allées étroites, des véhicules en stationnement qui pourraient être éloignés, ce qui permettrait de gagner en facilité de circulation et en isibilité sur cet espace central. ■ Un secteur alimentaire fort, concentré essentiellement sur la place. Le non alimentaire par contre est implanté sur un axe éloigné des commerces de la rue du Vieux Château et du parking, ce qui peut limiter l'attractivité de cette partie du marché. ■ Un jour de marché et des horaires pas ou peu adaptés aux actifs et aux familles, le marché est en semaine et se termine tôt le midi, permettant difficilement aux actifs de venir faire quelques achats. ■ Une synergie difficile à créer avec certains espaces de commerces sédentaires, les étals du marché masquant certaines vitrines. ■ Un certain manque d'animations commerciales ressenties par les commerçants.

d. Vie associative

- Le marché couvert (salle associative et événementiel) dont le devenir est à questionner
- La crèche suédoise (salle associative)
- La mairie
- Une Maison des Services au Public à côté de la mairie, regroupant de nombreux services
- L'Office du Tourisme
- L'office du commerce et de l'artisanat.

f. Espaces verts

- Un parc paysager avec des jardins familiaux

g. Autres Equipements :

Se trouve également sur le territoire communal sans que la commune en soit directement gestionnaire :

- Un collège
- Un lycée
- Un établissement scolaire (primaire et collège) privé catholique
- Deux églises et un temple protestant
- Le musée de l'imprimerie, privé
- Un EHPAD, privé
- Le pôle de santé Vaulleuard (géré par la communauté de commune)
- Une gendarmerie
- Une déchetterie

Ce parc d'équipements héritage d'une population de 7 000 habitants à Condé-sur-Noireau, **constitue un atout majeur en termes de qualité de vie. Cependant il est surdimensionné et pèse aujourd'hui trop lourd sur les finances communales. La commune doit entretenir et chauffer ces équipements vieillissants. C'est pourquoi il convient d'engager des discussions avec la communauté de commune d'une part pour qu'elle envisage de reprendre la gestion de certains équipements (comme le centre aquatique par exemple) et d'autre part de négocier avec Saint-Pierre-du-regard dont les habitants bénéficient de ces nombreux équipements sans contribuer aux frais liés à leur entretien et leur fonctionnement. La commune n'exclue pas la rationalisation de son offre d'équipement, elle devra cependant être attentive au fait que cette offre particulièrement qualitative pour une commune de cette taille constitue un atout majeur pour les habitants et donc pour son attractivité.**

h. Le marché couvert

Les nombreux équipements proches du centre-ville participent aux flux et à l'animation. Le marché couvert, un équipement marquant du centre-ville, historiquement utilisé pour disposer des étals de marché, il a dans les années 70 été transformé en salle des fêtes pouvant accueillir environ 150 personnes. Complexe-tenu de sa situation en plein cœur de ville mais aussi de son état d'entretien il n'a plus vocation depuis plusieurs années à accueillir des événements privés de type mariage. Il demeure cependant le point névralgique des animations associatives de grande ampleur au centre-ville.

C'est encore aujourd'hui un lieu de vie sociale reconnu et apprécié des habitants du fait de sa localisation en plein cœur de ville, il est à la fois très facile d'accès et visible. Utilisé 77% des week-ends hors Juillet et Août. Cet équipement n'est cependant utilisé à plein régime (150 places assises ou 250 personnes debout) que très rarement au cours de l'année. Son utilisation est plus faible en semaine et pour des usages qui ne justifient pas

Page 17 sur 76

une telle taille de salle. La question de son devenir se pose donc. Si l'usage associatif constitue un atout et correspond à une attente de la part des habitants et sa localisation propice pour créer de l'animation urbaine, il demeure surdimensionné et doit de toute façon subir une rénovation lourde dans un futur proche.

Son architecture, typique de la reconstruction, reçoit des avis divergents. L'aspect actuel ressemble à un lieu peu utilisé voir à l'abandon notamment compte tenu des fresques évoquant le marché sur sa façade principale (cf. photo ci-dessous). Le bâtiment est vétuste bien que fonctionnel et non conforme sur de nombreux aspects notamment l'accessibilité. L'isolation thermique et acoustique constitue un point faible avec des charges de chauffage très élevées et des nuisances sonores.

L'intervention sur le bâtiment si elle peut être lourde ne conduira pas forcément à une destruction totale du bâtiment qui constitue une architecture spécifique et un marqueur visuel de la commune, dont elle manque. Son avenir doit être réfléchi en fonction de la stratégie patrimoniale et image de la commune.

La question du positionnement d'un autre programme au sein même du bâtiment est posée, que ce soit par exemple, une ou plusieurs cellules commerciales, ou un équipement public.



Un marché couvert, un lieu de vie sociale avec une façade peu attractive et un intérieur vétuste.

En matière de mobilités

a. La place du piéton et des mobilités douces

La commune de Condé offre de nombreux parcours en mobilité douce dans la commune. Pour autant, aucun parcours n'est traité de façon qualitative et sécurisée permettant d'avoir une boucle servant de balade au quotidien.



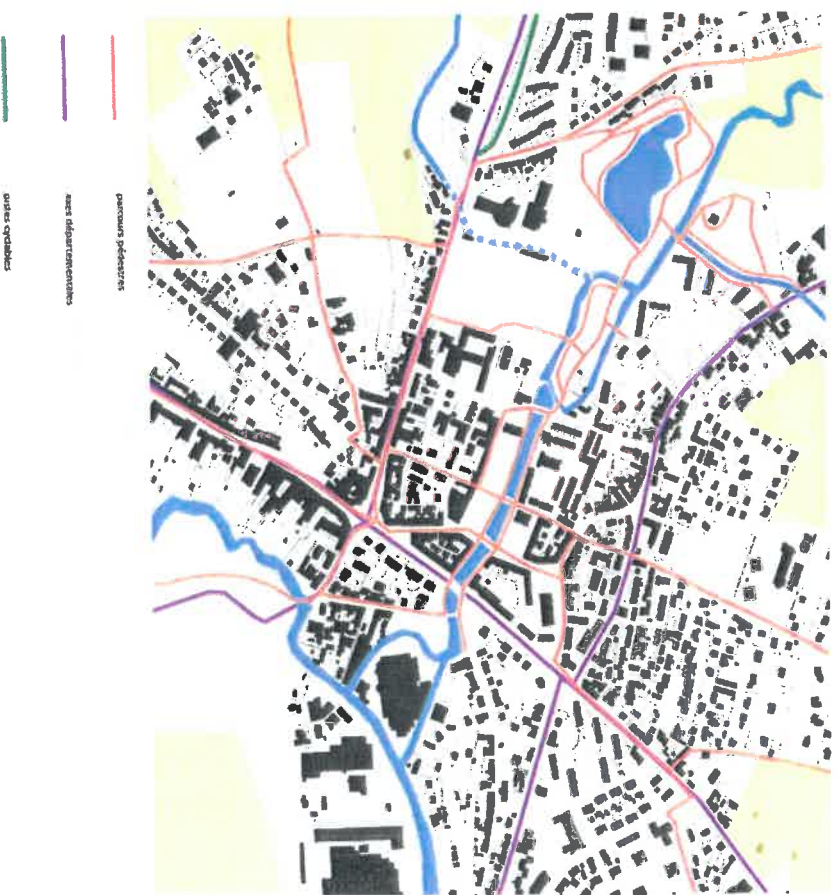
Les habitants interrogés, « experts d'usages » ont témoignés de parcours différenciés dont les points d'intérêts sont les commerces, les équipements notamment médiathèque et cinéma et le parc.

Le nord des berges de la Druance « souvent au soleil » correspond à la section la plus employée.

Les habitants ont réaffirmé leur intérêt et attachement au parc comme un des lieux très prisés, si ne se n'est le plus, de Condé.

S'il existe une grande attente pour favoriser les parcours qualitatifs en centre-ville et vers l'extérieur (piétons et vélos). Un parcours de qualité est souhaité avec un traitement sécurisé et plus qualitatif. Cela correspondrait à la fois à un parcours utilitaire du quotidien et une promenade, pas ou peu sur la route.

La carte illustre les parcours possibles aujourd'hui :



Les liens vers Pontécoulant et une connexion vers le fond de vallée de la Druance, et la connexion avec la Vétoufrancette sont les parcours les plus indiqués.

b. Trame écologique urbaine du centre-bourg



Le parc n'est pas perceptible du centre-ville et peu indiqué depuis le centre-ville. Les accès au parc sont nombreux (6) mais pas confortables et il n'y a pas d'entrée principale. Il mériterait une hiérarchisation des espaces. Il s'agit pourtant d'un des plus gros atouts de la commune compte tenu de sa taille, de la présence de la Drunance et du lac mais également d'arbres de grandes tiges avec une variété d'espèces et de beaux individus (cf. photo ci-contre).

La carte ci-dessous retrace la présence de l'eau et du végétal.



c. Circulation et stationnement

Le centre-ville dispose de très nombreux stationnements (représentés en marron sur la carte ci-contre). Environ 350 places ont été décomptées dans le périmètre du centre-bourg.

- Le parking de la place du marché et le parking dit « du carrefour market » sont les surfaces principales de stationnement. A noter que les habitants

Page 21 sur 76

ont souligné que le parking du « carrefour market » était clairement identifié comme un parking avant tout.

- Le parking de la place du marché est considéré comme secondaire. Il s'agit d'une place où en l'absence d'activité, il est possible de se garer.

Il a été souligné que le parking du « carrefour market » est vécu comme dangereux compte tenu qu'il est emprunté pour palier au sens unique de la rue à proximité avec des véhicules qui roulent parfois vite.



Parking « du carrefour market » et de « la place du marché »

De nombreux stationnement ne sont pas identifiés :

- Parking de la mairie (à l'arrière), pour le personnel
- Parking des camping-cars « derrière la mairie »
- Parking du cœur d'îlot privé
- Parking d'entrée de ville en haut de la rue de Verdun

Les contre-allées, utilisées principalement pour le stationnement des habitants en soirée



Page 22 sur 76

Le centre-ville est bordé de départementales bruyantes « route de Caen », « route de Vire » et rue du Chêne, et véhicules comme dangereux. Elles ne participent pas à marquer le centre-ville.

La route de Caen ne passe pas par le centre-ville, elle le longe, ce qui est difficile en termes d'image et d'identification mais participe à l'inverse à la préservation et la tranquillité du centre-bourg.
Souhait d'apaiser le centre-ville le long des départementales

d. En matière d'espaces publics, formes urbaines et patrimoine :

Identité de la commune

La commune de Condé-sur-Noireau ne dispose pas d'image mentale ou alors celle rapportée à la seconde guerre mondiale ou à l'armante. Il n'y a pas de marqueur fort.

Le centre-bourg est peu affirmé pour des personnes de passage. Le rond-point de l'ancre indique clairement la présence du centre-ville mais il est caché via la rue du vieux château et les arbres qui cachent la vue.

L'entrée de centre-ville au nord devant « la renaissance » ne permet pas de visualiser le centre-ville avec ces places et ces commerces. Les deux « portes » ne sont pas lisibles.

Pour autant il existe une « fenêtre » au niveau de la rue de Verdun en passant au-dessus de la Druance avec une perspective vers la mairie.

Le bâti de la reconstruction est mal considéré même si un gros travail a été entrepris et que cette une évolution est en cours. Pour autant la commune est perçue comme « dense » avec des immeubles de 4 étages, ce qui n'est pas forcément un élément positif dans un territoire rural.

Pour autant les espaces publics notamment les parkings donne une vision d'espace dégagé même si les espaces publics pourraient être valorisés avec notamment la présence de végétaux et la mise en valeur de l'eau.

Le marché est reconnu et l'offre de commerce est appréciée des habitants bien que peu rayonnante... Mais la signalétique n'est pas suffisante concernant les commerces, les équipements ou les lieux d'intérêts.

Enfin au-delà du tangible, au-delà de l'image, la commune doit composer avec le souvenir que les habitants ont d'elle. Le Condé avant la guerre et le Condé des 30 glorieuses où les commerces étaient plus animés, la population plus nombreuse et les habitants plus ancrés sur le territoire.
Cette dimension doit être respectée et gardée en tête mais la commune doit aller de l'avant.

La commune a été structurée de façon assez étonnante où les points d'intérêts sont tous cachés ou pas clairement affirmés et pas visibles : **le centre-bourg commerçant** : les deux entrées de ville ne permettent pas de visualiser le centre bourg et l'offre commerciale.

La signalétique des équipements n'est pas assez explicite et même une reprise complète. A noter cependant que la signalétique de restauration est, elle de bonne qualité.

Image du patrimoine de la reconstruction

Le patrimoine de la reconstruction par le passé décrit connaît aujourd'hui un regain d'intérêt. Des villes comme le Havre mais aussi Saint-Lô ont su valoriser ce patrimoine. Le Havre en faisant un outil d'attractivité touristique du fait de la renommée de Perret et du classement de la commune au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Saint-Lô (50) en colorisant ses façades a ainsi donné une nouvelle image à cette architecture qui pouvait paraître « triste et grise ». Le patrimoine de la reconstruction de Condé, constitué de plusieurs architectures reste

encore à valoriser notamment auprès de ses habitants. C'est aussi un moyen de constituer un marqueur identitaire positif.

La réfection du marché couvert peut ainsi constituer une première étape, « une vitrine » d'initiative publique, sur un bâtiment emblématique du centre-ville. Cela permettra d'initier une rénovation des façades des immeubles du centre-ville. Sans nécessairement passer par une colorisation ces façades, celles-ci pourraient être mieux mises en valeur et renouées.

L'intérieur des logements peut également, comme décrit dans le chapitre habitat, être objet de rénovation, et ainsi changer son image en y créant par exemple des lofts ou des duplex comme cela a pu être fait part ailleurs à Condé dans le cadre de l'OPAH.

Les enjeux en matière d'espaces publics, de formes urbaines et de patrimoine :

- Affirmer une image, un marqueur au centre-ville
- Rendre visible et lisible l'offre de services
- Révéler et rénover le patrimoine de la reconstruction
- Poursuivre l'amélioration des espaces publics privés (sécurité et image)
- Marquer le centre-ville en lui apportant une visibilité (entrées et fenêtres), rendre visible et lisible l'offre de services

Pour aller au-delà et conforter efficacement et durablement son développement, le centre-ville de Condé en Normandie appelle une intervention coordonnée de l'ensemble des acteurs impliqués, dont les collectivités, l'Etat et les autres partenaires.

L'opération s'engage dès 2021 par la signature d'une convention et la mise en œuvre des premiers engagements des signataires. Des avenants permettront son évolution tout au long de la démarche.

Article 1 : Objet de la convention

La présente convention-cadre pluriannuelle d'opération de revitalisation de territoire multifisiles (« la convention »), a pour objet de définir la stratégie territoriale de Condé-en-Normandie dans la continuité du programme labellisé au niveau national « Petites Villes de Demain » et de décrire les modalités de mise en œuvre de l'opération de revitalisation du territoire :

Article 2 : Engagement général des parties :

Les parties s'engagent à faire leurs meilleurs efforts pour assurer le succès de la mise en œuvre de l'ORT et la réalisation des actions inscrites dans la convention.

En particulier :

- 1/ L'Etat rappelle que la convention d'opération de revitalisation du territoire permettra notamment :
 - aux investisseurs de bénéficier d'une défiscalisation de leurs investissements pour les opérations d'acquisition de logement accompagnées de travaux de rénovation (dispositif Denormandie dans l'ancien) ;
 - aux commerçants de bénéficier d'assouplissements quant à leurs conditions d'installations dans le centre-ville de Condé en Normandie, cette mesure étant accompagnée d'une régulation plus forte des implantations commerciales en périphérie.

- L'Etat s'engage à désigner au sein de ses services un référent départemental chargé de coordonner l'instruction et le suivi des projets ; à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles ;

- L'Etat s'engage à mobiliser les aides de l'ANAH selon le calibrage défini dans le cadre d'études pré-opérationnelles et les aides au logement social sur des opérations de revitalisation de centre-ville (acquisition-amélioration, renouvellement urbain dans le tissu existant).

L'Etat s'engage à

- animer le réseau des partenaires du programme afin de faciliter l'élaboration et la mise en œuvre du projet ;
- à désigner au sein de ses services un référent départemental et un référent régional chargés de coordonner l'instruction et le suivi des projets ;
- à étudier le possible co-financement des actions inscrites dans le plan d'action de la convention qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'Etat disponibles.

2/ Les collectivités territoriales concernées que sont l'intercom de la Vire au noireau et la commune de Condé en Normandie s'engagent à

- mobiliser autant que possible les moyens humains et financiers nécessaires pour assurer le pilotage et la mise en œuvre efficace de l'opération sur leur territoire ;
- à travailler en étroite collaboration sur leur domaine de compétences respectifs,
- à ne pas engager de projet de quelque nature que ce soit (urbanisme réglementaire, opération d'aménagement en matière d'habitat, économique, commercial ou autre, etc.) qui viendrait en contradiction avec les orientations du projet.

3/ Les partenaires financeurs s'engagent à :

- instruire dans les meilleurs délais les propositions de projet et d'actions qui seront soumises par les collectivités ;
- mobiliser leurs ressources humaines et financières pour permettre la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention et qu'ils auraient préalablement approuvées dans le cadre de leurs instances d'engagement respectives.

Page 25 sur 76

La Caisse des Dépôts, par l'intermédiaire de sa direction de la Banque des Territoires, propose de contribuer à la mise en œuvre effective du programme Petites Villes de Demain en mobilisant d'ici 2026 des moyens visant notamment à :

- Accompagner la ville de Condé-en-Normandie et l'intercommunalité de la Vire-au-Noireau en matière de soutien méthodologique et d'ingénierie de projet, adaptés aux problématiques de centralités décrites dans la présente convention et répondant aux enjeux de redynamisation et d'attractivité. Ces moyens pourront prendre la forme d'un cofinancement d'un poste de chef de projet dans le cadre national défini avec l'Agence Nationale de la Cohésion Territoriale qui intermédiaire ce soutien. Ils pourront également prendre la forme de cofinancement d'études nécessaires pour élaborer et mener à bien le projet global de redynamisation, et, le cas échéant, de prise en charge d'assistances techniques en cas d'éligibilité ;
- Contribuer à l'expertise portant sur les montages dédiés à la mise en œuvre opérationnelle des investissements ou des solutions de partage d'actifs immobiliers aux côtés des acteurs économiques (la Caisse des Dépôts ne subventionne pas les investissements publics) ;
- Financer sous forme de prêts, en particulier le Prêt Rénovation Urbaine Petites Villes de Demain, les opérations des personnes morales publiques ou privées situées dans le périmètre de l'opération de Revitalisation Territoriale (ORT) de Condé-en-Normandie.

Pour les territoires qui pourraient ultérieurement rejoindre la présente opération de revitalisation territoriale multiste mais n'étant pas retenus au titre du dispositif « Petites Villes de Demain », l'accompagnement de la Banque des Territoires pourra prendre la forme d'un soutien à l'ingénierie au cas par cas, en fonction des besoins de la collectivité et des possibilités de la Banque des Territoires. Par ailleurs, la Banque des Territoires proposera un financement sous forme de prêt en mobilisant l'ensemble de ses dispositifs à destination des collectivités, à l'exception des prêts « Rénovation Urbaine » Action Coeur de Ville et Petites Villes de Demain.

Pour chaque sollicitation financière (prêt, ingénierie, investissement), l'accompagnement de la Banque des Territoires sera subordonné aux critères d'éligibilité de ses axes d'intervention ainsi qu'à l'accord préalable de ses organes décisionnels compétents.

Les porteurs de projets publics comme privés ont, à travers le comité local de projet Petites Villes de Demain, une instance de proximité au sein de laquelle ils pourront faire examiner les possibilités de saisine de l'offre du programme Petites Villes de Demain de la Banque des Territoires selon les modalités qu'elle définit avec ses partenaires. «

La Région s'engage au travers des éléments suivants :

« La revitalisation des centres-bourgs et des centres-villes normands est un axe majeur de la politique régionale d'aménagement des territoires.

Les centralités de moins de 20 000 habitants concentrent 61% de la population normande et exercent des fonctions essentielles.

Aussi, afin de renforcer l'action publique en leur faveur, la Région Normandie s'est associée au programme Petites Villes de Demain et a traduit ce partenariat par une enveloppe dédiée dans le volet Attractivité et Cohésion des territoires du CPER 2021-2027.

Cette enveloppe permettra, au travers des contrats de territoires, le soutien des projets éligibles.

En tant qu'autorité de gestion, la Région veillera également à optimiser la mobilisation des Fonds européens (FEDER et FEADER).

Un référent chargé du suivi des projets sera désigné au sein des services de la Région. »

L'Etablissement Public Foncier de Normandie est un partenaire :

Dans l'équilibre de ses ressources et avec l'accord de ses partenaires le cas échéant, l'Etablissement Public Foncier (EPF) Normandie pourra mettre en œuvre les dispositifs qu'il a développés, au service de la stratégie d'attractivité qui sera définie, à travers les conventions opérationnelles qui la déclineront, en favorisant l'innovation et les collaborations avec les autres acteurs de la démarche.

Page 26 sur 76

Le Département du Calvados, garant des solidarités territoriales, s'engage à accompagner les collectivités dans le cadre de ses différentes politiques d'aides aux territoires :

Un appui technique pourra être apporté par la mobilisation en amont du lancement des études. Les experts départementaux associés aux services du CAUE, de Calvados Attractivité, d'INGÉEAU ou de l'UAMC apporteront leurs connaissances et savoir-faire aux collectivités afin de les accompagner dans le montage opérationnel des projets.

Le réseau intervient gratuitement (sauf exception réglementaire ou interventions spécifiques) dans 15 domaines comme par exemple le sport, la culture, les circulations douces, les aménagements routiers, le tourisme, la modernisation, l'aménagement d'espaces et d'équipements publics... Les collectivités pourront faire appel au réseau à travers le formulaire de demande d'expertise disponible sur www.calvados-ingenierie.fr

- Par ailleurs, le financement des opérations d'investissement, dès lors qu'elles sont éligibles, pourra se faire à travers **le futur contrat de territoire départemental**, dans les conditions définies par celui-ci.

INOLYA est un partenaire qui s'engage auprès des partenaires de l'ORT, à adapter, au mieux, l'offre à la demande, à construire des produits plus attractifs, en particulier à proximité du centre-ville, des commerces et des services, à être à l'écoute des besoins du territoire et plus particulièrement

- à piloter et financer les opérations de renouvellement urbain des quartiers St Jacques et du Mesnil
- à poursuivre la réflexion sur le projet co-construit de réaménagement du Quartier de la Vierge
- A piloter le projet de reconstruction au Foyer Des Basses Landes en lien avec l'association gestionnaire

Les partenaires associés s'engagent à mobiliser autant que possible leurs ressources pour permettre la réalisation d'études qualitatives complémentaires et le montage de dossiers de co-financement.

Article 3 : Organisation des collectivités

Pour assurer l'ordonnement général du projet, le pilotage efficace des études de diagnostic, de la définition de la stratégie et d'élaboration du projet ainsi que la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (communes et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

Pour la ville de Condé en Normandie

- La Direction Générale des Services
- La direction des Services Techniques

Pour l'intercom.

- La Direction générale des services, et notamment le service Développement économique, directement rattaché
- La Direction en charge de l'Aménagement (Habitat et Urbanisme)
- La Direction Générale de l'Environnement
- Le ou les chefs de projet « Petites Villes de Demain », portés par l'intercom de la Vire au Noireau, et basé(s) au siège de l'IVN. La répartition du plan de charge de projet entre les communes lauréates de l'EPCI est prévue ainsi : la commune de Condé bénéficiera à minima de 25% du temps de travail du ou des chefs de projet « Petites Villes de Demain ». la répartition du plan de charge des chefs de projet entre les communes lauréates de l'EPCI. Cependant la répartition définitive de la charge de travail du ou des chefs de projet sera effectuée en fonction des priorités définies par le comité de pilotage ;
- En complément, les techniciens de l'intercom seront mis à disposition des différentes instances (COPIL/COTECH) en fonctions de l'ingénierie nécessaire à chaque territoire.

La mise en place d'une équipe-projet, sous la supervision du chef de projet Petites villes de demain, assurant la maîtrise d'ouvrage des études et actions permettant de mettre en œuvre la stratégie de l'ORT ;

La présentation des engagements financiers des projets en Comité régional des financeurs ;

L'usage de méthodes et outils garantissant l'ambition et la qualité du projet tout au long de sa mise en œuvre :

- L'intégration des enjeux et des objectifs de transition écologique au projet, notamment au travers des engagements pris par l'IVN pour mettre en œuvre son PCAET, au travers des tableaux de suivi de chaque action
- Le respect des objectifs de modération de la consommation de l'espace pris lors de la révision du SCOT du Bocage

L'association de la population et des acteurs du territoire dans la définition et la mise en œuvre du projet :

Concernant le projet de revitalisation de la commune de Condé en Normandie, dont la phase d'initialisation est déjà réalisée :

Le projet de revitalisation du centre-ville nécessite l'implication des habitants d'autant que certaines actions vont impacter des lieux emblématiques de la ville (restructuration du bâtiment « Marché couvert », place du Marché...).

Aussi la municipalité souhaite proposer une méthode collaborative qui permette non seulement de travailler le détail de la programmation de ce type de lieux, mais aussi de proposer un espace de communication et de diffusion des actions à venir pour le centre-ville tout entier.

Ainsi l'intervention d'un cabinet aura lieu en deux phases :

- 1) **Immersion et définition des concepts programmatiques**
L'objectif est d'approfondir les éléments d'analyse ressortis de l'étude sur le centre-bourg.

Le cabinet sera présent sur site durant deux jours afin de réaliser des ateliers collaboratifs faisant se rencontrer les acteurs de la vie locale : habitants, commerçants, passants, associations...
Il reste à affiner la forme que pourront prendre ces ateliers : word café, soirée thématique, visite de site...

De même la forme et la durée des installations seront précisées au fur et à mesure.

Le cabinet présente ensuite une note d'analyse :

- Une analyse fine des enjeux et besoins
- Une synthèse des invariants et des arbitrages nécessaires pour la suite de l'étude et une liste de mission et études complémentaires à lancer (so, réseaux, structure...)
- Des éléments de faisabilité sous deux formes :
 - Des fiches programmes avec concept et test de faisabilité pour apprécier la capacité du site à répondre aux besoins et le coût associé,
 - Des fiches prototypes présentant les questions à approfondir et les installations possibles
- Un livrable sera remis pour être diffusable aux élus et aux habitants.

2) Prototypage et rédaction du préprogramme

Un temps de préparation et de création de prototypes avec la municipalité sera organisé : imaginer les supports de réaction, les matériaux nécessaires, penser la mise en place des installations (chantier participatif, soirée avec projection, création de lieu éphémère...).

Avec ces installations imaginées, une nouvelle résidence de deux jours sera organisée avec l'ensemble de la population (habitants, commerçants, passants...).

Au retour, sera produit un préprogramme pour la maîtrise d'œuvre.

Communication :

Le chef de projet « Petites Villes de Demain » sera en charge de la coordination de la communication pour l'IVN et ses communes candidates.

L'IVN se chargera d'organiser la communication à travers de l'utilisation de ses propres supports de communication (Site internet, Pages Facebook, page LinkedIn) mais aussi d'organiser des points « presse » réguliers pour informer la population de l'avancée des projets « Petites Villes de Demain ».

L'ensemble des publications seront proposées aux communes pour une insertion dans les bulletins communaux ou sur leur sites internet.

Article 4 : Comité de pilotage de l'ORT

Pour assurer la coordination et la réalisation des différentes actions, les collectivités (Ville et intercommunalité) s'engagent à mettre en œuvre l'organisation décrite ci-après :

La **gouvernance du projet** est définie entre l'IVN et la commune de Condé comme suit, en s'inscrivant dans la démarche commune avec les 3 autres communes Lauréates de l'appel à Manifestation d'Intérêt « Petites Villes de Demain » :

Un **Comité de pilotage** sera composé du président de l'IVN, les 4 maires de communes lauréates « Petites Villes de Demain » des représentants des partenaires institutionnels identifiés par le programme Petites Villes de Demain (la DDTM, la Sous-préfecture, la Banque des Territoires, les chambres consulaires ...). L'organisation de ce comité de pilotage sera réalisée par le chef de projet « Petites Villes de Demain ». Le Comité valide les orientations et suit l'avancement du projet. Il se réunit de façon formelle à minima de façon semestrielle, mais ses membres sont en contact permanent afin de garantir la bonne dynamique du projet.

Ce Comité de pilotage :

- Décide et valide les orientations proposées par les Cotech
- Partage les expériences des communes les unes par rapport aux autres au sein de l'IVN
- Transmet les compte-rendu des instances liées aux études à l'ensemble des délégués communaux et municipaux
- Présente les actions communautaires aux différents instances partenaires et fait le lien entre les projets intercommunaux et communaux.
- Invite d'autres acteurs si nécessaire
- Est l'instance de dialogue avec les partenaires institutionnels

Une équipe projet sera composée de :

- du chef de projet « Petites Villes de Demain »,
- du DGS de chaque commune Candidate. Cette équipe projet coordonne les 4 Cotech communaux (gestion des planning, interactions avec les autres acteurs ...)

Pour Condé en Normandie, **1 Cotech communal** composé des élus communaux et communautaires et le chef de projet « Petites Villes de demain » et selon les thématiques traitées :

- de la DGS,
- du chef de projet « Petites Villes de Demain »,
- des techniciens communaux et IVN
- l'Etat,
- les partenaires institutionnels (Chambre des métiers, CCI, ANAH,
- autres acteurs techniques

Le Cotech communal :

- Travaille techniquement sur les dossiers
- Fait le relais auprès du COPIL intercommunal de l'état d'avancement des actions communales
- **Le Cotech se réunit à minima une fois par semestre**

Le chef de projet PVD aura aussi pour rôle la coordination des actions communautaires et communales, puisqu'il participera à toutes instances de travail et de décision liées au programme « Petites Villes de Demain ». Il sera le référent du programme.

- Il a notamment pour mission de réunir le comité de pilotage de l'ORT, en concertation avec la DGS de Condé en Normandie et de l'IVN, de fixer l'ordre du jour, et d'assurer le suivi des actions menées et leur cohérence avec la stratégie globale de redynamisation du centre-ville de Condé en Normandie.

Article 5 : Durée, évolution, fonctionnement général de la convention

La présente convention est signée pour **une durée de 6 ans, à savoir jusqu'au 31 Mars 2027.**

L'OPAH RU de Condé n'a pas encore été lancée et l'étude pré-opérationnelle doit être lancée en 2021, soit à l'échelle de l'IVN, si la compétence Habitat est prise sur l'ensemble du territoire, soit à l'échelle de Condé-en-Normandie si la compétence Habitat reste territorialisée.

Tout l'évolution de l'économie générale de la convention ou d'une de ses annexes, à l'exception des fiches action, sera soumise à approbation préalable de l'ensemble des signataires de la convention.

Chaque année, les parties se rapprocheront en vue de préciser les actions à mettre en œuvre pour l'année, permettant ainsi une gestion évolutive du plan d'actions, en fonction de la préparation effective des opérations par rapport au calendrier prévisionnel initial. Les fiches action sont validées et révisées uniquement par le maître

d'ouvrage et les éventuels partenariats financiers, à l'exception de l'évolution d'une action structurante qui a des conséquences sur d'autres actions.

À tout moment, les collectivités peuvent proposer au Comité de pilotage de l'ORT installé l'ajout d'une action supplémentaire au plan d'actions. Après analyse de la proposition d'action, au regard de sa cohérence et de sa contribution à la mise en œuvre du projet, les partenariats concernés par l'action et les collectivités s'engageront réciproquement par la signature d'une fiche action qui sera alors annexée à la convention.

La modification d'une action est proposée et validée parcellierement.

La durée de la présente convention pourra être prorogée par accord des parties.

Article 6 : Le diagnostic territorial et les orientations du projet de requalification de Condé en Normandie

1) Diagnostic – Condé en Normandie

Le Diagnostic réalisé a mis en évidence les principaux points suivants :

En matière d'habitat :

Le parc de logements n'est aujourd'hui pas attractif du fait de son état mais aussi de l'image de la commune. Le parc de logements sociaux demeure important mais son rôle est moins crucial compte-tenu des prix bas des logements privés. L'ensemble du parc relativement diversifié permet d'assurer le parcours résidentiel des habitants. Il est composé pour moitié de logements de la reconstruction, le reste se partageant entre logements plus récents et logements d'avant-guerre.

- **Les chiffres-clés :** Actuellement seulement une dizaine de logements sont construits par an. Le point mort du nombre de logements à construire pour maintenir la population serait de 79 logements par an à Condé en Normandie. Au regard du taux de décroissance démographique actuel (1,8 %), il faudrait remettre sur le marché au moins 25 logements neufs par an pour que le manque de solutions d'habitat n'aggrave pas d'avantage cette décroissance.
- **Les principaux enjeux :** Redonner de l'attractivité aux logements de la reconstruction en centre-bourg et aux logements d'avant-guerre, en les renovant mais aussi en les adaptant aux modes de vie actuels. Proposer une offre de logements neufs pour ne pas accroître la baisse de population.
- **Les mesures et actions/études déjà conduites :** Mise en place d'une OPAH sur l'ensemble de la commune nouvelle non ciblée sur le Centre-bourg.
- **Ce qu'il reste à faire en priorité :** Concentrer les moyens dédiés à l'amélioration de l'habitat sur un ou plusieurs secteurs clés (Notamment au travers d'une OPAH RU). Assurer une veille sur les copropriétés et le logement privé en général pour éviter que cela ne devienne un problème public à l'avenir. La question des cours d'îlots privés dégradés devra également être traitée.

En matière de commerces :

L'offre commerciale est assez diversifiée et vivante dans le Centre-bourg. Cependant, le maintien d'un noyau commercial vivant en centralité ne doit pas masquer les faiblesses de l'offre : en périphérie, la taille trop limitée de la zone d'attraction de la commune du fait de la proximité de Vire et de Flers a freiné le développement de l'offre en moyennes surfaces spécialisées, en limitant ainsi l'accès à l'offre pour certains produits et entraînant une évacuation commerciale forte vers les pôles commerciaux extérieurs et vers la vente sur internet. Autres faiblesses de l'offre : en Centre-bourg, l'offre est très axée sur les alimentaire et les services, les autres secteurs d'activité sont très peu représentés (équipement de la personne, équipement de la maison, culture-loisirs). Le marché est cependant très actif et un point d'accroche important dans la vie commerciale de la commune.

- **Les chiffres-clés :** 144 cellules dont 108 en Centre-bourg. Un taux de vacance relativement

important : 17%, mais une vacance quasi-absente de l'hyper-centre et qui reste circonscrite au Nord du Centre-bourg (rues Dumont d'Urville et rue du 6 Juin) et au quartier Saint Martin. Un manque de commercialité des cellules : seules 31% des cellules sont occupées par des commerces au sens strict, le reste des cellules est occupé par des services, des bars-restaurants ou de l'automobile. En Centre-bourg, 27 commerces font face à 65 services, bars ou restaurants.

- **Les principaux enjeux :** Maintenir et dynamiser l'activité commerciale sédentaire et non sédentaire. Freiner l'évacuation commerciale vers les Centres-bourgs proches.
- **Les mesures et actions/études déjà conduites :** embauche d'un manager du commerce et ouverture d'une Maison du Commerce (sous le même toit que l'OT) sont les premières actions fortes réalisées.
- **Ce qu'il reste à faire en priorité :** Renforcer le dynamisme commercial, en offrant davantage des services et de diversité afin de consolider les habitudes d'achat des habitants et des clientèles de passage sur le Centre-bourg. Renforcer l'attractivité des points de vente et préparer les transmissions pour éviter la vacance et la paupérisation de l'offre.

En matière d'offre de services :

La ville de Condé en Normandie est dotée de nombreux équipements, un parc à proximité immédiate du Centre-bourg, un pôle sportif avec un centre-aquatique également à proximité. La ville possède deux équipements culturels majeurs : le cinéma le Royal et l'Atelier (médiathèque et musée). Elle possède plusieurs salles associatives ou des fêtes dont le marché couvert qu'il convient aujourd'hui de rénover. Une école répartie sur deux sites, un collège et un lycée constitue l'offre publique d'équipements éducatifs.

- **Les principaux enjeux :** L'offre de services de santé est adéquate mais fragile, il convient donc de la maintenir en place en stabilisant les praticiens. L'offre d'équipement de Condé est très importante, elle peut même être perçue comme surabondante au vu de la taille de la commune. Seul la crèche et le centre de loisirs sont aujourd'hui trop petits. La question de la conservation d'une offre aussi importante se pose (démolition de l'ancienne école A. Camus).
- **Les mesures et actions/études déjà conduites :** Une rénovation du gymnase Gossart, la construction d'un centre de santé, la constitution d'une maison des services publics.
- **Ce qu'il reste à faire en priorité :** Transférer la gestion des équipements publics majeurs à la CDC (centre aquatique, Atelier, gymnase ?). Négocier une contribution avec Saint-Pierre-du-Regards pour les équipements de Condé que ses habitants utilisent. Avoir une approche prospective (type Schéma directeur immobilier) pour planifier l'entretien des équipements, leur rationalisation, et évaluer la capacité de la ville d'assurer un bon niveau de service public tout en optimisant son patrimoine immobilier.

En matière d'espaces publics, formes urbaines et patrimoine :

La ville se développe autour de deux axes principaux. Un axe naturel/écologique est-ouest, le long de la Durance et un axe urbain/commercial nord-sud, le long des principales voies de circulation (Avenue de Verdun, Rue du vieux château et rue du Six Juin). Aujourd'hui ces axes ne sont pas mis en valeur. Il n'y a pas de véritables continuités urbaines, écologiques et paysagères, mais des ruptures et fragmentations.

- **Les principaux enjeux :** Structurer une nouvelle identité urbaine autour de la trame verte et bleue de la Durance et du Noireau, avec des parcours doux et une végétalisation des espaces publics et du stationnement. Créer un marqueur « paysage de Condé » en travaillant sur plusieurs aspects (mise en valeur entrées de ville, végétalisation et perméabilisation des espaces publics, création de jardins partagés, plan de signalétique unitaire)
- **Les mesures et actions/études déjà conduites :** Un parc municipal qualitatif mais peu connecté avec le Centre-bourg et peu visible (entrée cachée). Un projet de renaturation de la Durance en partenariat avec l'agence de l'eau.
- **Ce qu'il reste à faire en priorité :** travailler le grand potentiel écologique inexploité de la ville à l'échelle communale mais aussi intra-communale et départementale. Mettre en valeur les espaces publics avec un travail sur le végétal et la qualité urbaine et paysagère. Mettre en réseau les multiples atouts du territoire pour favoriser les liens et l'impact dans la dynamique urbaine (commerce,

tourisme, marché immobilier, attractivité générale de la ville)

En matière de mobilités :

- **Les principaux enjeux :** Le territoire est aujourd'hui essentiellement tourné vers la voiture individuelle. Il ne possède aucune desserte ferroviaire, seule une ligne de bus dessert la commune permettant de se rendre à Caen et Fiers avec 6 allers-retours par jour. Le développement de mobilités durables et douces est aujourd'hui le principal enjeu.
- **Les mesures et actions/études déjà conduites :** Un bus offrant une ligne avec arrêt à la demande avait été mise en place mais son coût et le service fourni n'a pas donné satisfaction.
- **Ce qu'il reste à faire en priorité :** Les espaces publics doivent permettre d'apaiser la circulation pour donner plus de place aux mobilités douces. L'usage du vélo et de la marche à pied doit être privilégié. L'aménagement qualitatif des parcours est un élément central pour « rapprocher » les espaces de destination.

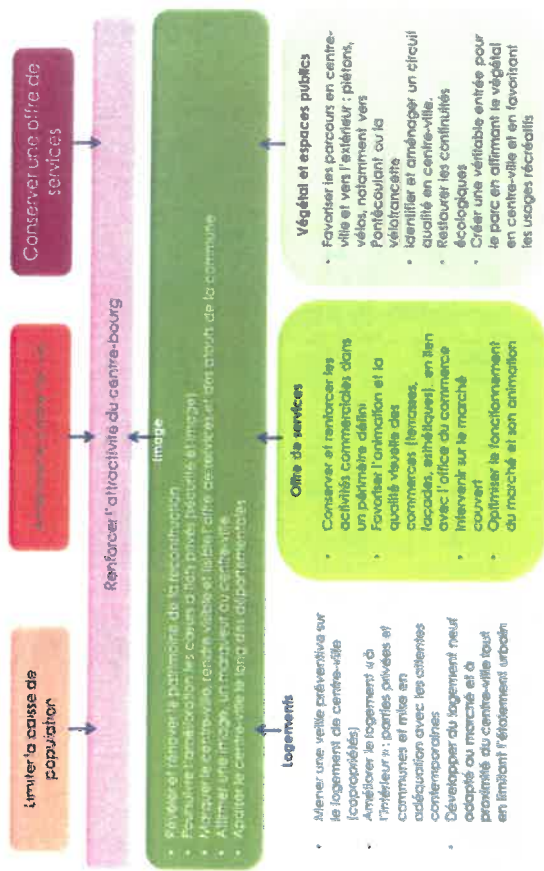
2) . Les orientations du projet de redynamisation de Condé sur Noireau

Les éléments saillants de la commune sont :

- ▶ **Une offre d'équipements** très qualitative voir surdimensionnée compte tenu du nombre d'habitants qui interroge sur la capacité de ville à subventionner ces équipements (entretiens et fonctionnement) à terme.
- ▶ **Un cadre de vie agréable et perçu positivement** tant en termes paysagers que de facilité de mobilité pour la voiture et le nombre de stationnement important. Le nombre d'emplois de la commune demeure un point très positif. L'offre de commerce a diminué « historiquement » mais reste conséquente. A noter une fragilité qui nécessite un suivi pour la pérennité de cette situation dans le temps.
- ▶ **Un habitat varié permettant un parcours résidentiel mais qui présente des fragilités.** Les logements anciens individuels d'avant-guerre et les immeubles de la reconstruction souffrent d'une fragilité et d'une vacance qui sans être irréversible nécessite un accompagnement spécifique. Ceci est d'autant plus vrai dans le cadre de détérioration du marché du logement et de la baisse de population structurelle constatée à Condé comme dans la région.
- ▶ **Une image de la commune qui est assez mauvaise** tant pour les habitants eux-mêmes, ceux du territoire et les touristes de passage. Le manque de communication, de visibilité de ce qui se passe réellement sur le territoire, de lisibilité de l'offre exceptionnelle d'équipements et la position en « arrière-plan » du centre-ville commerçant sont des éléments sur lesquels il est nécessaire d'agir pour contrer l'image de « vallée de la mort » de la commune.

Partant de ce constat, les élus de Condé-sur-Noireau souhaitent améliorer le cadre de vie, limiter la baisse de population et agir dans une logique de développement durable. Ils ne pourront pas l'atteindre sans renforcer l'attractivité du centre-bourg. C'est donc sur cette base qu'ont été définies les orientations selon les thématiques : logement, offre de services, végétal et espaces publics, image, comme sujet transversal.

Les sujets étant parfois multithématiques. Ils sont résumés comme tels :



Le périmètre envisagé de l'opération de Revitalisation de Territoire (ORT) de Condé en Normandie, au sein duquel s'inscrivent l'essentiel des actions, est retranscrit précisément sur la carte ci-dessous.

Article 7 : Programme d'actions de Condé en Normandie

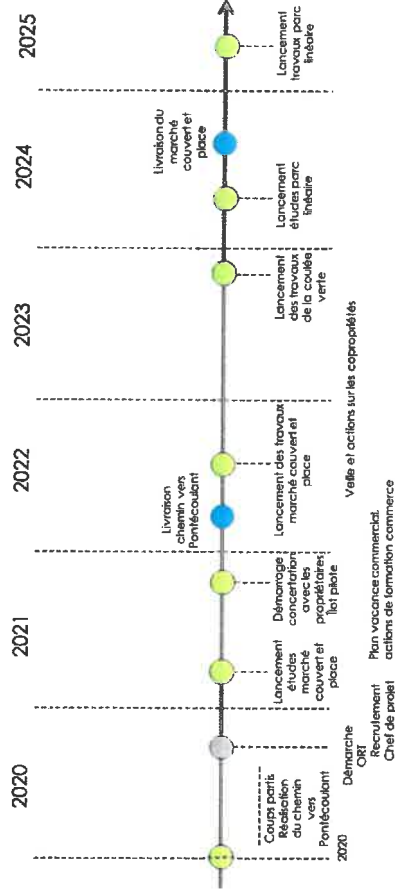
Les parties s'entendent pour que la mise en œuvre du projet puisse se faire par les actions décrites ci-après. Elles pourront être complétées ou révisées conformément aux dispositions de l'article 2.

AXE de l'O.R.T.	Objectifs	Numero action	Actions	Priorité	Partenaire(s)
AXE 1 : De la réhabilitation à la reconstruction : vers une offre attractive de l'habitat en centre-bourg	Améliorer le logement « à l'intérieur » par les privés et communs et mise en adéquation avec les attentes concernant Rendre les coeurs d'îlots plus attractifs et donner un geste/orienté à ces espaces Rendre l'habitat du centre-bourg attractif et créer du lien social Former les commerçants	1.1	Identifier des habitations à rénover, structurer des espaces de copropriétés et inclure aux actions privés et publics Accompagner la reconstruction du cœur d'îlot par une opération pilote	1	M
		1.2	Créer des jardins collectifs, à destination des habitants des immeubles collectifs du centre-bourg	2	M
		1.3	Former les commerçants à l'amélioration de leur offre et des services offerts	2	indivivo
		2.1	Redéfinir un plan de développement web-marketing et digitalisation des commerçants	2	M
		2.2	Géométrie la commercialité des linéaires et traiter la vacance	2	M
		2.3	Aider à la rénovation et à la modernisation des commerces	1	M
		2.4	Rédiger un Plan enseignes et vitrines commerciales	1	M
		2.5	Améliorer le marché	1	M
		2.6	Proposer une offre alternative ou marché du jeudi	2	M
		2.7	Plan de tollement de la vacance commerciale	1	M
AXE 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré	Favoriser l'animation et la qualité visuelle des commerces Favoriser le développement de l'offre commerciale du centre-ville Diversifier l'offre et l'animation du centre-ville Traiter les locaux commerciaux vacants pour des usages associatifs ou économiques divers. Changer l'image de la ville. Rendre le centre-bourg plus qualitatif et attractif, valoriser le patrimoine de la reconstruction Inscrire le parc à l'entrée du centre-ville.	2.8	Créer un parcours paysager qualitatif en Centre-bourg et mettre en place un parcours de balades et reconstruction	2	M
		2.9	Équiper le parc et les équipements sportifs les intégrant au Centre-bourg par l'achat des parcelles voisines.	4	M
		3.1	Créer une réserve foncière pour une opération de logements neufs, offre touristique ou élargissement du parc.	4	M
		3.2	Mettre en place un plan de signalétique	2	M
AXE 3 : Développer l'accueil, la mobilité et les connexions	Développer du logement neuf adapté au marché et à proximité du centre-bourg tout en limitant l'étalement urbain Mettre en place des services et des circuits de la commune Apaiser le centre-bourg, encourager les mobilités douces Apaiser le centre-bourg le long des déplacements, favoriser les parcours mobilités douces et augmenter la visibilité du centre-bourg Rendre le centre-bourg plus qualitatif et valoriser le patrimoine de la reconstruction Améliorer la qualité urbaine et paysagère du centre-ville. Changer l'image du centre-ville. Relier les parcours de loisirs et touristiques du centre-bourg.	3.3	Créer une zone 30 et des marquages visuels pour ralentir les véhicules	3	M
		3.4	Requalification de la rue de Verdun, des deux portes d'entrée et de la "Terrière", passage au-dessus de la D1000 sous maîtrise d'ouvrage CD 141	3	M
		4.1	Structurer un parc linéaire ou cœur de la ville.	2	M
		4.2	Aménager un chemin de balade piétonne et/ou vélo vers Pontécoulant	2	M
AXE 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine	Encadrer l'opération Saint-Jacques Développer l'offre de produits touristiques à Condé	4.3	Faire émerger de nouveaux produits touristiques et les associer ou parcourir de balade - camping et offre de services.	3	M
		4.4	Repositionner l'entree et la qualité du coming et relier le parcours de balade d'îlot du centre-ville.	4	M
		4.5	Travailler avec Indivivo sur les formes urbaines, les espaces publics et paysagers, les cheminements et les typologies de balades.	2	indivivo
		4.6	Rénover le marché couvert et ses espaces publics pour en faire une vitrine du Centre-bourg et du patrimoine de la reconstruction	1	M
AXE 5 : Fournir équipements et services publics	Inscrire un projet associatif et central dans le soutien des habitants dans la dynamique de réhabilitation du centre-bourg. Structurer la vie sociale. Proposer un espace public de qualité en lien avec la vie commerciale et événementielle.	5.1	Rénover la place du marché (en lien avec l'opération du marché couvert)	1	M
		5.2			

Estimatif :

N° de la fiche action	Action	Total HT avec foncier	Commentaire
Aménagements			
1.2	Restructuration d'un cœur d'îlot	575 000 €	Option de base
1.3	Création de jardins collectifs (20 terrains)	60 000 €	
2.3	Mise en place d'un périmètre de sauvegarde du périmètre, achat et réfection de cellules commerciales	1 750 000 €	Achat et travaux dans les cellules commerciales. A définir l'ambition
3.1	Parcours de la reconstruction + Mise en accessibilité PMR du centre-Bourg		A définir.
3.2	Élargir le parc	830 000 €	
3.3	Créer une réserve foncière pour une opération de requalification et construction de logements neufs en centre-ville.	172 625 €	Recette potentielle d'environ 100000€ sur une opération de 1000m² SDP en R+2 à 100€/m² de charge foncière.
3.4	Mettre place un plan de signalétique		A définir.
3.5	Création d'une zone 30; de rencontre en centre-ville	60 000 €	
4.1	Requalification de la rue de Verdun, des deux portes et de la fenêtre (Maître d'ouvrage CD)	3 750 000 €	Maltrise d'ouvrage CD14 en partie participation de chaque collectivité à définir
4.3	Place de la Mairie, création d'un parc linéaire	1 500 000 €	
4.4	Aménagement du chemin piéton jusqu'à Ponté-coulant	415 000 €	
4.5	Réorientation du camping vers le parc	10 000 €	
4.6	Rénovation du marché couvert	1 400 000 €	
4.7	Réfection de la place du marché	1 500 000 €	
4.7	Aménagement mode doux, piste cyclable bidirectionnelle D511/ rue René Lenormand	175 000 €	Reprise de la voirie pour créer une piste cyclable bi directionnelle suppression du tournant à gauche et du stationnement.
Services			
2.1	Former les commerçants à l'amélioration de leur offre de services offerts		
2.2	Réaliser un plan de développement web-marketing et digitalisation	25 000 €	
2.4	Initier une stratégie de marketing territorial	21 000 €	
2.5	Rénover les façades et vitrines commerciales		
2.6	Réalisation d'un plan d'enseignes	25 000 €	
2.7	Animier le marché	80 000 €	
2.8	Proposer une offre alternative au marché du jeudi	7 000 €	
2.9	Plan de traitement de la vacance commerciale	40 000 €	
4.2	Subvention à la Rénovation des façades et mise en place d'un règlement	310 000 €	
Autres			
1.1	Identifier les habitats dégradés ou risquant de et structurer des syndicats de copropriété	360 000 €	
Total		13 065 625 €	

Calendrier



Chaque Action fait l'objet d'une Fiche action annexée à la présente Convention.

Article 8 : Suivi et évaluation

Les modalités de suivi de la convention, permettant d'établir le bilan annuel prévu par l'article L.303-2 du CCH, et d'évaluation des actions sont les suivantes : un bilan annuel des actions entreprises dans le cadre de l'opération de revitalisation de territoire et de leurs incidences financières sera réalisé en comité de pilotage de l'ORT (voir article 4) puis présenté aux conseils municipaux des communes et à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre signataires de la convention.

Un bilan annuel et une évaluation tous les cinq ans des actions entreprises dans le cadre de l'opération de revitalisation de territoire et de leurs incidences financières sont présentés aux conseils municipaux des communes et à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre signataires de la convention. Les modalités de suivi de la convention, permettant d'établir le bilan annuel prévu par l'article L.303-2 du CCH, et d'évaluation des actions sont : La présentation du bilan annuel se fera en comité local de l'ORT (voir article 4), avant présentation en conseils municipal et communautaire.

Article 9 : Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application de la présente Convention seront portés devant le tribunal administratif de Caen.

Article 10 : Signataires de la présente Convention

La présente Convention ayant pour objet « Le déploiement de l'ORT sur la commune de Condé en Normandie » est signée en 9 exemplaires, le 29/03/ 2021

INTERCOM DE LA VIRE AU NOIRAU	Commune de CONDE EN NORMANDIE
Représentée par son Président Marc ANDREU SABATER	Représentée par son Maire Valérie DESQUESNE
ETAT	ANAH
Représenté par Pierre-Emmanuel SIMON	Représenté par Pierre-Emmanuel SIMON
La Région NORMANDIE	Le Département du CALVADOS
Représenté par Hervé MORIN	Représentée par Jean-Léonce DUPONT
L'EPF Normandie	INOLYA
Représenté par Monsieur GAL	Représentée par Christophe BUREAU
La Caisse des Dépôts (Banque des territoires)	
Représenté par Céline SENMARTIN	

Annexes : fiches action, bilan financier, autres annexes

1. Axe 1 : De la réhabilitation à la restructuration : vers une offre attractive de l'habitat en Centre-bourg

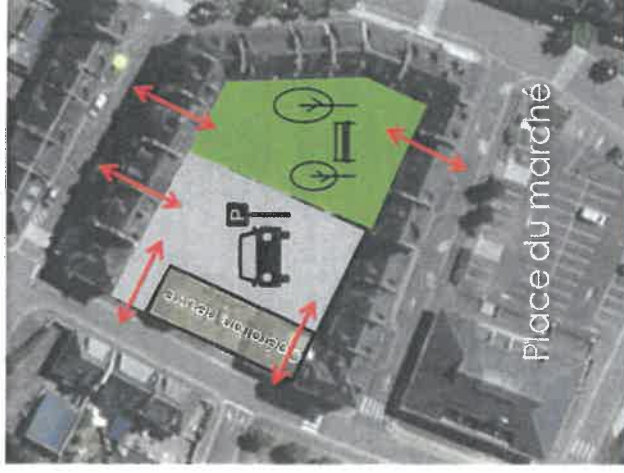
1.1. Identifier des habitations à rénover, structurer des syndics ou copropriétés en fonction des actions envisagées et possibles

Secteur concerné	Éléments caractéristiques
Centre	Centre-bourg
Contenu	L'habitat du centre-bourg de Condé est constitué majoritairement d'un parc de logements de la reconstruction. Logements fonctionnels et modernes à leur achèvement, ils ne correspondent plus aux normes de confort et modes de vie actuels. Le parc n'est pas aujourd'hui dans un état inquiétant mais des indicateurs incitent à la vigilance. Compte-tenu de la taille des copropriétés (moins de 10 logements) une partie importante d'entre elles n'est pas syndiquée. Dans ces dernières le niveau d'entretien des parties communes et des façades peut laisser à désirer et pourrait l'être d'autant plus que d'importants frais d'entretiens devraient advenir. Engager une opération d'amélioration des logements : parties privées et communes et une mise en adéquation avec les attentes contemporaines pour redonner une attractivité aux logements. Engager le dialogue avec les copropriétés non syndiquées pour leur permettre d'en désigner un et ainsi améliorer leur gestion.
Objectifs de l'action / Indicateurs attendus	Mener une action de prévention et de repérage des logements à traiter auprès des propriétaires et des occupants, mobiliser les subventions et engager la rénovation des logements. L'objectif est que l'entretien courant et lourd de l'immeuble soit mieux assuré à l'avenir. Communauté de commune via le service Habitat et ville pour le pilotage (élus + chef de projet OPAH/RU)
Description action	
Acteur en charge du portage de l'action	
Partenaires à associer	SOLHA, ANAH, DDTM Calvados, Inolya, bureau d'étude spécialisée pour syndiquer les copropriétés, implication élus de la commune pour identifier les logements et immeubles à traiter
Coût	Ingénierie et animation du programme de rénovation : 60 000 €/an (dont prestataire) Subventions mobilisables via l'ORT et l'ANAH pour la rénovation du parc privé (variables selon les opérations) Rachat et rénovation de certains immeubles par Inolya évalué à 500 000 €HT travaux/immeuble de 6 logements (400 m² SDP)
Calendrier / Phasage	Début du programme de veille et rénovation peut rentrer en phase opérationnel suite à l'application de l'ORT, pour une action publique qui s'étalera à minima sur les 20 prochaines années.
Indicateurs de résultats / de suivi	Nombre de logements rénovés/ an Taux de vacances des logements Nombre de copropriétés dégradées Nombre de copropriétés syndiquées supplémentaires Evolution du nombre d'habitants du secteur opérationnel

1.3. Accompagner la restructuration du cœur d'îlot par une construction pilotée

Secteur concerné	
Contexte	La plupart des cœurs d'îlots issus de la reconstruction sont aujourd'hui en mauvais état. Ils sont plus ou moins visibles depuis la rue, ils renvoient une mauvaise image qui nuit à la totalité de l'image de la ville. Les façades sont très peu qualitatives. En générale, sont situés d'une rue avec quelques stationnements et une multitude de garages et petits baraquements. Ils ne permettent pas l'apparition d'une offre de logements attractive et qualitative en centre-bourg.
Objectifs de l'action / impacts attendus	Engager une transformation visible et forte des immeubles rénovés en améliorant les conditions d'habitabilité et d'attractivité du parc. Améliorer la performance énergétique et la qualité des appartements. Intégrer et valoriser les espaces extérieurs. Inciter d'autres propriétaires à la rénovation du parc de logement du centre-bourg. Générer un impact sur l'occupation du RDC de la Rue Dumont D'Urville.
Description action	Plusieurs modalités sont possibles : Option 1 : Acquisition des terrains par la collectivité si possible à l'amiable auprès des copropriétés et des propriétaires individuels et par DUP. Création d'un parking couvert avec des terrasses des jardins à usage partagé pour créer un projet commun entre les habitants. Option 2 : Accompagnement par la collectivité dans l'élaboration d'un projet collectif porté par les copropriétaires (type AFUP) permettant de réaliser le projet et garder la gestion et la propriété collective du cœur d'îlot. Option 3 complémentaire aux 1 et 2 : Possibilité de vente d'une partie du foncier sur rue pour construire environ une dizaine de logements neufs permettant de recréer une nouvelle offre qualitative en plein centre-ville.
Acteur en charge du portage de l'action	Service urbanisme de la ville de Condé-en-Normandie et service aménagement de la communauté de commune.
Partenaires à associer	Propriétaires et habitants.
Coût	Coût d'acquisition en DUP : 200 000 € seulement sur la première option. Coût de démolition des garages et petits bâtiments (530m ²) : 80 000 € HT Coût travaux parking en surface et jardin : 225 000 € HT (250 000 € TDC HT) Coût travaux boxes de garage avec terrasse privative sur eux et jardin : 400 000 € HT (450 000 €) Recettes potentiels de cession de droit à construire : 50 000 € AMO : à définir.
Calendrier / Phase	Temps d'acquisition assez long entraînant un projet pouvant entrer en phase opérationnelle en 2025. Livraison au plus tôt en 2027. L'élaboration d'un projet collectif (AFU) prendra peut-être autant de temps mais a un coût réduit par rapport à l'impact souhaité.
Indicateurs de résultats / de suivi	Impact sur l'image de la commune auprès des habitants, des visiteurs et des investisseurs. Evolution des loyers en Centre-bourg et du taux de vacance en Centre-bourg

Possibilité d'aménagement et image de l'existant. Schéma de principe.



1.3 Créer des jardins collectifs à destinations des habitants des communes collectives de Centre-bourg

Secteur coordonné	Politique d'aménagement du projet pour les habitants (P.A.) Parcelle 33 (au Nord) ou parcelle 35 (à l'est) de la zone de projet de la ville de Condé pour les communes de Condé et de la commune de Condé
Contexte	Disposer d'un jardin est aujourd'hui l'une des aspirations de la plupart des habitants des territoires ruraux et particulièrement dans le contexte du bocage normand. Les populations jeunes avec ou sans enfants sont particulièrement dans cette optique. De plus la culture d'une partie de son alimentation permet aux populations aux revenus modestes d'augmenter leur niveau de vie à revenu constant. La plupart des logements du centre-bourg de Condé sont aujourd'hui dépourvus de jardin ce qui réduit leur attractivité aux yeux des occupants surtout dans un contexte de marché tendu.
Objectifs de l'action / impacts attendus	Proposer une offre de jardins ouvriers/familiaux privatifs attachés à des logements pour ses occupants. Redonner de l'attractivité aux logements du centre-bourg. Redonner vie à des terrains aujourd'hui délaissés.
Description action	Créer une offre de jardins familiaux en mettant à disposition gratuitement pour un loyer symbolique des terrains (d'environ 100 m ²) clôturés avec un abri pour ranger le matériel. Créer un système d'attribution pour les proposer systématiquement aux nouveaux arrivants (possibilité de les lier aux baux) et permettre aux habitants présents d'en faire la demande.
Acteur en charge du portage de l'action	Service espaces verts de la ville de Condé en Normandie, association gestionnaire et en charge de l'animation
Partenaires à associer	Association gestionnaire et en charge de l'animation
Coût	Investissement : Parcelle de 200 m ² chacune, clôture et abris collectifs et sanitaires 60 000 € HT (3 000 €/HT/terrain sur la base de 20 terrains) projet à envisager éventuellement avec l'Etat. Pouvant être réalisé en priorité à horizon 2021.
Calendrier / Phasage	Nombre de parcelles vacantes/fouées Liste d'attente le cas échéant
Indicateurs de résultats / de suivi	Lien avec l'attractivité de l'habitat (l'action n°1) Mobilisation des associations de volontaires autour du projet

2. Axe 2 : Favoriser un développement économique et commercial équilibré

2.1 Favoriser les commerçants à l'aménagement de leur offre et des services offerts

Secteur coordonné	Trade & Commerce
Contexte	Dans un contexte concurrentiel fort, avec une évasion commerciale qu'elle soit en direction des pôles commerciaux périphériques ou en direction des achats en ligne, le commerce de Centre-bourg doit sans cesse se renouveler, se dynamiser, afin de maintenir auprès de la clientèle locale ou de passage un bon niveau d'attractivité.
Objectifs de l'action / impacts attendus	Inclier les commerçants, artisans et services avec vitrines à faire appel à des services d'experts. Ce dispositif est envisagé comme un levier permettant de dynamiser l'activité commerciale des établissements auxquels ils sont proposés. Les dispositifs s'articulent entre du temps diagnostic, du temps d'accompagnement, du temps de formation.
Description action	Un programme d'actions de formations et de sensibilisation à définir autour de différents thèmes : Développement commercial, Langues, Vitrines, Développement durable, Accueil, Développement digital, Gestion, Ressources humaines, Transmission..... Manager de commerce
Acteur en charge du portage de l'action	Union Commerciale, Chambre de Commerce, Chambre de Métiers.
Partenaires à associer	Union Commerciale, Chambre de Commerce, Chambre de Métiers.
Coût	Temps de travail manager de commerce pour détection des besoins, sensibilisation, mobilisation des acteurs, organisation des formations avec les organismes formateurs. Un partenariat avec les Chambres Consultatives doit être envisagé pour des formations sur Condé.
Calendrier / Phasage	Le coût restant à charge pour le commerçant peut être abondé par une prise en charge partielle à définir par la collectivité.
Indicateurs de résultats / de suivi	Calendrier à définir chaque année et à faire évoluer en fonction des besoins détectés et de l'évolution du marché, de la consommation..... Nombre de commerçants participants. Mesure de satisfaction des commerçants.

4.3 Appuyer en tant qu'animateur sur les commerçants et digitalisation des commerces

Secteur concerné	
Contexte	<p>Plus de 88% des internautes français achètent en ligne. 33% des e-acheteurs ont profité du retrait d'une commande pour acheter d'autres produits dans le point relais ou le magasin.</p> <p>Pour les entreprises qui gèrent à la fois un site e-commerce et un magasin traditionnel : 79% constatent une augmentation de la fréquentation et 60% une augmentation du CA de plus de 10% de la boutique physique.</p> <p>(Sources : Médiamétrie-Observatoire des Usages internet—T4 2018 - Baromètre FEVAD/CSA—janvier 2018 - Etude FEVAD-OXATIS—février 2019)</p> <p>Or seulement, 12% des commerçants ont un site marchand alors que 77% des français ont un smartphone. Le nombre d'achats en ligne a été multiplié par neuf en dix ans. A Condé comme partout en France, peu de commerçants indépendants ont mis en place un site internet propre à leur activité ou des pages sur les réseaux sociaux, et rares aussi sont ceux qui disposent d'un site marchand en complément de leur activité commerciale en boutique.</p> <p>Un soutien à la transition numérique pour dynamiser l'économie de proximité et faciliter la digitalisation de l'ensemble des commerces.</p> <p>Dans un premier temps, organiser des ateliers de sensibilisation gratuits. Pourront ensuite être envisagées des actions de formation complémentaires : création de sites internet, création de sites marchands, amélioration de la présence sur les réseaux sociaux,....</p> <p>Dans un second temps, mise en place d'une application collective, via une solution adaptée aux besoins du commerce de proximité, comportant différentes applications dédiées aux unions commerciales et à leurs adhérents.</p> <p>Exemple : l'appli 'Boostore'. Un contenu qui permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> De communiquer auprès de ses clients via l'ordinateur, la tablette, le mobile, De créer des moteurs de recherche sans publicité, De proposer des offres promotionnelles, D'offrir des chèques cadeaux, De fidéliser via une application, sans carte de fidélité, <p>D'autres applications de même type existent : par exemple l'application Appicity (www.appi-city.com) développée sur Nice, peut répondre à ces problématiques : dynamiser, communiquer et digitaliser. Les 3 créateurs de l'application sont disponibles pour présentation et explications aux commerçants qui le souhaitent.</p> <p>Maison du Commerce. Manager de commerce.</p> <p>Ville, Association des commerçants, Chambres consulaires, ...</p> <p>Coût des journées de sensibilisation sur 1 an (2 journées en Centre-bourg 2) : 800 euros HT * 2 journées = 1 600 € HT</p> <p>Actions de formations complémentaires sur 2 ans (4 journées en Centre-bourg) : 4 journées à 800 € HT = 3 200 € HT</p> <p>Coût de l'équipement de type 'Boostore' pour l'Union Commerciale : 4 900 euros H.T. + coûts mensuels d'abonnement : 1 350 € H.T. calculés sur 3 * 12 mois. Total : 6 250 € HT</p>
Objectifs de l'action / impacts attendus	
Description action	
Acteur en charge / Partenaire à associer	
Coût	
Calendrier / Phasage	
Indicateurs de résultats / de suivi	

4.3 Appuyer la commercialité des linéaires et prévenir la vacance

Secteur concerné	Partenaires à associer / à solliciter
Contexte	<p>Le Centre-bourg de Condé fait face à de nombreuses problématiques commerciales : vacance en augmentation, commercialité en déclin, faible diversité sur certains segments d'activité, transformation de rez-de-chaussée commerciaux en habitations.</p> <p>La redynamisation commerciale du Centre-bourg passe obligatoirement par une priorisation des secteurs d'intervention et l'engagement d'une intervention volontariste pour la maîtrise des locaux stratégiques identifiés au sein d'un Périmètre de sauvegarde limité (voir proposition sur la carte ci-après).</p> <p>Ce périmètre tient compte du commerce en place et des secteurs sur lesquels doivent prioritairement porter les efforts de maintien de l'activité commerciale.</p> <p>Le traitement de la rue Dumont d'Urville doit plutôt être abordée dans une réflexion sur le traitement de la vacance hors usage commercial (voir fiche suivante), afin de trouver de nouvelles destinations aux locaux vacants (activités économiques, locaux tertiaires, tiers lieu, ESS...)</p> <p>Renforcer l'attractivité du centre-bourg par un renforcement de la centralité commerciale sur un périmètre de sauvegarde défini et ressemé.</p> <p>Sur la base :</p> <ul style="list-style-type: none"> d'un observatoire du commerce à renforcer Développer le rôle de l'Office du Commerce et de l'Artisanat permettre le renforcement du noyau central commercial du centre-bourg, par l'achat de commerces vacants et l'accompagnement d'éventuels transferts d'activités existantes dans le périmètre désigné.
Objectifs de l'action / impacts attendus	
Description action	
Acteur en charge / Partenaire à associer	Ville de Condé-en-Normandie, Manager du commerce
Coût	Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) et à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) dans le ressort desquelles se trouve la commune de Condé en Normandie.
Calendrier / Phasage	Sur 5 ans, achat de locaux commerciaux, aménagement de cellules commerciales vacantes, accompagnement de transferts (travaux,...) : 1 500 000 € HT
Indicateurs de résultats / de suivi	Achats, transferts, travaux,... : 2021 à 2024
	Nombre de commerces achetés
	Nombre de commerces transférés
	Satisfaction des commerçants
	Impact sur la dynamique commerciale à mesurer dans 5 ans (taux de vacance, évolution des CA des commerçants,...)



Commerces
Périmètre de sauvegarde



Carte des commerces existants

Structure contenus	Contenus
Objectifs de l'action (impacts attendus)	<p>De façon générale, les territoires en recherche de dynamique dans leurs centralités sont aujourd'hui confrontés aux problématiques suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La difficulté à attirer des porteurs de projets, économiques, commerciaux et touristiques, • Les projets commerciaux ou artisanaux sont en grande partie portés par des entrepreneurs de très petite taille et des acteurs souvent fragiles (absence d'assistance financière, absence de formation...), • Les porteurs de projet ont souvent une connaissance limitée des dispositifs d'aides financières ou techniques qui sont à leur disposition et des structures d'accompagnement. <p>Renforcer l'attractivité de la ville en général, et du centre-ville en particulier dans le cadre d'une approche globale, apte à générer une dynamique vertueuse de développement et des retombées économiques, sociales et environnementales, avec un impact positif sur l'emploi et la qualité de vie des citoyens dans la ville et le centre-ville.</p> <p>Renforcer la capacité de la ville centre et de son centre-ville à attirer de nouvelles activités et entreprises, de nouvelles fonctions et personnes.</p> <p>Donner une nouvelle image, une nouvelle identité au territoire (rappelons les stigmates de la seconde guerre et de l'amiante sur la population).</p> <p>Faire connaître la stratégie et les orientations portées par les collectivités.</p> <p>Garantir la circulation de l'information sur les disponibilités immobilières entre les bailleurs et les réseaux d'accompagnement à l'entrepreneuriat.</p> <p>Garantir un accompagnement pérenne et complet aux porteurs de projet.</p> <p>Simplifier et accélérer le montage des dossiers et faciliter l'accès aux aides disponibles.</p> <p>Accompagner les commerçants et acteurs économiques déjà en place dans la redynamisation de leurs activités : amélioration qualitative des points de vente, marchandising, cession d'entreprises, aide au transfert d'activités...</p> <p>La création, en centre-ville de Condé d'un lieu rassemblant la Maison du Commerce et l'Office du Tourisme est un premier pas en tant que lieu-ressource pour les porteurs de projet.</p> <p>Ce lieu ressources doit devenir le point d'ancrage et d'accueil des porteurs de projets et des acteurs du développement économique, commercial et touristique. Il doit devenir un guichet unique concernant l'ensemble de l'activité économique de la commune, car à travers le maintien et le développement de l'activité économique, c'est l'ensemble de la dynamique du territoire qui est concernée.</p> <p>Ce lieu doit devenir également un lieu d'accueil des permanences des acteurs de l'accompagnement (CCI, banques, CDC...), dans une logique de guichet unique. Il s'agit d'un dispositif d'information, d'accompagnement et de promotion avec des temps d'animation et d'échange réguliers (par exemple par l'organisation de rencontres avec des banques et organismes de financement ou encore de permanences d'acteurs comme la CCI...).</p>
Description action	<p>Au-delà de l'outil « guichet unique », il s'agit également de promouvoir le territoire à travers une démarche de marketing territorial et dans ce cadre, il sera également nécessaire de disposer d'outils de communication, tels que film de promotion du territoire à destination des investisseurs et porteurs de projets, outils numériques,</p> <p>Note concernant le marketing territorial : Il s'agit de doter le territoire d'une marque et d'une stratégie d'attractivité globale, susceptible d'être partagée par les différents acteurs institutionnels, économiques, touristiques, événementiels et culturels du territoire. Il convient d'inscrire la démarche dans une approche transversale de l'attractivité en mobilisant tous les secteurs institutionnels et privés concernés par l'attractivité du centre-ville.</p> <p>Trois cibles privilégiées peuvent être identifiées : la population, les investisseurs/les porteurs de projet, les partenaires institutionnels.</p> <p>Plus qu'un simple programme, il doit s'agir d'une stratégie de marketing ville qui met en scène le professionnalisme et allie les atouts de la ville autour des thèmes à définir, mais qui pourraient être : la convivialité, le dynamisme, le "bien-vivre à Condé"...</p>

	Au-delà de l'animation d'un lieu dédié à l'économie au sens large, une telle stratégie nécessite également des moyens humains et des capacités d'animation et de coordination . En plus du manager de centre-ville, il pourrait être envisagé d'assurer l'animation de cet espace par un agent mis à disposition par le service développement économique de la Communauté de Communes.
Acteur en charge du portage de l'action	Communauté de Communes et ville
Partenaires à associer	Manager de commerce, Office de tourisme, Communauté de communes, Chambres consulaires, Structures d'appui à la création d'entreprise, Région
Coût	AMO stratégie de marketing territorial : 30 000 euros HT Outils de communication et de promotion du territoire : 15 000 euros par an pendant 3 ans, puis 7 000 euros par an.
Calendrier / Phasage	A partir de 2021
Indicateurs de résultats / de suivi	Nombre de créations d'entreprises sur le territoire. Nombre de porteurs de projet accompagnés au sein du guichet unique. Nombre d'entreprises, de commerçants, de structures touristiques ayant bénéficié d'un appui dans la création, redynamisation, pérennisation ou cession/transfert de leur activité.

3.5 Aides à la rénovation et à la modernisation des commerces

Statut commercial	Contenu
	<p>Certains commerçants de Condé ont besoin de redynamiser leur activité et de réaliser des travaux, en particulier des travaux permettant la sécurisation, la modernisation et la rénovation de l'entreprise. Les investissements nécessaires ne sont pas toujours supportables financièrement par ces commerçants, artisans et prestataires de services.</p> <p>L'action a pour objectif de permettre aux entreprises commerciales, artisanales et de services, sédentaires et non sédentaires, d'effectuer des investissements visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer des investissements visant à favoriser l'accessibilité à tous les publics. - Moderniser les locaux d'activité et les équipements professionnels, y compris les véhicules de tournée utilisés par les commerçants pour assurer une desserte itinérante de proximité et leur aménagement. Les outils numériques facilitant notamment le développement d'une offre de vente de service et de produits en ligne et la communication, d'une part (site internet, mailing...) et les équipements permettant la mise à disposition des produits sur des horaires élargis (distributeurs par exemple) sont également éligibles. - Sécuriser les entreprises commerciales, artisanales et de services, - Rénover les vitrines et les façades.
Description action	<p>Sur le modèle des aides individuelles délivrées dans le cadre du dispositif FISCAL, ce dispositif peut fonctionner de la manière suivante :</p> <p>Délivrance des aides.</p> <p>Des documents de type « cahier des charges » et règlement seront élaborés et validés en comité de pilotage afin de définir les modalités et conditions d'accès à ces aides.</p> <p>Conditions d'accès (exemples)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Pouvoir justifier d'une immatriculation au registre du commerce et des sociétés ou au répertoire des métiers, ou de l'accomplissement des formalités obligatoires lors de la création de l'entreprise par tout moyen. ✓ Un chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 million d'euros hors taxes. ✓ La surface de vente des entreprises alimentaires ne peut excéder 400 m². ✓ Les clients de ces entreprises sont principalement des consommateurs finaux. Par consommateurs finaux, il faut entendre particuliers. ✓ Sont exclues du champ des opérations éligibles : les pharmacies, les professions libérales. ✓ De même sont éligibles les stations-services dont la gestion est assurée par un exploitant indépendant ou par une commune, lorsque leur chiffre d'affaire est inférieur à 1 million d'euros hors taxes, y compris la taxe de consommation intérieure sur les produits énergétiques. ✓ Le matériel d'occasion est éligible sous réserve de la production d'actes authentifiant la vente et d'une attestation du vendeur selon laquelle le matériel n'avait pas été subventionné à l'origine. Cette disposition s'applique également dans le cas d'acquisition de camions de tournées d'occasion. <p>L'aide à la rénovation n'est en aucun cas un droit acquis.</p>

2.3 Réaliser un plan d'enseignes et vitrines commerciales

	<p>Un comité de pilotage se réserve le droit d'attribuer les aides aux commerçants sur présentation d'un dossier.</p> <p>Le dossier complet est adressé au technicien ville en charge du suivi du dispositif, qui en effectuera la vérification.</p> <p>Les chambres consulaires et le technicien ville conseillent le commerçant ou l'artisan pour constituer le dossier de demande d'aide.</p> <p>Une commission de pilotage constituée des différents partenaires examinera la recevabilité des demandes afin de valider les aides. Cette commission se réunit 2 fois par an.</p> <p>Après validation des dossiers, le manager de commerce notifie par courrier l'avis et le montant de la subvention au demandeur, ainsi que les devis pris en compte.</p> <p>Lorsque les investissements seront réalisés, le comité de pilotage s'assurera de la bonne réalisation des travaux.</p> <p>Manager de Commerce</p>
Acteur en charge du portage de l'action	<p>Ville</p> <p>Communauté d'agglomération</p> <p>Association de commerçants</p> <p>Chambres consulaires</p>
Partenaires à associer	<p>Budget global à définir avec la ville, avec participation financière des commerçants à définir.</p> <p>Aides plafonnées au total à 50% des montants de travaux éligibles.</p> <p>Voir les possibilités de mobilisation de l'ANCT sur le financement de cette action.</p> <p>Exemple : Enveloppe de 100 000 euros sur 5 ans, soit 20 000 euros par an, destinés à 10 commerçants, soit 2 000 euros par commerçant maximum, l'aide totale étant plafonnée à 50% du montant des travaux éligibles.</p> <p>A partir de 2021 sur 5 ans</p>
Calendrier / Phasage	
Indicateurs de résultats / de suivi	<p>Nombre d'entreprises bénéficiaires du dispositif.</p> <p>Impact des dépenses d'investissement réalisées sur le développement des entreprises (chiffre d'affaires, fréquentation, emploi, ...), création de nouveaux services destinés aux consommateurs.</p>

Secteur concerné	Commerce
Objectifs de l'action / impacts attendus	<p>Le Centre-bourg de Condé, s'il veut gagner en attraction, doit multiplier les capacités à interpeller les visiteurs, à travers ses aménagements urbains, ses lieux d'accueil, de visite, de déambulation,...</p> <p>L'un des axes de travail de l'amélioration de l'environnement visuel de l'Hyper Centre-bourg est le travail sur les enseignes et les vitrines commerciales.</p> <p>Améliorer le cadre de vie.</p> <p>Augmenter l'attractivité du Centre-bourg.</p> <p>Augmenter l'attractivité des commerces.</p> <p>Veiller au respect de l'environnement architectural de la reconstruction.</p>
Description action	<p>L'action consiste à mettre en place un plan vitrines et enseignes.</p> <p>La pose ou la modification d'une vitrine ou d'une enseigne sur la façade d'un local est soumise à autorisation. Dans le cadre de l'instruction de la demande, la ville se référera à sa charte des vitrines et des enseignes, celle-ci pouvant par exemple pré-conseiller l'utilisation de matériaux de qualité et une intégration harmonieuse de l'enseigne à la façade du bâtiment.</p> <p>Benchmark : quelques exemples de chartes enseignes et vitrines commerciales.</p> <p>https://www.reims.fr/filesadmin/reims/MEDIA/Economie_Emploi/Commerce_et_artisanat/Valise_du_commerçant/Devanture/Charte_des_enseignes_et_des_devantures_commerciales_-_Reims_2018.pdf</p> <p>https://www.mairie-questembert.fr/medias/2017/01/Charte-devanture-commerciale-Questembert-1.pdf</p> <p>https://www.sevres.fr/wp-content/uploads/2019/02/charte-esthique-des-devantures-commerciales-16022018_bd.pdf</p>
Acteur en charge du portage de l'action	Ville
Partenaires à associer	Manager de commerce CAUE
Coût	Temps de travail élus, techniciens, CAUE Ou AMO élaboration et rédaction de la charte : 20 000 euros HT Budget communication autour de la charte : 5 000 euros HT
Calendrier / Phasage	2022
Indicateurs de résultats / de suivi	Nombre de façades et de vitrines modifiées suivant la charte. Satisfaction des visiteurs et des commerçants.

3.1 Renforcer le territoire

Statut contractuel	
Contenu	<p>La commune de Condé en Normandie dispose actuellement d'un marché de plein vent actif et dynamique.</p> <p>Pendant :</p> <ul style="list-style-type: none"> Certains espaces pourraient être réorganisés : sur la place, des allées étroites, des véhicules en stationnement qui pourraient être éloignés, ce qui permettrait de gagner en fluidité de circulation et en lisibilité sur cet espace central. Un secteur alimentaire fort, concentré essentiellement sur la place. Le non alimentaire par contre est implanté sur un axe éloigné des commerces de la rue du Vieux Château et du parking, ce qui peut limiter l'attractivité de cette partie du marché. Une synergie difficile à créer avec certains espaces de commerces sédentaires, les étals du marché masquant certaines vitrines. Un certain manque d'animations commerciales ressenties par les commerçants. <p>Animer le Centre-bourg.</p> <p>Renforcer l'attractivité du marché du Centre-bourg.</p> <p>Créer, en partenariat avec la ville et les commerçants et artisans locaux, sédentaires et non sédentaires, un programme d'animations commerciales afin de créer des événements à même de stimuler l'activité commerciale du marché.</p> <p>Permettre la promotion du marché en rappelant aux consommateurs leur existence et le dynamisme commercial du marché.</p> <p>Inclure les clients à participer aux animations.</p> <p>Motiver les non clients à fréquenter les marchés.</p> <p>Réorganisation spatiale du marché</p> <p>L'objectif est de réorganiser à la marge l'implantation des commerçants non sédentaires afin de permettre :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des allées plus larges sur l'espace central, moins de voitures, Des commerces sédentaires plus accessibles et plus visibles et donc une meilleure synergie entre commerce sédentaire et commerce sédentaire. <p>Ce type de réorganisation peut être mis en œuvre via un prestataire extérieur afin de faciliter le dialogue entre partenaires et faciliter la mise en œuvre.</p> <p>Animations commerciales et communication</p> <p>Programme d'animations commerciales, et utilisation d'outils de communications adaptés, pour faire connaître le marché de la ville et augmenter la fréquentation de celui-ci.</p> <p>Le programme sera conçu autour de moments d'animations de la ville et du commerce et il sera fait usage de supports de communication tels que des flyers et des affiches.</p>
Acteur	Manager du commerce
Partenaires à associer	Ville de Condé Fédération des commerçants non sédentaires. Prestataire pour la réorganisation du marché, et les animations et la communication
Coût	Réorganisation spatiale du marché Assistance prestataire : 5 000 € HT Animations et communication Le budget annuel comprend des frais liés aux animations (groupes d'animation de rue, stands, cadeaux,...) et des frais de communications (flyers, encarts presse, affiches,...) Le budget peut être estimé à 15 000 € HT par an.
Calendrier / Phasage	Programme d'animation annuel à définir et à ajuster chaque année
Indicateurs de résultats / de suivi	<ul style="list-style-type: none"> Satisfaction des commerçants non sédentaires et sédentaires (nouveaux com-merçants) Satisfaction des clients Fréquentation du marché

3.2 Appuyer une offre alternative au marché du plein vent

Statut contractuel	
Contenu	<p>La commune de Condé en Normandie dispose actuellement d'un marché de plein vent actif et dynamique.</p> <p>Pendant, le jour de marché et les horaires sont peu adaptés aux actifs et aux familles, le marché est en semaine et se termine tôt le midi, permettant difficilement aux actifs de venir faire quelques achats.</p> <p>L'objectif est de venir compléter l'offre du marché de semaine, par une offre de marché en fin de semaine, centrée sur les produits alimentaires et les producteurs locaux, afin de répondre aux besoins des actifs ne pouvant fréquenter le marché en semaine, et limiter ainsi l'évasion commerciale vers les supermarchés et drive de périphérie.</p> <p>L'objectif est également d'offrir ainsi un accès à une alimentation plus qualitative, dans l'optique du « bien manger ».</p>
Description action	<p>Définir l'offre du marché : combien de commerçants ? Quels produits ? Quel positionnement ?</p> <p>Détecter des commerçants susceptibles de venir s'implanter sur un marché de fin de semaine.</p> <p>Intervention d'un bureau d'études spécialisé dans l'accompagnement des collectivités pour la création, la restructuration et la dynamisation de marchés de plein vent</p> <p>Manager de commerce</p>
Acteur en charge du portage de l'action	AMO spécialiste des marchés non sédentaires
Partenaires à associer	Ville Syndicat des commerçants non sédentaires Chambre d'Agriculture Chambre de Commerce Chambre des Métiers
Coût	Le coût correspond à une prestation réalisée par un cabinet spécialisé, budget estimé à environ 7 000 € H.T.
Calendrier / Phasage	Réflexion à mener à partir de 2022.
Indicateurs de résultats / de suivi	Satisfaction des commerçants sédentaires et non sédentaires, et des clients. Fréquentation et pérennité du marché

2.4 Plan de traitement de la vacance commerciale

Secteur concerné	Commerces
Contexte	La commune de Condé sur Noireau compte 144 locaux commerciaux dont 24 étaient fermés lors de notre recensement, soit un taux de vacance commerciale de 17%. Parmi ces locaux, 16 sont situés en centre-ville. Ces locaux commerciaux vacants en centre-ville sont essentiellement recensés en bordure de l'hyper centre, rue Dumont d'Urville, rue de Vire, ainsi que sur le quai de la Libération.
Objectifs de l'action / Impact attendu	Freiner la vacance en centralité, changer l'image du centre-bourg.
Description action	Cette fiche constitue une feuille de route à 10 ans pour freiner et traiter la vacance en centre-ville. C'est un « plan vacance », qui se décline en 5 axes décrits par la suite : <ul style="list-style-type: none"> • La construction et qualification d'un fichier des locaux vacants • Animation temporaire de locaux • Occupation temporaire de locaux : les boutiques à l'essai,... • Accompagnement des porteurs de projet • La maîtrise foncière des locaux stratégiques et l'action coercitive. • Le marketing territorial appliqué à la dynamique commerciale Ce plan doit être annoncé et médiatisé : auprès des propriétaires, agents immobiliers, notaires etc.
Acteur en charge du portage de l'action	Manager de commerce
Partenaires à associer	Ville, Propriétaires, Agents Immobiliers, notaires, Prestataires, CCI, CMA, Acteurs de l'accompagnement
Coût	Pose de vitrophanies dans les locaux vacants : coût au m ² = 35 € H.T. Soit un coût moyen par local commercial estimé à 500 € H.T, et un coût d'environ 10 000€ pour le traitement de 20 vitrines (2 vitrine par an, sur 10 ans). Traitement des vitrines et façades (travaux légers, peintures,...) : coût estimé à 2 000 euros par local pour 5 locaux, soit au total 10 000 euros Adhésion au dispositif « Ma Boutique à l'essai » : 4 000 € H.T la première année puis 1 500 € H.T les années suivantes Etude d'opportunité sur des locaux vacants : 10 000 € H.T
Calendrier / Phasage	Programme à définir sur 10 ans sur la base d'un plan de préemption à valider (définition d'un périmètre, budget) et à réévaluer en fonction des évolutions du paysage commercial.
Indicateurs de résultats / de suivi	Etat des lieux et évolution de la vacance à réaliser tous les deux ans. Nombre de porteurs de projet accueillis Pérennisation des porteurs de projet accueillis

Détail des actions indiquées dans cette fiche :

1 / Construction et qualification d'un fichier

- A) Mise en œuvre d'un fichier qualifié des locaux vacants de l'hyper centre-ville, sur la base du fichier existant, permettant également le démarrage d'un observatoire du commerce.

Cette phase de travail s'appuiera dans un premier temps sur les éléments suivants :

▫ Recherche des coordonnées des propriétaires,

▫ Rencontres, questionnaires

▫ Visites et diagnostic des locaux.

- B) Diagnostic des locaux

Dans un deuxième temps, il s'agira de compléter cette première mise à plat par les éléments suivants :

▫ Etat des fonciers,

▫ Estimation des travaux.

L'objectif est d'arriver à une cartographie complète des locaux disponibles sur le périmètre de l'hyper centre-ville, ce travail ayant pour objet la connaissance des caractéristiques juridiques, géométriques, techniques et financières des locaux disponibles suivantes :

▫ Analyse juridique

o Identification du Propriétaire des Murs :

o recherche sur les bases de données internet,

o sollicitation auprès des Agents Immobiliers de la place,

o contact avec les Notaires de la Ville,

o interrogation des Services du cadastre,

o etc...

▫ Analyse juridique du bien :

o le bien est-il disponible à la vente, à la location ?

o s'il n'est pas disponible, pour quelle raison ?

▫ contenieux locatif

▫ indivision

▫ autre... ?

o Le bien est-il :

▫ en pleine propriété,

▫ en co-propriété,

▫ un volume issu d'une division ?

o Quel est le montage envisagé pour la commercialisation :

▫ vente des murs, ou vente d'une SCI

▫ démembrement, bail à construction...

▫ bail commercial, bail professionnel, bail précaire,

▫ nouveau bail, cession de bail... ?

▫ Analyse géométrique : Relevé des caractéristiques dimensionnelles du local :

o Longueur, largeur, hauteur, surface...

o Largeur de vitrine,

o Mezzanine, cave, étages...

o Analyse technique : Analyse visuelle des caractéristiques techniques du local.
 PS : *Il ne s'agit pas ici de réaliser un audit technique complet du local qui pourrait nécessiter des sondages ou une expertise approfondie, ni un diagnostic réglementaire.*

- o Etat des structures et planchers,
- o Etat de la façade,
- o Tableau électrique,
- o Branchements d'eau, évacuation,
- o Ventilation, climatisation,
- o Etc...

Suite à cette analyse technique => **Estimation au ratio du coût de rénovation du local** pour qu'il puisse être remis sur le marché, y compris honoraires.
 Il s'agit ici d'établir un budget de rénovation, par local, en tenant compte des activités marchandes ou professionnelles qui pourraient être affectées au local.
 Ce budget sera établi à titre indicatif. Il ne préjuge pas d'une analyse technique ultérieure précise qui devra être réalisée dans le cadre d'un projet d'aménagement qui ne sera pas défini au moment de cette première approche, et qui nécessitera d'éventuels sondages, investigations et études techniques détaillées...

o Analyse financière

A partir de la connaissance des prix du marché, des entretiens et des échanges avec les agents immobiliers locaux, et avec les notaires de la ville, il s'agira de **proposer, par local, une valorisation en termes de loyer potentiel, ou de prix de vente de murs, ou de cession de droit au bail**.
 Ces valeurs seront fonction de l'activité marchande ou professionnelle qui pourra être envisagée dans le local. Ces diagnostics permettent la **constitution d'un recueil complet sur les cellules disponibles**, où toutes ces informations seront complètes, avec fiche-détaillée par local : *identification et analyse des locaux potentiellement disponibles (propriété, état général, conditions d'occupation...)* permettant d'*isoler, dans ce potentiel, les locaux susceptibles de servir la redynamisation du centre-ville en précisant leur adéquation à certaines destinations*.
 A la fin de cette phase de diagnostic, une analyse des disponibilités foncières existantes permettra de classer les locaux :

- o Locaux facilement commercialisables :
- o Locaux dont les murs pourraient être achetés par la Collectivité pour faciliter la mise en place d'une activité souhaitée par la municipalité, avec un porteur de projet identifié,
- o Locaux 'durs' où aucune solution économique, technique ou commerciale n'est envisageable,
- o Locaux où une solution permettant de regrouper deux ou trois locaux afin d'obtenir un hyper centre un local plus grand est possible,
- o Etc...

Sur cette base : **croiser ces disponibilités avec les activités potentielles** susceptibles de réinvestir l'hyper centre-ville, en tenant compte de toutes les pistes potentielles : activités de commerces, de services, bars et restauration, hôtellerie, activités de loisirs, petites activités économiques (tiers lieu, bureaux, cabinets médicaux, locaux d'activité), ou autres,, et en fonction de l'environnement urbain (flux, parking, sens de circulation, ...).
 A la fin de cette phase de bilan : **mener des réunions individuelles par local vacant**, à laquelle sera convoqué chaque propriétaire, en présence de représentants de la Ville. Il s'agira de pointer les éléments de rapprochement possibles pour arriver à remettre le local concerné sur le marché, mais également identifier les points durs. En cas de blocage sur des sujets particulièrement sensibles, ou à fort enjeu, il conviendra d'exposer l'éventualité d'une acquisition amiable des murs par la Collectivité, sur la base d'une valeur vénale qui aura été préalablement évaluée lors des diagnostics.
 Les professionnels de l'immobilier doivent être informés et associés à la démarche.

2 / Animations temporaires de locaux

A) Occuper de façon temporaire les surfaces commerciales vides, panneaux ou vitrophanies « cache vitrines »...

Les actions « cache misère » consistent à masquer le phénomène de la vacance des locaux. Cette action peut être envisagée sous d'autres portes d'entrée :

- o en réemployant les locaux commerciaux délaissés pour promouvoir des initiatives locales (comme à Allanche où les vitrines des commerces vacants servent de lieu d'exposition aux associations locales), ou pour y installer des activités éphémères, marchandes ou non (comme dans une ville d'Allemagne, où les locaux vacants sont utilisés par une troupe de théâtre comme scène itinérante),
- o en habillant les vitrines de vitrophanie.

Ces opérations peuvent être envisagées à court terme. Un appel à projet auprès d'associations peut être lancé.

B) Boutique à l'essai

o Intégrer le dispositif « Boutique à l'essai »

Adhésion au dispositif « Ma Boutique à l'essai » : 4 000 € H.T la première année puis 1 500 € H.T les années suivantes (voir documents de l'association en annexe). L'intérêt est de pouvoir bénéficier de leur savoir-faire et leur méthodologie.

o Boutiques éphémères ou couveuses commerciales

La collectivité locale, peut se porter acquéreur de locaux commerciaux vacants pour les louer ensuite, durant une courte durée (dans le cadre d'un contrat de bail précaire de 3, 6 ou 12 mois) à des conditions avantageuses à de jeunes créateurs de commerce.

Ceux-ci peuvent en outre bénéficier d'un accompagnement personnalisé en phase de création et de démarrage de leur activité (conseil en financement, gestion, marketing : aménagement du point de vente, technique de vente, etc.).

Ce type de dispositif a été mis en place par plusieurs villes telles Noyon, Dole, Montbéliard, Carvin, Saint-Omer... avec parfois des spécificités locales.

Sur l'agglomération de Montbéliard, la collectivité convainc les propriétaires privés de les louer à titre gracieux, durant une période limitée. Une fois l'activité lancée, les parties peuvent contracter un bail classique.

3 / Favoriser l'émergence de projet / Accompagner les porteurs de projet

Les bourses aux emplacements :

Faciliter le rapprochement de l'offre et de la demande en locaux commerciaux sur son territoire en créant une plateforme fédérant les offres des intermédiaires immobiliers vers laquelle elle oriente des preneurs (enseignes, créateurs indépendants). Ce dispositif a par exemple été mis en place avec succès à Mulhouse. Il s'agira ici de pouvoir diffuser largement l'information relative aux locaux vacants, pour mieux faire connaître l'offre.

Etude en vue d'opportunité sur l'implantation des différents espaces associatifs ou économiques dans les locaux vacants

o L'étude s'orientera autour de plusieurs phases de travail :

o Cadrage du projet et analyse de l'existant

o Analyse de la demande potentielle

o Analyse des capacités du territoire à accueillir et animer les espaces en fonction des usages souhaités (tiers lieux, activités associatives, autres...)

o Etude d'implantation et d'aménagement

3. Axe 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions

3.3 Favoriser un parcours touristique qualitatif en Centre-ville et favoriser la mise en parcours de circuits de la reconstruction

Secteur cat- carné	Contenu
Equipe	Equipe
Objectifs de l'action / impacts attendus	Favoriser la mobilité piétonne dans la ville par la mise en valeur patrimonial favorisant la fréquentation des commerces et services. Faciliter les déplacements pour les PMR en améliorant l'accessibilité
Description action	Création d'une boucle piétonne qualitative, touchant les espaces principaux de la ville et les parcours habituels (collège, équipements publics, parc, place du marché, ...) <ul style="list-style-type: none"> Identifier le tracé du parcours passant le long de la Drunace par la place du marché, le cinéma, le parc et aller jusqu'à l'atelier reliant les équipements. Identifier les points faibles (avec contraintes) à modifier Etudier la signalétique du parcours Ecrire un cahier de charges Lancer la consultation
Acteur en charge du portage de l'action	Ville (Service urbanisme/mobilité, service espaces verts, service communication) Office de Tourisme CIAP
Partenaires à associer	Associations locales (idées à la mobilité douce, au patrimoine et mise en valeur de l'architecture locale)
Coût	Coût signalétique/identité visuelle (panneaux, couleurs, ...) = 10 panneaux à 250 €/panneau soit 2 500 € HT
Calendrier /	cout interventions nécessaires pour rendre le parcours PMR (élargissement trottoirs, réduction emmarchements, etc...) = enveloppe prévisionnelle, reprise des abaisssements de trottoirs aux passages piétons : 2 000 € x 20 = 40 000 € HT (45 000 € HT TDC) + élargissement de trottoir à 1 m 50, 70 €/m linéaire sur 1km soit 70 000 € (84 000 € HT TDC) cout verdissement du parcours : 160 €/m ² pour 500 m ² de verdure = 80 000 € Coût total : 200 000 € HT (220 000 € HT TDC) A horizon de la finalisation du projet soit 2030
Indicateurs de résultats / de suivi	Bonne pratique du parcours par les habitants Réduction du trafic voiture en faveur du flux piéton sur le circuit Pratique d'activité sportive type jogging/promenade sur la boucle Perception de l'identité de la boucle par les habitants et les touristes

Objectifs

La mission visera les objectifs suivants :

- Etudier la pertinence de créer un tiers-lieu sur le centre-ville de Condé
- Identifier et/ou faire émerger les « communautés » qui soutiendront/initieront/porteront ultérieurement les démarches en phase conception et investissent les lieux
- Définir le positionnement pour le bâtiment
- Déterminer la forme des tiers-lieux (espaces coworking, télétravail, café associatif, ressource, tablao...) et les éventuelles thématiques pouvant cohabiter, se compléter ou se développer conjointement
- Différencier les cibles potentielles et leurs besoins (différenciation entre la réponse à apporter aux problématiques des territoires d'ort et les territoires plus ruraux à la recherche d'un lieu d'animation et de services)
- Accompagner la collectivité dans le développement d'un ou plusieurs projets (aide à la décision) : étude(s) de faisabilité financière, juridique et technique, avec une attention particulière sur la viabilité économique et financière des projets à termes.

4 / Maîtrise foncière de locaux stratégiques

Il voir la fiche « Garantir la commercialité des linéaires »

5 / Le marketing territorial appliqué à la dynamique commerciale

CF- Fiche : Le lien à la fiche Initier une stratégie de marketing territorial »

6 / Action coercitive : Taxe sur les fiches commerciales

Les communes ou l'établissement public de coopération intercommunale ont la possibilité d'instaurer une taxe annuelle sur les locaux à usage commercial « qui ne sont plus affectés à une activité entrant dans le champ de la cotisation foncière des entreprises (CFE) depuis au moins deux ans au 1er janvier de l'année d'imposition et sont restés inoccupés pendant cette période » (article 126 de la loi de finances rectificative pour 2006, codifié sous l'article 153011 du code général des impôts

Les taux sont progressifs :

- 10 % la première année d'imposition,
- 15 % la deuxième année d'imposition,
- 20 % à partir de la 3ème année.

Ils peuvent toutefois être majorés par décision de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dans la limite du double.

3.3 Élaborer le plan d'actions et les engagements inscrits en les intégrant au Contrat de Développement Local (CDL) de la commune de Condé-en-Normandie.

Statut/Contraintes	Contenu
	<p>Aire de camping-car derrière l'hôtel de ville et pavillon et garage face à la Mairie -Périmètre F</p> <p>Le parc est l'un des atouts importants du centre-bourg de Condé-sur-Noireau, cependant il n'est pas aujourd'hui visible depuis le Centre-bourg. De ce fait alors que les déplacements à pieds sont très courts ils ont lieu majoritairement en voiture. Le parking du secteur est peu attractif avec un parking végétalisé mais en mauvais état et des garages paraissant désaffectés. Les élèves et parents d'élèves de l'établissement scolaire privé ne disposent d'aucun espace d'attente ou de dépôt. L'aire de camping-car n'est que peu utilisée car peu attractive tout comme le parking où elle se trouve, dont l'utilité n'est pas démontrée.</p> <p>Créer une véritable liaison entre la nouvelle coulée verte et le parc pour donner une nouvelle entrée au parc, et connecter mieux le Centre-bourg avec le pôle multisports. Créer un parvis avec dépôt minute véhiculé pour l'établissement scolaire privé. Améliorer la liaison visuelle du parc avec le Centre-bourg et de l'équipement sportif avec le Centre-bourg pour encourager les déplacements en modes actifs et la fréquentation de ces espaces.</p> <p>Intégrer directement le camping à travers son accès au centre-ville et le valoriser (y compris pour les caravanes).</p> <p>Négociations foncières en vue de l'acquisition de l'ancien garage automobile</p> <p>Qualification des espaces publics à créer</p> <p>Désignation d'un maître d'œuvre en vue de la réalisation des travaux d'aménagement</p> <p>Réalisation des travaux</p> <p>Ville de Condé-en-Normandie, service espaces publics et voirie</p>
	<p>Sacré cœur</p> <p>130 000 € (ancien garage automobile) Aménagements : 2000 m² espaces verts (130 €/m²) = 260 000 € HT (335 000 € TTC) 2000 m² aire de camping-car + parking = (180€/m²) 320 000 € HT (400 000 € HT TTC) Total travaux : 560 000 € HT (735 000 € HT TTC) Achèvement au-delà de 2030</p>
	<p>Analyse de fréquentation du nouvel espace public, et de l'attractivité générée sur le parc</p> <p>Fréquentation du parking et de l'aire de camping-car</p>

Statut/Contraintes	Contenu
	<p>22 garages en bande. Périmètre G</p> <p>La ville de Condé-sur-Noireau construit très peu de logements neufs ce qui ne permet pas d'atteindre le point mort. De plus il manque une offre qualitative en centre-ville de tailles moyennes avec des terrains de tailles modestes.</p> <p>Créer une réserve foncière afin de renforcer la densité du centre-ville avec une offre qualitative de logements adaptés en plein cœur du centre-bourg. Proposer une offre de logements avec des petits terrains et des surfaces moyennes produit assez recherché actuellement.</p> <p>Préemption en fonction des opportunités. Opportunité de l'achat des maisons à évaluer.</p> <p>Négociations foncières en vue de l'acquisition des deux pavillons et de des garages, DUP en vue de l'expropriation des garages des propriétaires récalcitrants à la fin.</p> <p>Désignation d'un maître d'œuvre en vue de la réalisation des travaux d'aménagement</p> <p>Réalisation des travaux</p> <p>Le terrain peut dans un premier temps être aménagé en urbanisme transitoire, aménagement qui, selon l'évolution du marché, pourrait être pérennisé.</p> <p>Ville de Condé-en-Normandie, service urbanisme</p>
	<p>Innova ?</p> <p>Acquisitions : 22 x 6 000 € (garage) : 132 000 € Aménagements espaces publics : 250 m² (130 €/m²) soit 32 000 € HT (40 000 € HT TTC) . Recettes de cession envisageables : 100 000 €. Déficit d'opération : 72 000 € Achèvement au-delà de 2030</p>
	<p>Qualité architecturale et urbaine des nouvelles constructions et des cheminements</p> <p>Usages des nouveaux espaces verts</p>

1.4 Mettre en place un plan de signalétique

Secteur concerné	Centrebourg et ville basse Espaces publics, axes, parcs, places
Contexte	Aujourd'hui la ville ne possède pas une structure urbaine forte et lisible. La composition « double » avec l'avenue de Verdun qui longe le centre et l'axe commerciale décalée et pas visible n'aide pas l'orientation et la déambulation. Quant aux espaces publics principaux (le parc communal notamment) et aux équipements (le cinéma, ...), ils sont eux aussi désaxés et peu ou pas visibles et accessibles. La lisibilité des espaces et des lieux d'attractions fait donc défaut. Créer un système identitaire basé sur de la signalétique permettant de mieux orienter et rapprocher les différents lieux de destination. Mise en valeur des commerces, des espaces publics. Mieux orienter vers les parcs de stationnement, et favoriser les déplacements doux au sein du centre-bourg. Mettre en réseau les espaces publics de la ville Aider la déambulation entre les différents commerces Aider les touristes à s'orienter
Objectifs de l'action / Impacts attendus	Etudier une charte graphique pour la ville Etude signalétique, les possibilités des points d'accroche de la ville, touristiques, commercial et diagnostic et préconisation Identifier les éléments à signaler Définir la charte sur différents supports (panneaux, totems, flèches, à la fois horizontaux que verticaux) Réalisation
Acteur en charge du portage de l'action	Ville (service urbanisme, service communication) Office du tourisme
Partenaires à associer	Commerçants ?
Coût	Coût étude signalétique et graphisme/identité urbaine 15 000 à 25 000 € + coût réalisation signalétique dépendant du nombre de totems/ panneaux/ signalétique au sol à réaliser/ provision : 150 000 €
Calendrier / Phasage	Horizon 2022
Indicateurs de résultats / de suivi	Ressenti des habitants vis-à-vis de l'action menée Appropriation de la nouvelle identité par des activités privées (commerciales, ludiques, sportives,...) Durabilité de la signalétique

1.5 Créer une zone 30 et des aménagements adaptés pour améliorer les conditions de circulation

Secteur concerné	Centrebourg Espaces publics, axes, parcs, places
Contexte	Le centre-bourg de Condé sur Noireau demeure essentiellement tourné vers la voirie individuelle. Bien que mise à part sur les RD, la circulation soit limitée, de nombreux comportements dangereux et une vitesse trop importante pour automobilistes entraîne un sentiment d'insécurité chez les cyclistes comme chez les piétons. Créer une zone 30 dans le périmètre du centre-bourg. Apaiser les espaces publics et piétons du centre-bourg. Mettre le piéton en avant (priorité aux mobilités douces) et lui donner la priorité sur tous les espaces avec ponctuellement des zones de rencontre si nécessaire. Réduire la vitesse de déplacement des véhicules et augmenter le sentiment de sécurité des piétons Réduire la nuisance sonore des véhicules en Centre-bourg
Objectifs de l'action / Impacts attendus	Etude de mobilité pour validation du secteur zone 30 et étude des impacts. Le périmètre de la zone devra à cette occasion être étudié notamment pour évaluer l'opportunité d'inclure en partie les routes départementales plus fréquentées. Evaluer la pertinence de créer ponctuellement des zones de rencontre (limitées à 20 km/h) sur les lieux d'intensité (quais de la Druance, place de la Marie, place du marché, rue du vieux château et rue du six juin) Réalisation des travaux (plateaux, signalétique horizontale et verticale)
Acteur en charge du portage de l'action	Ville (service urbanisme, mobilité) Service voirie du conseil départemental
Partenaires à associer	Commerçants et usagers
Coût	Sur le secteur définis dans le plan guide Panneau signalétique : 260€/panneau (10) Plateaux Passages piéton 5000 €/ panneau (10) Ralentisseurs de trafic 1000 €/ unité (6) Total : 60 000 € HT
Calendrier / Phasage	2022-2030 avec adaptation par la suite avec les nouveaux aménagements, certains aménagements pouvant être testés rapidement.
Indicateurs de résultats / de suivi	Contrôle de la vitesse Evolution du sentiment d'insécurité lié à la circulation routière Choix de déplacements alternatifs et conséquente réduction du trafic automobile

4 Axe 4 : Mettre en valeur les formes urbaines, l'espace public et le patrimoine

4.3 Requalification de la rue de Verdun, des sous-passes d'entrée et de la "fenêtre" urbaine au-dessus de la Douvrière (axe routière d'ouvrage CD1, 14)

Statut convention	
Contexte	Un axe majeur très fréquenté mais ne permettant pas d'apprécier les atouts de la ville. Un passage par le centre-bourg sans presque s'apercevoir des opportunités qu'il cela offre (commerce, s'installer, s'arrêter...) Un passage peu confortable pour les déplacements quotidiens en modes actifs.
Objectifs de l'action / impacts attendus	Recréer une image d'entrée de centre via l'aménagement des « fenêtres » sur le centre bourg et de l'axe qui le lie du nord au sud (Rue de Verdun) tel qu'une épine dorsale. Transformer cette avenue en boulevard urbain végétalisé et apaisé. Marquer l'entrée de ville Révéler le centre bourg depuis le paysage lointain (rue de Verdun) Requalifier la rue de Verdun (travail sur la vitesse et les gabarits) pour redonner de la place aux piétons (de route départementale à véritable boulevard urbain) Travailler la qualité urbaine du secteur (qualité des matériaux, mobilier, végétaux, qualité espaces publics)
Description action	Travail sur les gabarits routiers pour les réduire autant que possible. Introduction de parcours doux (vélos, trottoirs réaménagés). Végétalisation importante sur toute la longueur. Réorganisation du stationnement pour l'intégrer de manière harmonieuse à l'aménagement. Utilisation de matériaux qualitatifs pour les espaces dédiés à la mobilité douce Perméabilisation des sols autant que possible Installation mobilier urbain qualitatif / signalétique identitaire
Acteur en charge du portage de l'action	Maîtrise d'ouvrage : CD14 en association avec le service voirie de la ville (selon périmètre de gestion du domaine public)
Partenaires à associer	Associations commerçantes ? Citoyens ? Office du tourisme ?
Coût	Emprise global de 15 000 m ² avec sous-emprises à traiter plus qualitativement. P1, 2 et 3 = 6 800 m ² ; 250 €/m ² soit 1,7 M € (2,15 M € TDC) Reste de l'emprise (8200 m ²) : 160 €/m ² soit 1,3 M € HT (1,6 M€ TDC) Total 3 M € HT travaux (3,75M € TDC) Horizon 2030
Calendrier / Passage	
Indicateurs de résultats / de suivi	Augmentation de la fréquentation des commerces sur l'Avenue Augmentation des déplacements doux le long de l'Avenue Appréciation et appropriation de la nouvelle identité par les habitants et les touristes Baisse du sentiment d'insécurité en mode doux

4.2 Renover les façades et les centres d'îlots

4.2.1 Renover les façades et les centres d'îlots

Statut convention	
Contexte	Le centre-bourg de Condé-sur-Noireau est composé essentiellement d'un patrimoine de la reconstruction mais aussi à ses franges de quelques bâtis d'avant-guerre qui précisent une rénovation qualitative. La qualité des logements et leur attractivité est très fortement dégradé par cette image.
Objectifs de l'action / impacts attendus	Améliorer l'attractivité des logements du centre-ville et de l'image que la ville renvoie.
Description action	Mettre en place un dialogue avec les copropriétaires concernés pour la rénovation de leurs façades Mettre en place des subventions encourageant la rénovation des façades de l'ordre purement esthétique (à hauteur de 30% du devis) ou rénovation thermique + esthétique (à hauteur de 50 % du devis) Mise en place d'une garantie d'emprunt par la collectivité auprès des propriétaires non imposables ou en deçà de la médiane des revenus du territoire Définir des prescriptions architecturales pour la rénovation des façades dans le règlement de la subvention.
Acteur en charge du portage de l'action	Modifier le PLU pour faire apparaître ce cahier des charges (si pas de subvention) Service urbanisme de la ville de Condé-en-Normandie et service aménagement de la communauté de commune.
Partenaires à associer	Service patrimoine de la ville de Vire, propriétaires et commerçants.
Coût	Subvention allouée à hauteur de 30 % à 50 % pour chaque rénovation de façade (selon la nature des travaux, esthétiques ou thermique) Subvention de 5 à 10 ravalements de façade par an soit : 300 000 € sur 6 ans soit un budget de 50 000 €/ an pour la collectivité Action pouvant commencer rapidement à poursuivre tout au long du projet.
Calendrier / Passage	
Indicateurs de résultats / de suivi	Nombre de façades rénovés Impact sur l'image de la commune auprès des habitants, des visiteurs et des investisseurs Evolution du marché immobilier en Centre-bourg et du taux de vacance en Centre-bourg

4.3 Structurer un parc linéaire au cœur de la ville

Secteur concernés	Parc du Marais – Parking – Patrimoine D
Contexte	Le parc de la Mairie est précédé par un immense parking qui nuit à l'image urbaine que la Ville veut d'elle. De plus, la place du marché et la Durance donnent directement sur ce parking. En maintenant le nombre de places de parking actuelles mais le réorganisant en longueur il est possible de réaménager les berges du fleuve en créant un ensemble urbain qualitatif et paysager permettant la promenade et la mise en valeur du patrimoine.
Objectifs de l'action / impacts attendus	Mettre en système tous les espaces et bâtiments publics du centre bourg via un parc linéaire paysager Améliorer la qualité urbaine et paysagère du centre bourg Reorder et améliorer les continuités écologiques Créer des espaces adaptés aux usages actuels
Description action	Créer un parc linéaire le long de la Durance, qui puisse créer un lieu de connexion et interaction avec tous les espaces publics du Centre-bourg (Parc Municipal, parkings paysagers, promenade de la Durance, Mairie, Cinéma, Nouveau marché couvert,...). Réorganiser les places de parking sur les espaces en lien avec le bâti et libérer les espaces nobles paysagers à la promenade. Créer un dialogue entre la rive nord et sud par un aménagement paysager cohérent et unique renforçant l'usage de l'espace public.
Acteur en charge du portage de l'action	Ville, services espaces verts et espaces publics
Partenaires à associer	Habitants
Coût	Parc linéaire (sur parc existant) = 130euro/m ² Emprise de 3800m ² soit 494 000 € HT (617 500 € HT TDC) Parking (sur la bande sud) = 160 €/m ² Emprise : 2 500 m ² soit 400 000 € HT (500 000 € HT TDC) Reprise de la voirie et trottoirs, emprise 2 800 m ² à 110 €/m ² soit 297 000 € HT (371 000 € HT TDC) Total: coût travaux: 1,2 M € HT (1,5 M € HT TDC)
Calendrier / Phasage	Travaux à anciennier après la livraison du marché couvert et de sa place soit un début des travaux à envisager en 2023 pour livraison en 2024/2025
Indicateurs de résultats / de suivi	Etude d'image et de fréquentation avant et après l'opération.

4.4 Aménager un itinéraire de balades piétonnes et vélos

Secteur concernés	Parc du Marais – Parc de la Durance – Patrimoine D
Contexte	Les espaces de promenade touristique ne débouchent pas actuellement sur la Ville et ne permettent pas une boucle complète et continue. Les ruelles permettra d'initier et finaliser des balades, permettant aux touristes et habitants de partir de Condé et établir un point d'arrêt dans leurs parcours. L'office du tourisme travaille déjà sur ce sujet actuellement.
Objectifs de l'action / impacts attendus	Augmenter l'offre de loisir pour les habitants de Condé et pour les touristes Lier le parcours de loisirs et tourisme au Centre-bourg de Condé et son offre commerciale Restaurer les continuités écologiques. Mettre en valeur le Château de Pontécoulant via la connexion physique (piétonne et/ou vélo)
Description action	Connecter le Parc municipal de Condé avec le Château via un parcours piéton et vélo (de 4,5km environ) retraçant en partie les chemins existants et s'ouvrant en partie sur de nouveaux parcours. Mairie, service urbanisme Office du tourisme
Acteur en charge du portage de l'action	Eau Saine Normandie (pour la création d'un parcours en proximité de l'ancien barrage de Pontécoulant (actuellement des travaux en cours pour la gestion des écoulements de la Durance) : travail de coordination à prévoir
Partenaires à associer	
Coût	32€/ml pour les tracés à créer / 18€/ml pour les tracés existants soit : 4500ml parcours piéton à créer : 157 500 € HT (200 000 € HT TDC) 5000ml parcours vélo à créer : 160 000 € HT (200 000 € HT TDC) Pour un sentier d'1,5m de large Total : 320 000 € HT travaux (400 000 € TDC) + Acquisitions foncières à prévoir provision de 15 000 € Horizon 2025
Calendrier / Phasage	
Indicateurs de résultats / de suivi	Utilisation du chemin, nombre d'utilisateurs par an Impact positif sur la valorisation touristique du territoire

4.3 Faire émerger de nouveaux projets touristiques et les associer au territoire (hôtels, camping et autres services).

Secteur con- sulté	Contexte	Objectifs de l'action / Impacts attendus	Description de l'action	Acteur en charge du portage de l'action	Partenaires à associer	Coût	Calendrier / Phasage	Indicateurs de résultats / de suivi
	La ville de Condé a besoin de renforcer la quantité et la qualité des services offerts aux touristes et de les relier aux parcours de balade. Ainsi, ces parcours doivent être sans rupture et les plus directs possible vers les espaces commerciaux de la ville.		Concernant l'offre, il s'agit ici de développer, dynamiser, structurer l'existant et de créer de nouveaux services ou équipements en accompagnant les porteurs de projet.					
			Dans le cadre d'un plan d'actions touristiques, bilan / état des lieux des structures touristiques existantes. Animer des rencontres avec les responsables des structures réceptives, détection des projets, des besoins et des attentes. Enquête auprès des touristes de passage (gîtes, campings, aire de camping-cars, restaurants) pour connaître leurs attentes, leurs motifs d'insatisfaction En fonction des différentes phases de diagnostic réalisé, plan d'actions visant à faire émerger de nouveaux services. Parallèlement, dynamisation des structures d'accueil existantes : aménagement d'une véritable aire d'accueil de camping-cars sur un espace naturel (en bord de rivière par exemple), redynamisation du camping, cheminement piétons entre les aires d'accueil et le Centre-bourg. Ville et communauté de communes					
					Office du tourisme, Communauté de communes, Région, Etat, Chambres Consulaires, Prestataires, Animation par l'office du tourisme et le Manager Commerce et accompagnement à la dynamisation des structures d'accueil existantes : travaux, aides individuelles, ...	Budget estimé à 40 000 € HT pour des subventions sur des appels à projets nouveaux Programme sur 5 ans		Fréquentation et CA des commerces en saison touristique Nombre de visiteurs

4.4 Reconnaitre l'offre et la qualité du camping et relier le parcours de balade à l'offre du centre-ville.

Secteur con- sulté	Contexte	Objectifs de l'action / Impacts attendus	Description de l'action	Acteur en charge du portage de l'action	Partenaires à associer	Coût	Calendrier / Phasage	Indicateurs de résultats / de suivi
	Parc et Camping La fréquentation du camping est aujourd'hui très faible et sa capacité réduite. Son orientation vers le pôle sportif de la commune ne semble pas logique, il ne tire que peu les atouts du parc tout proche. Redynamiser l'activité du camping en le tournant vers le parc et le centre-bourg.		Créer une ouverture du camping sur le parc en créant des cheminements et des ouvertures afin de le redynamiser. Le camping sera ainsi tournée vers le parc et rendu beaucoup plus attractif via l'un des principales atouts de la commune, il sera de plus tournée plus vers le centre-bourg via la reconnexion par ailleurs du parc avec le centre-bourg. Service en charge de la gestion du camping et espaces verts.		Office du tourisme Gestionnaire potentiel	Cheminement et clôtures : 10 000 € HT travaux Horizon 2023		Fréquentation et CA des commerces en saison touristique Nombre de visiteurs

Secteur concerné	L'ensemble Immobilier Saint-Jacques et ses abords pour recréer la connexion collège – centre-bourg
Contexte	L'ensemble Immobilier Saint-Jacques est délaissé par Imolya et aujourd'hui largement vacant. L'image renvoyée par ces tours en entrée de centre-bourg ne correspond plus à l'image que la commune souhaite renvoyer.
Objectifs de l'action / Impact attendus	Proposer une offre de logement abordable avec extérieur et entrée privative afin de recréer une attractivité résidentielle à Condé. Travail de co-construction ville et bailleur notamment pour l'ambition esthétique et le végétal permettant de mieux relier le collège au centre-bourg.
Description de l'action	Démolition des trois tours puis reconstruction sur site d'une offre de logements en phase avec les attentes d'aujourd'hui. Intégrer des parkings vélo dans les opérations Aménager un parcours piéton et vélo par la rue René Lenormand vers le collège et le centre-bourg. Proposer une architecture contemporaine à proximité du centre-bourg Inciter à la réalisation des espaces extérieurs à usage collectif des résidents, des habitants du quartier, avec une programmation adaptée aux besoins
Acteur en charge du portage de l'action	Imolya et ville de Condé
Partenaires à associer	Imolya et CD 14 (collège et accroche RD)
Coût	Création d'une piste cyclable bidirectionnelle rue René Lenormand, reprise voirie et trottoir : 175 000 € HT
Calendrier / Phasage	Horizon 2024 en fonction des contraintes de calendrier d'Imolya
Indicateurs de résultats / de suivi	Usage des espaces publics Commercialité des logements Taux d'occupation des nouveaux logements

Schéma de l'opération projetée :



5 Axe 5 : Fournir l'accès aux équipements et services publics

3.1 Renover la salle couvert et ses espaces publics pour en faire un atout du Centre-bourg et des habitants de la commune

Secteur concerné	Aménagement couvert de la salle associative
Contexte	L'ancien marché couvert n'est plus utilisé depuis plus de 30 ans pour cette visée. Il a d'abord été positionné en salle des fêtes avec des locations pour l'organisation de grands événements privés, cependant la dégradation de la salle et son positionnement en plein Centre-bourg ont conduit à arrêter ce type de festivité. Il constitue aujourd'hui la principale salle associative de la commune associée de Condé-sur-Noireau. Aujourd'hui son état nécessite une rénovation, le bâtiment n'est par ailleurs pas aux normes PMR et est très mal isolé. Un temps envisagée, sa destruction a été unanimement rejetée durant les phases précédentes de l'étude de redynamisation du centre-bourg. L'histoire du lieu est un élément à mettre en valeur avec son image architecturale. Le maintien de son caractère avant tout associatif est de plus souhaité. Redonner son lustre d'antan au marché couvert et réaffirmer ce qu'il est depuis la reconstruction à savoir l'un des marqueurs urbains les plus célèbres de Condé-sur-Noireau. Proposer une profonde rénovation comme point de départ et vitrine du projet de redynamisation du centre-bourg. S'appuyer sur l'attachement des habitants à cette salle pour rassembler autour du projet de redynamisation du centre-bourg. Le positionner comme la salle de pratiques associatives et culturelles de la commune nouvelle. Programmation restant à préciser comportant à minima deux salles associatives de tailles différentes pour des usages et jauges différentes. Réhabilitation des 400 m ² de l'existant et extension en construction neuve sous l'avancée à hauteur de 200 m ² .
Description action	Service bâtiments de la ville de Condé-en-Normandie.
Acteur en charge du portage de l'action	Associations et acteurs culturelles du territoire
Partenaires à associer	
Coût	Coût travaux estimé à 1,12 M € HT soit 1,4 M € HT TTC. Etude de programmation : 40 000 € HT. Hors AMO suivi du projet.
Calendrier / Phasage	Action prioritaire identifiée comme le coût d'envoi de la rénovation du centre-bourg. Début des travaux possible à mi-2021 avec une livraison envisageable courant 2023.
Indicateurs de résultats / de suivi	Taux d'occupation de la salle Impact sur l'image de la commune auprès des habitants, des visiteurs et des investisseurs

3.4 Renouveler le tissu du marché par une offre d'habitat de proximité (logements)

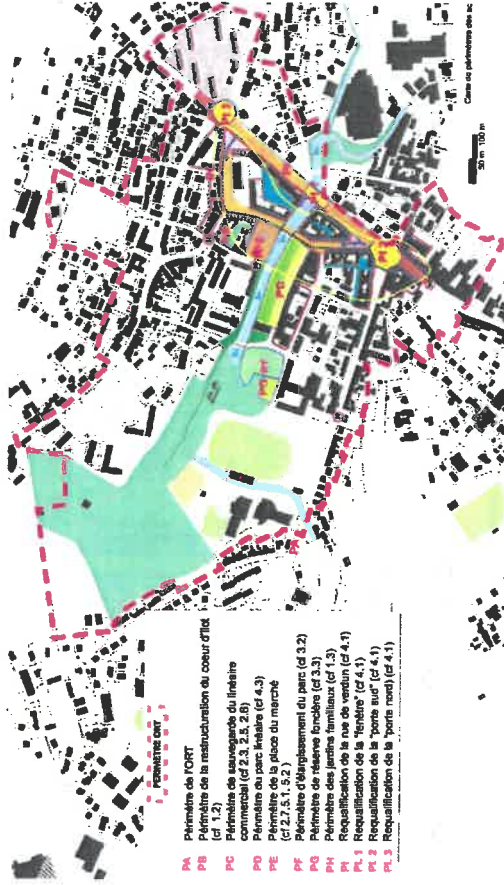
Séjour	
Contexte	
Contexte	La place du marché est actuellement un vaste parking qui n'est véritablement animé que les jeudis matins (jour de marché). Hors du temps du marché, l'usage de stationnement est le seul usage réel malgré la position centrale de ce lieu et les multiples atouts pour encourager la vie en centre-ville.
Objectifs de l'action / impacts attendus	Positionner la place du marché comme l'espace public majeur de Condé en Normandie. Lieu d'animation, lieu de vie comportant des terrasses une diversité d'ambiances d'espaces publics. L'instaurer en tant que prolongement de l'activité du nouveau marché couvert et travailler les interactions entre l'espace public et les espaces environnants pendant le temps du marché et au-delà. Renouveler le lien entre la place du marché et la Druance.
Description action	Programmation des espaces à préciser, mais permettant la tenue du marché avec accès eau et électricité. Place en majorité minérale avec terrasses et mobilier urbain, en considérant une rationalisation de l'implantation du marché suivant la réorganisation souhaitée. Création d'une zone apaisée (zone de rencontre ou entièrement piétonne) le long de la Druance avec une végétalisation pour faire écho à la coulée verte sur la rive Nord. Végétalisation à hauteur de 20 % de l'emprise avec augmentation de la porosité des sols. Emprises considérées : Place du marché : 3 400 m ² Service voirie et urbanisme de Condé-en-Normandie.
Acteur en charge du portage de l'action	Habitants, associations, commerçants du marché et sédentaires.
Paramètres à mesurer	Place du marché : 350€ HT/m ² soit : 1 200 000 € HT (1,5 M € HT TDC). Elle devrait être réalisée avec l'opération du marché couvert. A des fins de lisibilité des financements nous la dissocions.
Coût	Première phase du projet Centre-Bourg, début des travaux possible fin 2022 avec une livraison envisageable courant 2023 concomitamment à la livraison du marché couvert.
Calendrier / Phasage	Fréquentation des espaces Impact sur l'image de la commune auprès des habitants, des visiteurs et des investisseurs Impact sur le fonctionnement du marché
Indicateurs de résultats / de suivi	

Autres actions à mener

Renouveler un site de projet « Petites Villes de Demain »

Le projet de rénovation du centre-bourg de Condé-sur-Noireau aura lieu sur un temps long et nécessitera de se saisir de nombreux outils pour la mener à bien qui ont été pour la plupart décrits dans les fiches actions ci-dessus. C'est pourquoi il semble nécessaire de dédier un mi-temps au pilotage de l'opération pour la mener à bien.

Carte des périmètres opérationnels



Certaines autres opérations (Etude sur le quartier de la Varende et Projet de reconstruction des Basses Landes) sont situées hors périmètres ORT mais sont en cours d'étude. Cependant, un accompagnement par INOLYA est prévu sur ces différents projets.

Périmètre H

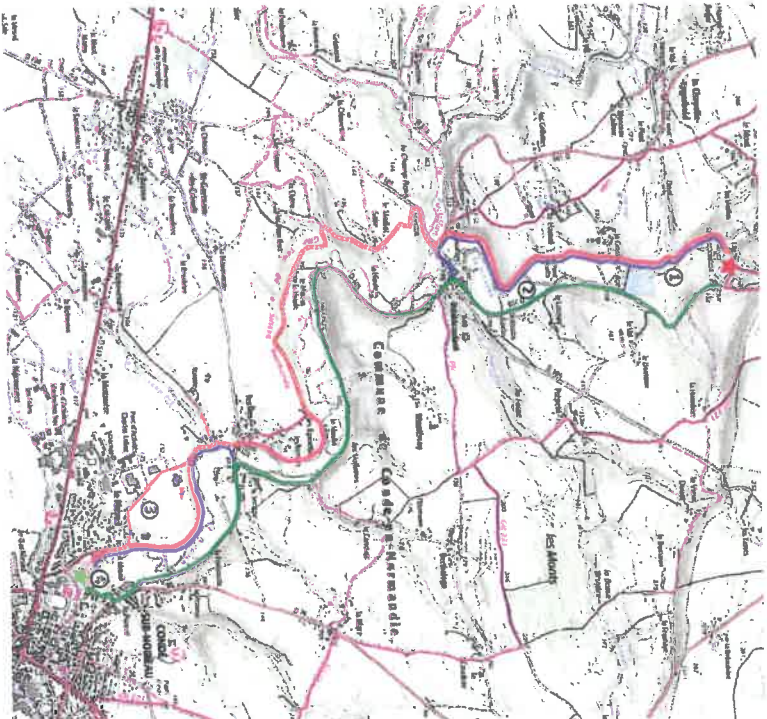


Autres annexes

Bilan financier détaillé des actions

Numero de la fiche	Action	Coût d'acquisition	Coût travaux Action	Indice (2%)	Total travaux HT TIC	Total HT avec taxes	Commentaire
1.2	Reconstruction d'un court d'égout	200 000 €	300 000 €	75 000 €	317 500 €	615 000 €	Courtois de la Mairie
1.3	Création de jardins collectifs (20 logements) Mise en place d'un pédoncule de sauvetage du pavillonnaire, achat et réfection de collines communales	- €	60 000 €	0	60 000 €	60 000 €	Achat et travaux dans les collines communales. A déduire l'annulation
2.3	Parcours de la reconnaissance « Mica en commun »	500 000 €	1 000 000 €	250 000 €	1 250 000 €	1 750 000 €	A déduire
3.1	Emprunt de la commune (2023)	130 000 €	500 000 €	140 000 €	700 000 €	830 000 €	Précision comptable d'origine 100000€ sur un emprunt de 100000€ en R.2 à 100% en de A déduire
3.2	Créer une réserve foncière pour une opération de réhabilitation et construction de logements méfis en contre-ville	132 000 €	32 500 €	8 125 €	40 625 €	172 625 €	Précision comptable d'origine 100000€ sur un emprunt de 100000€ en R.2 à 100% en de A déduire
3.4	Mettre place un plan de surveillance	- €	60 000 €	0	60 000 €	60 000 €	Mutualité d'ouvrage CDT4 en partie participation de la commune
4.1	Création d'un parc de vélos de location en de la Mairie (désormais CDT)	- €	3 000 000 €	750 000 €	3 750 000 €	3 750 000 €	Précision comptable d'origine 1 500 000 €
4.3	Prise de la Mairie, création d'un plan d'urbanisme	- €	1 200 000 €	300 000 €	300 000 €	1 500 000 €	Précision comptable d'origine 1 500 000 €
4.4	Aménagement de chemin piéton jusqu'à Pontécoulant	15 000 €	300 000 €	60 000 €	400 000 €	415 000 €	
4.5	Reconstruction de sentiers dans la zone	- €	10 000 €	0	10 000 €	10 000 €	
4.6	Refection de la liaison du mur de clôture	1 120 000 €	1 200 000 €	280 000 €	1 400 000 €	1 400 000 €	
4.7	Aménagement route sous piste cyclable bi-directionnelle D61V, rue mail, allumage	- €	140 000 €	35 000 €	175 000 €	175 000 €	Précision comptable d'origine 140 000 €
2.1	Former les commerçants à l'amélioration de leur offre de services offerts	- €	25 000 €	- €	25 000 €	25 000 €	
2.2	Autres actions de développement socio-culturel et éducation	- €	21 000 €	- €	21 000 €	21 000 €	
2.4	Financer une stratégie de marketing territorial	- €	21 000 €	- €	21 000 €	21 000 €	
2.5	Renouer les liens avec les villages communaux	- €	25 000 €	- €	25 000 €	25 000 €	
2.6	Réalisation d'un plan d'urbanisme	- €	60 000 €	- €	60 000 €	60 000 €	
2.7	Achat de matériel	- €	7 000 €	- €	7 000 €	7 000 €	
2.8	Prise en compte de la saisonnalité commerciale	- €	40 000 €	- €	40 000 €	40 000 €	
2.9	Subvention à la Fédération des ligues et mise en place d'un règlement	- €	310 000 €	0	310 000 €	310 000 €	
4.2	Identifier les habitats dégradés ou risquant de se dégrader dans des zones de conservation	- €	300 000 €	- €	300 000 €	300 000 €	
1.1	TOTAL	- €	13 000 000 €	- €	13 000 000 €	13 000 000 €	

Carte du chemin projeté jusqu'au château de Pontécoulant



- ★ Château de Pontécoulant
- ★ Parc municipal Condé
- Parcours existant (voie principale d'accès au Château) 7,5 km
- Parcours à créer (principalement en bord de vallée) 4,5 km
- Parcours vélo préconisés à créer 5 km